



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 140 • NUMÉRO 107 • 1<sup>re</sup> SESSION • 38<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le jeudi 2 juin 2005**

—

Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 2 juin 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

---

Prière

---

## AFFAIRES COURANTES

•(1000)

[Traduction]

### VOIES ET MOYENS

AVIS DE MOTION

**L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.):** Monsieur le Président, conformément aux dispositions du paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion de voies et moyens portant exécution de certaines dispositions de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador, qui fait partie du présent avis, et je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

\* \* \*

•(1005)

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'insigne honneur aujourd'hui de déposer la réponse du gouvernement à 70 pétitions.

\* \* \*

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTE PUBLICS

**M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le 12<sup>e</sup> rapport du Comité permanent des comptes publics concernant le chapitre 4, La reddition des comptes des fondations, du rapport de février 2005 du Bureau du vérificateur général du Canada. Conformément à l'article 109 du Règlement, votre comité demande au gouvernement de répondre dans les 120 jours.

\* \* \*

[Français]

### QUESTIONS AU FEUILLETON

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

**Le Président:** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LES CRÉDITS

MOTION D'OPPOSITION — L'ASSURANCE-EMPLOI

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD) propose:**

Que, de l'avis de la Chambre, les prestations d'assurance-emploi versées aux Canadiens des régions à taux de chômage élevé (10 % ou plus) devraient être fonction: 1) des 12 meilleures semaines de revenu au cours des 52 semaines précédant la demande, ou 2) des 12 meilleures semaines de revenu depuis le début de la dernière demande, soit la période la plus courte.

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Des discussions ont eu lieu entre tous les partis et vous constaterez qu'il y a unanimité à l'égard de la motion suivante:

Que, à la conclusion du présent débat sur la motion de l'opposition, toutes les questions nécessaires pour disposer de cette motion soient réputées mises aux voix, le vote par appel nominal réputé demandé et reporté à la fin de la période des initiatives ministérielles, le mardi 7 juin 2005.

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

[Français]

**M. Yvon Godin:** Monsieur le Président, aujourd'hui, c'est un honneur pour moi de m'exprimer. Je veux remercier le député de Toronto—Danforth, qui appuie la motion du Nouveau Parti démocratique concernant l'assurance-emploi, d'avoir accordé une telle importance au problème de l'assurance-emploi. Ce problème, auquel font face les travailleuses et les travailleurs saisonniers au pays, est important au point de présenter une motion dont la Chambre est saisie et discutera toute la journée.

Examinons la motion:

Que, de l'avis de la Chambre, les prestations d'assurance-emploi versées aux Canadiens des régions à taux de chômage élevé (10 p. 100 ou plus) devraient être fonction: 1) des 12 meilleures semaines de revenu au cours des 52 semaines précédant la demande, ou 2) des 12 meilleures semaines de revenu depuis le début de la dernière demande, soit la période la plus courte.

### *Les crédits*

À mon avis, c'est un pas dans la bonne direction, mais je ne serai pas sans dire que ce n'est pas ce dont nous avons véritablement besoin. Plusieurs Canadiens et Canadiennes, travailleurs et travailleuses savent que j'ai fait une tournée nationale en 1998. J'en ai parlé je ne sais combien de fois ici, à la Chambre des communes. Cette tournée avait comme objectif d'examiner le problème ailleurs que dans la seule circonscription d'Acadie—Bathurst.

À cette époque, le ministre responsable de l'assurance-emploi disait que le problème se situait dans la région Atlantique et pas ailleurs au Canada. J'ai parcouru 10 provinces et un territoire, soit le Yukon. Partout où je suis allé, j'ai pu constater l'existence de ce problème.

Le problème était tel que, comme on le sait certainement, lors des différentes élections, les libéraux utilisaient toujours le dossier de l'assurance-emploi pour dire aux électeurs que s'ils votaient pour eux, ils allaient y apporter des changements. C'est ce qu'ils faisaient chaque fois.

Je me souviens d'un de nos collègues qui était à la Chambre des communes, Georges Farrah, représentant la circonscription de Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok. Le premier jour où il s'est présenté au Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées, séance à laquelle participait la ministre du Développement des ressources humaines, il a lancé à celle-ci un cri du coeur au nom des gens de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Il soutenait que les gens ne pouvaient pas se qualifier pour recevoir des prestations et que le diviseur 14 faisait mal aux travailleurs et travailleuses.

L'actuel député de Beauséjour—Petitcodiac disait clairement — et les coupures de journaux peuvent le prouver — que les fonctionnaires d'Ottawa ne comprenaient pas les travailleuses et les travailleurs saisonniers et qu'il fallait que le gouvernement apporte des changements au régime.

L'ex-député de Shediac—Cap-Pelé, Bernard Richard, qui est maintenant l'ombudsman du Nouveau-Brunswick, est une personne assez respectée dans cette province. Dans un article de journal, on peut lire que Bernard Richard somme le fédéral de trouver des solutions à l'assurance-emploi.

J'ai soumis à la Chambre des communes un projet de loi après avoir présenté le rapport que j'avais écrit à la suite de ma tournée au Canada. Ce rapport comportait une quinzaine de recommandations. Les libéraux et les conservateurs ont choisi de voter contre ce projet de loi. Je veux remercier le Bloc québécois d'avoir voté en sa faveur. En effet, nous avons livré une bataille afin d'améliorer le système de l'assurance-emploi pour les travailleuses et travailleurs saisonniers.

Cela dit, la question suivante se posera peut-être aujourd'hui: pourquoi prendre en compte les 12 meilleures semaines dans une région où le taux de chômage est de 10 p. 100 ou plus? Je peux prévoir que l'on posera cette question.

• (1010)

La raison est la suivante. Avant les élections de 2000, on avait présenté le projet de loi C-2 — je m'en souviens très bien et c'est certainement le cas aussi pour d'autres députés à la Chambre des communes. Suite à ces élections, on a constaté qu'on n'y avait pas apporté beaucoup de changements. Au comité parlementaire, on a fait un rapport qui allait au-delà du projet de loi C-2. Puis, on a présenté plusieurs recommandations que le gouvernement a complètement ignorées.

Lors des élections de 2004, il y a eu encore quelques petits changements, tels que prolonger de cinq le nombre de semaines. On voulait d'autres changements, mais on s'est dit qu'on les ferait après les élections.

Le problème relié à l'assurance-emploi est très important. D'ailleurs, l'ancien premier ministre du Canada, Jean Chrétien, avait créé un comité parlementaire composé de libéraux afin de visiter le pays pour découvrir ces problèmes. Suite au rapport du comité, l'actuel premier ministre a même décidé de faire un suivi sur ces travaux. En effet, ce comité existe toujours.

Lorsque ce rapport a commencé à être rédigé, la sénatrice de Madawaska, Mme Ringuette-Maltais, a fait un commentaire dissident disant que cela n'allait pas assez loin. Toutefois, le Parti libéral n'était pas de cet avis.

À la Chambre des communes, en tant que députés, on a la responsabilité d'avoir des comités parlementaires. En février 2005, le rapport du Sous-comité sur les fonds de l'assurance-emploi contenait encore 28 recommandations. Le Parti libéral était d'accord pour utiliser les 12 meilleures semaines. Les députés libéraux du comité ont même voté en faveur du rapport, dont il est question des 12 meilleures semaines, afin que celui-ci soit déposé à la Chambre des communes. Toutefois, après la présentation du budget, la ministre a annoncé, dans un communiqué de presse, qu'elle était en faveur des 14 meilleures semaines dans les régions où le taux de chômage est à hauteur de 10 p. 100 et plus.

Aujourd'hui, en cette journée d'opposition, on présente à la Chambre des communes les 12 meilleures semaines plutôt que les 14 meilleures, et ce, avec la même proposition que le gouvernement avait faite. Nous souhaitons que cela soit adopté.

Regardons les régions saisonnières. Dans la vie, on ne choisit pas où l'on naît. On ne choisit pas nos parents. Une bonne journée, bingo, on est sur la Terre! On naît, puis on parle la langue qu'on nous a apprise. On ne choisit pas ce que la nature nous donne. Toutefois, je peux vous dire que chez nous, en Acadie, c'est la plus belle région du Canada sur le long de la Baie-des-Chaleurs.

Mon collègue d'en face dit qu'il veut peut-être venir demeurer au Québec pour voir le beau fleuve Saint-Laurent qui se jette dans l'Atlantique. C'est proche de chez nous. Toutefois, nos cousins et cousines de la Gaspésie ont le même problème que nous. En effet, lorsque les gens de la Gaspésie et de la Côte-Nord m'ont invité à Forestville, 2 500 personnes étaient dans la rue, soit des travailleurs et travailleuses, les gens qui travaillent dans des entreprises, les commerçants et les curés pour nous dire que ce n'est plus une histoire politique. C'est une histoire humaine. Il est temps d'aborder le problème de l'assurance-emploi.

Pour les Canadiens et les Canadiennes des régions où cela nécessite 14 semaines pour se qualifier, le diviseur est 14. S'il y a des régions où le besoin est de 17 semaines pour se qualifier, alors le diviseur est 17. Cependant, il y a des régions où le taux de chômage est élevé, et cela nécessite 12 semaines pour se qualifier. En effet, 420 heures avec une moyenne de 35 heures par semaine, cela donne 12 semaines.

• (1015)

Pourquoi punir ces gens-là et leur dire que le diviseur sera 14? Ils reçoivent seulement 55 p. 100 de leur salaire. Ils sont punis deux fois.

*Les crédits*

Un problème est apparu dans le sud-est de la province où les gens travaillent 17 ou 18 semaines par année. Il y avait là 1 500 personnes qui avaient violé la loi en accumulant du temps. Les libéraux ont compris le problème et l'on réglé en proposant les 14 meilleures semaines, parce qu'il y a de 17 à 18 semaines de travail.

Toutefois, le problème ne se produit pas seulement là. Il faut traiter les gens de la même façon partout. Puisque le minimum requis pour se qualifier à l'assurance-emploi est de 12 semaines, il est tout à fait normal que ce soient les meilleures 12 semaines.

Les gens qui travaillent dans l'industrie de la pêche ou l'industrie forestière —, que ce soit dans le nord de l'Ontario, à Kapuskasing, Hearst, Hornepayne, Manitouwadge, White River ou dans le nord de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique, à Prince Georges, partout où je suis allé —, ont les mêmes problèmes relatifs à l'assurance-emploi.

Cette semaine, au comité parlementaire, quand nous débattions du projet de loi C-280 proposé par le Bloc québécois, le secrétaire parlementaire était inquiet. Si l'on prend l'argent de la caisse d'assurance-emploi pour le déposer dans une caisse autonome, on peut acculer notre pays à la faillite. On a équilibré notre budget, on a payé nos dettes avec cela, alors qu'on était en déficit.

Est-ce que c'est aux travailleurs et aux travailleuses qui ont perdu leur emploi de payer le déficit du pays et d'équilibrer le budget du gouvernement? On attaque des familles, des enfants. On enlève à ces familles des gains qui pourraient les aider à manger, à s'habiller et à envoyer leurs enfants à l'école. On crée une pauvreté au Canada, ce qui est totalement inacceptable.

•(1020)

[Traduction]

Lorsqu'on parle d'assurance-emploi, cela ne concerne pas seulement la circonscription d'Acadie—Bathurst. Terre-Neuve éprouve les mêmes problèmes. Le ministre des Ressources naturelles en sait quelque chose. En effet, il a affirmé retrouver les mêmes problèmes à Terre-Neuve, parce que c'est une région de pêcheurs. Ce n'est pas la faute des travailleurs si les stocks de poisson ont diminué dans l'océan Atlantique. Ce n'est pas la faute des ouvriers d'usines de transformation du poisson si les stocks ont diminué le long de la côte gaspésienne. Ce n'est pas la faute des bûcherons si ceux-ci ont perdu des emplois dans le secteur forestier où, même là, la haute technologie gagne du terrain. Eux aussi ne travaillent que durant des petites semaines, qui sont insuffisantes.

Certains ont l'impression que, si on ne tient compte que des 12 meilleures semaines de rémunération, cela encouragera les employés à abandonner leur travail et à rentrer chez eux. Mais qui peut être poussé à laisser son travail et à ne recevoir que 55 p. 100 de son salaire? De toute manière, la loi est très claire en matière d'assurance-emploi. Les gens qui abandonnent leur travail ne reçoivent pas de prestations d'assurance-emploi parce qu'ils n'y sont pas admissibles. C'est un prétexte qu'invoque le gouvernement pour ne pas accorder de prestations. C'est un prétexte pour pouvoir se servir de cet argent dans le but d'équilibrer son budget et d'abaisser le déficit à zéro.

Je me rappelle que, en 1986, les conservateurs ont transféré aux recettes générales le Compte d'assurance-emploi. Les gens manifestaient dans la rue parce qu'ils n'approuvaient pas que soit ainsi modifié le régime d'assurance-emploi.

Le ministre responsable de cette question en 1996 était Doug Young. Quand il siégeait dans l'opposition, en 1989, il a demandé aux Néo-Brunswickois de s'opposer à la modification du régime en

disant que ce serait désastreux pour la province. En février 1993, Jean Chrétien lui-même, alors chef du Parti libéral dans l'opposition, a déclaré que les conservateurs avaient tort de modifier le régime parce que, selon lui, le problème ce n'était pas les travailleurs. Il ne fallait pas pénaliser ceux-ci, d'après lui. Il a ajouté que le problème en était un de développement économique et qu'il fallait créer des emplois et mettre les gens au travail.

Malheureusement, une fois élus, à l'automne, les libéraux ont maintenu la modification entreprise par les conservateurs, soit de réduire les prestations d'assurance-emploi. En s'emparant de l'argent du compte et en le versant dans les recettes générales, les libéraux ont trouvé une source de financement à laquelle ils ont pris goût. À présent, ce ne sont plus les travailleurs qui comptent sur l'assurance-emploi. C'est le gouvernement qui mise sur les excédents du Compte d'assurance-emploi. Il est totalement inacceptable dans notre pays que quelque 46 milliards de dollars excédentaires soient ainsi prélevés dans les poches des travailleurs qui ont perdu leur travail.

•(1025)

[Français]

Les surplus de l'assurance-emploi représentent 46 milliards de dollars. Ce ne sont plus les travailleurs qui dépendent de l'assurance-emploi, c'est le gouvernement qui en dépend pour équilibrer leur budget et atteindre le déficit zéro.

Dans le cas dont nous parlons, soit les 12 meilleures semaines, des gens ont avancé des arguments comme quoi cela allait coûter trop cher, être trop dispendieux, que cela allait coûter 150 millions de dollars.

Pour l'information de la Chambre et de tous les députés, j'ai demandé aux recherchistes de faire des études. Lorsque nous étions en comité parlementaire, les représentants de Ressources humaines Canada sont venus nous donner des chiffres parce qu'on demandait les 12 meilleures semaines des 52 semaines. Cela coûterait 320 millions de dollars en tenant compte des 12 meilleures semaines.

Dans la présentation du ministre, après le dépôt du budget, il a annoncé des changements disant qu'on prendrait en compte les 14 meilleures semaines, qu'on abaisserait le nombre d'heures de 910 à 840 et, de plus, on pourrait avoir des gains de 75 \$ par jour. Les coûts représenteraient 300 millions de dollars.

Si on compare les coûts entre les 12 et les 14 meilleures semaines, soit respectivement 320 millions de dollars et 300 millions de dollars, il y a une différence de 20 millions de dollars et non de 150 millions de dollars. Ce n'est pas beaucoup 20 millions de dollars pour aider les familles, les enfants et l'industrie alors qu'on a des surplus de 46 milliards de dollars. Juste l'année dernière, en une année, le gouvernement a fait 3 milliards de dollars de surplus.

Je demande à mes collègues conservateurs, qui se sont opposés aux recommandations concernant l'assurance-emploi, mis à part la caisse autonome, de regarder leurs collègues de Terre-Neuve-et-Labrador et de les appuyer également. Je demande à tous mes collègues de la Chambre des communes et du Bloc québécois d'appuyer les changements demandés dans la motion. Je demande à mes collègues libéraux de faire une chose très honorable, la semaine prochaine, et d'appuyer la motion présentée devant la Chambre des communes.

Je suis certain que les travailleurs et les travailleuses remercieront tout le Parlement, tous les partis politiques parce que, finalement, ils auront mis leur parti pris politique de côté et auront fait quelque chose pour les gens dans le besoin, soit les travailleurs et les travailleuses.

*Les crédits*

**M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ):** Madame la Présidente, je félicite le député du Nouveau Parti démocratique de sa motion. Ce que je trouve malheureux, c'est que dans la négociation qui a eu lieu pour vendre l'appui du NPD au Parti libéral, il n'ait pas pensé à cette partie des besoins des Canadiens que le député défend si vaillamment à l'heure actuelle. Quand il demande l'appui des libéraux, je ne sais pas s'il y croit réellement. En effet, si on regarde la manière dont les libéraux respectent leurs engagements, je ne suis pas sûr que cela vaille la peine de prendre de tels engagements vis-à-vis un parti de cette nature.

Ma question va justement dans ce sens. Croit-il réellement que les libéraux vont accepter ces changements, quand ils refusent même les modifications proposées par le comité?

• (1030)

**M. Yvon Godin:** Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue du Bloc de la question qu'il a posée.

Je pourrais seulement dire, et j'en suis très fier, que le NPD a su soutirer à un gouvernement minoritaire 4,6 milliards de dollars pour aider les Canadiens et Canadiennes, par le biais d'un amendement au budget. Plus encore, si le Parlement votait en faveur des projets de loi C-43 et C-48, nous aurions la chance de verser ces sommes pour aider les gens.

Aujourd'hui, nous demandons à la majorité du Parlement, dont les libéraux qui forment le gouvernement, de se prononcer sur la règle des 12 meilleures semaines. Mon cher collègue m'a demandé si j'avais confiance. En fait, je le souhaite au nom des travailleurs. Cela repose cependant sur une décision que prendront les députés de la Chambre des communes. S'ils veulent voter contre la motion, ce sera parce qu'ils auront fait ce choix, pour lequel ils seront jugés. Ils ont devant eux l'occasion de voter en faveur de la règle des 12 meilleures semaines et, ce faisant, d'aider des femmes, des enfants, des parents et des familles.

Comme me l'ont appris les responsabilités que j'ai eu à assumer par le passé à titre de négociateur, nous devons procéder une étape à la fois. Maintenant, nous sommes à l'étape de l'assurance-emploi et de la règle des 12 meilleures semaines. Je demande à tous les partis politiques de voter en faveur de la motion. Ce sont les Canadiens et les Canadiennes qui jugeront le Parlement et les partis politiques relativement à la manière dont ils auront voté.

[Traduction]

**Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD):** Madame la Présidente, nous souhaitons remercier le député d'Acadie—Bathurst, qui défend infatigablement les travailleurs du Canada. Comme nous le savons, la Loi sur l'assurance-emploi a joué un rôle critique de soutien partout au Canada pour les travailleurs, leurs familles et les employeurs des diverses localités.

Le député a parlé du fait que la mesure a une grande importance pour les travailleurs les plus durement touchés dans les régions où le chômage est très élevé. Cela se produit dans tous les coins du pays et la mesure est primordiale pour les travailleurs. Il a également fait valoir que d'autres modifications de la Loi sur l'assurance-emploi sont nécessaires pour que nos travailleurs canadiens sortent de la pauvreté.

J'aimerais demander au député quelles autres mesures à long terme sont vraiment importantes selon lui pour les travailleurs du Canada.

**M. Yvon Godin:** Madame la Présidente, c'est la raison pour laquelle le comité a formulé 28 recommandations, la première ayant trait au nombre d'heures nécessaires pour être admissible. Il est insensé qu'une personne doive accumuler 910 heures pour être

admissible à l'assurance-emploi. De nombreuses personnes au Canada travaillent dans le secteur de la restauration. Il s'agit de travail saisonnier. Les touristes arrivent en été et puis, après le mois d'août, à la reprises des classes, bien des gens perdent leur emploi. Il n'est pas facile de réunir 910 heures. Le comité a recommandé au gouvernement de s'en tenir à 360 heures, par souci de justice pour les gens.

Comme je l'ai dit et répété, ce n'est pas la faute des travailleurs. Il n'y a pas de travailleurs saisonniers; il y a des emplois saisonniers. Il faut faire la distinction entre le travailleur saisonnier et l'emploi saisonnier. Je suis fier des Canadiens. Ce ne sont pas des paresseux. Ils veulent travailler. Ils veulent de bons emplois et ils veulent gagner leur vie. Cependant, l'employé qui se fait dire le vendredi qu'on n'a pas besoin de lui la semaine suivante ou dans deux semaines n'y peut absolument rien. Le régime d'assurance-emploi est là pour venir en aide à des personnes dans cette situation.

Quand on examine l'étude qui a été réalisée, on constate que les gens sont insatisfaits du régime d'assurance-emploi parce qu'ils ne comprennent pas pourquoi des travailleurs qui perdent leur emploi ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi alors que le fonds affiche un excédent accumulé de 46 milliards de dollars, à raison de 3 milliards de dollars par année. Cela est tout à fait inacceptable, et c'est pourquoi nos recommandations vont plus loin que les 12 meilleures semaines que nous proposons. Aujourd'hui, nous demandons au Parlement d'appuyer le plan des 12 meilleures semaines parce que l'autre est insensé.

C'est incroyable à quel point les travailleurs saisonniers sont pénalisés à cause du maigre salaire qu'ils touchent. En effet, la plupart des travailleurs saisonniers ne gagnent que le salaire minimum, ce qui fait que leurs prestations d'assurance-emploi sont plus basses que les prestations d'aide sociale. Nous devrions avoir honte de traiter ainsi nos travailleurs, d'autant plus que ce sont les travailleurs et les employeurs qui financent le régime d'assurance-emploi. Le gouvernement n'y contribue plus depuis des années. L'argent appartient donc à ces deux groupes: les travailleurs et les employeurs, qui devraient, par conséquent, avoir leur mot à dire sur la gestion du régime. Ils veulent que le montant des prestations soit fondé sur les 12 meilleures semaines et que le nombre d'heures ouvrant droit aux prestations soit abaissé.

Nous espérons aller encore plus loin et proposer des changements au régime d'assurance-emploi qui seront acceptables pour le marché du travail du pays.

• (1035)

[Français]

**M. Robert Carrier (Alfred-Pellan, BQ):** Madame la Présidente, je suis bien sensible aux arguments invoqués par mon collègue d'Acadie—Bathurst. Les travailleurs saisonniers sont aux prises avec des situations dont ils ne sont pas responsables et qui dépendent des conditions d'emploi de leur région. Je trouve très pertinent d'aborder ce sujet aujourd'hui.

Par contre, je me demande pourquoi il limite cette motion aux régions où le taux de chômage est supérieur à 10 p. 100. Je crois que l'on vient de créer une inégalité inutile. Il a chiffré lui-même les coûts de cette mesure qui étaient établis à 320 millions de dollars pour l'ensemble des travailleurs affectés par cette condition. En passant, il s'agit de l'une des 28 recommandations faites par le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

*Les crédits*

Je lui demande donc ceci. Comment peut-il justifier de créer une injustice, d'une région à l'autre? En effet, si par hasard le taux de chômage était un peu inférieur à 10 p. 100, les gens ne pourraient pas bénéficier de cette motion qui serait si importante pour d'autres travailleurs.

**M. Yvon Godin:** Madame la Présidente, je remercie mon collègue de cette question très importante concernant ledit pourcentage. Je veux mettre en place toutes les chances possibles afin d'en arriver finalement aux 12 meilleures semaines, ainsi que cela a été annoncé. C'est pour cela que je dis que le comité et le travail du comité doivent continuer.

Cela n'empêche pas le gouvernement de faire volte-face, d'écouter les arguments de la Chambre des communes et de dire qu'il n'a pas besoin des 10 p. 100 et qu'il va les supprimer. Cependant, après le dépôt du budget, le ministre a annoncé que l'on tiendrait compte des 14 meilleures des 52 semaines dans les régions où le chômage était de 10 p. 100 ou plus. Je me suis alors demandé: pourquoi pas 12 semaines, car on a déjà une recommandation qui fait état de 12 p. 100?

C'était donc pour mettre toutes les chances de notre côté, afin que cette motion soit acceptée. On verra comment le Parlement réagira et comment l'on pourra continuer nos travaux en comité pour pouvoir rétablir la justice partout où il y a des problèmes relatifs à l'assurance-emploi.

[Traduction]

**L'hon. Karen Redman:** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Des discussions ont eu lieu entre tous les partis à propos du débat qui doit avoir lieu aujourd'hui sur la motion d'adoption du troisième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, et je pense que vous constaterez qu'il y a un consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que le débat prévu pour plus tard aujourd'hui sur la motion d'adoption du troisième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, présentée par le député de Kitchener—Waterloo, soit réputé avoir eu lieu, que toute question nécessaire pour terminer l'étude de la motion soit réputée mise aux voix et que le vote par appel nominal soit réputé demandé et reporté au mercredi 8 juin 2005.

• (1040)

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** L'honorable whip du gouvernement a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du nouveau démocratique, Lib.):** Madame la Présidente, en tant que ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, je suis fière d'être chargée d'un ministère qui touche les vies de tant de Canadiens. Le mandat de ce ministère comprend des programmes qui favorisent l'emploi, le développement des compétences et l'apprentissage en milieu de travail, tels que l'assurance-emploi, le Programme canadien de prêts aux étudiants ainsi que la Subvention canadienne pour l'épargne-étude.

Ces programmes visent tous à améliorer le niveau et la qualité de vie de tous les Canadiens, en fournissant aux travailleurs l'aide dont ils ont besoin pour trouver un emploi et le conserver. C'est pourquoi toute motion traitant de l'aide à apporter aux Canadiens sans emploi pour qu'ils fassent la transition vers le marché du travail m'intéresse beaucoup, ainsi que le ministère que je représente.

Avant d'entrer dans le débat comme tel sur la motion d'aujourd'hui, permettez-moi de vous donner un portrait d'ensemble du marché du travail et de souligner les progrès formidables réalisés par le Canada au cours des dernières années.

Le taux de chômage actuel au Canada, qui se situe à 6,8 p. 100, est nettement inférieur au sommet de 12,1 p. 100 atteint en 1992. La bonne nouvelle c'est que toutes les régions ont connu une baisse du taux de chômage. Dans les provinces atlantiques, au Québec et en Ontario, il est respectivement passé de 15,7 à 10,4 p. 100, de 14,3 à 7,9 p. 100, et de 11,5 à 6,8 p. 100. Dans les provinces de l'Ouest, il est passé de 10,2 à 5,1 p. 100.

Parmi les pays du G-7, c'est le Canada qui connaît, à l'heure actuelle, le moins de chômage à long terme. Le Canada a bénéficié d'une croissance de l'emploi considérable et plus rapide que celle des autres pays du G-7. En 2004, et jusqu'ici en 2005, le niveau d'emploi a augmenté avec la création de près de 280 000 emplois, soit 13 000 dans les provinces atlantiques, 51 000 au Québec, 107 000 en Ontario et 108 000 dans les provinces de l'Ouest.

Le marché du travail est inclusif. Au Canada, le taux de participation au marché du travail, qui se situe à 67,2 p. 100, représente presque un niveau record et dépasse celui des États-Unis, qui est de 66 p. 100. À mon avis, ces statistiques sont un hommage à l'ensemble des Canadiens. Le gouvernement du Canada n'est qu'un des joueurs dans toute l'équation du marché du travail.

Je profite de l'occasion pour souligner qu'il ne faut pas oublier ces régions du pays et ces Canadiens qui ne bénéficient pas autant de l'expansion de notre économie. Le Canada est nettement plus fort lorsque les Canadiens font front commun. C'est pour cette raison que l'assurance-emploi est un programme valable et que le débat d'aujourd'hui est important.

L'assurance-emploi est importante pour les Canadiens. Elle joue un rôle considérable dans le marché du travail pour des millions de travailleurs et d'employeurs canadiens ainsi que pour les collectivités d'un océan à l'autre. Le programme d'assurance-emploi offre aux travailleurs un soutien du revenu temporaire pendant qu'ils cherchent un nouvel emploi. Il aide également les personnes qui ne peuvent travailler pour des raisons de santé, qui ont eu un enfant ou qui doivent s'absenter de leur travail pour prodiguer des soins et du soutien à un membre de leur famille qui est gravement malade.

Le programme d'assurance-emploi prévoit également des mesures actives de réemploi pour aider les prestataires à acquérir les compétences nécessaires pour retourner rapidement sur le marché du travail et pour conserver un emploi.

En 2004 et en 2005, environ 635 000 Canadiens ont participé à des interventions du programme d'emploi et 50 000 jeunes Canadiens ont participé au programme Placement carrière-été. Plus de 220 000 Canadiens ont trouvé un emploi ou sont devenus travailleurs autonomes grâce à ces mesures.

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que l'assurance-emploi continue de répondre aux besoins des Canadiens. Permettez-moi de donner quelques précisions à cet égard.

Le débat d'aujourd'hui tombe à point, car il suit la présentation de la réponse du gouvernement aux recommandations du Comité permanent du Développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées au sujet de cet important programme national, qui nous a donné beaucoup à réfléchir. Il suit également de près la publication du plus récent rapport de surveillance et d'évaluation de l'assurance-emploi, qui nous donne un portrait annuel du rendement du programme.

*Les crédits*

•(1045)

Étant donné la taille et la complexité du programme et son incidence sur les travailleurs, les communautés et l'économie, nous devons faire preuve de circonspection dans la mise en oeuvre de tout changement à l'assurance-emploi. Il faut suivre une approche équilibrée afin que les Canadiens puissent profiter de prestations adéquates et de conditions d'admission raisonnables, tout en évitant les changements qui pourraient mettre en péril notre marché du travail, notre économie et la durabilité du programme.

Les rapports annuels de surveillance et d'évaluation de l'assurance-emploi sont un excellent moyen d'obtenir de la rétroaction sur des aspects précis. Nous devons faire en sorte que l'assurance-emploi puisse continuer de servir les Canadiens dans notre marché du travail dynamique aussi bien à l'avenir que maintenant.

Comme nous le savons, la Loi sur l'assurance-emploi permet au gouvernement de mettre en oeuvre des projets pilotes afin de mettre à l'essai de nouvelles approches avant de décider de les appliquer à l'échelle nationale ou de façon permanente.

Le député d'Acadie—Bathurst a proposé de calculer les prestations d'assurance-emploi en se fondant sur les 12 meilleures semaines de revenu au cours des 52 semaines précédentes. En fait, le 23 février, le gouvernement du Canada a annoncé que le programme d'assurance-emploi serait amélioré selon bon nombre de recommandations à cet égard. En effet, un des projets pilotes que nous avons annoncés en février portait sur la même question que la proposition des 12 meilleures semaines. Cependant, nous n'appuyons pas la motion, car nous sommes d'avis que l'approche du gouvernement voulant que les prestations soient calculées à partir des 14 meilleures semaines répond au besoin de rendre les prestations plus adéquates sans compromettre les incitations à travailler.

Le projet pilote des 14 meilleures semaines a pour objectif de veiller à ce que les niveaux de prestation correspondent mieux à un horaire de travail à plein temps, pour les employés dont les heures de travail et les revenus varient chaque semaine. Il est conçu pour déterminer si ce calcul des taux de prestation va encourager les travailleurs à accepter du travail qui pourrait réduire leurs prestations hebdomadaires et qu'ils pourraient autrement refuser.

Les nouvelles améliorations comprennent également deux projets pilotes supplémentaires dans des régions où le chômage est élevé, qui viseront à déterminer l'incidence sur le marché du travail des mesures suivantes: premièrement, permettre aux personnes qui entrent sur le marché du travail ou qui y reviennent après une absence prolongée de toucher des prestations d'assurance-emploi après 840 heures de travail plutôt que 910 lorsque les prestations sont liées à des programmes d'emploi; deuxièmement, augmenter le seuil de revenus pendant une période de prestations pour encourager plus de gens à accepter un emploi tout en touchant des prestations d'assurance-emploi.

En même temps, nous avons annoncé également la reconduction d'un projet pilote qui prévoit cinq semaines supplémentaires de prestations d'assurance-emploi et qui est conçu pour aider à combler l'écart du revenu annuel des travailleurs qui ont peu de possibilités d'emploi. De plus, les mesures de transition de l'assurance-emploi dans les régions économiques de l'assurance-emploi de Madawaska-Charlotte, au Nouveau-Brunswick, et du Bas-Saint-Laurent/Côte-Nord, au Québec, seront prolongées jusqu'en octobre 2006, en attendant une révision des limites de ces régions.

Ces améliorations montrent en fait l'engagement constant du gouvernement à répondre aux besoins des travailleurs canadiens et des régions tout en maintenant une bonne gestion du programme.

Ces dernières améliorations viennent s'ajouter aux rajustements fondés sur une surveillance continue du programme pour relever les régions où il y a encore place à l'amélioration. Un bon exemple a été l'élimination en l'an 2000 de la règle de l'intensité, qui ne fonctionnait pas comme on l'avait prévu au départ.

Il y a eu aussi la modification de la disposition de récupération pour qu'elle soit plus équitable pour les demandeurs à revenus faible et moyen.

Nous nous adaptons également à l'évolution de la tendance sur le marché du travail.

En décembre 2000, nous avons amélioré la capacité de l'assurance-emploi d'aider les parents à concilier famille et travail en doublant la durée des prestations de maternité et des prestations parentales, qui sont passées de six mois à une année complète, ce qui a permis d'accroître de façon marquée le nombre de parents qui ont droit à des prestations parentales.

En plus de nos efforts pour apporter des ajustements à l'assurance-emploi afin de répondre aux besoins des travailleurs canadiens, nous avons réduit les taux de cotisation durant 11 années consécutives.

En 2005, le taux de cotisation à l'assurance-emploi est passé à 1,95 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables, comparativement à un taux de 3,07 \$ en 1994. Ainsi, les employeurs et les employés paient maintenant 10 milliards de moins en cotisations que ce qu'ils auraient dû verser si on appliquait le taux de 1994.

Nous voulons maintenir la bonne gestion du programme d'assurance-emploi tout en veillant à ce qu'il continue à répondre aux besoins du marché du travail au Canada.

Nous devons également être proactifs face aux défis de l'économie actuelle. La semaine dernière, j'ai participé à l'ouverture du Centre des ressources humaines du Canada pour étudiants de Newmarket. J'ai été impressionnée par l'enthousiasme des jeunes gens et de nos partenaires de la collectivité, y compris les employeurs, qui ont contribué à ouvrir grand les portes aux jeunes Canadiens, afin de les aider à surmonter l'immense défi que représente la recherche d'un emploi sans l'expérience requise.

J'insiste sur ce point, car il faut que, dans toutes les collectivités du pays, chaque Canadien relève le défi de saisir et de créer les possibilités d'emploi.

•(1050)

Ressources humaines et Développement des compétences a oeuvré sur de nombreux fronts. Nous savons que, compte tenu du marché du travail actuel, les Canadiens doivent se perfectionner afin de pouvoir rester sur le marché du travail. Nous savons que l'acquisition continue du savoir est la clé qui nous ouvre toutes les portes.

Qu'en est-il des Canadiens qui travaillent pour une industrie saisonnière, mais dont les emplois et les compétences sont essentiels à notre économie? Les mêmes principes d'apprentissage s'appliquent à tous les Canadiens. En fait, les gens, autant que l'économie, évoluent. Personne ne peut aspirer à la stabilité parfaite.

Cependant, un autre défi nous guette. Que dire des Canadiens qui se sentent laissés pour compte et qui n'ont peut-être pas la base nécessaire pour acquérir une nouvelle formation? Le gouvernement du Canada collabore avec les provinces, les territoires, les groupes d'employeurs, les travailleurs et le secteur à but non lucratif pour élaborer une stratégie globale d'appui à l'apprentissage, à l'alphabétisation et au développement des compétences essentielles.



*Les crédits*

Mon collègue, l'honorable ministre d'État aux Développement des ressources humaines, jouera un rôle déterminant dans cette initiative, de concert avec le Secrétariat national à l'alphabétisation, qui investit présentement 30 millions de dollars dans les initiatives coopératives de promotion de l'alphabétisation et des compétences de base dans les collectivités de l'ensemble du Canada.

Ressources humaines et Développement des compétences a également mis sur pied la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones et le Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones afin de rehausser les compétences de la main-d'oeuvre autochtone du Canada.

Si nous reconnaissons la nécessité de l'apprentissage continu, nous devons alors assurer le développement des compétences en cours d'emploi pour répondre à ce besoin. C'est la raison pour laquelle le gouvernement du Canada travaille également à la mise au point d'une stratégie d'acquisition de compétences qui vise à constituer une main-d'oeuvre hautement compétente, adaptable et résiliente.

En bâtissant un marché du travail souple et efficace, cette nouvelle stratégie répond également aux besoins des employeurs, qui veulent un marché productif, innovateur et concurrentiel.

Dans cette optique, le budget de 2005 a investi un montant supplémentaire de 125 millions de dollars sur trois ans pour renforcer les programmes d'apprentissage, mettre à l'essai les nouvelles initiatives de développement des compétences en milieu de travail et stimuler la discussion sur les compétences entre entreprises, syndicats et responsables de programmes de formation.

Notre gouvernement s'est engagé à maintenir et à accroître le niveau de compétence des Canadiens. C'est important pour nous, et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, nous voulons aider les Canadiens à trouver un emploi stable et bien rémunéré, un emploi de qualité qui leur assure un bon revenu afin qu'ils puissent jouir d'un meilleur niveau de vie et participer activement à la société et ensuite, nous voulons assurer la compétitivité, la productivité et la prospérité du Canada sur le plan économique, particulièrement à une époque où certains autres des principaux pays industrialisés font d'importants investissements au chapitre de l'alphabétisation et des autres compétences essentielles.

Il est évident que nous n'y arriverons pas seuls. Nous avons travaillé et nous continuerons de travailler avec les provinces et les territoires et avec tous les intervenants des secteurs public, privé, bénévole et sans but lucratif pour accroître encore davantage le niveau d'alphabétisation et les autres compétences essentielles des Canadiens. L'alphabétisation et les compétences essentielles s'acquièrent dans la famille, à l'école, sur le marché du travail et dans la communauté, sans oublier tout particulièrement le secteur bénévole.

Comme nous pouvons le voir, nous avons fait beaucoup dans tous les secteurs pour nous assurer que nous répondions aux besoins des Canadiens sans emploi, tout en regardant vers l'avenir pour nous assurer que les Canadiens sont en mesure de développer leurs compétences dans le cadre de la nouvelle économie.

Nous avons déjà fait beaucoup, mais c'est loin d'être terminé. J'exhorte donc tous les députés à collaborer avec le gouvernement qui tente d'assurer que le programme d'assurance-emploi sera aussi utile aux futures générations de Canadiens qu'il l'est pour ceux d'aujourd'hui. Ce n'est qu'en nous donnant la main que nous pourrions assurer la souplesse et la pertinence de cet important programme national afin qu'il puisse continuer d'aider les Canadiens à accroître leurs compétences pour un meilleur avenir et une meilleure qualité de vie.

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Madame la Présidente, la position du gouvernement me décourage énormément. Comme il a envoyé le comité sillonner le pays pour étudier le problème touchant la main-d'oeuvre et les travailleurs saisonniers, je croyais que le gouvernement comprenait le problème. À son retour, le comité a recommandé que le versement des prestations se fonde sur les 12 meilleures semaines de revenu.

J'ai hâte de voir le résultat du vote de mardi. J'ai hâte de voir si les députés libéraux des provinces atlantiques vont appuyer la motion pour conserver leurs sièges tandis que les autres s'y opposeront, comme d'habitude.

Le député de Beauséjour a déclaré ceci dans un article paru le 29 janvier 2003:

Les riches embauchent des avocats et des comptables pour manipuler la Loi de l'impôt sur le revenu, et les pauvres manipulent la Loi sur l'assurance-emploi [...] Ces personnes sont au bas de l'échelle économique.

Soyons honnêtes. Dans la circonscription de Beauséjour, 1 500 personnes ont enfreint la Loi sur l'assurance-emploi. Elles doivent maintenant rembourser le gouvernement. Le versement de prestations pour les 14 meilleures semaines a aidé le député de Beauséjour, mais pas les travailleurs du pays. Tout le monde le sait.

La ministre fera-t-elle ce qu'il convient de faire? Elle est responsable du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences. Veillera-t-elle à l'application des lois du pays? Se rendra-t-elle dans la circonscription de Beauséjour pour faire payer les 1 500 personnes qui ont enfreint la loi?

Je n'avais nullement l'intention d'aborder ce point à la Chambre aujourd'hui, mais ce n'est pas juste. En utilisant un système fondé sur les 14 meilleures semaines, le Parti libéral n'a fait que protéger ses circonscriptions. Ce n'est pas correct. J'espère que le gouvernement réfléchira à la question d'ici mardi. J'espère que les députés libéraux vont changer d'idée et s'efforcer d'aider les travailleurs au lieu de se contenter d'aider leurs gens. Leur réputation ne tient qu'à un fil. Pourquoi n'essaient-ils pas de la sauvegarder un peu?

● (1055)

**L'hon. Belinda Stronach:** Madame la Présidente, je comprends l'indignation sincère du député et la sollicitude qu'il a manifestée pour ceux qu'il représente. Je prends ses propos très au sérieux.

Ces derniers temps, les consultations se sont multipliées, et le comité a accompli un travail considérable. Le ministère a étudié sérieusement un rapport qui a été déposé récemment à la Chambre. Des améliorations ont été apportées.

Il est important de situer la question dans un contexte plus large.

Il s'agit d'une question délicate. Certaines régions ont des problèmes particuliers dont il faut s'occuper et auxquels il faut être plus sensible. Voilà pourquoi, au fil des ans, un certain nombre de mesures ont été mises en place, les plus récentes en 2005. Nous avons conçu une stratégie concernant le problème des meilleures semaines. Nous avons décidé que le chiffre de 14 semaines était celui qui convenait le mieux. Il s'agit d'une approche équilibrée et équitable, étant donné que c'est un nouveau programme pilote. Nous allons le mettre à l'essai au cours des trois prochaines années pour en vérifier le fonctionnement et y apporter des améliorations.

Autrefois, on calculait les prestations en fonction des 26 dernières semaines. Il nous semble que le critère des 14 meilleures semaines est une solution équilibrée et qu'elle répondra aux besoins des travailleurs saisonniers dont le travail n'est pas régulier. C'est une solution équitable.

*Affaires courantes*

Ce n'est pas tout. Nous avons envisagé d'autres améliorations. Nous en avons annoncé certaines qui permettent d'aborder la question de façon plus globale. Pour les nouveaux travailleurs, il est plus facile de réduire le nombre d'heures à travailler pour avoir droit à des prestations. Nous avons aussi envisagé de permettre à des gens de travailler tout en touchant des prestations. Ils sont ainsi encouragés à accepter un nouvel emploi. Ils pourraient donc travailler en touchant des prestations.

Nous avons pris diverses mesures, et il est important de tenir compte de l'ensemble de ces mesures.

[Français]

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, j'aimerais remercier la ministre de son intervention et, surtout, de l'approche sensible qu'elle a prise, depuis sa nomination à titre de ministre, pour étudier l'ensemble de ce dossier qu'elle a qualifié de complexe.

Mes collègues ont parlé avec la ministre à plusieurs reprises. Nous sommes très satisfaits qu'elle comprenne très bien l'importance du travail saisonnier et des entreprises saisonnières. Je voulais l'en féliciter et l'en remercier.

● (1100)

[Traduction]

Comme l'a mentionné le député d'Acadie—Bathurst, dans ma circonscription nous avons célébré les projets pilotes annoncés par le gouvernement en février. Les travailleurs saisonniers et les autorités locales ont organisé une fête pour célébrer cette grande victoire des employeurs et des travailleurs saisonniers. Notre seule préoccupation est la date de mise en oeuvre de ces projets.

On craint fort que ces trois importantes mesures, qui étaient toutes incluses dans le budget présenté en février, ne soient pas disponibles à temps pour permettre aux travailleurs d'en bénéficier cette saison-ci. Nous espérons que ces mesures soient toutes en place en octobre de cette année et non plus tard, comme certains l'ont laissé entendre, afin que les travailleurs puissent en profiter. La ministre pourrait-elle faire le point et nous dire quand ces trois projets pilotes doivent être intégralement mis en oeuvre?

**L'hon. Belinda Stronach:** Madame la Présidente, j'aimerais remercier le député de me donner l'occasion de traiter de ce dossier et de dire à quel point nous sommes sensibles à cette question. Nous voulons nous assurer d'avoir une approche globale et nous nous concentrons sur le programme des 14 meilleures semaines. Nous avons fermement l'intention de faire en sorte que ces initiatives soient mises en oeuvre en octobre. Nous faisons notre possible pour respecter cette date. Cette volonté illustre à quel point nous sommes déterminés à respecter notre engagement.

[Français]

**M. Robert Vincent (Shefford, BQ):** Madame la Présidente, je trouve incroyable que la nouvelle ministre vienne se pavaner en Chambre pour nous dire qu'elle est heureuse des nouvelles réformes de l'assurance-emploi. Ces nouvelles réformes représentent 300 millions de dollars, alors que 46 milliards de dollars ont été pillés dans la caisse d'assurance-emploi. Je ne vois pas où se situe le gain. Je ne comprends pas qu'on puisse se vanter des réformes qui seront entreprises au mois d'octobre. Je ne trouve pas cela pertinent.

On a émis 28 recommandations. Pourquoi ne discutons-nous que d'une seule aujourd'hui? Pourquoi va-t-on à la baisse?

Je ne comprends pas non plus mon collègue d'Acadie—Bathurst de tenter d'obtenir le minimum, en respectant la volonté des libéraux.

Nous ne voulons pas leur donner ce qu'ils veulent; nous voulons obtenir ce que les gens veulent, parce que c'est de leur argent qu'il s'agit. Ce n'est pas l'argent des libéraux, mais celui des travailleurs et des employeurs. Les libéraux puisent dans cette caisse pour rembourser le déficit qu'ils ont créé eux-mêmes. Je ne suis pas en faveur de cela.

D'autre part, il ne s'agit pas de saupoudrer de l'argent à gauche et à droite et d'essayer d'améliorer le système, en se vantant de faire des améliorations avec l'argent des autres. Tout est clair.

Le député de l'autre côté de la Chambre peut-il me dire qui cotise à la caisse d'assurance-emploi? Est-ce le gouvernement ou les travailleurs et les employeurs? Quand quelqu'un me donne de l'argent, je l'administre et le dépense comme je le veux. Mais quand il s'agit de l'argent des autres, je fais attention et je songe à ce que je compte en faire.

Les mesures que les libéraux entendent mettre en place sont approximatives. Je poserai donc la question suivante à la nouvelle ministre. Va-t-on se pencher sur les 28 recommandations, et non sur seulement trois? La ministre se contentera-t-elle de saupoudrer de l'argent pour tenter de démontrer aux Canadiens combien elle est fine, intelligente et belle, en espérant qu'en leur donnant un peu d'argent, ils seront sages? Une somme de 46 milliards de dollars est disparue. Cet argent servira-t-il à créer une caisse autonome?

[Traduction]

**L'hon. Belinda Stronach:** Madame la Présidente, le député a dit que j'étais heureuse des nouvelles réformes. Il s'agit d'un processus d'amélioration continue. Nous consultons, nous cherchons des façons d'améliorer la situation et nous allons continuer de le faire. Un certain nombre d'améliorations très importantes ont été apportées afin de renforcer le programme. Je serai heureuse d'écouter les suggestions du député et d'en discuter avec lui.

---

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Madame la Présidente, d'autres discussions ont eu lieu entre les partis concernant le débat prévu plus tard aujourd'hui sur la motion d'adoption du troisième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que le débat sur la motion d'adoption du troisième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, proposée par le député de Kitchener—Waterloo, soit réputé avoir eu lieu, que la motion soit réputée avoir été mise aux voix, qu'un vote par appel nominal soit réputé avoir été demandé et reporté à la fin des initiatives ministérielles le mercredi 8 juin 2005.

● (1105)

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

*Les crédits*

(La motion est adoptée.)

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LES CRÉDITS

#### MOTION DE L'OPPOSITION—L'ASSURANCE-EMPLOI

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC):** Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet de l'importante question de l'assurance-emploi. La motion présentée par le Nouveau Parti démocratique traite de certains défis qui se posent à la population dans les régions où le taux de chômage est élevé et où le chômage saisonnier constitue un problème important. Il convient de faire remarquer que cette motion marque un changement saisissant dans la position du Nouveau Parti démocratique. Auparavant, celui-ci préconisait les douze meilleures semaines, où que ce soit au Canada, que le taux de chômage soit élevé ou non. Cette approche nous posait grandement problème.

Je devrais vous informer du fait que je partagerai mon temps avec le député de St. John's-Sud —Mount Pearl.

Le problème, bien sûr, c'est que l'approche fondée sur les douze meilleures semaines ouvre bel et bien la porte à certains abus. Dans les régions où le taux de chômage est faible, par exemple en Alberta et en Ontario dans le secteur de la construction et là où nous ne sommes pas confrontés au même type de défis, il est facile de voir que des gens se servent du système, accumulent leurs heures et déclarent d'autres semaines, pendant lesquelles ils n'ont travaillé que très peu d'heures, afin de maximiser les prestations alors qu'aucun changement légitime de la situation de l'emploi ne peut le justifier.

Il est certain que le système actuel ne fonctionne pas. C'est la raison pour laquelle la question est soulevée. Ce système n'est pas favorable aux travailleurs saisonniers. En fait, il incite les gens à le déjouer, à en abuser et, aussi incroyablement que cela puisse paraître, à refuser de travailler et d'accumuler des heures de travail. Nous ne voulons pas d'un système semblable. Il est le résultat d'une approche gouvernementale mal conçue.

La proposition dont nous sommes saisis permettra-t-elle de régler le problème? Ce n'est pas certain. Le fait de viser davantage les régions à taux de chômage élevé représente une amélioration et contribuera à résoudre en partie les problèmes. Mais sur quoi se base-t-on pour fixer un taux de 10 p. 100? Pourquoi pas 9 p. 100, 8 p. 100 ou peut-être 11 ou 12 p. 100? Nous ne voyons pas sur quoi est fondé le taux proposé.

Je constate un certain arbitraire, sans compter les injustices qui peuvent se produire, par exemple dans le cas où des maisons voisines seraient assujetties à des règles de fonctionnement tout à fait différentes parce qu'elles auraient des codes postaux différents. Il faudra examiner certaines de ces questions, afin de voir si la motion dont nous sommes saisis propose la façon la plus équitable et la plus efficace de résoudre les problèmes actuels.

Par ailleurs, il faut examiner la question fondamentale: pourquoi les gens n'ont-ils pas d'emplois, pourquoi n'y a-t-il pas de travail? C'est à cet égard que le gouvernement libéral a le plus manqué à ses obligations envers les Canadiens. La meilleure politique sociale, la meilleure forme d'assurance-emploi, c'est, de loin, un emploi permanent et stable. C'est, assurément, le genre de politique que nous souhaitons voir mettre en place, une politique qui encourage les

gens à travailler, à trouver des emplois, une politique qui engendre des conditions propices à la création d'emplois.

L'absence d'emplois est notamment attribuable aux charges sociales que le gouvernement libéral impose systématiquement depuis une décennie. Au cours de cette période, les libéraux ont pris 46 milliards de dollars aux travailleurs et aux employeurs, un peu plus auprès de ces derniers, puisque le ratio est de 1,4 à 1. Les libéraux ont pris cet argent aux employeurs et aux travailleurs, l'argent de leurs cotisations au régime d'assurance-emploi. Les travailleurs et les entreprises croyaient que leurs cotisations au régime leur assuraient la protection du filet de sécurité et que, en cas de difficulté, ils pourraient s'en remettre au soutien et à la formation offerts par le régime d'assurance-emploi.

Sur dix ans, le gouvernement libéral a détourné plus de 46 milliards de dollars de cotisations d'assurance qu'il a dépensés à d'autres fins. Ces cotisations sont tout simplement devenues un impôt. On a détourné les travailleurs et les entrepreneurs canadiens qui triment dur et qui ont cotisé à cette assurance en toute bonne foi, croyant que le gouvernement ne consacrerait pas cet argent à ses priorités. Le Programme de commandites nous a bien montré quelles étaient ces priorités. Les libéraux ont dépensé l'argent de l'assurance plutôt que de le consacrer à aider ces travailleurs et à contribuer à la création d'emplois.

Les libéraux ont supprimé la création d'emplois. Ils ont réduit le nombre de débouchés. Ils ont fait en sorte que les gens dépendent davantage de l'assurance-emploi comme d'un filet de sécurité.

• (1110)

Cette taxe à l'emploi ne saurait exister plus longtemps. On doit faire le nécessaire pour réduire les cotisations des employeurs et des employés. Au sein du Parti conservateur, nous avons préconisé fortement que les entreprises qui créent les emplois et les travailleurs soient traités équitablement.

Par exemple, les travailleurs qui ont versé des cotisations d'assurance-emploi en trop devraient obtenir un remboursement alors que les entreprises ne seraient pas remboursées pour les cotisations correspondantes qu'elles ont versées. Nous avons formulé une recommandation générale raisonnable, recommandation qui a obtenu l'appui des principaux intervenants du côté des entreprises. Nous avons recommandé le remboursement le plus équitable possible du trop-payé et un calcul en fonction d'une moyenne.

C'était mieux que rien. Les employeurs étaient disposés à accepter notre recommandation. Ils ne voulaient pas d'une énorme bureaucratie, ils ne recherchaient que l'équité. Le gouvernement a trahi ceux qui créent les emplois. Il n'a pas à cœur la création d'emplois. Il ne s'intéresse qu'à imposer les petites entreprises, les entrepreneurs, ceux qui triment dur pour créer des emplois. En percevant trop d'argent, il fait disparaître des emplois. Il ne veut pas changer sa façon de faire. C'est tout simplement injuste.

Nous avons souvent vu le gouvernement se servir du système d'assurance-emploi à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu. Par exemple, le gouvernement s'en sert pour offrir des prestations de compassion. C'est quelque chose d'intéressant et d'important.

### *Les crédits*

C'est certes une amélioration positive sur le plan des programmes sociaux, mais il y a un problème très réel qui découle du fait que beaucoup de Canadiens, même parmi ceux qui cotisent à l'assurance-emploi, ne sont pas admissibles aux prestations de compassion, et les travailleurs autonomes n'ont évidemment pas droit à ce genre de prestation non plus. Pourtant, c'est de cette façon que le programme est administré, ce qui le rend injuste puisqu'il ne traite pas tous les Canadiens de la même façon. Le gouvernement du Canada a créé un programme de prestations de compassion à deux niveaux.

Lorsqu'on pense que la prestation de compassion est vraiment un moyen d'encourager et d'inviter les Canadiens à contribuer aux soins de santé des membres de leur famille, à leur prodiguer des soins de qualité, on se rend compte que c'est en fait une forme de système de soins de santé à deux niveaux que le Parti libéral a mis en place.

Au-delà de cela, nous trouvons que la façon dont la prestation de compassion est administrée par le gouvernement est très injuste. Il en résulte toutes sortes d'injustices. Je sais que la Chambre aura l'occasion d'entendre d'autres députés du Parti conservateur parler des défauts de ce programme plus tard aujourd'hui.

Lorsque nous tentons de régler certains problèmes du système d'assurance-emploi, ce sont là des défauts qu'il faudrait à notre avis corriger. Selon nous, il y a beaucoup de problèmes à régler.

L'assurance-emploi est un échec pour les travailleurs. Le régime ne fonctionne pas pour les travailleurs des régions où le taux de chômage est élevé et ne fonctionne pas non plus dans les régions où les entreprises sont prospères, où les emplois sont solides et où l'économie est forte en raison de l'iniquité inhérente à ce régime. La plus grande iniquité de toutes, c'est que le gouvernement libéral continue de surtaxer les travailleurs et les entreprises en imposant des cotisations élevées, tuant du coup des possibilités de création d'emplois et d'amélioration du bien-être de la population. Les travailleurs saisonniers aussi sont surtaxés par un système qui leur permet difficilement de s'en sortir.

En résumé, nous croyons que le régime doit être modifié et quelques suggestions positives ont été formulées, mais beaucoup de questions restent sans réponse.

Par exemple, nous aimerions savoir combien coûteront les modifications. Combien cela coûtera-t-il au régime? Combien cela coûtera-t-il aux employeurs et aux travailleurs? C'est incroyable, mais nous n'avons pas la réponse à ces questions. En comité, le Bloc québécois, le NPD et le Parti libéral ont tous voté contre une motion visant à préciser le coût du changement.

Par conséquent, les députés, c'est-à-dire ceux qui prennent les décisions pour le pays, sont contraints de se prononcer sans savoir ce que cela coûtera aux travailleurs et aux entreprises du Canada en raison d'une collusion entre les libéraux, les néo-démocrates et les bloquistes. C'est beaucoup nous demander. C'est nous demander d'acheter chat en sac, c'est nous demander de faire un changement sans avoir la moindre idée de ce qu'il coûtera. Pour moi, c'est prendre une décision risquée.

Nous voulons que l'on aide vraiment les chômeurs. Nous voulons qu'un régime qui ne fonctionne pas soit véritablement amélioré. Des améliorations nous ont été proposées. Elles suscitent par contre de véritables problèmes. Le régime modifié sera-t-il amélioré? Il nous serait très difficile de nous prononcer parce que le NPD a refusé que les renseignements du gouvernement nous soient communiqués.

• (1115)

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Madame la Présidente, dans le cadre du débat sur cette question à la Chambre

aujourd'hui, je suis certain que le député reconnaîtra qu'au moment où les représentants du ministère des Ressources humaines ont comparu devant notre comité parlementaire, lorsque nous préparions notre rapport et qu'il a été question des 12 meilleures semaines sur les 52 précédant la demande, on nous a dit que le coût de cette mesure s'élèverait à 320 millions de dollars. Le député recevra une lettre de ma part cette semaine et tous les députés recevront une lettre du service de recherche disant que le coût de la mesure fondée sur les 12 meilleures semaines sera de 320 millions de dollars.

Or, avec les modifications que le gouvernement a proposées, soit les 14 meilleures semaines, le fait de ramener de 910 à 840 le nombre d'heures nécessaires pour être admissible et le montant de 75 \$, le coût s'élèverait à 300 millions de dollars. Il n'est même pas nécessaire d'avoir une calculatrice. Si l'autre régime fondé sur les 12 meilleures semaines coûterait 320 millions de dollars et que celui fondé sur les 14 meilleures en coûterait 300 millions, la différence est de 20 millions de dollars et elle est même inférieure à cela parce qu'il n'est pas question du nombre d'heures. Elle est même moins élevée. Ces informations viennent du service de recherche et du ministère qui les a communiquées à notre comité lorsque nous discutons de cette disposition particulière.

Ce sont là les chiffres. Par ailleurs, le député dit que les gens quittent leur emploi simplement pour profiter du régime. Je ne suis pas de cet avis. Après avoir entendu les propos de ce député, j'aimerais savoir si son collègue conservateur de Terre-Neuve-et-Labrador croit lui aussi que les gens profitent tout simplement du régime. Le problème vient du fait que le gouvernement ne comprend pas le travail saisonnier. Nous devons venir en aide à ces gens-là.

Le député appuiera-t-il la motion? Le Parti conservateur appuiera-t-il la motion ou dira-t-il non à la région de l'Atlantique?

**M. Peter Van Loan:** Madame la Présidente, le commentaire du député d'Acadie—Bathurst selon lequel il dit respecter les travailleurs me fait sourire. C'est le député d'Acadie—Bathurst qui m'a dit que les gens refusent du travail parce que, autrement, ils n'obtiendraient pas le maximum de prestations, et que c'est la raison pour laquelle il faut changer le système. Le fait qu'il m'ait donné cette justification me laisse très perplexe. Je l'ai répété ici à la Chambre et il dit maintenant que c'est manquer de respect. À l'avenir, je vais y penser à deux fois avant de répéter les paroles le député d'Acadie—Bathurst.

Pour ce qui est des coûts, le député d'Acadie—Bathurst a droit à son avis, mais nous avons demandé au ministère des Finances de nous fournir les chiffres et une analyse détaillée du coût de chacun des changements. Au comité, le député d'Acadie—Bathurst, de même que les libéraux et les députés néo-démocrates, ont voté contre cette demande. Chacun se fie maintenant au ouïe-dire, à des communiqués de presse d'origines diverses et à ses petits calculs, au lieu de se fonder sur l'analyse du ministère des Finances que nous avons demandée et qui nous a été refusée.

Nous devons prendre des décisions en toute connaissance de cause. Malheureusement, nous n'avons pas l'information nécessaire.

[Français]

**M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ):** Madame la Présidente, je voudrais réagir aux propos de mon collègue conservateur. Bien sûr, nous ne sommes pas contre la motion du NPD quoique nous trouvons qu'elle est insuffisante en soi par rapport aux 28 recommandations que le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées a faites dernièrement.

Bien sûr, c'est insuffisant car, comme vous le savez, les libéraux ont pris un peu plus de 45 milliards dans ce régime d'assurance-emploi ces dernières années et ils l'ont un peu détruit. Depuis plus d'une dizaine d'années, il y a beaucoup de chômeurs dans nos régions et le régime a créé beaucoup d'exclusions.

Je viens d'un milieu rural. Dans Berthier—Maskinongé, nous avons plusieurs travailleurs saisonniers, ceux qui travaillent dans les parcs fauniques, l'hôtellerie, la foresterie et d'autres secteurs. Les libéraux, en détruisant ce régime d'assurance-emploi, ont fait en sorte que plusieurs de ces travailleurs saisonniers n'ont pas accumulé suffisamment de semaines pour pouvoir bénéficier toute l'année du régime d'assurance-emploi et doivent avoir recours à l'aide sociale.

En raison du régime d'assurance-emploi fédéral insuffisant, c'est le Québec qui doit subvenir aux besoins de ces travailleurs par l'entremise du programme de l'aide sociale destiné aux bénéficiaires de la sécurité du revenu. Cela appauvrit, en soi, notre population. Donc, bien sûr, cette motion est insuffisante.

Pour réagir un peu aux propos de notre collègue conservateur, je crois qu'il faut bonifier le régime. Les gens de chez nous veulent travailler. Ce n'est pas vrai que les gens ne cherchent pas de travail, mais les emplois, actuellement, dans notre société, sont insuffisants. Il y a donc beaucoup d'emplois saisonniers et on doit avoir un régime d'assurance-emploi. Comme vous le savez, il y a de l'argent dans la caisse d'assurance-emploi, il faut tout simplement avoir une caisse autonome.

Je poserai une question à mon collègue conservateur. Sur quelle base se fonde-t-il pour dire que les gens ne veulent pas travailler? Chez nous, les gens des comtés du Québec veulent travailler et ils ont droit à un régime bonifié d'assurance-emploi.

• (1120)

[Traduction]

**M. Peter Van Loan:** Madame la Présidente, les aspects que soulèvent mon collègue du Bloc et M. Godin ont été soulevés au comité par leurs collègues, où ils ont déclaré...

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** À l'ordre, s'il vous plaît. Je suis sûre que vous vouliez dire le député d'Acadie—Bathurst.

**M. Peter Van Loan:** En effet, madame la Présidente, il s'agit du député d'Acadie—Bathurst.

Ils ont fait valoir au comité que le système est structuré de telle sorte que les gens sont dissuadés d'accepter des semaines ou des jours écourtés du fait que cela réduit leurs prestations selon le calcul de la moyenne. C'est pourquoi ils souhaitaient comme changement que l'on adopte les 12 meilleures semaines. Voilà les explications qu'ils ont données pour justifier le changement. Donc, s'il y a un problème, ils devraient en parler à leurs collègues.

*Les crédits*

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PATRIMOINE CANADIEN

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Madame la Présidente, il y a eu des consultations entre les partis et vous constaterez que la Chambre donnerait le consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

[Français]

Que, nonobstant l'ordre adopté le 11 mars 2005, relativement à son étude sur l'industrie du long métrage au Canada, le Comité permanent du patrimoine canadien soit autorisé à se rendre (a) à Vancouver du 8 au 10 juin 2005; et (b) à Halifax du 5 au 6 juin 2005, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LES CRÉDITS

MOTION DE L'OPPOSITION—L'ASSURANCE-EMPLOI

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC):** Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre part au débat de ce matin, non pas parce qu'il s'agit d'une motion présentée par le Nouveau Parti démocratique ou par un parti donné, mais parce qu'il s'agit d'une question qui devrait être débattue à la Chambre, mais pas nécessairement dans le cadre de cette motion de portée restreinte. Je ne dis pas cela pour dévaloriser la motion, qui est très importante, mais peut-être un bon débat sur l'ensemble de la question de l'assurance-emploi nous permettrait-il de mieux la comprendre.

Depuis que je suis député, l'une des choses que j'ai apprises c'est que, pour obtenir quelque chose, il faut se gagner des appuis. Notre pays est immense. Il compte des régions extrêmement riches où les gens gagnent très bien leur vie et où on ne connaît pas le chômage. Il y a d'autres régions où, à cause de l'histoire, de la géographie, ou des ressources qui ont été détruites au cours des années, les gens vivent, comme l'ont fait les arrivants d'il y a cinq siècles.

Il n'est pas possible d'établir des règles uniformes pour les habitants de l'ensemble du pays. Les gens qui sont habitués de vivre dans une région donnée ont une perception limitée dans une certaine mesure à ce qu'ils voient. Il est parfois difficile pour certaines personnes de comprendre ce qu'il en est dans d'autres régions où les conditions sont différentes. En tenant ces discussions et en échangeant au sein de nos propres groupes, de nos caucus et ici à la Chambre, nous apprenons à mieux comprendre les préoccupations et les besoins des habitants de tout le pays.

### *Les crédits*

L'une des questions les moins bien comprises dans l'ensemble du pays est celle de l'assurance-emploi. Dans certaines régions, il y a des gens qui ne pourraient pas vivre sans une forme quelconque de prestations d'assurance-emploi. Dans d'autres régions, il y a des gens qui travaillent tout le temps et qui versent des cotisations dans le cadre d'un programme dont ils n'ont jamais retiré de prestations.

La première année où j'ai travaillé, j'avais 16 ans. Je suis légèrement plus âgé à présent, comme le savent les députés. J'ai eu la chance de n'avoir jamais eu à toucher des prestations d'assurance-emploi, contrairement à beaucoup de gens de mon entourage, des amis, des parents, des habitants de ma province et d'ailleurs au pays. Nous vivons dans un pays diversifié et les besoins des gens varient radicalement d'une région à l'autre.

Au fil des ans, j'ai eu des discussions avec le député qui a présenté la motion. Lui et moi partageons de nombreuses préoccupations. Il représente une circonscription où les gens ont des difficultés. C'était aussi mon cas auparavant, mais la situation a changé. Cependant, il ne faut pas généraliser. Ce n'est pas parce que nous représentons une région urbaine et que, d'après Statistique Canada, le taux de chômage se situe à 2 p. 100 ou à 5 p. 100, que, dans notre région, les gens n'ont pas de difficultés à trouver du travail. Dans les régions où le taux d'emploi est le plus élevé au Canada, certaines personnes n'arrivent pas à trouver du travail pour nombre de raisons, dont le manque de formation ou de compétences et l'absence d'offres d'emploi dans leur domaine. C'est un problème que tout le monde vit, mais il est vraisemblablement plus aigu dans les régions où il y a du travail saisonnier.

Il y a une chose qui m'inquiète au sujet de cette question. Le député donne l'impression qu'elle est tellement importante, et je conviens avec lui qu'elle l'est, mais je ne l'ai pas entendu expliquer pourquoi cette question ne figurait pas sur la liste des priorités lorsque son chef a conclu une entente avec le premier ministre pour appuyer le gouvernement et le maintenir au pouvoir. Ils ont parlé d'investir dans l'environnement, dans les programmes de formation, dans le logement abordable et dans l'aide étrangère, mais il n'a jamais été question du programme d'assurance-emploi. Je pense que le député doit fournir quelques explications. Si cette question revêt une telle importance pour lui et pour son parti, pourquoi ne l'a-t-on pas traitée comme prioritaire dans les discussions? Ceci dit, je conviens que c'est une question fort importante.

•(1125)

Je vais me concentrer sur le secteur de la pêche à Terre-Neuve-et-Labrador. Je vois le député de Random—Burin—St. George's. Il sait fort bien où je veux en venir, car il est dans la même situation. Nos régions vivaient de la pêche. Dans de nombreuses petites collectivités de pêche, certains pêchaient et d'autres travaillaient dans des usines de transformation du poisson.

Nous pouvions compter sur la plus importante ressource du monde. Elle a pratiquement disparu. Dans de nombreux coins de la circonscription du député, les usines de transformation fonctionnaient 52 semaines par année. Les gens avaient dû mal à obtenir congé pour Noël et le Nouvel An à cause des prises débarquées qui devaient être transformées.

De nos jours, beaucoup de ces régions n'ont même pas d'établissements de transformation. Toutes ces usines ont été fermées. Certains sont partis pour l'Alberta ou l'Ontario, mais il y a tous ceux qui ont été laissés derrière, qui ne peuvent partir pour toutes sortes de raisons, à cause de leur âge, de leur manque de formation ou parce qu'ils ont tout investi dans leur maison. Ils

doivent rester et se débrouiller avec quelques semaines de travail par année.

À l'heure actuelle, si nous enlevions le crabe à Terre-Neuve, il y aurait très peu de travail dans le secteur de la pêche. Or, la pêche au crabe ne dure que quelques semaines. Cela signifie que les milliers de gens qui travaillent dans le secteur de la pêche toute l'année doivent maintenant se contenter de quelques semaines de travail à peine.

D'autres espèces sont prises de façon intermittente et il y a cinq, six, huit ou dix semaines où l'embauche est à son plus fort. Il y a ensuite quelques jours et quelques heures ici et là. Aux termes de l'ancien système, on faisait la moyenne des 12 ou 14 dernières semaines pour déterminer le montant des prestations d'assurance-emploi. Les semaines partielles, les journées et les heures travaillées ici et là réduisaient ce montant. Il y a quelques années, on a modifié le régime pour imposer une limite de 225 \$ ou quelque chose du genre et tout ce qui était inférieur à ce montant n'entrait pas dans le calcul.

Beaucoup de ces gens travaillent pour de très faibles salaires de 8 à 10 \$ de l'heure, surtout dans les usines non syndiquées. Certains travaillent pour même moins; quelques-uns pour le salaire minimum.

Nous devons comprendre que le taux de chômage n'a pas changé depuis des années de façon générale. Le salaire minimum ne cesse d'augmenter, mais le taux de chômage demeure stable. Les gens gagnent le même montant qu'il y a des années et ils n'ont droit qu'à 55 p. 100 de leur revenu. Si les gens gagnent 400 \$ par semaine et si leurs prestations d'assurance-emploi sont calculées sur une moyenne de leur salaire maximum, ils ne touchent qu'un petit peu plus de 200 \$ par semaine. Si on ajoute à cela les semaines partielles et les journées de travail ici et là, les gens finissent par toucher moins de 200 \$ et probablement 100 \$ par semaine. Quelqu'un pourrait-il me dire comment il est possible de nos jours de nourrir une famille et de faire fonctionner un foyer avec 150 \$ ou 200 \$ par semaine?

Voilà pourquoi le député a présenté cette motion. Je constate que le gouvernement vient de répondre à un rapport en disant essentiellement qu'il procédera à un projet pilote de trois ans dans les régions où le taux de chômage est élevé, soit de 10 p. 100 ou plus, ce qui est exactement ce que préconise le député. Le gouvernement retiendra les 14 meilleures semaines et verra comment cela fonctionnera. Je crois que c'est louable. Le gouvernement a présenté dernièrement ce projet pilote qui vise les 14 meilleures semaines. Je ne comprends pas pourquoi le député insiste pour que cette période soit immédiatement ramenée à 12 semaines.

Je sais que le fait de ramener la période de 14 à 12 semaines aura un impact. Nous devons toutefois aussi être prudents, car de nombreuses personnes qui contribuent au programme sans jamais rien en retirer trouvent que ce sont toujours les mêmes qui en bénéficient, notamment les travailleurs des régions comme la mienne. Nous avons livré cette bataille ici par rapport à nos ressources. Nous ne voulons pas que les gens deviennent réticents à appuyer des programmes pour ceux qui sont dans le besoin. Il faut apprendre à marcher avant d'apprendre à courir.

Il faut revoir toute la question de l'assurance-emploi dans les régions où nous avons moins de ressources, principalement parce que le gouvernement les a données, les a détruites ou n'en a pas pris soin. Nous disposons de 40 milliards de dollars. Pourquoi les gens ne trouvent-ils pas de travail alors que nous avons tout cet argent à investir dans la formation et l'infrastructure? Pourquoi l'usine de Harbord Breton est-elle fermée et pourquoi les gens cherchent-ils de l'aide alors qu'il y a 40 milliards dans la caisse?

*Les crédits*

• (1130)

Beaucoup de questions sont sans réponse. Cette motion peut-elle fournir toutes les réponses qui nous manquent? La motion est liée à ce que fait le gouvernement. Le gouvernement est-il prêt à réduire le nombre de semaines pour améliorer la vie des gens? J'imagine que nous en apprendrons davantage en écoutant les discours.

**M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD):** Madame la Présidente, depuis que je suis ici, je prends plaisir à discuter avec le député et à apprendre à connaître sa région. Il est également très important pour moi de comprendre la gamme complexe de dossiers dont il doit s'occuper, mais également l'environnement social de sa circonscription.

Il s'est montré un peu critique à l'égard de notre parti en ce qui concerne le projet de loi C-48, nous reprochant de ne pas avoir inclus cette mesure dans les modifications apportées au budget. Je rappelle au député que les conservateurs n'ont même pas voté sur le premier budget. S'ils avaient voté contre, des élections auraient été déclenchées. Ils ont pourtant décidé de s'abstenir. Quelques députés auraient même rompu avec la ligne de parti. Ils n'ont pas voté du tout. À l'extérieur de la Chambre, leur chef a loué le budget, disant qu'il s'agissait d'un budget conservateur. Cependant, il ne comportait aucune amélioration notable de la situation des travailleurs. Cette fois-ci, les conservateurs appuient le projet d'exécution du budget, mais ils s'opposent à nos modifications.

Nous devons avouer qu'elles ne sont pas exhaustives, mais, après tout, nous ne sommes que 19 députés. Nous avons fait de notre mieux pour régler certains problèmes et améliorer le budget.

J'aimerais maintenant demander au député s'il appuiera cette motion très importante. C'est une motion modeste, mais qui, en fait, ouvre de nouvelles perspectives. Il n'est pas nécessaire de revenir sur le passé. Nous pourrions faire toute une différence ici même, aujourd'hui, en adoptant cette motion. Le député pourrait-il convaincre son chef et les autres députés de son parti qui s'y opposent d'appuyer la motion? Pourrait-il les convaincre que nous pourrions faire ces changements dès maintenant et arrêter de nous disputer au sujet du passé?

• (1135)

**M. Loyola Hearn:** Madame la Présidente, j'ai quelques points à soulever.

D'abord, je tiens à assurer au député que j'ai toujours veillé à ce que mon parti comprenne parfaitement mon point de vue et les conditions de ma région, bonnes ou mauvaises, nos ressources, nos possibilités et ainsi de suite. Cela se manifeste par l'appui que nous obtenons dans les grands dossiers, comme ceux de la surpêche et de l'accord sur les ressources extracôtières, entre autres.

Le député a dit que notre parti n'avait pas voté sur le budget. Il doit nous remercier secrètement de ne pas l'avoir fait, car si nous avions voté, les élections auraient été déclenchées et je ne suis pas convaincu que le député et certains de ses collègues seraient ici aujourd'hui. Nous n'avons pas voté parce que notre vote aurait fait tomber le gouvernement. Personne ne voulait aller en élection à ce moment-là. Évidemment, la Commission Gomery n'avait pas atteint son apogée et les pressions n'étaient pas les mêmes que maintenant.

Le député a ensuite dit que les amendements de son parti avaient donné certain droits aux travailleurs. Il n'a même pas parlé de l'assurance-emploi et des travailleurs comme tel. La majeure partie de son intervention portait sur des questions internationales.

La principale préoccupation, et le député sait de quoi il s'agit car deux de ses collègues à qui j'ai posé des questions l'ont reconnu, est

que l'argent ne sera probablement jamais versé. Les fonds ne seront engagés que si l'excédent atteint les 2 milliards de dollars, ce qui, si j'ai bien compris, ne pourra pas être établi avant août 2006. À ce moment, les négociations s'amorceront, et cetera.

Les propres collègues du député ont dit à la Chambre qu'ils n'avaient aucune confiance dans le gouvernement. Je n'ai pas confiance dans le gouvernement. Il n'a pas confiance dans le gouvernement. Ils l'ont souligné. J'ai initialement félicité les intervenants à ce sujet et je félicite le parti d'avoir souligné le fait qu'il existe des besoins dans notre pays. C'est indéniable. Or, tout ce qu'ils ont fait, c'est tomber dans un piège tendu par le gouvernement, qui a acheté leur appui afin de maintenir un parti corrompu au pouvoir et de continuer à jeter les deniers publics par les fenêtres, mais leur apport a été négligeable.

Nous avons dit à la Chambre que ce dossier avait une importance extrême d'un bout à l'autre du pays, mais particulièrement dans certaines régions. Toutes les mesures possibles doivent être prises pour veiller à corriger la situation et pour que l'argent versé dans ce fonds serve à aider les gens qui en ont besoin. Cependant, ce n'est pas le gouvernement actuel qui le fera.

[Français]

**M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ):** Madame la Présidente, nous avons devant nous une motion qui a été présentée par un député du NPD et que nous appuierons, bien sûr. Nous l'appuierons, malgré la très grande timidité du contenu de la motion. Elle vise à redonner une infime partie de ce que les chômeurs se sont fait voler au cours des dernières années, il faut bien le constater.

En appuyant cette motion, je me sens un peu comme si les gens qui nous écoutent, à la faveur d'une absence, s'étaient fait voler tous les meubles dans la maison — tous les effets, les appareils électroniques, tout le contenu de leur résidence —, et que quelqu'un disait: « Moi, je connais le voleur et je vais faire en sorte que celui-ci vous redonne la coutellerie. » Je ne peux pas être contre le fait que l'on vous redonne la coutellerie volée. Cependant, je peux être découragé par le fait que la personne qui connaît le voleur n'ait pas d'autres revendications que celle de lui demander: « Voudrais-tu lui redonner sa coutellerie, s'il te plaît? » Cela me semble tout à fait anormal.

Le NPD, à partir d'une bonne intention, place la Chambre dans une curieuse situation. Les chômeurs se sont fait voler 47 milliards de dollars, — ce sont les vrais chiffres, ceux reconnus par tout le monde — par le gouvernement, depuis 1994, car on a sabré dans les bénéfices. On a exclu les chômeurs du régime, en disant: « Toi, tu n'y as pas droit, parce que tu n'as pas accumulé assez d'heures. Toi, tu es jeune, tu as besoin de 900 heures et tu en as accumulé seulement 600, donc tu n'y as pas droit. Toi, tu ne peux pas faire ceci; toi, tu ne peux pas faire cela. Dans telle région, tu ne peux pas avoir ceci; dans telle autre, tu ne peux pas avoir cela. »

Le gouvernement a remboursé une partie de la dette du Canada au détriment des familles les plus pauvres et les plus nécessiteuses dans notre société. Cela est inacceptable. Il n'y a pas un député en cette Chambre qui ne devrait pas être scandalisé que l'on s'attaque aux plus démunis, aux personnes qui perdent leur emploi, en disant: « Voilà un bon groupe chez qui je peux aller chercher des milliards de dollars pour payer la dette. »

### *Les crédits*

Sous un gouvernement normal, on pourrait penser que l'on s'attaquerait aux plus riches ou aux grandes entreprises, qui réussissent souvent à éluder les impôts de différentes façons, et que l'on mettrait à contribution ceux qui pourraient faire un peu plus, qui bénéficient d'un niveau de vie largement au-dessus de la moyenne. Tel n'est pas le cas, car depuis 1994, le gouvernement libéral s'acharne sur le pauvre monde qui perd son emploi. Telle est la réalité.

Aujourd'hui, le grand cadeau du NPD, c'est l'une des 28 recommandations du rapport du Comité permanent du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. À ce comité, les députés ont dit: « Cela n'a pas de bon sens. Voici 28 choses qui doivent être faites, si l'on veut rendre justice à ceux et celles qui perdent leur emploi. » Le NDP en a choisi une, une seule. De plus, il l'a réduite!

Je vous avoue que je suis obligé de leur dire — et peut-être leur faire de la peine —, que si nous ne les reconnaissons plus, si nous ne reconnaissons plus leur principes, les chômeurs...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Michel Gauthier:** Le député a raison de pleurer. Il va pleurer encore bien plus lors des prochaines élections quand les chômeurs réaliseront qu'ils ont été abandonnés lâchement. Le NPD a laissé de côté les chômeurs. Aujourd'hui, pour se donner bonne conscience, il dépose une petite motion qui redonne à un certain nombre de personnes un petit avantage, mais celui-ci est déjà presque consenti par le gouvernement. On l'a bonifié, et aujourd'hui, le NDP se donne bonne conscience.

Savez-vous pourquoi ils ont fait cela, madame la Présidente? Parce que partout, dans les couloirs de ce Parlement, les gens disent que le NDP a abandonné les chômeurs dans le marché qu'il a conclu avec le gouvernement. Maintenant, on a le gouvernement libéral et on a son aile de gauche, l'aile NPD. C'est ce qui est devant nous.

• (1140)

Le NPD a abandonné les chômeurs pour son bénéfice politique. C'est inacceptable.

Je pensais sincèrement avoir tout vu, que le gouvernement était le seul à pouvoir se rendre aussi loin dans l'injustice envers les chômeurs. On réalise qu'aujourd'hui, le NPD est en train de rejoindre le gouvernement non seulement pour le maintenir en place, mais en ce qui concerne le traitement réservé à ceux et à celles qui perdent leur emploi.

Lors du discours du Trône, nous, les leaders et les chefs des partis politiques, avons discuté et sommes arrivés à une entente. Tous étaient d'accord pour que le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées refasse le travail pour améliorer le régime d'assurance-emploi, d'où les 28 recommandations qui ont été émises. Même le NPD a voté en faveur, tout comme plusieurs autres députés libéraux et conservateurs. Tous étaient d'accord pour aider les chômeurs. Tous disaient que cela n'avait pas de bon sens et qu'il fallait faire quelque chose. Maintenant que le rapport est sorti, j'ai l'impression qu'il n'y a plus que le Bloc québécois qui soit en faveur de ces 28 recommandations.

Le député du NPD qui parraine la motion base le calcul des prestations sur les 12 meilleures semaines. Si l'on prenait intégralement la résolution du comité, c'est-à-dire si l'on basait le calcul des prestations sur le revenu des 12 meilleures semaines, cela toucherait 470 000 chômeurs au Canada. C'est beaucoup de monde.

Il en coûterait 320 millions de dollars, soit environ le quart des surplus non pas de 2002, 2003 et 2004, mais bien de 2005. Autrement dit, le quart de l'argent que le gouvernement économisera encore sur le dos du pauvre monde, de cet argent qu'on vole aux chômeurs, serait redistribué pour aider 470 000 chômeurs.

Or, le NPD propose mieux que cela. Il décide que ce sera dans les régions où le taux de chômage est de plus de 10 p. 100. Quelqu'un peut-il m'expliquer quelle mouche a piqué le NPD? Comment peut-on être un défenseur des citoyens sans voix et sans travail, voter en faveur de motions et d'amendements voulant aider les chômeurs, toujours tenir le même discours, et présenter en Chambre une motion qui correspond à l'une des 28 recommandations du comité, que le NPD a pris la peine de diluer en ne l'appliquant qu'aux régions où le taux de chômage est de 10 p. 100 ou plus? Ce faisant, le NPD confirme qu'il a choisi d'abandonner les chômeurs non seulement au moment de son entente historique pour maintenir en place le gouvernement, mais aussi en réduisant les demandes des groupes de chômeurs, du mouvement des Sans-chemise, des gens qui militent pour retrouver leurs droits et leur argent. C'est indigne d'un parti qui se dit social-démocrate, que de prendre la même direction que ce gouvernement.

Je savais que le NPD ne voulait pas d'élections et qu'il souhaitait absolument maintenir en place ce gouvernement littéralement écrasé par les scandales, mais pas de là à renier une grande partie de sa clientèle, ceux et celles qui comptent sur nous, qui ont besoin de notre appui, qui ont besoin de porte-voix ici, au Parlement. Je ne pensais jamais que le NPD descendrait aussi bas.

Je ne sais pas si c'est l'euphorie du pouvoir qui a fait perdre la tête aux députés du NPD. Peut-être ne sont-ils pas habitués de naviguer dans les officines du pouvoir ou d'être parmi ceux et celles qui ont décidé de maintenir en place le gouvernement.

• (1145)

Peut-être est-ce cela qui leur monte à la tête. Toutefois, cela leur a fait perdre leurs principes, et c'est triste.

Le comité composé de députés demandait qu'on calcule le salaire sur 12 semaines, et cela partout. Une sénatrice libérale a fait un rapport et elle demandait la même chose, soit que le salaire soit calculé sur les 12 meilleures semaines partout. Les libéraux disent qu'ils vont se baser sur les 14 meilleures semaines dans les régions où le chômage est de 10 p. 100 et plus. Le NPD nous dit qu'il se bat pour les chômeurs et qu'il demande les 12 meilleures semaines dans les régions où le chômage est de 10 p. 100 et plus.

C'est un jeu dans lequel nous ne jouerons pas. On ne peut pas brader les droits d'un groupe de personnes comme les sans-emploi, les gens qui perdent leur emploi pour faire de la politique et essayer de démontrer que non, on n'a pas complètement abandonné les chômeurs. Quand le NPD a négocié son marché avec le gouvernement et que le premier ministre a acheté ce parti pour 4,5 milliards de dollars, est-ce qu'il y a une personne qui m'écoute capable de me dire pourquoi le NPD n'a pas mis sur la table, comme condition pour maintenir en place ce gouvernement écrasé par les scandales, une réforme en profondeur de l'assurance-emploi? Tant qu'à se vendre, il aurait pu au moins se vendre à un prix équitable sur le marché, c'est-à-dire le prix de la justice pour ceux et celles qui perdent leur emploi.



*Les crédits*

Non, le NPD a fait selon lui une grande négociation, il a obtenu de grandes choses, des choses extraordinaires. Il est partie prenante au développement de ce pays, mais il a abandonné les chômeurs. Vous avez abandonné les chômeurs et c'est inacceptable.

Les chômeurs et les groupes de sans-emploi vont s'en souvenir. Tous ceux et celles qui vous ont cru et qui ont cru le premier ministre et les ministres durant les dernières campagnes électorales, qui se sont fait faire des promesses, pour lesquels on a pris des engagements, qui se sont fait dire que oui, on allait faire en sorte de corriger cette injustice qui leur était faite, tous ces gens qui ont cru le gouvernement ont été déçus. Tous ceux qui ont cru le NPD sont aujourd'hui déçus et ils en ont une confirmation évidente.

En terminant, je vous dirai que nous allons appuyer la motion. On ne peut pas ne pas être d'accord avec une amélioration, si petite soit-elle. Rappelez-vous mon exemple du début. Je vais vous le redonner puisque vous ne semblez pas l'avoir compris. Le gouvernement a vidé la maison, le NPD offre de redonner la coutellerie. Est-ce qu'on va être contre cela? Non! Cependant, nous voudrions redonner aux chômeurs tout ce qui leur appartient, tout ce qui leur a été volé.

Il n'était pas question pour le Bloc québécois de voter en faveur du budget de ce gouvernement sans avoir mis la condition expresse qu'on a annoncée avant, pendant et après le budget. Nous allons voter contre ce budget jusqu'à la dernière étape parce qu'il n'y a pas dans celui-ci une réforme de l'assurance-emploi. Les chômeurs et les Sans-chemise ont, chez les députés du Bloc, des porte-voix qui ne braderont pas leur appui aux chômeurs pour un quelconque avantage dans l'arène politique.

Nous croyons aux chômeurs, nous croyons à la justice et nous nous tenons debout. Ou on croit en la justice, ou on dit le croire et on fait comme le NPD, on se met à plat ventre devant le gouvernement pour goûter et pour sentir le pouvoir de près. Cela ne durera pas longtemps.

● (1150)

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Madame la Présidente, j'aimerais remercier mon cher collègue de Roberval—Lac-Saint-Jean de son beau discours et des fleurs qu'il m'a envoyées.

Ce député a le culot de se lever à la Chambre des communes pour déposer un fardeau sur 19 députés du Parlement qui ont soutiré 4,5 milliards de dollars du gouvernement fédéral pour pouvoir aider les étudiants endettés et les sans-abri qui ont besoin d'un foyer. On nous accuse de cela.

En matière d'assurance-emploi, par contre, où était le Bloc québécois pour nous aider à négocier avec le gouvernement pour améliorer le régime? Qui a parcouru tout le pays pour rencontrer les travailleurs et les travailleuses? Qui s'est rendu à Rivière-au-Renard et même dans une cathédrale en Gaspésie pour parler aux travailleurs? Qui est allé à Forestville et s'est mêlé aux travailleurs et employeurs qui manifestaient dans la rue pour avoir droit à l'assurance-emploi?

Quand nous en avons eu la chance, nous avons négocié avec le gouvernement minoritaire. Le Bloc québécois voulait des élections et a préféré s'associer aux conservateurs, qui sont contre l'assurance-emploi. Ils devraient avoir honte d'eux-mêmes. Le député n'a même pas pu se lever et se tenir droit devant les Canadiens et Canadiennes et les Québécois et Québécoises. Les bloquistes n'ont pas rendu justice à leur population.

Nous, au moins, présentons aujourd'hui une motion visant à prendre en compte les 12 meilleures semaines. Le projet de loi C-280, présenté par le Bloc québécois, parle seulement d'une chose:

la caisse autonome d'assurance-emploi. Pourquoi le Bloc n'a-t-il pas soumis un projet de loi traitant de toutes les recommandations, comme l'a mentionné le député? C'est un petit projet de loi qui parle seulement d'une chose. Où était le Bloc québécois?

J'en ai déposé un, projet de loi, abordant toutes les recommandations, mais ce Parlement l'a rejeté! Maintenant, je présente une motion pour essayer d'aller chercher un petit quelque chose pour les travailleurs et travailleuses! Je suis certain que ceux d'entre eux qui écoutent aujourd'hui savent que c'est pour leur bien-être! Si le Bloc québécois a honte du travail accompli par le NPD, il devrait voter contre notre motion! On excusera mes paroles, mais, en bon français, qu'ils arrêtent de « têter toute la machine »!

● (1155)

**M. Michel Gauthier:** Madame la Présidente, les gens auront vu, au cours de la dernière minute, un accès de sincérité. Cependant, le député d'Acadie—Bathurst aurait dû avoir le même accès de sincérité et faire la même crise au sein de son parti, quand son chef a annoncé qu'on vendait les 19 voix du NPD pour maintenir en poste un gouvernement qui croupit dans la corruption. Le NPD a vendu ses 19 voix pour 4,5 milliards de dollars. De cette somme, pas un sou ne va aux chômeurs du Canada et du Québec.

Aujourd'hui, on nous fait une crise en Chambre, soutenant que le Bloc québécois n'a pas fait son travail et que, au contraire, le NPD défend les chômeurs. Cette crise, le député d'Acadie—Bathurst aurait dû la faire au sein de son caucus, quand son chef a annoncé qu'il avait vendu son propre vote ainsi que celui des 18 autres députés de ce parti, à la solde du gouvernement. Les libéraux, plus que tout autre parti, ont volé les chômeurs.

On nous parlait plus tôt des conservateurs. Pas un gouvernement dans ce pays n'a volé les chômeurs plus que les libéraux ne l'ont fait.

**Une voix:** Oh, oh!

**M. Michel Gauthier:** Ne s'en souvient-on plus? Un montant de 47 milliards de dollars est en cause. Les députés du NPD défendent le Parti libéral aveuglément. Les chômeurs réalisent que le NPD est aveuglé par l'odeur du pouvoir!

Les députés du NPD devraient plutôt écouter le président du Parti libéral du Canada au Québec! Ce dernier disait de se boucher le nez et de voter pour le Parti libéral! Alors, qu'on se bouche le nez et qu'on fasse comme le NPD: qu'on trahisse les chômeurs!

*Les crédits*

[Traduction]

**Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD):** Madame la Présidente, mon collègue bloquiste semble avoir fort bien repris le discours des conservateurs en soutenant que, d'une certaine façon, les néo-démocrates se sont fait acheter, puisqu'ils ont négocié un accord qui procure aux Canadiens un meilleur budget, un budget qui consacre plus d'argent aux logements abordables et à une caisse de retraite pour aider les travailleurs. Ce n'est pas le fin du fin, mais c'est un budget meilleur qu'il ne l'était. Il y aura plus d'argent pour l'aide à l'étranger, ce que le porte-parole du Bloc appuyait avec enthousiasme, mais je présume qu'il a changé de refrain. Il y aura plus d'argent pour assainir et pérenniser l'environnement. Le Bloc s'est laissé englué dans le discours conservateur selon lequel il s'agirait d'un marchandage de votes.

Que les députés bloquistes s'adressent aux Québécois et leur disent que le NPD a obtenu plus d'argent pour des logements abordables, pour une caisse de retraite, pour l'aide à l'étranger et pour l'application du Protocole de Kyoto, au lieu de leur dire, ce qui ne tient pas debout, qu'il faut éjecter le gouvernement et tenir de nouvelles élections pour leurs propres fins purement intéressées.

● (1200)

[Français]

**M. Michel Gauthier:** Madame la Présidente, il faut que j'explique à nouveau quelque chose d'important, à la députée.

J'ai fait moi-même une tournée de toutes les régions du Québec avant le budget. Le Bloc québécois a dit: « Nous allons voter contre ce budget si le gouvernement libéral ne rend pas justice aux chômeurs ». Durant le débat sur le budget, le Bloc québécois a dit: « Nous allons voter contre ce budget si le gouvernement du Canada ne rend pas justice aux chômeurs ». Durant les négociations où le NPD a vendu son âme au Parti libéral, nous avons dit au premier ministre: « Nous n'appuierons pas votre budget si vous ne rendez pas justice aux chômeurs ». Le Bloc québécois dit aujourd'hui: « Nous ne pouvons accepter d'appuyer un gouvernement, un budget ou quelque motion que ce soit qui ne rende pas justice aux chômeurs ».

On croit à la cause des chômeurs. On en parle tout le temps et on profite de toutes les occasions pour aider ces gens. Lorsque le NPD dit qu'il a obtenu un bon budget, sur les 4,5 milliards de dollars, pas un sou n'a été octroyé aux chômeurs. En toute justice, dites aux chômeurs pourquoi, sur vos 4,5 milliards de dollars, aucun sou ne leur a été octroyé? C'est ce que le Bloc voulait, c'est ce que le Bloc veut, c'est ce que la population veut et c'est ce que nous allons avoir.

[Traduction]

**L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Madame la Présidente, les commentaires du député du Bloc québécois me déçoivent énormément.

Ce qu'il ne dit probablement pas à ses électeurs et aux Québécois en général, c'est que la performance économique du Canada est égale ou supérieure à celle de tous les autres pays de l'OCDE. À l'heure actuelle, notre taux de chômage est à son deuxième plus bas niveau en 30 ans, par un dixième d'un pourcent. Notre économie fonctionne à plein régime. Nous avons donc une assiette fiscale qui nous a permis d'investir, en partie sur la suggestion du NPD, dans plusieurs secteurs chers aux Canadiens, par exemple, la petite enfance, la défense, le logement, les soins de santé et autres programmes sociaux importants.

Il est également très triste que le député ne fasse probablement pas savoir à ses électeurs et aux autres Québécois que la meilleure façon de protéger la langue française au Québec est de garder le Québec au

sein du Canada, de ne pas en faire un pays ou une entité séparée, mais plutôt de le garder à l'intérieur de la famille des provinces qui constituent notre magnifique pays.

Je trouve les beaux discours du député très ironiques parce que nous savons tous ce qu'on dit à propos des députés du Bloc québécois. Leur maxime est « Le Québec est ma passion, le Canada est ma pension. »

[Français]

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** L'honorable député de Roberval—Lac-Saint-Jean a moins de 30 secondes pour répondre.

**M. Michel Gauthier:** Madame la Présidente, je sais que vous manifesterez à mon égard la même largesse qu'à ceux qui m'ont posé des questions.

Ce qu'on ne comprend pas au Québec, dans le comté de Roberval—Lac-Saint-Jean comme dans les autres comtés, c'est que le gouvernement se targue de faire du développement économique en coupant les prestations aux chômeurs. Voilà la belle réponse à ceux et elles qui perdent leur emploi, comme c'est le cas dans le comté de Roberval—Lac-Saint-Jean, victimes de la crise du bois d'oeuvre, des problèmes commerciaux avec les États-Unis ou de la crise de la vache folle.

Qu'on vienne expliquer à un chômeur de chez nous qu'il n'a plus de travail et qu'on l'empêche de recevoir des prestations, mais que le gouvernement est bon pour lui parce qu'il crée des emplois et que l'économie va bien. Or, l'économie n'a jamais nourri personne. On n'achète pas de l'économie pour nourrir sa famille; c'est du pain et du beurre qu'on achète pour mettre sur la table. Pour ce faire, il faut de l'argent. Ce n'est pas en coupant les prestations des pauvres personnes sans emploi dans des régions éprouvées comme la mienne que le gouvernement nous convaincra de sa bonté.

C'est ce que je voulais dire quant à la question de la souveraineté. En effet, dans un Québec souverain, nous allons cesser d'embêter les autres. Nous allons créer notre propre régime d'assurance-emploi. Il y aura de la place pour les gens qui ont besoin de l'aide du gouvernement.

● (1205)

[Traduction]

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Madame la Présidente, je ne puis dire à la Chambre à quel point je suis fier de prendre la parole sur la motion de l'opposition présentée par mon collègue, le député d'Acadie—Bathurst. Cette motion traite d'une question d'une importance vitale non seulement pour les habitants de sa circonscription, Acadie—Bathurst, mais encore pour tous les habitants du pays. Il s'agit de l'assurance-chômage, maintenant appelée assurance-emploi, et de la ponction historique du gouvernement libéral sur ce programme social.

Croyez-moi, j'ai des idées très arrêtées sur le sujet de l'assurance-emploi. Je puis dire sans hésitation que mes électeurs me parlent de l'assurance-emploi plus que de tout autre sujet.

*Les crédits*

J'ai quelques données à vous communiquer, en guise d'introduction. Quand le gouvernement libéral du Canada a décidé de se servir de l'assurance-emploi comme d'une vache à lait, plutôt que comme d'un régime d'assurance pour les chômeurs, cela a eu de profonds effets sur les circonscriptions du pays, la mienne notamment. J'ai des exemples qui viennent d'un bout à l'autre du pays. Je commencerai par ma circonscription, celle de Winnipeg-Centre.

Quand le gouvernement a modifié les règles de manière à ce que plus personne ne soit admissible aux prestations, le fonds est évidemment devenu excédentaire. Les libéraux se sont servis de cet excédent pour toutes sortes de choses, comme réduire le déficit, accorder des allègements d'impôt aux gens de Bay Street.

Les députés seront sans doute surpris d'apprendre que ces changements se sont traduits par un manque à gagner annuel de 20,8 millions de dollars dans ma seule circonscription. Celle-ci compte déjà parmi les circonscriptions où les revenus sont peu élevés, se classant au troisième rang des circonscriptions les plus pauvres au Canada, d'après les statistiques.

Imaginez quel effet peut avoir le fait de priver ma circonscription de revenus de 20,8 millions de dollars par année. Les conséquences ont été immédiates. Pour se rendre compte de l'ampleur des effets, il suffit de penser à ce que l'on ferait pour attirer dans une circonscription une nouvelle société ayant une liste de paie de 20,8 millions de dollars par année. On ferait des pieds et des mains pour attirer une telle entreprise. Je sais que la circonscription représentée par le Président se réjouirait de l'arrivée d'emplois semblables.

Nous avons été incapables d'empêcher cette fuite de fonds de notre circonscription. Cette fuite était attribuable à un changement de politique du gouvernement du Canada.

Je ne puis croire qu'un seul député du Québec votera contre la simple motion que mon collègue a présentée aujourd'hui pour inverser cette tendance. J'ai en mains les données pour le Québec. Je vais en citer quelques-unes.

Dans la circonscription de Champlain, les compressions dans le programme d'assurance-emploi ont entraîné des pertes annuelles de 59,5 millions de dollars. Dans Charlevoix, il s'agit de 50,1 millions de dollars par année. Dans Bourassa, 42,9 millions de dollars annuellement. Voilà les effets des compressions dans le régime d'assurance-emploi depuis que le gouvernement a décidé de le modifier de sorte que plus personne n'ait droit à des prestations et qu'il puisse se servir du régime comme vache à lait. Cela me fâche juste d'y penser.

Les libéraux ont agi ainsi délibérément lorsqu'ils ont pris le pouvoir en situation de déficit. Ils se sont rendu compte de l'existence d'un déficit auquel il fallait remédier. Quelle source de revenu le gouvernement a-t-il préconisée? Il n'a pas opté pour un plan de croissance visant l'augmentation du PIB afin d'accroître ses revenus. Il a tiré au moins le tiers de ses revenus des poches des chômeurs.

Le montant total de l'excédent accumulé en volant l'argent de l'assurance-emploi dépasse 50 milliards de dollars. Le gouvernement a récupéré 50 milliards de dollars de plus qu'il n'a versé.

Ne perdons pas de vue que cet argent ne lui appartient pas. Dans les années 1980, sous Brian Mulroney, le gouvernement fédéral a cessé de verser de l'argent dans le régime d'assurance-emploi. L'argent du régime provient des contributions des employeurs et des employés. Le but du régime était d'assurer le maintien du revenu des chômeurs ayant perdu leur emploi. C'était son objectif.

Deux choses ont changé. Premièrement, le gouvernement de Mulroney a décidé d'inclure cet argent dans les recettes générales, sous le prétexte suivant: si le fonds est déficitaire, il incombe au gouvernement d'éponger le déficit, ce qui est vrai.

**M. Yvon Godin:** Lucien Bouchard a aussi quelque chose à voir là-dedans.

**M. Pat Martin:** Lucien Bouchard était l'architecte de ce plan, dont nous faisons encore les frais aujourd'hui.

• (1210)

En réalité, la caisse a présenté un déficit seulement à quelques reprises. Le déficit total accumulé, lorsque l'on tient compte de toutes les périodes déficitaires, est de 11 à 13 milliards de dollars. À l'inverse, l'excédent total accumulé actuellement est de 50 milliards de dollars. Quand une caisse d'assurance n'est-elle plus une caisse d'assurance? C'est la question que nous devons nous poser.

Imaginez, lorsque nous devons acheter de l'assurance-habitation, s'il était obligatoire que nous participions à un régime commun d'assurance-habitation. Nos primes seraient retenues de notre chèque de paie chaque semaine, sans que nous ayons un mot à dire. Voilà le principe d'une contribution obligatoire. Mais, si notre maison passait au feu, avec ce régime, nous aurions moins de 40 p. 100 des chances d'être indemnisés, d'obtenir le moindre sou. Le gouvernement nous dirait qu'il préférerait utiliser l'argent pour réduire les impôts de ses amis de Bay Street, pour construire des routes ou encore pour atténuer d'autres compressions dans les dépenses sociales. Il n'y aurait plus un sou pour nous aider, tout comme il n'y a plus d'argent pour nous garantir un revenu dans notre prétendue caisse d'assurance.

Ce n'est plus une caisse d'assurance. C'est une autre taxe sur la masse salariale. Il y a des années que ce n'est plus une caisse d'assurance.

J'ai vécu personnellement l'expérience parce que je suis menuisier de métier. Je n'ai pas honte de dire que j'ai reçu des prestations d'assurance-emploi probablement de 10 à 15 fois pendant ma carrière. Ce régime d'assurance a été conçu exactement dans ce but, c'est-à-dire pour que les gens comme moi, dont le travail est saisonnier ou limité à un secteur, notamment dans les métiers de la construction, puissent avoir un revenu entre deux périodes de travail. Chaque jour que nous travaillions, nous nous dirigeons inexorablement vers notre mise à pied parce que le projet avançait vers son aboutissement. C'est la nature du travail de menuisier. Nous commençons un travail, et chaque jour, nous nous rapprochons du jour de notre mise à pied. Autrefois, je pouvais compter sur l'assurance-emploi. Mais aujourd'hui, à cause du système d'admissibilité fondé sur le nombre d'heures travaillées, ceux qui auraient besoin de prestations ne peuvent en bénéficier. Les travailleurs saisonniers n'en tirent aucun avantage, et c'est en pensant à eux que nous présentons notre motion aujourd'hui.

### *Les crédits*

Je suis particulièrement fier de mon collègue d'Acadie—Bathurst, qui suit cette question avec passion et défend vigoureusement les personnes touchées par cette politique au fil des ans, en soulevant expressément le cas des gens qui sont passés à travers les mailles du filet. Même lorsque les libéraux ont été contraint de corriger un peu le régime d'assurance-emploi, même lorsqu'on a fait ressortir au grand jour son caractère injuste, les changements qu'ils ont apportés n'ont pas assuré toute la protection voulue à bon nombre de gens qui auraient dû être admissibles. Aucun groupe de personnes n'a été plus durement touché par ce régime que les travailleurs des usines de transformation du poisson de l'Est du Canada, qui — c'est voulu comme cela — ne peuvent participer à la caisse de l'assurance-emploi sous sa forme actuelle.

Le changement que mon collègue et le NPD demandent aujourd'hui est dérisoire en comparaison de la taille de la caisse. Il est presque insignifiant au regard de l'excédent d'exploitation annuel de la caisse. On me dit qu'un montant de 20 à 30 millions de dollars par année suffirait à financer le changement que nous réclamons, à savoir ramener la période de référence de 14 à 12 semaines là où le taux de chômage est supérieur à 10 p. 100.

Mon collègue me dit que le coût de cette mesure est inférieur à 20 millions de dollars par année. Dans son mode de fonctionnement actuel, la caisse affiche un excédent de plus de 200 millions de dollars par année. À son apogée, cet excédent s'élevait à 750 millions de dollars par mois. Quel beau permis d'imprimer de l'argent pour le gouvernement. Même avec les modifications et les changements qui ont été apportés, l'excédent est d'environ la moitié de cela. Si on fait le calcul, cela donne un excédent mensuel de 375 millions de dollars. Il s'agit dans notre débat d'un montant de 20 millions de dollars par mois pour rendre admissible au programme ce groupe de travailleurs de l'Est du Canada qui en est exclu.

Ce groupe de travailleurs au Nouveau-Brunswick a un défenseur en la personne du député d'Acadie-Bathurst. Je signale qu'il n'y a pas ici d'autre parti qui a levé le petit doigt pour représenter les intérêts de ces travailleurs. Le NPD se sert de son statut d'opposition face à un gouvernement minoritaire plus efficacement que tout autre parti, car nous arrivons à soutirer certaines mesures positives au Parlement actuel.

J'entends le Parti québécois regimber et demander comment le NPD peut s'allier au Parti libéral corrompu. Le NPD fait son travail de parti d'opposition à un gouvernement minoritaire pour faire avancer son programme d'action. C'est ce que nous sommes censés faire. C'est pour cela que nous avons été envoyés ici.

● (1215)

D'autres partis, qui ont un plus grand nombre de députés, ne retirent absolument rien de cette législature. Nous obtenons des dépenses sociales dans les domaines que nous avons à cœur et ils seront les bénéficiaires auxiliaires du travail que nous faisons. J'espère qu'ils apprécieront les fruits de nos efforts.

Au lieu d'utiliser notre journée de l'opposition pour mettre le gouvernement en pièces, de présenter une motion de censure ou de forcer le déclenchement des élections, nous l'utilisons pour aider des chômeurs dans une région du pays oubliée par le Parti libéral. C'est une bonne chose. Y a-t-il un député ici présent qui estime que les députés devraient agir autrement? Nous sommes à la Chambre des communes. Nous sommes dans l'endroit où les simples citoyens sont censés avoir une voix, où ils peuvent demander un redressement s'ils sont victimes d'une injustice.

Voici un parfait exemple d'injustice. Les ouvriers d'usine de traitement du poisson dans l'est du Canada ont été laissés pour

compte; ils sont passés entre les mailles du filet du programme d'assurance-emploi. Le gouvernement les a trahis. Aucun parti de l'opposition ne les défend. Il revient au NPD de prendre la parole au nom de ce groupe de travailleurs défavorisés, et j'en suis fier.

J'ai écouté la diatribe de mon collègue du Bloc il y a un instant, lui qui accuse le NPD de partager le lit du gouvernement libéral corrompu. Qu'à cela ne tienne, avant que le dernier libéral ne soit emmené menottes aux mains, nous allons retirer les bénéficiaires que nous pouvons retirer de cette législature avant sa chute.

C'est notre devoir de le faire. C'est pour cela que nous avons été élus et nous exerçons notre devoir plus efficacement que ne le fait l'opposition officielle avec ses 99 députés. Les conservateurs ne semblent pas rapporter des avantages à leurs circonscriptions. Ils n'ont pas réussi à négocier le moindre avantage. En fait, ils sont en train de mettre l'Accord atlantique en péril au sein du Comité des finances. Les avantages que nous avons réussi à faire intégrer dans ces projets de loi budgétaires sont mis en péril à cause de la collaboration des bloquistes et des conservateurs qui ne cherchent qu'à faire dissoudre le Parlement et déclencher des élections.

Ils devraient reconsidérer leur position pour un certain nombre de raisons. Premièrement, s'il y avait des élections demain, ces deux partis perdraient des sièges parce qu'ils ont perdu leur crédibilité. Désormais, personne ne croit qu'ils peuvent encore obtenir des résultats. Ils n'ont que des preuves empiriques qui équivalent à un gros zéro. Ils ne font rien. Ils sont simplement présents et ils mettent des bâtons dans les roues à ceux d'entre nous qui essaient d'accomplir quelque chose en mettant à profit l'occasion que les Canadiens leur ont offerte.

Lorsque nous disposons d'une journée de l'opposition, les membres notre caucus se réunissent et proposent des sujets que nous pourrions aborder, ainsi que des moyens d'utiliser notre levier politique de manière optimale. En l'occurrence, je suis fier de dire que nous avons choisi de défendre les intérêts des travailleurs ordinaires qui ont rarement l'occasion de faire valoir leurs préoccupations.

Combien de fois entendons-nous des gens prêts à consacrer toute une journée à la défense des intérêts des travailleurs d'usine de poisson qui sont lésés et exclus du régime d'assurance-emploi? Rarement. Nous aurions cru que les députés du Canada atlantique auraient voté en faveur de la motion qui est à l'étude aujourd'hui et dont ils pourraient bénéficier. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi ils n'ont pas proposé pareille motion. Ils ont plus d'occasions que nous de le faire.

Nous avons 19 députés, et on ne nous accorde une journée de l'opposition que très rarement. Nous utilisons ces journées à des fins constructives. Tout ce que les autres députés de l'opposition font est destructeur; ils démolissent tout. La politique de la terre brûlée semble être le mot d'ordre des bloquistes et des conservateurs. Pourquoi ne font-ils pas quelque chose de constructif pour une fois? Si personne ne veut voter pour les conservateurs, c'est peut-être parce qu'ils n'ont jamais montré qu'ils peuvent faire quelque chose de constructif. Tout ce qu'ils font est destructeur.

Nous nous attendons à cela de la part des bloquistes. Sauf votre respect, c'est leur raison d'être de mettre en pièces le gouvernement et de prouver que le Parlement ne fonctionne pas; dans leur esprit, il y a donc quelque chose à bâtir à partir des cendres. Je peux comprendre cela. Ce que je ne comprend pas, par contre, c'est que le parti qui prétend être le parti ministériel en attente utilise son levier politique et ses avantages politiques cinq fois plus importants que les nôtres uniquement à des fins destructrices. Je trouve cela frustrant.

*Les crédits*

Nous nous trouvons dans une situation particulière et nous avons l'occasion, dans les derniers jours de cette session parlementaire, de prendre une mesure positive pour un groupe important de Canadiens. Je suis fier que ce soit notre parti qui propose cette motion. Je suis fier d'être ici avec mes collègues de Churchill et de Windsor-Ouest, ainsi qu'avec le député d'Acadie—Bathurst, qui parraine la motion et qui est peut-être le plus grand promoteur d'une réforme de l'assurance-emploi au pays.

● (1220)

Le député d'Acadie—Bathurst a lui-même pris l'initiative, à ses frais, à même son budget parlementaire, de voyager partout au pays afin de voir ce qui ne va pas avec le programme d'assurance-emploi. Nous savions qu'il fallait faire quelque chose et nous voulions nous assurer que nos recommandations se fondent sur des faits et non sur des émotions, même si la frustration est palpable.

Notre collègue est revenu avec un rapport. Il a constaté que le problème n'existe pas uniquement dans le Canada atlantique. Ce problème prend des proportions épidémiques dans le nord du Canada et dans la circonscription de Churchill. Le taux de chômage est inférieur à 10 p. 100 à certains endroits dans tout le nord du pays. L'un des aspects les plus cyniques de la politique gouvernementale canadienne est que les Premières nations ne sont pas prises en compte dans nos statistiques sur le chômage. En réalité, le taux de chômage au sein de certaines des 35 leurs collectivités représentées par le député de Churchill est de 95 p. 100. Or, ces données ne sont pas prises en compte au moment d'établir le taux de chômage au pays.

La mesure proposée aujourd'hui par mon collègue prévoit que, dans les régions où le taux de chômage est de 10 p. 100 ou plus, la période donnant droit à des prestations d'assurance-emploi devrait correspondre aux 12 meilleures semaines, au lieu de 14 semaines. Cette mesure s'appliquerait à la circonscription de Churchill et à celle de Windsor-Ouest. Il y a des endroits dans chacune de nos circonscriptions où le taux de chômage excède 10 p. 100 et où les gens sont désavantagés.

Je n'ai même pas le temps de parler des injustices de la Loi sur l'assurance-emploi envers les femmes. J'espère que cela fera l'objet d'un débat distinct. Un autre parti d'opposition disposant d'un plus grand nombre de journées d'opposition jugera peut-être opportun de soulever la question, car la loi est carrément discriminatoire envers les femmes. C'est un fait. Je ne dis cela pour en faire accroire à la Chambre, car la question a fait l'objet d'une analyse. Les femmes ont été beaucoup plus pénalisées par le passage d'un système fondé sur le nombre d'heures à un système fondé sur le nombre de semaines. La chose est avérée.

Prenons le cas d'un homme d'âge moyen qui est en chômage. Si je travaillais encore comme menuisier, j'aurais moins de 40 p. 100 de chances de toucher des prestations d'assurance-emploi, selon les règles actuelles. Dans le cas d'une femme, c'est moins de 25 p. 100, et dans le cas d'un jeune, moins de 15 p. 100. Ce système n'est rien d'autre qu'une vache à lait. La contribution y est obligatoire, mais les prestations sont facultatives. C'est tout à fait contraire à l'esprit et à l'intention du concept d'assurance-emploi. Comme je le disais, il y a longtemps que le régime n'est plus un fonds d'assurance.

Lorsque j'étais homme de métier et que je dirigeais le syndicat des menuisiers, la section que je dirigeais comptait plus de 1 000 apprentis inscrits. Même les apprentis sont victimes de discrimination, car ils sont maintenant assujettis à une période d'attente de deux semaines lorsqu'ils quittent leur emploi pour retourner aux études.

J'aurais aimé faire part à la Chambre de mes observations sur les lacunes de la Loi sur l'assurance-emploi, mais le temps me manque. J'aurais voulu faire part aux députés des avantages et des vertus de la motion présentée par le député d'Acadie—Bathurst. Nous allons suivre très attentivement le déroulement du scrutin pour voir qui vote contre la motion, car cela en dira long sur les priorités du gouvernement.

Je suis abasourdi de voir que les autres partis de l'opposition, qui disposent de journées d'opposition à ne savoir qu'en faire, n'en profitent pas pour présenter plus de motions pratiques. Ils passent leur temps à défendre leurs propres intérêts ou à faire des commentaires négatifs qui ne contribuent en rien à améliorer le niveau de vie des Canadiens.

Nous avons décidé de présenter une motion qui aura des effets bénéfiques et tangibles pour ceux que nous représentons. Je n'ai jamais été aussi fier d'être néo-démocrate. Ma tâche, en tant que néo-démocrate, n'a jamais été aussi agréable. Je suis heureux de pouvoir voter en faveur de la motion d'opposition présentée par mon collègue.

● (1225)

**L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le NPd de soulever la question de l'assurance-emploi et du chômage en fait. Je répète que notre pays a maintenant le plus faible taux de chômage en quelque 30 ans et la meilleure performance économique de tous les pays de l'OCDE.

Notre collègue soulève un problème frustrant. Nous devons veiller à ce que les chômeurs obtiennent un emploi, car le travail est le meilleur programme social possible. Nous voulons également nous assurer que le programme est suffisamment attrayant pour que, lorsque les gens perdent leur emploi sans y être pour rien, ils puissent compter sur des prestations pour les aider, mais également reprendre le travail le plus tôt possible. Ensuite, nous voulons nous assurer aussi qu'ils ont les compétences et la formation nécessaires à cette fin.

D'un autre côté, comme le député le sait fort bien s'il examine le bilan et l'expérience de beaucoup de pays socialistes d'Europe du Nord, si nous rendons les programmes sociaux comme l'assurance-emploi trop généreux, nous risquons malheureusement d'encourager le chômage et l'inefficacité économique.

C'est l'équilibre auquel nous essayons de parvenir. D'une part, nous voulons nous assurer que les gens sont traités équitablement et sont aidés lorsqu'ils perdent leur emploi sans y être pour rien. D'autre part, nous ne voulons pas favoriser un problème systémique à l'intérieur de l'assurance-emploi qui cause exactement le problème même que nous voulons éviter, soit le chômage.

En fait, lorsque le Parti libéral est arrivé au pouvoir en 1993, il y avait un déficit de 5,884 milliards de dollars dans le compte d'assurance-emploi. Au cours des dernières années, nous avons accumulé des excédents, ce qui nous a valu des critiques. Certains événements qui se produisent dans le monde à l'heure actuelle, surtout chez nos voisins du Sud qui ont un énorme déficit budgétaire, vont avoir de gros effets sur notre pays. Nous devons faire face à cela.

*Les crédits*

Mon collègue ne pense-t-il pas que les changements apportés par le gouvernement, y compris une réduction des heures minimales et des cotisations versées par les employés et les employeurs, sont équilibrés et équitables? Ne croit-il pas qu'ils nous garantissent un régime d'assurance-emploi viable, qui est là pour la population et que les investissements que nous avons effectués dans le domaine de la formation professionnelle sont utiles, mais que d'un autre côté, nous ne mettons pas sur pied un régime qui va encourager ou engendrer l'inefficacité sur le plan économique et favoriser le chômage?

**M. Pat Martin:** Monsieur le Président, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca voudra peut-être savoir que les modifications que le gouvernement a apportées à l'assurance-emploi, en le sabrant au point où pratiquement plus personne n'est admissible aux prestations, coûtent à sa circonscription 28,3 millions de dollars par année. Chaque année, les gens les plus pauvres de sa circonscription sont privés de 28,3 millions de dollars en prestations d'assurance-emploi. Imaginons les conséquences. Les petits salariés sont réduits à la pauvreté.

Telles ont été les conséquences dans ma circonscription. Les gens qui travaillent, que ce soit occasionnellement ou quand ils le peuvent, sont ainsi privés des fonds qui leur permettraient de faire la transition vers des périodes d'emploi, de sorte qu'ils vont gonfler les rangs des assistés sociaux. Les conséquences sont doublement négatives dans ma circonscription. Non seulement les gens sont privés de fonds fédéraux pour soutenir leur revenu, mais ils doivent également se rabattre sur les prestations d'aide sociale accordées par la province. Comme ils sont réduits à accepter l'aide sociale, les conséquences sont doublement négatives.

Le député répète la même rengaine en disant que le meilleur programme social est un emploi. La caisse d'assurance-emploi sert à deux choses: à assurer la sécurité du revenu et la formation. Le meilleur moyen de réintégrer le marché du travail est de recevoir une formation. Les députés d'en face ont utilisé l'excédent pour accorder des réductions d'impôt à leurs amis des grandes entreprises, au lieu de donner une formation aux chômeurs.

• (1230)

[Français]

**M. Robert Vincent (Shefford, BQ):** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'allocution du député conservateur, qui disait qu'il avait déjà été représentant syndical.

**Une voix:** Du NPD.

**M. Robert Vincent:** Il s'agit de l'allocution du député du NPD, excusez-moi.

J'aimerais lui poser quelques questions. C'est intéressant d'être représentant syndical. En effet, si l'on adaptait à la Chambre la dynamique syndicale, les demandes syndicales se chiffraient aux 28 recommandations des membres du syndicat. On sait déjà que l'employeur disposait de 47 milliards de dollars. On était donc en position de négociateur.

Pour quelle raison le NPD a-t-il choisi de négocier une recommandation sur 28? Je ne comprends pas cela. Il devrait savoir de quoi on parle, quand on parle de négociations et du fait de se mettre à genoux devant l'employeur. Lorsqu'un négociateur syndical sait que l'employeur a de l'argent, il ne se met pas à genoux dès la première rencontre en disant qu'il va réduire ses critères et qu'il va demander une seule recommandation. Personnellement, je serais gêné de dire à mes membres, à la suite de négociations, que des 28 recommandations, je n'en ai retenu qu'une et qu'en plus, je l'ai réduite par rapport à la demande initiale. Cela me poserait donc un

problème. À mon avis, ces représentants syndicaux seraient congédiés dès la première rencontre avec le syndicat.

En outre, on nous dit que le Bloc québécois veut seulement des élections et ne veut défendre personne. Je ne comprends pas la façon de raisonner de ces gens. Ils savent déjà que le gouvernement est aux prises avec le scandale des commandites. On veut le laisser là. Il y a plein de corruption.

Il y a eu au moins 20 votes majoritaires en Chambre. Par exemple, en ce qui concerne la GRC: 187 pour et 103 contre. Est-ce que le gouvernement a acquiescé à la décision des députés de la Chambre? Pas du tout. Comment faire confiance à un gouvernement minoritaire, qui ne respecte pas la volonté des membres de cette Chambre, qui est corrompu par le scandale des commandites? Va-t-on l'appuyer? *No way!* Le Bloc québécois n'appuiera pas des gens qui ne respectent pas la parole et la volonté des gens en cette Chambre.

Pourquoi avoir choisi cette recommandation pour la motion et non pas une recommandation concernant le PATA? Pourtant, cela fait partie des 28 recommandations. Les personnes âgées ne les intéressent pas? Ont-ils pensé à eux? Ils ont peut-être déjà négocié cela. Ils ont peut-être dit que le NPD va passer pour un sauveur...

**Le vice-président:** Le député de Winnipeg-Centre a la parole.

[Traduction]

**M. Pat Martin:** Monsieur le Président, je peux assurer au député que je suis syndicaliste. J'ai été représentant syndical autrefois. Je connais les négociations. J'en connais suffisamment pour dire qu'il est de loin préférable d'être efficace sur un point de vue qu'inefficace à tous les points de vue, comme nous le voyons dans les partis d'opposition.

J'ai une invitation à lancer au député. Les recommandations visant à améliorer le programme d'assurance-emploi étaient au nombre de 28. Nous en examinons une aujourd'hui. Le parti du député a une journée de l'opposition demain. Le député voudra peut-être faire quelque chose d'efficace pour changer et apporter une contribution. Il voudra peut-être proposer une modification au programme d'assurance-emploi au cours de cette journée de l'opposition. Nous appuierons cette modification. Il ne restera plus que 26 améliorations à apporter.

**L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Tout d'abord, monsieur le Président, mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca m'a demandé de dire que, dans sa circonscription, le taux de chômage n'a jamais été aussi bas, à tel point que le bureau d'assurance-emploi y a été fermé. Le député espère qu'il ne rouvrira jamais.

J'ai remarqué que le député de Winnipeg-Centre a mentionné le syndicat des charpentiers. En tant que secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, j'ai eu l'occasion de visiter les installations de formation des apprentis de ce syndicat, qui sont situées près de l'autoroute 407, au nord de Toronto.

Je félicite le député et le syndicat pour tout ce qu'il font pour former des apprentis charpentiers, soudeurs et autres. Je suis très heureux que le gouvernement fédéral puisse travailler en très étroite collaboration avec eux et soutenir le syndicat des charpentiers, qui forme efficacement des gens de métier et, plus particulièrement, dans le cas de Toronto, qui aide les gens de métier venus de l'étranger à obtenir leurs titres de compétence.

*Les crédits*

Le député sait que l'assurance-emploi a beaucoup été améliorée. Que pense-t-il du prolongement, jusqu'à un an, de la période de versement des prestations de maternité et des prestations parentales?

**M. Pat Martin:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de reconnaître la contribution du syndicat des menuisiers à l'industrie du bâtiment. Je pense qu'il n'y a pas de syndicat au Canada qui se consacre autant à la formation des apprentis. Le syndicat des menuisiers a de très belles installations à Toronto dont nous sommes tous fiers. J'y envoie certains de mes apprentis pour recevoir de la formation.

Cela dit, je souligne que les modifications que le gouvernement a apportées à l'assurance-emploi ont pénalisé les apprentis. Certains d'entre eux ont abandonné parce qu'ils n'avaient pas les moyens de s'absenter du travail et de passer deux semaines sans revenus pour suivre la formation annuelle de six semaines. Lorsque j'étais apprenti, il n'y avait pas de période de pénalité. Le vendredi, nous terminions notre journée de travail et, le lundi, le stage de six semaines à l'école de métiers débutait. Nous commençons tout de suite à toucher des prestations d'assurance-emploi, parce que nous n'étions pas au chômage, mais en stage de formation professionnelle.

Le gouvernement libéral a apporté des modifications peu judicieuses dans la mesure où elles pénalisaient les apprentis, qui renonçaient à faire leur stage de formation parce qu'ils étaient soumis à une période d'attente de deux semaines comme s'ils étaient au chômage.

• (1235)

[Français]

**Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de commenter la motion déposée par l'honorable député d'Acadie—Bathurst, qui voudrait que les travailleurs des régions à taux de chômage élevé, soit 10 p. 100 ou plus, reçoivent des prestations d'assurance-emploi établies en fonction des 12 meilleures semaines de revenu de l'année précédente, au lieu des 14 meilleures semaines, comme c'est présentement le cas dans le cadre d'un projet-pilote annoncé en février.

Je salue le député. Je sais qu'il travaille extrêmement fort et d'une façon extrêmement passionnée dans ce dossier.

Comme l'ont mentionné mes collègues, au cours des trois prochaines années, nous voulons évaluer si cette méthode de calculer le taux de prestations encouragera les travailleurs à accepter une offre de travail disponible qui pourrait réduire leurs prestations hebdomadaires.

Le concept de l'assurance-emploi est simple. Il s'agit d'un régime sur lequel les Canadiens et les Canadiennes peuvent compter lorsqu'ils se trouvent temporairement sans emploi. Ce régime est à la disposition des travailleurs admissibles qui, bien malgré eux, ont perdu leur emploi et s'en cherchent un autre. L'objectif est d'aider les Canadiens et les Canadiennes sans emploi à se préparer à occuper un emploi, à trouver un emploi et à le conserver.

Bien que l'idée de base soit simple, la concrétisation de cette idée au sein du régime d'assurance-emploi se révèle un peu plus difficile. Le gouvernement doit prendre en compte des intérêts et des besoins divers, voire contradictoires, et trouver une façon harmonieuse de satisfaire ces derniers. Le programme vise essentiellement à assurer que l'assurance-emploi donne le soutien dont ont besoin les Canadiens et les Canadiennes sans emploi, sans nuire à l'intégrité et à la viabilité du régime.

Heureusement, le gouvernement a toujours réussi à le faire. La majorité des observateurs impartiaux admettra que l'assurance-emploi est une réussite canadienne.

Au cours des années, des centaines de milliers de salariés en chômage ont été en mesure d'avoir accès au régime pour traverser des périodes difficiles, et, de nos jours, le régime reste fiable.

Pour gérer le régime avec circonspection, le gouvernement doit être capable de jongler avec les objectifs visés, soit offrir un soutien temporaire du revenu et aider dans la recherche d'un emploi et dans le maintien en emploi.

Pour reprendre la réponse formulée par le gouvernement, la meilleure solution consiste à poursuivre sur la voie de l'équilibre, de sorte que le régime reste à la disposition des Canadiens et des Canadiennes qui en ont besoin. Cependant, cela ne doit pas empêcher le gouvernement d'y apporter des changements, car il faut être prêt à s'adapter aux circonstances et à rajuster le régime de temps en temps.

De fait, un regard sur le passé révélera que le gouvernement est bel et bien prêt à se prêter à cet exercice. Par exemple, en février dernier, dans le discours du budget de 2005, le gouvernement a fait connaître de nouvelles mesures d'une valeur de quelque 300 millions de dollars visant à améliorer le régime d'assurance-emploi. Ces modifications devraient aider plus de 220 000 travailleurs canadiens par année.

Au nombre de ces mesures, il y a trois projets-pilotes qui tiennent compte des questions soulevées dans le rapport du comité permanent. Le but de ces projets sera de vérifier les répercussions d'un meilleur soutien sur le marché du travail dans les régions à taux de chômage élevé.

Plus précisément, les projets mettront en application les trois modifications suivantes et étudieront leur incidence sur le marché du travail.

Tout d'abord, il s'agit de permettre aux personnes qui intègrent le marché du travail, ou qui le réintègrent après une longue absence, d'avoir accès à l'assurance-emploi après 840 heures d'emploi, au lieu de 910 heures, lorsqu'elles sont associées à des programmes d'emploi.

De plus, nous suggérons de déterminer le montant des prestations sur la base des 14 semaines les mieux rémunérées au cours des 52 semaines précédant la demande de prestations. Ainsi, le niveau des prestations correspondra plus aux semaines de travail à plein temps des travailleurs intermittents.

En outre, nous voulons relever le plafond des gains admissibles en période de prestations au plus élevé des montants suivants: 75 \$ ou 40 p. 100 des prestations. Nous voulons ainsi encourager les gens à travailler sans perdre de prestations.

Ces changements sont importants. Ils s'alignent sur les recommandations du comité permanent. Il s'agit maintenant de surveiller et d'évaluer leur incidence et de voir comment tout cela fonctionne, avant d'apporter d'autres changements.

En fait, au cours des années, le gouvernement s'est montré prêt à apporter des modifications au régime d'assurance-emploi pour faire face à des problèmes précis qui faisaient surface dans le marché du travail canadien.

### *Les crédits*

Ainsi, l'année dernière, le gouvernement a mis en place un projet-pilote pour vérifier l'incidence d'un ajout de cinq semaines à la durée de la période de prestations dans les régions à taux de chômage élevé. Le gouvernement a également reculé, aux fins de l'assurance-emploi, les limites provisoires des régions économiques de Madawaska—Charlotte, au Nouveau-Brunswick, et du Bas-Saint-Laurent—Côte-Nord, au Québec.

• (1240)

Ces mesures avaient été adoptées pour répondre à des besoins spéciaux, et le gouvernement a décidé de les prolonger d'un an.

En 1996, le gouvernement a commencé à surveiller et à évaluer le régime sur une base permanente afin de s'assurer que ce dernier continue de répondre aux besoins des travailleurs canadiens.

Ainsi, tous les ans, la Commission de l'assurance-emploi publie un rapport de contrôle et d'évaluation du régime. Les rapports, les uns après les autres, montrent que le régime fonctionne bien pour la majorité de la population. Ils révèlent également que le marché du travail au Canada est vigoureux.

Il arrive à l'occasion que l'on préconise un correctif, soit à la suite du résultat inattendu d'une intervention particulière, soit en vue de renforcer le régime d'une manière ou d'une autre.

L'élimination de la règle de l'intensité en est un bon exemple. L'adoption de cette règle, en 1996, visait à réduire la dépendance à l'assurance-emploi et à inciter les gens à travailler. Lorsqu'il fut démontré que cette mesure ne donnait pas le résultat escompté, le gouvernement est intervenu et l'a fait disparaître.

Un autre exemple est la mesure de récupération fiscale qui, après étude, s'est révélée particulièrement nuisible aux prestataires à faible revenu ou de revenu moyen. Cette mesure a été corrigée.

Lorsque le gouvernement du Canada a doublé la durée des prestations de maternité et parentales de six mois à un an, et que cette mesure est entrée en vigueur le 31 décembre 2000, il a étudié de près les répercussions de cette mesure. Nous avons été heureux d'apprendre qu'effectivement ce changement répondait aux attentes de la population puisque l'année suivante, le nombre de parents recevant des prestations parentales a connu une hausse de 24,3 p. 100.

Le gouvernement est connu pour sa flexibilité à l'égard du régime d'assurance-emploi et pour les améliorations qu'il y apporte. Pour modifier le régime, il adopte une approche circonspecte et équilibrée face au changement.

Lorsqu'il apporte des modifications à l'assurance-emploi, le gouvernement se base sur divers éléments: un marché du travail en constante évolution; le rapport annuel de contrôle et d'évaluation du régime; les recommandations faites par des intervenants du milieu et par des organes tels que le comité permanent.

En ce qui concerne les recommandations de ce comité, je rappelle que le gouvernement a déjà posé des gestes positifs à cet égard. Le gouvernement est conscient du fait que des clients restent confrontés à des difficultés. Il continue donc de se pencher sur des questions soulevées par le comité permanent. Dans l'ensemble, il est facile de voir que le gouvernement réussit à maintenir la stabilité du régime d'assurance-emploi.

Je suis persuadée que la poursuite de cette gestion prudente et équilibrée du changement, qui nous a si bien servi jusqu'à présent, assurera le maintien du régime qui continuera d'être au service des Canadiens et des Canadiennes lorsqu'ils en ont besoin.

Je me félicite d'avoir eu l'occasion d'exprimer ma pensée sur la question et de formuler des arguments favorables.

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, je voudrais remercier ma collègue de son discours. Cependant, est-ce qu'elle y croit vraiment? Je vais vous dire les raisons.

J'ai hâte de voir, mardi, la position des députés libéraux de l'Atlantique lorsqu'ils voteront. Seront-ils en faveur des 12 meilleures semaines afin d'aider les gens de l'Atlantique, de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine, de Terre-Neuve-et-Labrador et du Cap-Breton. Quelle sera la position des députés de l'Est?

Il y a longtemps que j'ai vu toutes ces histoires-là. Les libéraux sont bons pour cela. On présente une motion pour régler un problème, puis ils disent à leurs députés d'être en faveur parce que cela pourrait leur être dommageable lors des prochaines élections. Toutefois, en tant que gouvernement, ils vont voter contre. J'ai hâte de voir ce que les députés de l'Est vont faire mardi. Les gens de l'Atlantique vont-ils encore les appuyer, et ce, même après s'être fait duper de cette manière?

Ce n'est pas seulement le député d'Acadie—Bathurst qui dit qu'on a besoin des 12 meilleures semaines. Les députés libéraux de l'Atlantique le disent aussi.

Quelle sera la position des députés conservateurs lors du vote mardi, alors que les députés de l'Atlantique voteront en faveur des 12 meilleures semaines? Si le système fonctionnait si bien que cela, pour quelle raison le gouvernement aurait-il accepté les 14 meilleures semaines quand il savait qu'à Beauséjour et Peticodiac, 1 500 personnes, qui travaillaient de 17 à 18 semaines par année, avaient violé la loi en faisant du ramassage de temps. Quant à moi, c'est un autre scandale si on ne règle pas le problème de tous les travailleurs.

Avec tout le respect que j'ai pour ma collègue, comment peut-elle m'expliquer le fait qu'elle joue le jeu des libéraux? En effet, lorsqu'il y a des problèmes, ceux-ci laissent leurs députés voter en faveur de solutions. Puis, les autres, en tant que gouvernement, ils vont voter contre. Pourtant, on ne demande pas beaucoup de choses. On demande seulement d'aider les travailleurs qui ont des emplois saisonniers.

J'aimerais savoir si ma collègue va appuyer les 12 meilleures semaines? Ce sont les travailleurs et les travailleuses, les femmes qui travaillent dans les usines de poissons que l'on punit. Ceux-ci sont payés au salaire minimum et ils ne reçoivent que 55 p. 100 de leur salaire. J'aimerais connaître l'opinion de ma collègue à ce sujet.

• (1245)

**Mme Françoise Boivin:** Monsieur le Président, je l'avais dit au début de mon discours et je le répète directement à mon collègue d'Acadie—Bathurst. J'admire sa passion dans ce dossier. Il ne cesse de répéter sa cause à qui veut l'entendre et à qui veut l'appuyer dans sa démarche.

Évidemment, je comprends la position de mes collègues de l'Atlantique. Chacun vote selon sa conscience. En tant que députée du Parti libéral, je suis fort heureuse de dire que j'ai été en mesure de voter selon ma conscience concernant plusieurs dossiers au sujet desquels j'avais une opinion extrêmement arrêtée. Je pense, entre autres, à la loi anti-briseurs de grève. J'avais déjà annoncé, même en campagne électorale, que je serais en faveur d'une telle loi. Je n'ai pas eu peur de le dire et je n'ai pas eu peur de le faire valoir relativement à la motion concernant l'essence, et ainsi de suite.



*Les crédits*

En ce qui a trait à l'assurance-emploi — mon collègue en est très conscient —, c'est certes un dossier extrêmement délicat au Québec. En effet, pendant ma campagne électorale, sous mes belles pancartes — je les trouvais très belles — il y avait toujours une autre petite pancarte, qui portait l'inscription: « Qui a volé la caisse de l'assurance-emploi? », et qui provenait d'une certaine centrale syndicale — comment pourrais-je dire — très « pro-mes-collègues-d'en-face », le Bloc québécois.

Cela étant dit, je suis très consciente que c'est certes un dossier extrêmement sensible. Cependant, dans le contexte de cette motion et de tout le dossier de l'assurance-emploi, au-delà de la rhétorique de bas étage que l'on entend parfois dans certains coins — je ne vise pas du tout le député d'Acadie—Bathurst par ce commentaire — il faut se rappeler que la caisse d'assurance-emploi n'a pas toujours accusé des surplus. C'est un important sujet de prédilection. On oublie parfois de dire qu'à la caisse d'assurance-emploi ont contribué les employeurs et les employés. Le coût des contributions a été considérablement diminué. Cela est très bon pour l'économie.

Cela étant dit, comment trouver le juste équilibre entre 12 semaines et 14 semaines? Ce n'est pas toujours facile. Ce qui me plaît dans la mesure proposée par la ministre de l'époque, comme je l'ai mentionné dans mon allocution, c'est le fait que l'on puisse faire les vérifications et les réajustements. Dans ce contexte, c'est ainsi que l'on doit agir: essayer de trouver les réponses aux irritants. C'est certes notre but à tous. Je ne répéterai jamais assez à quel point j'admire la passion de mon collègue. Cependant, est-ce que les 12 semaines sont la solution...

**Le vice-président:** Le député de Peterborough a la parole.

[Traduction]

**L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, comme la députée et nous le savons, au cours des dernières années, le gouvernement a apporté des améliorations à l'assurance-emploi. Il a entre autres prolongé jusqu'à un an les prestations de maternité et les prestations parentales, il a éliminé la règle de l'intensité et la période d'attente multiple pour les programmes de formation des apprentis et il a créé des prestations de compassion qui permettent aux travailleurs de s'absenter pour prendre soin d'être chers en phase terminale.

En particulier, les trois projets pilotes prévus par le budget actuel, qui visent 220 000 personnes par année, dureront trois ans dans les régions où le taux de chômage est de 10 p. 100 ou plus. À compter d'octobre, on tiendra compte dans le calcul des 14 meilleures semaines. Les prestataires pourront travailler tout en touchant des prestations. De plus, on reconduira pour une deuxième année le projet pilote prévoyant l'octroi de prestations d'assurance-emploi pendant cinq semaines supplémentaires dans les régions où le chômage est élevé. Je signale en passant qu'on prolongera les mesures de transition au Québec et au Nouveau-Brunswick. Je me demande ce que pense la députée de ces mesures.

• (1250)

[Français]

**Mme Françoise Boivin:** Monsieur le président, c'est bien certain. Je remercie mon collègue de sa question.

J'écoutais le discours de la nouvelle ministre en ce qui concerne tous les ajustements qui sont faits dans le nouveau programme. Je pense que cela répond à beaucoup d'irritants à l'intérieur du système d'assurance-emploi.

Je veux répéter qu'il n'est pas évident de trouver une réponse définitive et dire que c'est « la » solution. C'est la beauté du système. Comme je l'expliquais, on essaye de faire des ajustements. Parfois, on se trompe et on les réajuste par la suite en faisant une évaluation. Je pense que l'on doit regarder cela dans son ensemble, car c'est un programme qui rejoint la très grande majorité des Canadiens et des Canadiennes.

Le plein emploi serait la solution idéale, et non pas de retirer des prestations d'assurance-emploi. C'est le rêve de tout le monde, j'en suis convaincue. Chaque Canadien et chaque Canadienne rêve d'avoir un bon emploi rémunérateur. Même si cela est utopique, c'est le rêve que l'on doit espérer atteindre un jour. Aussi, il faut tenter d'aider les plus démunis à travers ce programme. On règle une bonne partie des problèmes. Est-ce que l'on règle tous les problèmes? L'avenir nous le dira. Grâce à un gouvernement bien équilibré, on tentera de faire les réajustements en conséquence, lorsque le besoin se présentera.

Je ne le répéterai jamais assez. Selon la vérificatrice générale, la caisse d'assurance-emploi doit aller au fonds consolidé du revenu. Lorsque l'on dit que l'on a plié de ce côté-ci, c'est un sujet qui me chatouille. Dans le fond, la caisse d'assurance-emploi — je le disais tout à l'heure — n'a pas toujours été en situation de surplus. Il n'y a pas si longtemps, elle a déjà été en situation de grave déficit. Cela n'aide pas les personnes qui ont perdu leur emploi. À mon avis, ce surplus d'argent a été très bien dépensé, soit en ce qui concerne les besoins des Canadiens et des Canadiennes, soit dans la santé, à différents niveaux de l'économie ou même en réinvestissant dans l'économie. Cela aide l'emploi.

**M. Robert Vincent (Shefford, BQ):** Monsieur le Président, vous allez trouver que j'interviens un peu trop souvent, mais cette question me touche beaucoup.

Je constate à quel point la députée de Gatineau est heureuse de dire que 320 millions de dollars seront remis aux chômeurs et aux chômeuses. Cependant, sur 47 milliards de dollars, c'est du saupoudrage. On peut dire aussi que par rapport aux cotisations, qui représentent des revenus de plus de un milliard de dollars par année, c'est encore 320 millions de dollars qui seront redistribués.

Est-ce que cet argent sera encore dans le fonds consolidé, ou bien faudrait-il le remettre aux travailleurs et aux travailleuses qui en ont besoin pour vivre toutes les semaines et payer leur loyer?

**Mme Françoise Boivin:** Monsieur le Président, on ne trouve jamais que l'honorable député intervient trop souvent. Effectivement, c'est un sujet extrêmement important, particulièrement au Québec, qui était à l'avant-scène pendant une bonne partie de la campagne électorale, peut-être même pendant toute la campagne électorale de l'année dernière.

Lorsqu'on parle de saupoudrage, je ne rejoins pas mon collègue. On dit que 1 milliard de dollars est investi et seulement 300 millions de dollars est retourné. Comme je le mentionnais, l'argent existe, mais il faut trouver le juste équilibre en ce qui a trait à la caisse d'assurance-emploi afin de combler, évidemment, les besoins.

En ce qui concerne le fonds consolidé du revenu, mon collègue laisse sous-entendre que cet argent-là s'envole dans les airs. Ce n'est pas nécessairement le cas. Beaucoup d'investissements sont faits au niveau de l'économie canadienne. Cela permet d'aider et — comme le disait le ministre tout à l'heure — de baisser de façon dramatique les taux de chômage. C'est peut-être l'élément le plus important que j'ai entendu de son discours, soit que l'on puisse baisser le taux de chômage à travers tout le Canada, y compris au Québec.

*Les crédits*

• (1255)

**M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NDP):** Monsieur le Président, il y a 30 ans que ce sujet est très important pour les communautés à travers le pays. Je vais partager mon temps avec le député de Nanaimo—Cowichan. Nous voulions tous les deux, comme la majorité du caucus NDP, nous impliquer dans le débat d'aujourd'hui, car il est très important. Notre présence en Chambre atteste de l'importance de ce sujet pour les communautés à travers le pays. Il est dommage qu'on ne puisse pas dire la même chose à propos du caucus libéral.

La réalité, c'est qu'on a vu beaucoup de coupures dans le système de l'assurance-emploi qui ont fait mal aux communautés à travers le Canada, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve-et-Labrador et jusqu'au nord du pays. À ce point-ci, j'aimerais souligner le travail acharné que le député d'Acadie—Bathurst a fait dans ce dossier. Il a travaillé sans arrêt, sans dormir, pour faire avancer la cause non seulement de sa région, mais de tous les travailleurs et travailleuses à travers ce pays.

Puisqu'il continue de militer et de travailler de façon si acharnée, on commence à voir, avec la motion d'aujourd'hui, la chance pour tous les députés des quatre coins de cette Chambre des communes de pouvoir commencer à restaurer et à faire avancer la situation des gens sans emploi dans ce pays, ou des gens qui sont assujettis au travail saisonnier.

J'admire énormément le travail que le député d'Acadie—Bathurst a fait. Je pense qu'il mérite les remerciements et le respect de tous les députés de cette Chambre.

[Traduction]

En réalité, lorsque nous parlons d'assurance-emploi, nous ne parlons pas d'une quelconque notion abstraite. La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui propose de tenir compte des 12 meilleures semaines de revenu au cours des 52 semaines précédant la demande, ou des 12 meilleures semaines de revenu depuis le début de la dernière demande, soit la plus courte des deux périodes, pour les Canadiens habitant dans des régions où le taux de chômage est élevé.

Au cours de 10 dernières années, nous avons assisté à l'effondrement du marché de l'emploi au Canada. Nous savons que, dans les 15 ans qui ont suivi la signature des accords de libre-échange et de l'ALENA, nous avons en fait créé la moitié moins d'emplois à temps plein qu'au cours des 15 années précédant ces accords. Dans l'économie actuelle, la plupart des emplois créés sont des emplois à temps partiel ou temporaires.

En janvier, selon Statistique Canada, les salaires versés pour un grand nombre de nouveaux emplois étaient beaucoup moins élevés que dans le passé. Auparavant, la plupart des emplois ouvraient droit à un régime de retraite. Dans l'économie actuelle, une minorité d'emplois seulement offrent cet avantage. Nous savons également que le nombre d'emplois offrant des avantages sociaux est en décroissance.

Le gouvernement libéral n'a absolument rien fait pour empêcher le déclin des emplois de qualité. En fait, c'est tout le contraire, et nous n'avons pu que constater le recours croissant à l'impartition. Le ministre du Commerce international a en fait encouragé les entreprises à avoir recours à l'impartition et à exporter leurs emplois à l'étranger.

Même nos épinglettes à l'effigie du drapeau canadien ont été fabriquées en Chine plutôt qu'au Canada. Nous avons pu constater le manque de respect du gouvernement libéral à l'égard des travailleurs de toutes les communautés du pays. Nous avons également constaté

qu'il n'a planifié aucune stratégie industrielle. Il n'a même pas élaboré de politique commerciale favorisant l'emploi. Au contraire, nous nous retrouvons avec une politique commerciale qui ne contribue pas à l'emploi.

Dans ce climat d'incertitude, la qualité et le nombre d'emplois à plein temps n'ont cessé de décroître au cours des 10 dernières années. Maintenant, les familles doivent travailler plus fort et faire plus d'heures. En fait, le nombre moyen d'heures travaillées chaque semaine par les titulaires d'emploi n'a cessé d'augmenter, alors que le salaire horaire moyen des travailleurs canadiens a chuté de 60 ¢ en dollars constants. Cela signifie que, bien que le coût de la vie continue d'augmenter, les salaires et les avantages réels des emplois offerts ne cessent de diminuer.

Malgré tout cela, non seulement le gouvernement libéral n'a rien fait sur le plan de la création d'emplois, mais encore il a pénalisé les travailleurs sans emploi par ses propres politiques. Il a essentiellement retiré 48 milliards de dollars de la caisse d'assurance-emploi. Les libéraux ont, de très mauvaise grâce, rétabli en partie les prestations qu'ils avaient enlevées aux chômeurs.

Ce n'est pas faute de travail. Comme je l'ai déjà dit, le député d'Acadie—Bathurst, qui a travaillé sans relâche sur cette question, est un défenseur très passionné des travailleurs saisonniers. Dans sa motion d'aujourd'hui, il fait un premier pas vers la résolution des difficultés des collectivités rurales où les travailleurs saisonniers sont le principal soutien de l'économie.

Je serais surpris qu'un seul député vote contre cette motion, qui ne représente qu'un début de soutien accordé aux collectivités qui ont été touchées. Nous comprenons les problèmes du marché du travail. Nous savons tout le mal qui est fait à la famille moyenne au Canada. Et nous savons que le gouvernement n'a rien fait pour y remédier.

Cependant, le gouvernement libéral a maintenant l'occasion d'améliorer la situation. Nous pouvons le forcer à le faire parce qu'il est minoritaire. Nous pouvons avoir le soutien des partis de l'opposition. Je ne doute pas que les députés du Bloc québécois appuieront cette mesure, et j'espère que ceux du Parti conservateur en feront autant.

• (1300)

En adoptant cette motion aujourd'hui, nous pourrions mettre en branle les mécanismes qui permettront de résoudre les préoccupations bien réelles des collectivités rurales et des travailleurs saisonniers de partout au pays. Cela touche également les régions urbaines. Ce dont il est question, c'est d'une contribution modeste mais significative afin de commencer à réparer les dégâts causés par les compressions des libéraux et leur mauvaise utilisation du fonds de l'assurance-emploi.

Le Sous-comité sur les fonds de l'assurance-emploi a demandé que toute une panoplie d'améliorations soient apportées à l'assurance-emploi. Le gouvernement a été très hésitant. Pourtant, en ce qui a trait aux crédits d'impôt pour les grandes sociétés, la réaction du gouvernement dans le budget a été très rapide. Il a offert presque 5 milliards de dollars en crédits d'impôt aux grandes sociétés. Il l'a fait très rapidement.

Le sous-comité a demandé que l'assurance-emploi soit améliorée. Le caucus néo-démocrate, le député d'Acadie—Bathurst et d'autres députés ont fortement encouragé les améliorations. Malgré cela, tout ce que nous avons obtenu sont de faibles projets pilotes qui n'apportent qu'une solution infime, presque insignifiante par rapport aux dégâts énormes causés par le gouvernement dans l'assurance-emploi.

*Les crédits*

Nous avons joué un rôle productif à la Chambre. Les 19 membres du NPD croient qu'ils sont ici pour accomplir une tâche, pour combler l'écart entre ce qui se passe sur la Colline du Parlement et la réalité des collectivités de partout au Canada. Il existe une façon clé de combler cet écart. Avant que le NPD n'insiste pour apporter des changements majeurs au récent budget afin de finalement commencer à régler la crise de l'éducation postsecondaire, à réduire le sans-abrisme et la pauvreté et à lutter contre la détérioration de l'environnement, le budget était constitué de politiques pour Bay Street. La décision du NPD de mettre en avant un nouveau programme, qui élimine les crédits d'impôt pour les grandes sociétés et qui est axé sur l'environnement et sur les sujets qui tiennent le plus à coeur aux Canadiens, se reflète dans la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous sommes ici pour travailler.

Nous présentons cette motion parce que nous voulons apporter des changements notables qui aideront les collectivités et la grande majorité des Canadiens. Nous voulons nous attaquer à la grave détérioration de la qualité de l'emploi dans toutes les régions du Canada. J'espère que tous les députés appuieront la motion.

**L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos du député. Il critique les performances du gouvernement dans le domaine économique. Ses propos contiennent des erreurs de faits passablement importantes. S'il ne me croit pas, il n'a qu'à consulter les statistiques récentes parues dans *The Economist*. On y compare la performance économique du Canada à celle d'autres pays et, comme je l'ai déjà dit, nous figurons en tête des pays de l'OCDE.

Chose intéressante, l'un des collègues du député, dans ses observations, a formulé la critique que ma circonscription retirait moins de prestations d'assurance-emploi. Effectivement, les gens font moins appel à ce régime parce qu'ils travaillent. Ils retirent moins de prestations parce qu'ils trouvent du travail; c'est le facteur déterminant.

Le gouvernement a apporté un certain nombre de modifications, et le député le sait très bien, notamment une réduction du nombre minimum d'heures de travail requis. Il a également fait en sorte que les prestations soient calculées en fonction des 14 meilleures semaines sur 52, et non pas du salaire moyen de 26 semaines.

Nous avons également mis en place des mesures de formation afin que les gens acquièrent les compétences requises pour obtenir les emplois que nous cherchons à attirer. Nous voulons nous assurer de disposer d'un régime d'assurance-emploi viable dans l'avenir au profit de ceux qui en auront besoin.

Notre économie doit établir un équilibre entre de bonnes possibilités au plan microéconomique et de bonnes décisions au plan macroéconomique. Voilà l'équilibre dont nous avons besoin. Lorsque nous l'obtenons, notre économie procure des emplois et nos gens n'ont pas besoin de recourir à l'assurance-emploi.

Parlons maintenant de la question qui nous occupe. Dans la région du député, un certain nombre de personnes sont employées dans l'industrie des pêches et sont des travailleurs saisonniers. Sur la côte ouest, nous avons les mêmes défis à relever. Ne serait-il pas plus sensé pour nous d'investir davantage dans le développement des compétences? Nous l'avons fait. De cette manière, ces travailleurs de la pêche trouveraient un plus grand nombre d'emplois dans des secteurs comme la pêche sur le littoral et la pisciculture soit à l'intérieur des terres, soit dans des zones qui ne détériorent pas l'environnement. Cela s'est fait de façon très efficace notamment en

Norvège, en Islande et dans certaines régions du Chili. Je ne parle pas de l'Extrême-Orient, où les choses ont été très mal faites.

J'invite le député à consulter ses électeurs et à proposer au gouvernement un plan pour réaffecter une partie de l'argent consacré au développement des compétences de façon à ce que ses travailleurs saisonniers bénéficient d'un emploi stable à long terme dans les secteurs que j'ai mentionnés.

• (1305)

**M. Peter Julian:** Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de communiquer mes observations au secrétaire parlementaire. J'espère qu'on peut en conclure qu'il y a une ouverture de la part du gouvernement qui commencera enfin à s'occuper des collectivités en crise d'un bout à l'autre du pays.

Le secrétaire parlementaire a parlé d'équilibre. Qu'est-ce qu'il y avait d'équilibré à proposer des cadeaux fiscaux de 4,6 milliards de dollars aux entreprises, alors que le taux canadien d'imposition des sociétés est déjà plus bas qu'aux États-Unis, et à ne pas s'occuper du logement? Le gouvernement fédéral n'a pas accordé de crédits au secteur du logement au cours des dix dernières années.

Comme le sait fort bien le secrétaire parlementaire, en Colombie-Britannique, l'itinérance a triplé dans certaines parties de l'île de Vancouver et dans le Lower Mainland. Les queues aux banques d'alimentation ne cessent de s'allonger. Le gouvernement et son pendant libéral provincial en Colombie-Britannique sont responsables de ce bilan honteux.

Heureusement, le NPD a imposé des changements et, pour la première fois, des crédits seront accordés au secteur du logement. L'enseignement postsecondaire est en crise également. Grâce au NPD, nous avons maintenant un budget qui commence à s'attaquer à cette crise et commence à s'occuper de la question de l'accès à la formation.

Il n'y avait rien d'équilibré dans le budget libéral avant que le NPD n'y joigne des éléments qui en font un budget mieux équilibré. Nous avons 19 sièges en ce moment et après les prochaines élections, si nous en avons davantage, et les sondages disent certainement que ce sera le cas, nous ferons des pressions pour obtenir des changements encore meilleurs.

**Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD):** Monsieur le Président, je remercie le député de Burnaby—New Westminster de partager son temps de parole avec moi.

On a beaucoup dit à la Chambre à quel point le programme d'assurance-emploi est formidable pour les Canadiens, mais je tiens à attirer l'attention de tous ceux qui écoutent sur les effets que certaines modifications de ce programme ont eues au cours des dernières années.

Je félicite le député d'Acadie—Bathurst, qui a présenté cette importante motion portant sur un aspect du programme d'assurance-emploi.

En 1990, 74 p. 100 des chômeurs canadiens touchaient ce qu'on appelait alors des prestations de chômage. En 2001, seulement 39 p. 100 des chômeurs avaient droit à ces prestations. Ce virage abrupt de la politique publique menace des gens parmi les plus vulnérables dans notre société.

### Les crédits

Comme je suis le porte-parole du NPD pour les questions touchant les femmes, je manquerais à mon devoir en ne signalant pas que 69 p. 100 des femmes en chômage étaient assurées en 1990 alors que seulement 33 p. 100 d'entre elles l'étaient en 2001. C'est une honte. Ce virage a précipité un plus grand nombre de Canadiens dans la pauvreté. Ces chiffres, qui proviennent du Congrès du travail du Canada, révèlent que les compressions effectuées dans le programme d'assurance-emploi contribuent le plus à la hausse de la pauvreté chez les enfants. Soixante pour cent du million de travailleurs qui ont perdu l'admissibilité à l'assurance-emploi avaient des revenus de moins de 15 000 \$. La perte au titre des prestations était de 4 832 \$ en moyenne.

J'ai quelques chiffres encore à présenter avant de donner un visage humain au problème. Nous avons vu que, à bien des endroits, les femmes ont été touchées plus que d'autres groupes, que seulement 33 p. 100 des chômeuses touchaient des prestations, contre 44 p. 100 pour les hommes. Dans cinq provinces, moins de 30 p. 100 d'entre elles sont protégées par le régime d'assurance. En Ontario, le taux ne dépasse pas 23 p. 100. Dans certaines villes, c'est seulement 20 p. 100. À une époque où nous parlons d'équité entre les sexes, c'est scandaleux, .

Le député d'Acadie—Bathurst a fait des recherches et produit un rapport, *The Human Face: Employment Insurance*. On cite quelqu'un de ma circonscription, Jack McLellan, de Nanaïmo, en Colombie-Britannique, disant qu'il a assisté aux funérailles d'un compagnon de travail, Brian Gellhoed, victime de la dégradation de nos mesures sociales. Cet homme s'est enlevé la vie après avoir perdu ses prestations d'assurance-emploi. Trop fier pour vendre sa maison et les biens acquis au cours de sa vie afin d'avoir droit à l'aide sociale, Brian a préféré mettre fin à ses jours.

Il est profondément scandaleux que nous ne parlions que de chiffres et non du drame humain que vivent ceux qui, dans nos collectivités, sont maintenant privés de cette mesure sociale très importante. Il n'y a pas que des rapports canadiens qui dénoncent cette situation lamentable. Nous avons été pointés du doigt au nom de conventions internationales. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a expressément demandé une analyse différenciée selon les sexes du programme d'assurance-emploi parce qu'il désavantage gravement les femmes.

En outre, l'AFAI a fait du budget une analyse différenciée selon les sexes, mais elle a parlé plus spécialement du fait que la Loi sur l'assurance-emploi a défavorisé les femmes qui, souvent, travaillent à mi-temps, occupent des emplois saisonniers et, à cause de facteurs auxquels elles ne peuvent rien, ne participent que par intermittence à la population active. L'excellente motion proposée par le député d'Acadie—Bathurst aiderait à régler certains de ces problèmes.

De plus, les femmes doivent souvent se charger d'autres responsabilités. Fréquemment, elles sont les principales dispensatrices de soins au foyer. Elles s'occupent souvent de personnes âgées. Elles travaillent souvent de façon irrégulière sans que ce soit leur faute. Si nous tenons vraiment à l'équité et à l'égalité entre les sexes, à l'égalité des femmes, nous devons examiner la Loi sur l'assurance-emploi dans cette optique.

De nombreuses études parlent des répercussions. Même Statistique Canada en parle dans un rapport qui révèle que les chômeurs risquent plus de tomber dans la pauvreté s'ils ne touchent pas des prestations d'assurance-emploi. Quelle que soit la politique, le taux de pauvreté est considérablement plus élevé chez les sans-emploi qui ne reçoivent pas d'assurance-emploi.

●(1310)

Environ 60 p. 100 du million de travailleurs non admissibles à l'assurance-emploi gagnaient moins de 15 000 \$. Nous parlons constamment de stratégies pour lutter contre la pauvreté chez les enfants. Les enfants sont pauvres justement parce qu'ils sont issus de familles pauvres. La réalité, c'est qu'un grand nombre de femmes n'ont pas accès à cet important programme de protection sociale.

Le resserrement des règles d'admissibilité à l'assurance-emploi ont eu une conséquence. Nous avons mentionné plus tôt que de moins en moins de femmes pouvaient recevoir des prestations d'assurance-emploi. Concrètement, les prestations ont été rabaisées à 55 p. 100 du revenu, soit le pourcentage le plus bas dans toute l'histoire du programme d'assurance-emploi au Canada. Ce pourcentage était de 67 p. 100 en 1971, de 60 p. 100 en 1980, de 57 p. 100 en 1993 et de 55 p. 100 après 1997.

Étant donné que beaucoup de femmes et d'hommes gagnent moins de 15 000 \$ par année, leurs prestations d'assurance-emploi ne s'élèvent qu'à 55 p. 100 de ce montant. Comment pouvons-nous nous attendre à ce que ces Canadiens nourrissent, habillent et logent leurs familles? Je mets au défi tous les députés de vivre avec ce genre de revenu familial. Aucun d'entre nous ne voudrait faire cela. En fait, nous demandons aux gens de vivre dans des conditions du tiers monde.

L'engagement à l'égard des familles et le fait de prôner l'importance de familles équilibrées qui constituent un apport pour nos collectivités, notre économie et notre bien-être social doivent aller de pair avec un engagement à faire en sorte que les programmes d'assurance-emploi aillent dans le sens de telles valeurs.

Les Métallos ont fourni un rapport intitulé *It's a Balancing Act: A Steelworker Guide to Negotiating the Balance of Work-Life Responsibilities*. On y aborde certains défis concrets et on y demande aux parlementaires de prendre position dans leurs initiatives visant à améliorer le sort des Canadiens et des Canadiennes.

On nous fait souvent valoir que les merveilleuses modifications en matière de congés de maternité et de paternité ont beaucoup changé la vie des hommes et des femmes au Canada. Malheureusement, bon nombre n'y sont plus admissibles. Comme nous le signalent clairement les métallos, même si la durée du congé de maternité ou de paternité et du congé parental est passée à un an, bien des familles restent sans protection en raison du taux de prestations et des conditions d'attribution. Je me réjouis des progrès dans ces domaines, mais bon nombre de Canadiennes ne peuvent tout simplement pas en profiter.

Il est question ici de travailleurs qui sont désavantagés par les règles actuelles. Notons que les travailleurs autonomes n'ont pas accès au programme d'assurance-emploi. Ainsi, sur le plan des prestations de maternité et de paternité, il y a là un manque criant de soutien du revenu pour des hommes et des femmes dont l'apport à l'économie canadienne est vital.

Nous parlons sans cesse de l'esprit d'entreprise et du fait que la petite entreprise est le moteur de l'économie. Pourtant, les personnes qui incarnent cet esprit et qui sont des travailleurs autonomes ne sont pas admissibles aux prestations qui les aideraient à maintenir le dynamisme et l'apport à long terme de leurs entreprises.

*Les crédits*

Je dirai en terminant que la motion à l'étude propose de modestes améliorations qui permettront de faire en sorte que la Loi de l'assurance-emploi soit mieux adaptée aux besoins des travailleurs. S'il est vrai que nous accordons une grande valeur à nos travailleurs, à nos collectivités et à nos familles, nous devons veiller à ce que les mesures de sécurité du revenu nécessaires soient établies. Ainsi, en cas de perte d'emploi, les Canadiens et les Canadiennes pourront raisonnablement compter sur des revenus pour nourrir leurs enfants et assurer leur stabilité.

• (1315)

**L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, la députée s'est concentrée sur une chose, l'assurance-emploi. Je la défie de s'attarder à deux aspects de la question. L'un d'eux est assurément l'assurance-emploi. Toutefois, parlons aussi d'emploi. Que faire pour sortir les gens du chômage et de l'assurance-emploi? Que faire pour qu'ils utilisent leurs talents et leurs compétences ou qu'ils acquièrent des compétences pour avoir un emploi stable et apporter une contribution à leur famille et à leur collectivité, comme ils le souhaitent? C'est ici que nos propositions entrent en jeu, de même que nos investissements dans le développement des compétences.

L'autre point qu'elle a abordé, on n'en parle pas souvent. Il mérite qu'on s'y attarde et je suis content qu'elle l'ait fait. Elle s'est demandée comment les gens font pour survivre avec très peu d'argent. C'est extrêmement triste de voir des gens tirer le diable par la queue, gagner à peu près le salaire minimum, et essayer de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. C'est très difficile.

Nous devons faire mieux pour réduire ou éliminer le fardeau fiscal, non seulement de ceux qui gagnent moins de 20 000 \$ par année, mais de tous ceux qui sont classés dans la catégorie des pauvres et des gagne-petit. Ils pourront mieux subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille s'ils ont moins d'impôts à payer. Voilà l'objectif que nous devons nous fixer.

Le problème avec les propositions du parti de la députée c'est que lorsqu'on en arrive à un point où les prestations du programme d'assurance-emploi ou de son équivalent deviennent trop attrayantes, eh bien elles n'incitent pas au travail. Nous ne voulons pas cela.

La députée ne trouve-t-elle pas que les changements que nous avons apportés au programme d'assurance-emploi sont très bons? N'est-elle pas en faveur d'investissements supplémentaires dans le but de réduire le fardeau fiscal des pauvres et des gagne-petit? Ne souhaite-elle pas que nous investissions de manière stratégique dans le développement des compétences, comme nous l'avons déjà fait?

• (1320)

**Mme Jean Crowder:** Monsieur le Président, il y a plusieurs questions en cause ici. Pour ce qui est d'investir dans le développement des compétences, je tiens à souligner que j'ai vécu dans un milieu universitaire et collégial et que j'appuie de tout coeur ce genre d'investissements. Toutefois, les programmes actuels ont souvent une portée beaucoup trop restreinte. Leurs conditions d'admissibilité sont souvent trop complexes pour la plupart des gens. De plus, ils ne correspondent souvent pas à la situation réelle de bon nombre de collectivités.

Ces programmes sont souvent basés sur une approche universelle qui ne tient pas compte des besoins des travailleurs dans le secteur des pêches du Nouveau-Brunswick, dans les secteurs des forêts et des pêches de la côte ouest. Je suis donc d'accord pour qu'on investisse et qu'on contribue à l'essor de l'économie, mais nous devons également faire preuve de plus de flexibilité dans notre approche.

Pour ce qui est de la réduction des impôts, bien que je sois tout à fait en faveur de réduire les impôts des Canadiens qui gagnent moins de 20 000 \$, je dirais que nous considérons souvent les réductions d'impôts comme étant une solution simpliste à un problème complexe. Si nous n'inscrivons pas ces mesures dans le contexte plus vaste d'une stratégie sociale, elles seront vouées à l'échec.

À l'heure actuelle, les Canadiens qui gagnent 20 000 \$ sont imposés au niveau minimum. Toutefois, nous devons aussi nous pencher sur des initiatives comme celles sur le logement et l'éducation. Nous avons besoin de cette stratégie d'ensemble pour nous assurer que les Canadiens peuvent arriver à sortir de la pauvreté.

**M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD):** Monsieur le Président, notre collègue a bien présenté la situation des femmes et leur admissibilité aux prestations d'assurance-emploi. Je tiens toutefois à rappeler qu'il s'agit là d'un programme auquel les employés comme les employeurs contribuent. Ce n'est pas un cadeau que l'on fait. C'est de l'argent qui est mis de côté dans le cadre d'un programme d'assurance. Dans le système actuel, par exemple, un peu comme dans le cas des femmes, moins de 30 p. 100 des travailleurs ont droit à des prestations. Imaginez qu'aux termes de votre police d'assurance sur votre maison vous deviez faire tourner une roue de fortune avant d'obtenir une indemnité et que vous n'avez que 30 p. 100 de chances d'en obtenir, même si vous avez payé toutes les primes voulues.

Je connais également des personnes handicapées qui par exemple, n'étant pas en mesure de travailler un certain nombre d'heures par semaine, ont décidé, à cause de leur condition, de réduire leurs heures de travail et ont par la suite perdu leur emploi. Ces personnes n'ont droit à aucune prestation. Où est la justice, puisqu'elles ont agi de façon tout à fait responsable en n'allant pas au-delà de leurs capacités?

**Mme Jean Crowder:** Monsieur le Président, cette situation correspond exactement à la description que j'ai faite des défis qu'un grand nombre de femmes doivent relever. Les hommes et les femmes qui sont handicapés et qui, pour diverses raisons, ne peuvent travailler qu'à temps partiel ou de façon saisonnière, ou qui ne peuvent occuper que des emplois non conventionnels, versent des contributions à l'assurance-emploi et sont tout aussi désavantagés que les femmes.

Si nous voulons encourager les gens à participer dans la mesure où ils le peuvent, il faut nous doter d'un système qui tienne compte de leurs différences.

**M. Mark Warawa (Langley, PCC):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Haliburton—Kawartha Lakes—Brock.

Monsieur le Président, je veux vous féliciter de votre performance au marathon. Nous sommes très fiers de vous.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui est présentée par le NPD et est très intéressante. Elle porte sur le versement de prestations d'assurance-emploi dans les régions où le taux de chômage est de 10 p. 100 ou plus.

Je reconnais qu'il y a des problèmes avec le programme d'assurance-emploi, et j'aimerais me concentrer sur certains de ceux-ci, au lieu de créer un nouveau problème.

### *Les crédits*

Il est proposé que, dans les régions où le chômage excède 10 p. 100, les chômeurs touchent des prestations et continuent de rester au chômage. Ce n'est pas la solution que les Canadiens souhaitent. Ils veulent que les régions qui éprouvent des difficultés se rétablissent et deviennent des régions dynamiques où le chômage est moins élevé. Ils ne veulent pas que les gens soient laissés dans ce genre de situation.

Je pense à l'Accord atlantique. Pourquoi la Chambre retarde-t-elle l'adoption de cette mesure? Le Parti conservateur veut que cet accord soit dégagé du projet de loi, que l'on s'en occupe immédiatement, et que les gens du Canada atlantique reçoivent leur argent. Toutefois, c'est l'alliance entre les libéraux et les néo-démocrates qui fait que les provinces atlantiques ne peuvent toucher cet argent.

Je vois aussi un problème dans la caisse d'assurance-emploi. C'est la somme de 46 milliards de dollars. J'ai été un employeur et j'ai aussi été un employé. Le programme d'assurance-emploi est une taxe excessive. Le fardeau fiscal des Canadiens est trop élevé. C'est un exemple flagrant de ce que fait le gouvernement pour soutirer encore plus d'argent aux Canadiens. Il leur impose la taxe excessive qu'est le programme d'assurance-emploi. L'excédent de cette caisse est de 46 milliards de dollars. Nous avons entendu le gouvernement nous dire qu'auparavant, il n'y avait pas d'excédent. Il y en a un maintenant. Le gouvernement fait payer trop d'impôts aux Canadiens. Il perçoit trop d'argent auprès des employés et des employeurs. Cette situation doit cesser.

Nous avons entendu le secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences nous dire que l'assurance-emploi comprend dorénavant un programme de prestations de compassion. Je suis déçu de voir que le NPD ignore certains problèmes associés au programme d'assurance-emploi qui touchent les Canadiens.

Le programme de prestations de compassion me touche droit au coeur parce qu'une électricité de ma circonscription est atteinte d'une maladie terminale. Elle s'appelle Sue. Elle a 43 ans. Elle prend soin de sa mère. J'ai parlé de son cas au NPD. Depuis janvier, je m'efforce à la Chambre d'attirer l'attention du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences. J'ai demandé l'aide du NPD à plusieurs reprises, mais il fait la sourde oreille.

L'aide pour les soignants est prévue dans le programme d'assurance-emploi, et le NPD n'appuie pas l'idée d'aider les Canadiens avec des prestations de compassion. Nous n'avons entendu que des excuses de la part des libéraux concernant les prestations de compassion. Nous entendons dire aujourd'hui qu'il s'agit d'un nouveau programme. Mais en fait, il en est à sa troisième année financière d'existence, même si le gouvernement le considère encore comme un nouveau programme qui fait l'objet d'un examen.

Avec l'assentiment du NPD, le gouvernement considère qu'une soeur ne fait pas partie de la famille. C'est absurde. Pourquoi ce problème n'a-t-il pas été réglé dans l'accord que le NPD a obtenu au cours d'une fin de semaine à Toronto? Pourquoi cette mesure n'est-elle pas contenue dans le projet de loi C-48 sur le budget?

Tout à coup, le NPD nous arrive avec une idée qui paraît bonne à première vue, mais qui ne répond pas aux besoins des Canadiens. Ce n'est pas pratique. Il existe toutes sortes de possibilités pour aider les Canadiens, et les prestations de compassion sont l'une des bonnes solutions.

Une habitante de ma circonscription qui est âgée de 43 ans et qui prenait soin de sa mère de 73 ans a appris qu'elle souffre d'un cancer. Elle ne peut plus s'occuper d'elle-même ou de sa mère. Elle n'est pas mariée et n'a pas d'enfant. C'est une histoire très triste. Sa soeur est

venue de la vallée de l'Okanagan pour s'occuper de Sue et elle a présenté une demande dans le cadre du programme de prestations de compassion. Il s'agit d'un programme visant à aider les membres d'une famille à passer avec leurs proches mourants les derniers jours qu'il leur reste à vivre.

● (1325)

Ils peuvent présenter une demande pour recevoir des prestations d'assurance-emploi pendant six semaines, à condition de satisfaire aux critères d'admissibilité. Le gouvernement, avec l'appui du NPD, prétend qu'une soeur n'est pas un membre de la famille. Génétiquement, les liens entre deux soeurs, deux frères ou une soeur et un frère sont les plus étroits qui puissent exister. Les frères et les soeurs sont les plus proches du point de vue génétique, mais le gouvernement dit qu'il ne permettra pas à quelqu'un de prendre soin de sa soeur. C'est une tragédie.

Ce qui s'est passé dans la circonscription de Langley, c'est que les gens concernés en ont appelé de la décision. Ils ont interjeté appel auprès du conseil arbitral, celui qui s'occupe des appels. Je veux lire la décision que le conseil a rendue. Celui-ci a sévèrement critiqué le gouvernement et a fortement recommandé une ligne de conduite à suivre. Le conseil arbitral est saisi de nombreux appels concernant les prestations de compassion qui relèvent du Programme d'assurance-emploi. Voici ce qu'a dit le conseil:

Le conseil est d'avis qu'il n'y a pas de compassion dans une loi qui n'inclut pas les frères et les soeurs dans la définition des membres de la famille et qui, humainement parlant, n'a pas la décence de leur accorder des prestations pendant qu'ils réconfortent une soeur ou un frère mourant.

Comment se fait-il que le NPD n'ait pas parlé de cela? Pourquoi ne lutte-t-il pas pour cela?

Le conseil ajoute:

Le conseil croit comprendre que la commission peut promulguer un nouveau règlement en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi qui élargirait la définition de membre de la famille pour inclure les frères et les soeurs et toute autre personne entrant dans une catégorie de personnes prévue par règlement.

Pourquoi le NPD ne parle-t-il pas de cela? Le conseil déclare également:

Le conseil croit qu'en n'agissant pas promptement pour modifier comme il se doit les dispositions législatives concernant les prestations de compassion, la commission et la ministre n'ont fait qu'exacerber les souffrances des familles qui s'occupent d'un de leur membre en phase terminale.

Pourquoi le NPD ne parle-t-il pas de cela?

Je poursuis la citation du conseil:

Le conseil croit qu'en ne corrigeant pas de toute urgence les lacunes des dispositions législatives sur les prestations de compassion, la commission et la ministre ont trahi la confiance que l'on met en eux.

Pourquoi le NPD ne parle-t-il pas de cela?

Le conseil arbitral continue et recommande que la commission et la ministre examinent la question de toute urgence.

Il est incroyable que nous entendions tous ces discours creux, mais que nous n'entendions pas parler des véritables difficultés auxquelles sont confrontés les Canadiens.

Puisque je m'occupe du dossier, j'ai entendu Olga Petrik, de l'Ontario. Elle est allée s'occuper de sa soeur mourante, à Richmond. Elle a aussi demandé des prestations de compassion et la commission d'appel a déclaré qu'une soeur y était admissible, qu'une soeur était un membre de la famille. Sa demande a donc été approuvée. Mais la ministre a décidé de mettre un frein à cela et en a appelé de la décision de la commission. C'est honteux.

*Les crédits*

Pourquoi n'entendons-nous pas le NPD parler de cela? Ce parti n'a absolument rien dit à ce sujet. Les Canadiens souffrent et meurent. Le NPD n'en parle pas. Il tient à ce que les chômeurs canadiens restent des chômeurs.

Il nous faut nous occuper des Canadiens. J'exhorte le NPD à présenter des motions qui ne sont pas dénuées de sens, mais qui portent sur les véritables difficultés auxquelles les Canadiens doivent faire face. La situation est grave. Les Canadiens mourants ne peuvent pas attendre. Le NPD ne présente pas de motions et de questions dont les Canadiens veulent entendre parler.

• (1330)

[Français]

**Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.):** Monsieur le Président, je ne sais pas si je dois pleurer après avoir entendu ce genre de discours ici, en Chambre, au-delà de la position des conservateurs.

L'honorable député de Langley nous accuse relativement à l'accord de l'Atlantique. Connaissant la vision du Parti conservateur à l'égard des provinces de l'Atlantique, nous n'avons de leçon à recevoir de personne.

Je me demande parfois si le député de Langley sait que, lors de l'arrivée au pouvoir des libéraux en 1993, la caisse d'assurance-emploi était déficitaire. De fait, elle présentait un déficit de 5,884 milliards de dollars. En 1994, le Parti libéral au pouvoir avait déjà réussi à réduire le déficit de l'assurance-emploi à 3,601 milliards de dollars. Le député se fait fort d'affirmer que ce n'est qu'une forme de taxe déguisée. Je soulignerai à l'honorable député qui nous a livré son discours que les taux de cotisation ont beaucoup diminué. Cela devrait peut-être lui plaire.

Comment réconcilie-t-il les soi-disant nouvelles dispositions du Parti conservateur en faveur des provinces de l'Atlantique avec les propos déjà tenus par son chef concernant l'incapacité des gens de l'Atlantique de se reprendre en main? Il disait que ces gens ne faisaient que courir après leurs chèques d'assurance-emploi, et ainsi de suite. Comment réconcilie-t-il ce pseudo-intérêt pour les provinces de l'Atlantique? Ce parti ne donne pas l'impression d'avoir une très bonne vision quant à celles-ci.

• (1335)

[Traduction]

**M. Mark Warawa:** Monsieur le Président, j'ai parcouru les motions que la Chambre a examinées. Une motion des conservateurs demandait qu'il n'y ait pas de récupération, que les provinces de l'Atlantique, notamment Terre-Neuve-et-Labrador, reçoivent ces fonds. C'est le gouvernement libéral qui a voté contre. Je ne crois pas qu'il veuille vraiment que Terre-Neuve-et-Labrador reçoive ces fonds.

Le gouvernement a utilisé toutes sortes de tactiques. Sa plus récente a été de tenter d'insérer ces dispositions dans un autre projet de loi, dans un projet de loi omnibus. Il ne veut pas le scinder, car il sait qu'il sera adopté, et il cherche à en retarder l'adoption.

Nous voulons aider le Canada atlantique, mais je crois que le gouvernement libéral ne le veut pas.

**Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, je ne peux pas m'empêcher de répondre au député conservateur de Langley qui reproche au NPD de ne pas avoir tout mis dans la motion d'aujourd'hui. Nous savons tous que nous ne pouvons pas tout insérer dans une motion d'opposition.

Comme l'a dit le député de Winnipeg, les conservateurs ont eu de nombreuses occasions de présenter des motions favorables aux Canadiens, mais ils ne l'ont jamais fait.

Pour répondre à ses observations au sujet des prestations de compassion, j'ai moi-même écrit à la ministre à ce sujet, en soulignant que le programme n'est pas parfait. Il nécessite des améliorations et doit encourager le versement de prestations à d'autres membres de la famille également. Je doute que le député ait fait la même chose. Je souligne que le député de Sackville—Eastern Shore a été le premier à présenter le projet de loi d'initiative parlementaire qui portait sur cette question.

Voilà un exemple de mesures positives qu'on prend pour aider les Canadiens.

**M. Mark Warawa:** Monsieur le Président, j'apprécie la question, mais nous parlons d'une législature antérieure. Au cours de la présente législature...

**M. Yvon Godin:** Dites que vous êtes désolé.

**M. Mark Warawa:** Tout ce que j'entends, même maintenant, c'est du chahut au sujet des prestations de compassion. Les néo-démocrates n'ont pas appuyé une seule fois la demande que nous avons faite au gouvernement de permettre aux membres de la famille de prodiguer des soins à un proche qui se meurt. Pas une seule fois ils ne nous ont appuyés.

**Mme Bev Desjarlais:** C'est faux.

**M. Mark Warawa:** Ce sera peut-être un début, mais j'apprécierais qu'ils cessent de chahuter. Faisons quelque chose pour maintenir la cohésion chez les Canadiens.

**M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC):** Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet de la caisse de l'assurance-emploi.

À titre de membre du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, j'ai participé à de nombreux débats et discussions sur la caisse de l'assurance-emploi, notamment sur les raisons qui ont donné lieu à la situation dans laquelle elle se trouve aujourd'hui et sur les moyens d'y remédier.

Il est important que les Canadiens se rendent compte que le plus grand problème auquel l'assurance-emploi est aujourd'hui confrontée est le fait que, depuis dix ans, le gouvernement libéral réclame délibérément des cotisations trop élevées aux employeurs et aux employés au Canada. Les cotisations d'assurance-emploi sont trop élevées. J'ai eu des discussions avec certains de mes collègues néo-démocrates; nous nous sommes demandés s'il fallait réduire les taux pour ramener l'équilibre ou s'il fallait augmenter les cotisations. Les discussions ont été honnêtes. Nous sommes d'accord sur le fait que les libéraux font délibérément payer aux Canadiens des cotisations trop élevées, que cela a entraîné au fil des ans un énorme excédent dans la caisse de l'assurance-emploi et que cet excédent a servi à payer d'autres dépenses générales du gouvernement.

Le compte d'assurance-emploi a un excédent de 46 milliards de dollars. Comme beaucoup de Canadiens l'ont peut-être entendu dire, c'est ce que, à Ottawa, on appelle par euphémisme un excédent notionnel. Pour ceux qui ne seraient pas familiers avec le concept d'excédent notionnel, je dirai que c'est une série de reconnaissances de dette qui totalisent 46 milliards de dollars.

### *Les crédits*

L'an dernier, en réponse au discours du Trône, le chef de mon parti a présenté des amendements qui ont été appuyés par le chef du NPD et, par la suite, par le gouvernement. Il avait été convenu de revoir le système d'assurance-emploi en vue de le structurer comme il aurait toujours dû l'être, c'est-à-dire en équilibrant les rentrées et les sorties d'argent. Il avait été convenu de mettre fin à la pratique libérale qui consiste à exiger des cotisations trop élevées qui entraînent chaque année des excédents, en prenant l'argent pour d'autres fins et en émettant des reconnaissances de dette envers le compte notionnel d'assurance-emploi.

Nous sommes confrontés à la question de l'excédent de 46 milliards de dollars. Plus tôt aujourd'hui, j'ai assisté à une réunion de comité où j'ai entendu un député libéral affirmer que nous ne pourrions absolument pas remettre ces 46 milliards de dollars dans le compte d'assurance-emploi sans provoquer une catastrophe financière. J'ai eu l'impression que le gouvernement laissait entendre que ces 46 milliards de dollars, il fallait tout simplement les oublier et continuer comme si de rien n'était.

Les 46 milliards de dollars devraient être dans ce compte, car ils appartiennent aux travailleurs et aux employeurs du Canada. Cet argent n'appartient pas au gouvernement. Ce n'est pas non plus au gouvernement de décider comment le dépenser. Cet argent appartient de plein droit aux travailleurs et aux employeurs. Tôt ou tard, peu importe par quel moyen, il faudra remettre l'argent dans le compte et ce sont les travailleurs et les employeurs qui devraient en profiter.

Pour redresser le déséquilibre, on pourrait modifier les taux de cotisation. Nous, députés conservateurs, disons depuis toujours que l'assurance-emploi est essentiellement une taxe sur la masse salariale. Tout le monde, y compris l'actuel premier ministre du temps où il était ministre des Finances, reconnaît que les taxes sur la masse salariale tuent l'emploi. Si on réduisait ces taxes, il y aurait plus d'emplois. Plus de Canadiens auraient la chance et l'honneur d'avoir un emploi. Le meilleur régime d'assurance-emploi pour tous les Canadiens est d'avoir un véritable emploi. Les programmes comme l'assurance-emploi visent à aider ceux qui ne peuvent pas trouver de travail ou occuper un emploi à temps plein toute l'année.

Nous ne devons pas perdre de vue qu'il est compliqué de changer la formule de l'assurance-emploi et que ces changements auront une incidence sur les excédents ou les déficits à l'avenir. J'ai discuté de cette question avec le député d'Acadie—Bathurst au comité à quelques reprises et avec le député de Sault Ste. Marie. Nous avons convenu que les libéraux volaient l'argent des employeurs et des travailleurs. Nous avons convenu, dans quelques cas, de ne pas être d'accord quant à la façon de rétablir l'équilibre.

● (1340)

Je crois qu'il importe avant tout que les députés et les Canadiens se souviennent que ce gouvernement a accepté de régler les problèmes de l'assurance-emploi sous la pression des trois partis de l'opposition. Des discussions sont en cours au sujet de l'établissement d'un compte bancaire séparé de manière à ce que les fonds ne soient pas tous versés au Trésor.

Je sais que le gouvernement adore le Trésor en raison de la souplesse qu'il lui procure. Il maximise la capacité des libéraux de déplacer des fonds et de les mettre là où personne ne peut les voir, de les dépenser à leur guise ici et là sans même s'assurer qu'ils parviennent à leurs destinataires.

Dans ma vie personnelle, j'ai un compte bancaire dans lequel je dépose mon chèque de paie et dont je me sers pour payer diverses choses, mais j'ai aussi un compte d'épargne-retraite distinct. Je sais que l'argent que je dépose dans ce compte y restera jusqu'à ce que

j'en aie besoin plus tard dans la vie. J'ai aussi des régimes enregistrés d'épargne-études pour mes enfants, et je sais que l'argent que je mets de côté de cette façon est là et sera là lorsque le moment de l'utiliser sera venu.

Voilà d'où vient l'idée d'un compte distinct pour l'assurance-emploi. Le but visé est de prendre l'argent versé dans ce compte par les employeurs et les employés et de le mettre à un endroit où le gouvernement ne pourra pas venir le chercher. Depuis trop d'années le gouvernement détourne cet argent vers les recettes générales et s'en sert à toutes sortes d'autres fins. Nous avons passé une bonne partie du dernier mois à découvrir où des milliards et des milliards de dollars sont allés.

Je suis d'accord avec notre collègue néo-démocrate qui dit que nous devons régler le problème de la caisse d'assurance-emploi. Il est vrai que l'argent doit être mis de côté. Il est vrai que la caisse doit être équilibrée, c'est-à-dire que les paiements effectués à partir de la caisse doivent correspondre aux recettes versées dans la caisse.

Dans notre plus récent rapport, nous nous sommes entendus sur un vaste éventail de changements qui doivent être apportés. La balle est maintenant dans la camp du gouvernement. C'est lui qui doit décider s'il respectera la volonté de notre comité et s'il respectera la volonté exprimée par l'ensemble du Parlement lorsqu'il a voté, l'an dernier, en faveur du discours du Trône qui proposait des modifications visant à remettre l'assurance-emploi sur la bonne voie.

C'est le défi que nous devons relever. Nous avons divers remèdes à proposer. La motion à l'étude aujourd'hui est peut-être une partie de la solution. Je suis d'accord avec un autre collègue néo-démocrate qui a dit que nous ne pouvons pas tout faire d'un coup, mais je crois qu'il est important que nous assurions l'équilibre de la caisse d'assurance-emploi. Nous devons mettre cet argent hors de portée du gouvernement, en qui nous ne pouvons manifestement pas avoir confiance. Cette pile de reconnaissances de dette totalisant 46 milliards de dollars en est la preuve.

Je suis heureux d'avoir eu la chance de parler aujourd'hui. Je suis impatient d'entendre les questions de mes collègues.

● (1345)

**M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir poser une question à mon collègue. Il s'est engagé dans un aspect du débat qui, selon moi, est très judicieux. Il se distingue ainsi de son collègue qui a pris la parole avant lui pour donner de fausses informations sur un document qu'un député avait élaboré et déposé à la Chambre, et dont nous étions tous au courant.

Je remercie le député d'avoir ramené le débat à l'un de ses aspects les plus importants. Il s'agit ici en effet d'un programme qui a un impact important sur la vie des Canadiens de toutes les régions de notre pays.

Je lui poserai une question simple au sujet de son discours. Je sais que c'est un tout petit pas dans la bonne direction par rapport à l'ensemble du dossier. Pourtant, c'est un élément que nous aimerions voir aboutir, car nous savons qu'il y a une grande controverse à la Chambre quant au sort de ce programme. Devrait-il être renouvelé ou faire l'objet d'un changement structurel? Existe-t-il une solution qui ferait consensus?



*Les crédits*

Nous avons choisi un élément précis en espérant qu'il comporte un certain degré d'équité et qu'il dégage un certain consensus de manière à ce que tous les députés puissent l'appuyer. Le député pourrait-il nous dire ce qu'il suggérerait ensuite, en matière de restructuration et d'équité?

**M. Barry Devolin:** D'abord, monsieur le Président, j'estime qu'il est important que la caisse d'assurance-emploi fasse partie d'un compte distinct. Il semble que nous nous dirigeons dans cette direction, en dépit de certains efforts des ministériels qui siègent à notre Comité des ressources humaines pour rejeter certaines dispositions du projet de loi C-280.

Le projet de loi C-280 dit en fait que le gouvernement devrait rembourser les 46 milliards de dollars. Le gouvernement nous a donné toutes sortes de prétextes pour refuser de le faire immédiatement et a évoqué tous les problèmes que cela causerait. À l'entendre, c'est comme s'il n'avait aucunement l'intention de rembourser ce montant de 46 milliards de dollars.

Je serais ravi de collaborer avec les députés de tous les partis d'opposition pour mettre le gouvernement sur la sellette et faire en sorte que cet argent ne disparaisse pas. C'est probablement la plus grosse pièce du casse-tête. Comme je l'ai dit plus tôt, nous pouvons débattre la façon de rééquilibrer la caisse, à savoir le montant qui y est versé et celui qui en sort, mais j'estime que la première chose à faire et la plus importante est d'amener le gouvernement à admettre que les 46 milliards de dollars appartiennent aux travailleurs et aux employeurs.

Réglons ce problème. Nous pourrions alors engager une discussion honnête sur la façon de répartir les fonds.

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Monsieur le Président, le député fait preuve d'une bonne connaissance pratique du programme d'assurance-emploi et il s'y intéresse vraiment. Le rapport compte 28 modifications. Avec 99 députés, son parti, l'opposition officielle, bénéficie d'un grand nombre de journées d'opposition au cours desquelles il pourrait présenter n'importe laquelle de ces recommandations et améliorer considérablement le programme.

Peut-il me dire pourquoi son parti ne profite pas de son avantage et de son influence politiques pour se rendre utile et présenter une motion visant à modifier le programme d'assurance-emploi dès la prochaine occasion, pendant une journée d'opposition?

**M. Barry Devolin:** Monsieur le Président, je reconnais que c'est une question importante et que le recours à une journée de l'opposition pour faire avancer son programme est une solution, mais il y en a d'autres. Le rapport dont parle notre collègue contenait certaines recommandations que tous les députés de l'opposition siégeant au comité ont appuyées et d'autres sur lesquelles nous ne nous sommes pas entendus.

Je peux lui dire ce qui m'inquiétait alors. On nous avait fourni une longue liste de changements qui pourraient être apportés au plan des prestations d'assurance-emploi. On proposait de réduire le nombre de semaines de travail, d'augmenter le pourcentage du revenu de 5 ou 10 p. 100 ou de modifier les critères d'admissibilité.

Tous ces changements entraîneraient bien sûr des coûts. Bien que nous tenions à rétablir l'équilibre de ce fonds, personnellement, je craignais que nous puissions en arriver au résultat contraire. J'ai même déposé une motion au comité pour demander au ministère des Finances d'évaluer chacune des propositions, y compris celle qui est inscrite au *Feuilleton* d'aujourd'hui, pour que nous ayons au moins les renseignements pertinents et que nous sachions combien

coûteraient tous ces changements, afin de pouvoir prendre des décisions raisonnables et responsables.

J'ai dit que s'il y avait un excédent de 6 milliards de dollars, il ne s'agissait pas de présenter dix projets coûtant chacun 1 milliard de dollars, puis de choisir les six que nous préférons, parce qu'il y a des choses qui se recoupent là-dedans. Il faudrait se pencher sur tout le programme et demander à quelqu'un d'estimer les coûts en se basant sur un modèle économétrique.

J'ai déposé cette motion devant le comité. Le député néo-démocrate siégeant au comité l'a rejetée. C'est à ce moment que je me suis demandé si les néo-démocrates voulaient réellement atteindre un certain équilibre ou s'ils ne voulaient pas plutôt faire avancer ce dossier à des fins purement politiques. En ce qui me concerne, je tiens à rétablir l'équilibre. J'espère que le NPD collaborera avec nous afin que nous obtenions les renseignements dont nous avons besoin pour y arriver.

● (1350)

**M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député d'Hamilton-Centre.

Pour commencer, je vais expliquer la nature de la motion. Nous demandons une très modeste modification de la Loi sur l'assurance-emploi, pour que les travailleurs les plus vulnérables dans des régions stratégiques clés bénéficient d'une certaine aide et d'une certaine stabilité.

Il importe de savoir que la modification proposée ne sera pas appliquée à l'échelle du pays. Nous proposons de la mettre en oeuvre dans les régions qui, pour des raisons géographiques ou systémiques, enregistrent un taux de chômage supérieur à 10 p. 100. C'est très important de reconnaître ce point; il limite la portée de notre proposition.

Nous reconnaissons la situation des régions où le taux de chômage est très élevé, à cause de facteurs qui ont une grande incidence sur les collectivités. Pour ces régions, il y aurait un fonds doté d'un peu plus de souplesse pour les familles de travailleurs qui éprouvent des difficultés.

Toutes sortes de facteurs peuvent expliquer un taux de chômage élevé. Dans les provinces atlantiques et en Colombie-Britannique, c'est l'industrie de la pêche qui pourrait être touchée. Dans ma région, Windsor, en Ontario, on s'inquiète d'un ralentissement de l'activité dans le secteur automobile, qui pourrait entraîner un taux de chômage record à certaines périodes.

Nous savons que certains secteurs et certaines régions de notre pays ont des besoins tout à fait uniques. C'est de cela que nous parlons: une première étape très ciblée pour corriger cela. Il est très important de comprendre que le député d'Acadie—Bathurst a présenté cette motion afin d'inclure toute la Chambre. C'est le but visé. Nous ne prenons pas position sur un sujet très fractionnel. On nous a critiqués de façon très injuste, à mon avis, parce que notre position s'étend à tous les députés de la Chambre et vise à apporter un changement simple à notre système, changement qui ne coûtera qu'environ 20 millions de dollars.

Cette somme sera rendue aux travailleurs et à leurs familles et leur servira à rembourser leur prêt hypothécaire, à payer leur voiture et à acheter de quoi manger. Cet argent permettra aux travailleurs de se recycler et de se rétablir beaucoup plus rapidement.

*Article 31 du Règlement*

Ces 20 millions de dollars n'ont rien à voir avec des crédits d'impôt pour les grandes sociétés ou avec toute autre mesure qui fait que l'argent est engrangé quelque part à l'étranger. En passant, cela n'a pas encore été réglé.

Ces 20 millions de dollars seront remis dans les poches des gens qui les ont déjà versés par l'entremise de leurs cotisations quotidiennes égalées par leur employeur. C'est là toute la raison d'être de l'assurance-emploi. Nous la rétablirons et nous passerons de 14 à 12 semaines.

Pour être franc, je suis déçu des critiques que nous essayons parce que nous n'avons pas inclus toutes sortes d'autres choses. Nous savons qu'il n'y a pas de consensus dans ce dossier, alors quelle devrait être la première étape logique en vue de faire une différence, surtout à la veille de la fin de la session parlementaire et avec la menace d'élections imminentes? Que pouvons-nous faire pour que ces gens et ces régions obtiennent de meilleures prestations pour assurer leur propre stabilité? En fin de compte, cela aidera les collectivités. Cela fera changer les choses. C'est pour cela que le député d'Acadie—Bathurst a présenté cette motion.

Il y a diverses questions touchant l'assurance-emploi que nous pouvons relier à ce qui se passe ici. Je voudrais aborder deux ou trois questions et une en particulier que j'ai constatée. Il s'agit du passage de 14 à 12 semaines. Certaines personnes dans divers métiers sont pénalisées par la procédure actuelle. Notre collègue de Winnipeg-Centre a parlé des menuisiers et des métiers spécialisés. Ces gens triment tellement dur pour accomplir un travail, souvent sous pression pour le faire rapidement. Parfois, ils doivent faire des heures supplémentaires et versent des cotisations supérieures et des impôts plus lourds, mais en même temps, ils réduisent leur nombre de semaines de travail.

Je peux comprendre cela par rapport aux personnes handicapées que j'avais l'habitude de soutenir avant de siéger dans cette enceinte. Beaucoup de ces gens, pour leur santé et leur bien-être à long terme, ne pouvaient travailler pendant 35 ou 40 heures par semaine. Cela devenait un problème. De façon générale, dans Windsor-Ouest, même pour les gens qui avaient un bon emploi stable, le seuil prévu pour toucher les prestations d'assurance-emploi était souvent trop élevé.

●(1355)

Lorsque certains de mes clients, qui avaient occupé un emploi pendant des années et avaient payé scrupuleusement leurs impôts sur leurs chèques de paye, se retrouvaient au chômage à cause de circonstances échappant à leur contrôle, par exemple lorsque l'employeur était forcé d'effectuer des licenciements ou que leur entreprise fermait ses portes, ils s'apercevaient qu'il n'y avait rien pour eux dans le régime. Ils se retrouvaient immédiatement à l'assistance sociale.

En Ontario, sous le régime Harris, c'était brutal. Je me rappelle avoir appuyé des clients à l'époque qui devaient vendre leur automobile ou encaisser leur police d'assurance-vie. C'était incroyable. Un client en particulier a dû vendre sa police d'assurance et utiliser l'argent avant de pouvoir être admissible à l'assistance sociale. Cependant, si une personne décède, l'État doit assumer ce coût de toute façon et le coût est donc double dans ce cas-là. Ce sont des choses du genre que les gens doivent faire, avant de pouvoir toucher une forme d'aide quelconque. Les gens se retrouvaient dans des situations extrêmement difficiles et cela minait leur capacité de se reprendre et de réussir de nouveau.

Ce qui est important dans la motion, c'est que nous demandons que le nombre de semaines ouvrant droit aux prestations passe de 14

à 12 dans les régions où le taux de chômage est de 10 p. 100 ou plus et nous réclamons une stratégie précise pour s'attaquer à ce phénomène afin que les gens puissent retrouver leur autonomie financière beaucoup plus rapidement.

Je pense que le gouvernement doit faire preuve d'une diligence raisonnable. Il y a des régions qui, pour des raisons économiques, comptent plus de chômeurs ou sont aux prises avec des problèmes sectoriels. Nous avons eu, l'autre jour, un bon débat sur le secteur des textiles qui, nous le savons, est aux prises avec des difficultés qui l'ont forcé à fermer des usines et à mettre à pied des travailleurs. Ceux-ci ne sont pas responsables individuellement de ces difficultés; la qualité de leur travail et leur éthique de travail ne sont pas en cause, nous le savons. Nous avons entendu toutes sortes de témoignages effrayants sur les maux qui se sont abattus sur ce secteur à cause de la politique commerciale du gouvernement ou à cause de l'inaction de ce dernier relativement à l'aide massive que d'autres pays accordent à leurs industries, ce qui a entraîné une concurrence déloyale qui, à son tour, a causé des mises à pied chez nous. Le gouvernement a le devoir de concevoir une stratégie pour contrer pareilles pratiques. Nous voterons là-dessus et j'invite tous les députés à soutenir cet effort.

Nous avons besoin de stratégies gouvernementales particulières pour les secteurs où il nous est impossible d'agir pour corriger la situation jusqu'à ce que nous ayons la certitude que la stabilité sera rétablie.

Dans les deux minutes qu'il me reste, je voudrais parler de la notion selon laquelle faire passer de 14 à 12 le nombre de semaines ouvrant droit aux prestations entraînerait une augmentation du nombre de fraudeurs. Pourquoi ne pourchassons-nous pas les cols blancs et les gens d'affaires qui fraudent et qui ne sont jamais inquiétés? Pourquoi ne pourchassons-nous pas avec la même vigueur ceux qui volent leurs pensions, leurs économies et leurs revenus aux travailleurs? Pourquoi est-ce toujours les travailleurs à qui on s'attaque en premier?

C'est inacceptable. Personne ne veut bien sûr que ces fraudeurs s'en tirent. Ils doivent être poursuivis et nous les poursuivrions le cas échéant. Cependant, le gouvernement doit aussi s'attaquer au crime en col blanc, au vol de pensions, et il doit être critiqué pour le peu de chose qu'il fait pour les travailleurs et pour se justifier en...

**Le vice-président:** Je regrette d'interrompre le député, mais nous allons passer aux déclarations de députés.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

●(1400)

[Français]

### MÉLANIE BÉRUBÉ

**Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi de féliciter Mme Mélanie Bérubé, infirmière clinicienne spécialisée, qui a remporté le prix Florence 2005-Relève, soit la plus haute distinction accordée par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Mme Bérubé, une résidente de Sainte-Dorothée dans la circonscription de Laval—Les Îles, s'est distinguée par sa contribution au développement et à l'implantation de projets d'amélioration continue de la qualité des soins. Elle travaille à l'unité des soins intensifs de l'Hôpital juif de Montréal depuis cinq ans et enseigne également à l'Université de Montréal, spécialisée en soins critiques.

Mme Bérubé accorde toute sa passion à la personne humaine dans son travail et prône une plus grande reconnaissance du rôle des infirmières.

Mme Bérubé est incontestablement un exemple à suivre et un modèle pour la génération montante.

Encore une fois, bravo à Mme Mélanie Bérubé!

\* \* \*

[Traduction]

#### LE PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

**M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC):** Monsieur le Président, le Parti conservateur s'emploie à maintenir l'unité canadienne. Les conservateurs croient que la force du Canada réside dans sa diversité.

Les conservateurs célèbrent et travaillent avec des athées, des agnostiques, des musulmans, des bouddhistes, des protestants et des catholiques, des mormons, des hindous et avec des gens qui pratiquent les religions autochtones. La force du Canada réside dans les familles, qu'elles soient néo-canadiennes ou déjà établies, qui axent leur vie sur des valeurs éternelles.

Nous reconnaissons que le fait de gouverner comporte des défis moraux et éthiques. Les Canadiens ne s'attendent pas à ce que les députés fassent abstraction de leurs croyances religieuses au caucus, parce qu'on ne gouverne pas en vase clos en excluant ces valeurs. Nous accueillons tous les députés qui expriment leur vision du monde lors des discussions sur l'économie, le programme pour les villes ou le commerce mondial.

Les libéraux créent systématiquement une peur des Canadiens qui prônent des valeurs religieuses, mais les Canadiens commencent à en avoir assez de cette campagne de peur et veulent un parti qui célèbre la richesse de la diversité. Je suis fier d'être dans les rangs du Parti conservateur parce qu'il s'emploie à assurer l'unité canadienne.

\* \* \*

#### LES AFFAIRES AUTOCHTONES

**Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, le 31 mai a été une journée historique dans les relations entre le gouvernement du Canada et les Autochtones, les Inuits et les Métis du Canada.

Les ministres et les dirigeants de cinq organisations nationales ont participé à une journée de réflexion sur les politiques qui a marqué le début d'une nouvelle façon de négocier et d'un nouveau partenariat axé sur le respect et la coexistence.

La signature d'un accord conjoint avec chacune de ces organisations souligne l'engagement de toutes les parties à aller de l'avant en ce qui concerne les priorités politiques qui ont entièrement été établies conjointement.

J'estime que ce partenariat est une réalisation qui vise l'intérêt de l'ensemble des Canadiens. Il contribue à assurer une approche inclusive susceptible de permettre de véritables progrès pour supprimer l'écart socioéconomique entre les Canadiens autochtones et leurs concitoyens non autochtones.

Notre journée de réflexion a permis de consolider les relations et nous a mis sur la bonne voie pour obtenir des résultats concrets.

#### Article 31 du Règlement

[Français]

#### LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE LANAUDIÈRE

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, le dimanche 5 juin prochain, j'aurai le privilège d'être le président d'honneur de la Marche de la mémoire de la Société Alzheimer de Lanaudière.

Afin de venir en aide aux personnes atteintes de cette terrible maladie et afin d'appuyer les programmes, les services et la recherche, une marche de la mémoire a lieu chaque année dans différentes localités dans le but de recueillir des dons.

Je vous invite donc, tous et toutes, à venir marcher avec nous, le dimanche 5 juin prochain à Joliette. J'en profite également pour féliciter tous ces bénévoles qui oeuvrent au sein de cet organisme, et je les remercie au nom de toutes les personnes atteintes de cette maladie et de leurs proches.

Félicitations à Mme Claudine Goulet, présidente du conseil d'administration de la Société Alzheimer de Lanaudière, ainsi qu'à leur coordonnatrice, Mme Andrée Brousseau. Bonne marche à tous et toutes!

\* \* \*

[Traduction]

#### LA UNITED JEWISH APPEAL FEDERATION

**Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.):** Monsieur le Président, dimanche dernier, c'était le 35<sup>e</sup> anniversaire de la marche avec Israël de la UJA Federation. Cette année, plus de 15 000 personnes du Grand Toronto sont venues célébrer Israël.

L'événement a été couronné de succès. En marchant dans le centre-ville de Toronto, nous avons eu droit à des spectacles de danse et de chant, ainsi qu'à des plats typiquement israéliens. Tous les participants ont eu du plaisir. La marche a permis de recueillir environ 350 000 \$ qui seront versés à la campagne annuelle de la UJA Federation qui, l'année dernière, a recueilli plus de 55 millions de dollars dans le monde entier.

La UJA Federation est un organisme très important qui oeuvre pour assurer la survie et la croissance de la communauté juive, grâce aux collectes de fonds, à la planification et à la prestation de programmes et de services. Elle est fondée sur la compassion, l'engagement et la générosité. Son travail est colossal et illustre bien le concept de la *tzedakah*, la charité.

La UJA Federation se dévoue pour la communauté. En collaboration avec d'autres groupes, elle soutient les plus vulnérables, accueille les nouveaux-venus et renforce le sens de la fierté culturelle grâce à ses nombreux projets.

Je tiens à féliciter tous les participants et tous ceux qui ont donné un nombre d'heures incalculable à la UJA Federation, ainsi que tous ceux qui se sont joints à cette merveilleuse marche pour Israël.

\* \* \*

● (1405)

#### LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

**M. Gurmant Grewal (Newton—Delta-Nord, PCC):** Monsieur le Président, vous vous souvenez des élections de 1993? Les libéraux ont gagné les élections en promettant d'abolir la TPS et de se retirer de l'Accord de libre-échange, mais ils ont renié leurs promesses.

*Article 31 du Règlement*

Ils ont plutôt augmenté les impôts et accru leurs dépenses. Ce faisant, leurs priorités mal placées ont causé des dommages à la santé, à la défense et à l'agriculture. Ils ont acheté des votes avec l'argent des contribuables.

Les scandales ont suivi, notamment ceux de la Somalie, du sang contaminé, du gâchis de DRHC qui nous a coûté 1 milliard de dollars, du registre des armes à feu, etc. Puis ont déferlé les rapports accablants de la vérificatrice générale. Entre-temps, l'aliénation de l'Ouest continuait de s'aggraver.

La Commission Gomery a mis en lumière la corruption au sein du gouvernement libéral. Les libéraux remplissent les coffres de leur parti avec l'argent des contribuables.

Ils ont conclu des ententes sur le budget avec le NPD pour se maintenir au pouvoir.

Enfin, tombant encore plus bas, le cabinet du premier ministre a tenté d'acheter des députés pour survivre aux votes de défiance.

Il ne faut donc pas se surprendre que les Canadiens ne fassent plus confiance aux libéraux.

\* \* \*

#### LES ARTS ET LA CULTURE

**M. John Maloney (Welland, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour féliciter le photographe Michael Semak, originaire de Welland, en Ontario, de son apport à la photographie et à la culture au Canada.

M. Semak est un photographe autodidacte dont les photographies de renommée mondiale ont été montrées dans plus de 300 expositions individuelles et de groupe. Le travail de Michael Semak lui a valu de nombreux prix et subventions et des parutions dans des publications comme les magazines *National Geographic* et *Time*. On trouve ses photographies dans de nombreuses collections privées et publiques dont celles du Musée des beaux-arts du Canada, du Musée d'art moderne de New York et des Archives publiques du Canada.

L'oeuvre de Michael Semak est exposée actuellement ici à Ottawa jusqu'au 13 novembre 2005 au Musée canadien de la photographie contemporaine.

M. Semak a parcouru le monde à la recherche d'images d'une grande intensité. Son oeuvre reflète la tension entre la beauté et l'engagement social, sans toutefois suggérer quelque changement social que ce soit. Ses photographies saisissent des moments de vie à l'état brut.

Nombreux sont ceux qui attendent avec impatience les résultats du prochain projet de Michael Semak, qui est d'illustrer l'industrie vinicole du Niagara. Je félicite M. Semak de ses nombreuses réalisations. Welland est fière à juste titre de celui qu'elle a vu grandir.

\* \* \*

[Français]

#### LA CONDITION FÉMININE

**Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ):** Monsieur le Président, le Bloc québécois appuie les recommandations du troisième rapport du Comité permanent de la condition féminine, déposé à la Chambre des communes le 20 mai dernier.

Le comité recommande que le financement accordé au Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada pour les investissements dans des groupes de femmes et des organismes de défense du droit à l'égalité soit augmenté d'au moins

25 p. 100. Le montant actuel est nettement insuffisant, car il représente moins de 60 ¢ par année pour chaque femme.

Le comité recommande que l'on tienne compte des demandes unanimes des représentants des organismes de défense des femmes, qui souhaitent une aide financière de base qui assurera une stabilité de financement. À cela devra s'ajouter du financement par projet pour relever les défis nouveaux.

Les besoins de nos organismes au Québec sont criants. C'est pourquoi le gouvernement libéral doit agir promptement et transférer au Québec les sommes d'argent dévolues à ce chapitre, pour lui permettre de poursuivre la promotion de l'égalité des femmes.

\* \* \*

[Traduction]

#### LA BRANT WATERWAYS FOUNDATION

**M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à souligner les grandes réalisations de la Brant Waterways Foundation. Cette fondation caritative sans but lucratif a été créée en 1988 pour assurer une aide financière à des projets visant à conserver, à restaurer et à améliorer la rivière Grand et les plans d'eau et territoires adjacents.

La fondation a consenti 3 millions de dollars d'aide à des projets qui ont apporté beaucoup aux citoyens de Brant.

Je tiens à féliciter tout particulièrement Mary Welsh, une citoyenne de Brant à qui la fondation doit son dynamisme. Elle a été d'un dévouement infatigable pour la fondation et pour d'autres causes, et ses efforts ont donné des résultats exceptionnels. Des milliers de résidents de Brant et de visiteurs ont pu profiter des sentiers pédestres et des pistes cyclables entretenus par la fondation.

J'adresse mes félicitations les plus sincères à Mary Welsh et à la Brant Waterways Foundation.

\* \* \*

#### LA SÉCURITÉ À LA FRONTIÈRE

**Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC):** Monsieur le Président, depuis trop longtemps, les Canadiens se fient à la chance pour éviter une attaque terroriste. Le dispositif de sécurité canadien est plein de failles.

La plupart des 160 postes frontaliers du Canada comptent un seul agent et il y a 225 routes transfrontalières non surveillées. La sécurité dans les aéroports est tellement relâchée que des uniformes et des insignes de préposés à la sécurité qui s'étaient envolées réapparaissent sur le site web eBay. Les vérifications par ordinateur visant les voyageurs arrivant à la frontière sont imparfaites ou inexistantes. En 2004, on a signalé 1 600 voitures qui ont traversé en trombe notre frontière sans s'arrêter. Les agents non armés doivent compter sur des policiers pour intervenir en cas d'incidents à la frontière. Un aéroport international accueille des visiteurs étrangers sans procéder sur place au contrôle d'immigration. Enfin, une unité à une frontière maritime n'a même pas de bateau.

Il est essentiel que nous assurions la sécurité de notre frontière. Si le gouvernement se soucie de la sûreté des Canadiens et des agents de douanes, et s'il veut mettre fin à la contrebande, il doit doter les ports du personnel adéquat et fournir les outils appropriés aux forces policières.

•(1410)

### LA JUSTICE

**M. Don Bell (North Vancouver, Lib.):** Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour dénoncer un crime haineux survenu la semaine dernière dans ma province.

Un jeune Canadien d'origine sikhe âgé de 17 ans qui traversait à pied le terrain d'une école élémentaire a été lâchement et violemment attaqué par cinq jeunes hommes. Ils se sont approchés du garçon et lui ont lancé des insultes racistes avant de l'agresser de façon répétée. Apparemment, l'un des suspects est même allé jusqu'à lui retirer son turban et à lui couper les cheveux avec une lame exacto. Pour la victime, se faire couper les cheveux au couteau a été non seulement une agression physique grave, mais également une très grande insulte et une atteinte à sa culture et à ses croyances religieuses.

Cette agression présente toutes les caractéristiques d'un crime haineux. Ce type de comportement ne correspond pas au genre de Canada que nous cherchons à bâtir. Notre société est ouverte et tolérante, elle reconnaît la valeur de la diversité et elle ne tolère pas la haine.

J'espère que les représentants de toutes les collectivités s'élèveront contre de tels gestes.

\* \* \*

### LES AFFAIRES AUTOCHTONES

**Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, une fois de plus, les libéraux ont décidé de faire attendre les personnes qui ont été victimes d'agressions dans les pensionnats. Soixante ans de mauvais traitements, plusieurs commissions royales chargées d'étudier le problème, un système de règlement des différends qui a rapporté des milliards aux avocats et presque rien aux victimes, et maintenant quoi? Il faudra attendre qu'un autre conseiller dépose son rapport en mars prochain.

Les libéraux refusent de reconnaître qu'en créant un réseau de pensionnats, le gouvernement a délibérément tenté, sur trois générations, d'anéantir la culture autochtone. Il a permis que des enfants autochtones soient victimes de sévices physiques, sexuels et mentaux.

Les libéraux ont toujours retardé l'indemnisation des survivants des pensionnats; ils en ont fait une véritable tradition. Les avocats et les agents publics ont empoché des millions, pendant que les survivants vieillissent et meurent avant d'avoir obtenu gain de cause. Les survivants, dans ma circonscription, ne se contenteront pas d'une nouvelle promesse. Depuis de nombreuses années, ils voient les libéraux rompre promesse sur promesse.

Le premier ministre devrait faire preuve de vrai leadership en autorisant immédiatement des paiements forfaitaires en guise d'indemnisation des survivants malades et âgés. Le premier ministre n'a plus aucune raison d'attendre, à moins qu'il refuse une fois de plus de jouer franc-jeu. Il doit faire preuve d'intégrité et...

**Le Président:** Le député de Colombie-Britannique-Southern Interior a la parole.

\* \* \*

### LE MARIAGE

**M. Jim Gouk (Colombie-Britannique-Southern Interior, PCC):** Monsieur le Président, la redéfinition du mariage crée énormément de division, mais les Canadiens sont des gens épris d'équité et raisonnables. La plupart d'entre eux ne sont pas contre la reconnaissance d'une union entre personnes de même sexe. Ils

### Article 31 du Règlement

refusent, cependant, que les couples homosexuels désignent leur union par le même nom que celui qu'ont toujours employé les familles traditionnelles partout dans le monde.

La reconnaissance de l'union des personnes de même sexe est un fait nouveau et, à ce titre, elle devrait avoir un nouveau nom qui décrive mieux cette relation nouvellement reconnue.

Si le premier ministre n'est pas convaincu que les Canadiens appuient son projet d'élargir la définition traditionnelle du mariage, je lui conseille de s'en remettre au bon jugement de nos concitoyens et de leur soumettre la question par référendum. Je l'ai moi-même fait pour de nombreuses questions, dans ma circonscription, et il m'est arrivé de voter à l'encontre de la position défendue par mon parti, et même à l'encontre de mes propres convictions, lorsque mes électeurs me le demandaient.

Nous sommes ici, collectivement, pour représenter tous les Canadiens, et nos concitoyens devraient avoir leur mot à dire quand il s'agit d'apporter une modification majeure à un aspect déterminant de leur vie.

\* \* \*

[Français]

### LES ENFANTS

**Mme Nicole Demers (Laval, BQ):** Monsieur le Président, le 4 juin prochain sera la Journée internationale des enfants victimes innocentes de l'agression. Cette journée a été décrétée par l'ONU en 1982.

Les enfants sont ce qu'une société a de plus précieux. Leur bien-être est une préoccupation de premier plan pour toute l'humanité. Ils représentent nos leaders de demain. Tout doit être fait pour les protéger d'une agression potentielle et venir en aide à ceux qui ont été agressés.

Ces victimes innocentes n'englobent pas seulement les enfants décédés suite à une guerre, mais incluent aussi ceux qui ont été victimes de crimes sexuels, de taxage, de violence physique et d'exclusion.

Espérons que la sortie publique de Mme Nathalie Simard fasse en sorte que nous disions non au silence et que nous soyons plus vigilants dans la protection des jeunes enfants sans défense.

\* \* \*

[Traduction]

### LA JUSTICE

**Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC):** Monsieur le Président, les Canadiens voyagent à l'étranger pour diverses raisons, certains par affaires, d'autres pour les vacances. Ce qui est alarmant, c'est que certaines personnes voyagent dans le seul but d'avoir des relations sexuelles avec des enfants.

Hier, le premier Canadien à être inculpé de crimes liés au tourisme sexuel a plaidé coupable à des accusations de comportements sexuels sadiques impliquant des fillettes cambodgiennes, dont certaines âgées d'à peine sept ans.

Le tourisme sexuel se traduit par l'exploitation d'enfants partout dans le monde. Aucun enfant ne devrait avoir à subir cela.

### Questions orales

Selon des experts, plus d'un million d'enfants sont attirés dans le commerce du sexe ou vendus à cette fin chaque année. La loi fédérale nous autorise désormais à poursuivre les Canadiens ayant commis des infractions de nature sexuelle dans d'autres pays. On s'attend à ce que le pédophile Don Bakker ne passe que 10 ans en prison, alors que des enfants innocents sont condamnés à vie à un sort inimaginable.

J'espère que notre système de justice continuera de nous permettre de poursuivre ces touristes sexuels tout en empêchant que les pédophiles et les délinquants violents aient accès aux documents pornographiques qui circulent dans nos prisons fédérales et nuisent à la réhabilitation.

\* \* \*

• (1415)

### LES AÎNÉS

**M. Mario Silva (Davenport, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement libéral est déterminé à aider les familles à chaque étape de la vie. Je prends la parole aujourd'hui pour demander à tous les députés d'appuyer le budget de 2005, qui renferme d'importantes initiatives pour les aînés du pays.

[Français]

Qu'il s'agisse de soins de santé, de la sécurité du revenu, de l'épargne-retraite ou de l'aide aux soignants, le budget de 2005 prévoit des efforts financiers en faveur des aînés. Notre but est d'améliorer la qualité de vie de tous les aînés et surtout de ceux qui sont les plus démunis.

Nous avons prévu des baisses d'impôts qui vont permettre de retirer 240 000 aînés du rôle d'imposition.

[Traduction]

Le budget de 2005 prévoit un soutien accru pour les personnes âgées à faible revenu ainsi que l'affectation de ressources supplémentaires au programme Nouveaux Horizons, un programme très fructueux qui encourage les aînés à avoir une vie active. De plus, le budget prévoit un financement de 13 millions de dollars sur cinq ans afin d'établir le Secrétariat national pour les aînés.

Aidons les aînés canadiens en appuyant le budget de 2005.

\* \* \*

### LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL À L'ÉCHELLE MONDIALE

**L'hon. Ed Broadbent (Ottawa-Centre, NPD):** Monsieur le Président, un jugement historique sera rendu dans une cour de la Colombie-Britannique aujourd'hui. Pour la première fois, un citoyen canadien sera condamné en vertu des dispositions du Code criminel sur la conduite sexuelle prédatrice envers des enfants à l'extérieur du Canada.

Hier, nous avons entendu, devant un comité de la Chambre, trois témoins crédibles parler de certaines sociétés minières canadiennes qui n'avaient pas respecté les dispositions en matière de droits de la personne et de santé applicables aux travailleurs, en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud.

Le NPD est d'avis qu'en plus de protéger les enfants à l'étranger contre les prédateurs sexuels, nous devrions protéger leurs parents contre les sociétés prédatrices.

Pour commencer, nous demandons au gouvernement de modifier la loi Westray et d'étendre, aux travailleurs des entreprises

canadiennes du monde entier, ses dispositions en matière de protection.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LE DÉPUTÉ DE NEWTON—DELTA-NORD

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Monsieur le Président, en réponse à des allégations d'achat de votes, le premier ministre a d'abord affirmé qu'il avait dit clairement qu'aucune offre ne devait être faite et qu'aucune offre n'avait été faite. Pourtant, hier, il a admis qu'il était au courant des négociations.

Ses tentatives en vue de se dissocier de cette affaire échouent. Les enregistrements montrent que le ministre de la Santé a dit qu'un poste au Cabinet pouvait être disponible immédiatement. Le ministre de la Santé et le chef de cabinet étaient chargés de préparer l'entente, que le premier ministre, le grand patron, devait approuver.

Le premier ministre nie-t-il encore que son ministre de la Santé et son chef de cabinet agissaient en son nom lorsqu'ils ont négocié avec le député?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, je crois que le premier ministre a été très clair à cet égard. Lorsqu'il a été informé que le député de Newton—Delta-Nord était intéressé à se joindre à notre caucus, il a été absolument clair dans les instructions qu'il a données à M. Murphy. Il lui a dit de ne pas faire d'offre, et aucune offre n'a été faite.

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Clair comme de la boue, avec tout ce qu'elle représente de plus sale, monsieur le Président. La GRC a l'enregistrement, alors nous verrons bien.

Le premier ministre a dit qu'il ne rencontrerait jamais le député de Newton—Delta-Nord, mais les enregistrements prouvent le contraire. Son chef de cabinet a dit que le premier ministre ne rencontrerait le député que lorsqu'une entente aurait été conclue, afin d'approuver officiellement cette entente. C'est ce qui s'était fait dans le cas de défections antérieures.

Il suffit de regarder qui occupent les banquettes ministérielles pour voir comment cela fonctionne. Une offre a été faite. Le chef de cabinet a dit au député que le premier ministre était prêt à lui parler directement par téléphone et, par la suite, en personne si c'était jugé nécessaire.

Il y a une contradiction flagrante entre la version des faits du ministre de la Santé, celle du chef de cabinet et celle du premier ministre. Lequel de ces libéraux dit la vérité?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, il n'y a pas de contradiction. Le premier ministre a été clair. Il a dit à M. Murphy qu'aucune offre ne devait être faite. Aucune offre n'a été faite.

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Ce que nous savons, monsieur le Président, c'est que le premier ministre est passé maître dans l'art de nier des faits de manière à ce que ce soit plausible et de tenter de cacher certaines de ses activités sordides d'achat de votes.

*Questions orales*

Ce plan bien orchestré fonctionne comme ceci. Une tierce personne, habituellement un proche des libéraux, fait une première offre. Le chef de cabinet soutient que cela permet au gouvernement de dire que c'est cette tierce personne qui a joué un rôle, que ce n'est pas lui qui a fait les premiers pas. Puis le chef de cabinet met au point les détails de l'entente, que le premier ministre officialise au 24 Sussex.

Pourquoi le premier ministre n'admet-il pas ce que les Canadiens savent maintenant, soit qu'il est prêt à tout tellement il veut s'accrocher au pouvoir?

• (1420)

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Je crois, monsieur le Président, qu'il serait plus à propos de jeter un coup d'oeil sur les banquettes de l'opposition. Il me semble qu'on y voit certaines personnes, dont le député de Newton—Delta-Nord, qui sont prêtes à presque tout pour quitter ce côté-là de la Chambre.

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Le fait est, monsieur le Président, que certains l'ont déjà fait.

Hier soir, le réseau de télévision CTV rapportait que la GRC avait entrepris une enquête sur les tentatives de corruption faites par le premier ministre. Le réseau a alors reçu un appel téléphonique du cabinet du premier ministre disant que la GRC ne faisait qu'examiner la plainte et que toute question supplémentaire devait être adressée à la GRC.

Comment savaient-ils cela au cabinet du premier ministre? Le premier ministre pourrait-il nous dire quand son service des communications est devenu le porte-parole officiel de la GRC?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, je serai très claire: personne au cabinet du premier ministre n'a communiqué avec qui que ce soit à la Gendarmerie royale du Canada.

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Monsieur le Président, nous devons nous fier à leur parole en attendant d'avoir les vraies réponses. Cela rappelle beaucoup les efforts déployés pour influencer le travail du commissaire à l'éthique.

On lit dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui que la GRC a déclaré qu'elle ne faisait qu'examiner la plainte. Pourtant, la porte-parole de la GRC, Nathalie Deschênes, avait déclaré à ce journal qu'une enquête avait été entreprise.

Pourquoi l'enquête policière a-t-elle tout à coup été ramenée à un simple examen? Le premier ministre a-t-il, une fois de plus, fait de l'ingérence politique dans un dossier de la GRC?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, je vais clarifier la situation pour tout le monde. La GRC est un organisme d'exécution de la loi indépendant. Je l'ai déjà dit à la Chambre, si une personne est en possession d'information établissant qu'il pourrait y avoir eu un acte criminel, cette personne est tenue de remettre cette information à la GRC. Il appartient alors à la GRC, et à la GRC seulement, d'examiner cette information afin de déterminer si elle justifie la tenue d'une enquête.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, dans l'affaire des enregistrements, la ligne de défense que martèlent depuis quelques jours le chef de cabinet du premier ministre et son ministre de la Santé est la suivante: le député de

Newton—Delta-Nord souhaitait une récompense en échange de son vote, ce qu'ils disent lui avoir refusé. C'est ce qu'on nous dit.

Je demande au premier ministre une question bien simple. Son chef de cabinet et son ministre de la Santé l'ont-ils informé, oui ou non, qu'un député conservateur aurait tenté d'obtenir rétribution en échange de son vote?

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a déjà dit, il savait que le député avait communiqué avec des gens de notre côté de la Chambre, c'est-à-dire de son cabinet, à propos de la possibilité de se joindre à notre caucus.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, ce n'était pas la question. Je ne lui demande pas si le premier ministre était informé que quelqu'un voulait joindre le Parti libéral. Je lui demande ceci: le ministre de la Santé et le chef de cabinet du premier ministre lui ont-ils dit que ce député demandait une rétribution pour passer de leur côté? C'est actuellement leur ligne de défense. Ces derniers ont-ils avisé le premier ministre que quelqu'un était pour commettre une infraction criminelle en faisant cela? Telle est la question. J'aimerais qu'on me réponde: le premier ministre en a-t-il été informé, oui ou non?

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi de donner quelques précisions. J'espère répondre ainsi à la question du député. Le premier ministre savait que le député de Newton—Delta-Nord avait communiqué avec des gens de notre côté de la Chambre dans l'intention de se joindre à notre caucus. Le premier ministre a alors indiqué qu'aucune offre ne devait être faite à personne, d'aucune façon.

• (1425)

[Français]

**M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, il serait intéressant que la vice-première ministre réponde à la question qui lui a été posée. Le premier ministre a-t-il été informé du fait que le député conservateur demandait une quelconque rétribution ou récompense pour aller joindre les rangs libéraux? Le premier ministre savait-il qu'une telle demande avait été faite?

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre a indiqué clairement qu'aucune offre ne devait être faite dans cette situation. Je suis désolée, mais je ne sais pas ce qu'on peut ajouter de plus. Le premier ministre a dit qu'aucune offre ne devait être faite, et aucune offre n'a été faite.

[Français]

**M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, soyons clairs. Si le premier ministre a été informé que le député avait des exigences pour aller appuyer le gouvernement et qu'aucune offre n'a été faite, comment la ministre peut-elle nous expliquer, premièrement, que le chef de cabinet et le ministre de la Santé aient passé quatre heures à discuter avec lui? Quatre heures pour lui dire qu'ils n'avaient rien à lui offrir, cela commence à faire beaucoup de temps.

### Questions orales

Deuxièmement, pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas avisé la GRC, sachant qu'un geste criminel risquait de se commettre? C'est clair.

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi d'être bien claire à ce sujet. Le premier ministre savait que le député de Newton—Delta-Nord avait communiqué avec des gens de notre côté de la Chambre. Le premier ministre a indiqué clairement qu'aucune offre ne devait être faite au député de Newton—Delta-Nord, et aucune offre n'a été faite.

\* \* \*

### LA SANTÉ

**L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NDP):** Monsieur le Président, ce qu'on peut entendre le ministre de la Santé dire dans un enregistrement est étonnant. Simplement en guise d'exemple, après dix années de privatisation croissante des soins médicaux dans notre pays sous la supervision des libéraux, voici ce que le ministre de la Santé avait à dire dans un enregistrement le 1<sup>er</sup> mai: « Nous sommes en faveur du financement public et de la prestation publique des soins ».

Cette semaine, une clinique privée va ouvrir ses portes à Vancouver. Il en coûte 2 300 \$ simplement pour en devenir membre. Voilà exactement le type de médecine à deux vitesses que nous ne devrions pas avoir. Que va faire le ministre à ce sujet?

**L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, effectivement, nous sommes en faveur de soins de santé publics et d'une prestation publique des soins de santé. Cela signifie que, dans notre pays, la prestation doit respecter le contexte et les principes de la Loi canadienne sur la santé. Nous allons surveiller cette clinique en particulier et veiller à ce que la Loi canadienne sur la santé soit appliquée.

**L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NDP):** Monsieur le Président, tout compte fait, le ministre devient un vrai libéral: d'un côté, il offre des emplois et, de l'autre, il viole des promesses.

La population canadienne veut que son système public de soins de santé reste public. Cela est fondamental. Une clinique privée va s'ouvrir à Vancouver. Il faut payer 2 300 \$ simplement pour y avoir accès. Que faut-il pour que le ministre agisse?

**L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre a fourni un montant supplémentaire de 42 milliards de dollars à toutes les provinces pour garantir que le système de soins de santé public demeure vigoureux dans notre pays au cours des dix prochaines années. Je veux m'assurer que nous appliquons la Loi canadienne sur la santé de manière égale partout au pays. Nous allons appliquer la Loi canadienne sur la santé de manière à ce que toute prestation de soins de santé au pays soit conforme à la Loi canadienne sur la santé.

\* \* \*

### LE DÉPUTÉ DE NEWTON—DELTA-NORD

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC):** Monsieur le Président, c'est désolant de voir les membres d'une famille se chicaner. Voilà bien une clinique qui plairait au premier ministre.

Il est incroyable de voir le premier ministre changer de version d'un jour à l'autre, alors que des enregistrements faits à leur insu révèlent que son chef de cabinet et son ministre de la Santé ont essayé d'acheter le député de Newton—Delta-Nord. Voici ce qui a été enregistré. Le ministre de la Santé a dit ceci:

J'ai parlé au premier ministre il y a quelques minutes. Il dit qu'il serait content de vous parler au téléphone ce soir ou en personne si vous décidez de bouger.

Pourquoi le premier ministre nous a-t-il dit hier qu'il n'avait jamais offert de rencontrer le député de Newton—Delta-Nord alors que de toute évidence cela est faux?

• (1430)

**L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai dit hier que ces enregistrements n'avaient aucune crédibilité. Mes soupçons se sont avérés. Selon des experts indépendants de la station CFRA, les enregistrements ont été manipulés. Nous avons non seulement un spécialiste de l'enregistrement clandestin à la Chambre, mais aussi un spécialiste de la manipulation d'enregistrements.

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC):** Monsieur le Président, si le ministre de la Santé se laisse aller à son délire de persécution, il va finir par soupçonner tout le monde.

Les Canadiens croient que les petits mensonges en cachent des gros. Ils doivent se demander pourquoi le premier ministre change de version aussi souvent. Sur la bande enregistrée, son chef de cabinet dit ceci:

[...] d'abord, le premier ministre était ravi de faire cela, mais il va prendre l'avion pour aller voir la Reine. Il est disposé à [...] vous parler directement au téléphone, puis en personne le cas échéant.

Pourquoi le premier ministre s'entête-t-il à nier qu'il connaissait la stratégie libérale pour acheter le député?

**L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai déjà dit que le député de Newton—Delta-Nord, qui est l'expert en manipulation d'enregistrements, est venu nous voir pour présenter ses demandes. Nous les avons rejetées. Il a maintenant égaré certains de ces enregistrements. Il a égaré celui qui contenait une conversation d'une durée de deux heures qu'il a eue avec moi à mon domicile, un enregistrement qu'ils disaient avoir le 22 mai dernier.

Quel rôle le chef de l'opposition a-t-il joué dans l'effacement ou la perte de ces enregistrements?

**M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC):** Monsieur le Président, les Canadiens s'attendent à ce que les députés fassent preuve d'intégrité et qu'ils respectent les traditions parlementaires.

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Regina—Lumsden—Lake Centre a la parole. Je rappelle les députés à l'ordre.

**M. Tom Lukiwski:** Monsieur le Président, selon notre tradition, lorsqu'un ministre est soupçonné d'avoir participé à une éventuelle activité criminelle, il doit remettre sa démission. Les enregistrements indiquent clairement que la conversation entre le ministre de la Santé et le député de Newton—Delta-Nord n'avait qu'un seul but, c'est-à-dire acheter des votes.

Le premier ministre prendra-t-il les mesures qui s'imposent et exigera-t-il la démission du ministre de la Santé, comme le prescrivent les traditions parlementaires?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, il était très clair que c'était le député de Newton—Delta-Nord qui voulait quitter les banquettes de l'opposition officielle et qui semblait se chercher une nouvelle famille.



*Questions orales*

Je trouve certains des commentaires formulés par des députés de l'opposition officielle très intéressants. Par exemple, le député d'Edmonton—St. Albert a dit:

Je ne crois pas que l'enregistrement subreptice de conversations soit une chose dont nous devons nous vanter ou faire régulièrement [...]

**Le Président:** Le député de Regina—Lumsden—Lake Centre a la parole.

**M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC):** Monsieur le Président, le ministre, tous les députés et tous les Canadiens qui ont pris connaissance de cette histoire savent bien que la rencontre entre le chef de cabinet du premier ministre, le ministre de la Santé et le député de Newton—Delta-Nord ne visait qu'à acheter des votes.

En refusant d'exiger leur démission, au mieux le premier ministre se montre déraisonnable, et au pire il approuve une éventuelle activité criminelle. Le premier ministre prendra-t-il les mesures qui s'imposent et exigera-t-il la démission de son chef de cabinet et du ministre de la Santé?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, nous sommes témoins ici d'un malheureux exemple du genre de tactiques dont les députés de l'opposition officielle sont friands. Ils émettent des conclusions d'ordre juridique. Ils détruisent des réputations.

Le député a présenté son affirmation portant sur l'achat de votes comme étant conforme aux faits. Le député et tous les membres de son parti devraient faire bien attention de ne pas détruire la réputation de personnes innocentes.

Permettez-moi de citer les paroles du député de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam...

• (1435)

**Le Président:** Le temps de parole de la députée est écoulé.

Le député de Laurier—Sainte-Marie a la parole.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, la vice-première ministre nous a dit aujourd'hui encore que quiconque était informé qu'il y a possible commission d'une infraction criminelle doit immédiatement avertir la GRC. Or, le ministre de la Santé et le chef de cabinet du premier ministre nous affirment que, pendant deux jours, un député conservateur tentait d'obtenir rétribution en échange de son vote, ce qui constitue une infraction criminelle. Or, ils n'ont pas averti la GRC.

Je demande, et c'est très clair, s'ils ont cependant avisé le premier ministre que ce député cherchait à obtenir une rétribution? C'est cela la question. Je ne veux pas savoir s'il y a eu une offre ou non. Ont-ils avisé le premier ministre? Qu'elle réponde à ma question.

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, je serai claire encore une fois. Le premier ministre a dit très clairement qu'aucune offre ne devait être faite à quiconque et, comme je l'ai déjà dit, si le député a des renseignements qui le portent à croire qu'un acte criminel a été commis, il devrait les transmettre à la GRC.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, soyons clairs, comme le dit la ministre. Est-ce que ce qui s'est passé, ce ne serait pas ce qui suit: le premier ministre était avisé

que le député aurait tenté d'obtenir rétribution et que, plutôt que d'avertir la GRC, il a fait comme son chef de cabinet et son ministre de la Santé, il a dit de continuer à négocier et que si cela se réglait, s'il était d'accord pour attendre plus tard, on n'aura rien fait. C'est cela que le premier ministre voulait faire. Ni vu, ni connu, comme d'habitude. C'est pour cela qu'elle ne répond pas à la question. C'est exactement pour cela. Elle tente d'innocenter le premier ministre...

**Le Président:** L'honorable vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a la parole.

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, il est très évident que la seule chose que le premier ministre savait, c'est que le député de Newton—Delta-Nord s'était adressé à notre parti parce qu'il désirait quitter l'opposition officielle. C'est ce que le premier ministre savait. Le premier ministre a ajouté qu'il ne voulait pas que des offres soient faites. Un point c'est tout. C'était on ne peut plus clair.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, enfin, la ministre nous dit que le premier ministre n'avait pas été avisé que le député conservateur cherchait une rétribution. D'autre part, son chef de cabinet et le ministre de la Santé nous disent, comme ligne de défense, qu'ils n'ont pas fait d'offre, même si, pendant deux jours, ce député cherchait une rétribution.

Je demande ceci à la vice-première ministre. Comment le premier ministre peut-il encore avoir confiance en son ministre de la Santé et en son chef de cabinet, qui lui ont caché le fait qu'un député conservateur tentait d'avoir une rétribution en échange de son vote? Comment peut-il accepter cela aujourd'hui, puisque les deux affirment...

**Le Président:** L'honorable vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a la parole.

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre a été clair. Aucune offre ne devait être faite et aucune offre n'a été faite.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, on revient à la cassette, puisqu'on parle d'enregistrement. Peut-être devons-nous poser la question trois fois avant d'obtenir une réponse. Nous commençons à les coincer, de l'autre bord, sur ce qui s'est passé.

Le premier ministre ne voulait pas savoir que quelqu'un cherchait une rétribution, selon leurs dires. Voilà leur ligne de défense. Voilà la version du ministre de la Santé et celle du chef de cabinet.

Comment un premier ministre peut-il accepter d'avoir comme principal conseiller un chef de cabinet qui lui cache ce qui s'est passé, une infraction criminelle, et d'avoir dans son Cabinet un ministre qui accepte qu'il y aurait eu une infraction criminelle? Comment peut-il accepter cela?

*Questions orales*

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Je le répète, monsieur le Président, le premier ministre a dit clairement qu'aucune offre ne devait être faite. Aucune offre n'a été faite. Je répète que, si le député a des renseignements qui le portent à croire qu'une infraction a été commise, il devrait les transmettre à la GRC, qui les examinera et verra s'il y a lieu d'enquêter.

● (1440)

**Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC):** Monsieur le Président, les Canadiens ont entendu le chef de cabinet du premier ministre donner à penser qu'il pouvait influencer le commissaire à l'éthique. C'est scandaleux. Le commissaire à l'éthique devrait être en mesure d'agir sans ingérence politique, mais les paroles du chef de cabinet du premier ministre permettent de croire que ce n'est pas la position du gouvernement.

Comment le premier ministre peut-il continuer de soutenir ce comportement? Pourquoi le premier ministre refuse-t-il de reconnaître qu'il est responsable des méthodes ignobles utilisées par son gouvernement pour acheter des votes?

**L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, de sérieuses questions ont été soulevées au sujet des enregistrements et des transcriptions. On en a parlé plus tôt aujourd'hui. Le commissaire à l'éthique lui-même est un haut fonctionnaire du Parlement qui est indépendant. En toute franchise, je crois comprendre que cette question lui a déjà été renvoyée. Si des députés ont des renseignements à lui fournir, je les invite à le faire.

**Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC):** Monsieur le Président, aussi évasives leurs paroles soient-elles, une fois de plus, les libéraux ont été pris à agir seulement dans leurs propres intérêts. Le Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat impose aux ministres et à leur personnel une obligation. Permettez-moi de citer:

Les membres agiront [...] selon des normes supérieures en matière d'éthique de façon à préserver et à faire croître la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du gouvernement.

Les Canadiens veulent savoir. Quand le gouvernement va-t-il respecter ce code?

**L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, franchement, je pense que les Canadiens veulent savoir pourquoi, si la députée a des renseignements supplémentaires pouvant aider le commissaire à l'éthique à examiner cette question, elle ne les transmet pas au commissaire au lieu de lancer des calomnies à la Chambre.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, le commissaire à l'éthique n'est pas très heureux de la façon d'agir du gouvernement. On peut comprendre pourquoi, car après tout, le chef de cabinet du premier ministre a laissé entendre au député de Newton—Delta-Nord qu'il interviendrait auprès du commissaire à l'éthique pour obtenir de celui-ci un rapport donné et des résultats bien précis. C'est pourquoi aujourd'hui le commissaire à l'éthique a déclaré qu'il n'appréciait pas qu'on se serve de son bureau dans le cadre de négociations.

Comment se fait-il que le sens moral du premier ministre soit si faible qu'il entraîne le commissaire à l'éthique lui-même dans ces manoeuvres ignobles pour acheter des votes...

**Le Président:** Le député de Calgary-Sud-Est sait qu'il est inapproprié, c'est le moins qu'on puisse dire, d'affirmer que certains

députés manquent de sens moral, et je l'invite à faire attention à ne pas utiliser ce type de langage à la Chambre.

Je donne la parole au député de Calgary-Sud-Est pour une question complémentaire.

\* \* \*

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement a encore une possibilité de répondre à cela.

[Français]

Cependant, concernant un autre sujet, la semaine dernière, à la Commission Gomery, Giuseppe Morselli a dit qu'une fois, Chez Frank, le restaurant célèbre, alors qu'il dînait avec Benoît Corbeil, il a vu le premier ministre. Il était là et il a félicité M. Morselli pour son succès en tant que collecteur de fonds pour le Parti libéral au Québec.

Je veux savoir exactement combien de fois ce premier ministre a dîné au restaurant Chez Frank avec les gens impliqués dans le scandale des commandites.

[Traduction]

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, maintenant que ces députés ont épluché les souhaits d'anniversaire, j'imagine qu'ils scrutent les visites au restaurant.

Voici ce qu'on pouvait lire aujourd'hui dans un éditorial du *National Post*:

Si les conservateurs étaient arrivés à leurs fins, [le juge Gomery] aurait effectivement été invité à influencer sciemment les tribunaux.

Dieu merci, la motion des conservateurs a été rejetée, ce qui permettra au juge Gomery de s'acquitter de son mandat d'origine une fois les témoignages terminés [...] Le fait que [le Parti conservateur] ait pu penser que c'était là une bonne idée prouve bien qu'à Ottawa, personne n'a le monopole des erreurs de jugement.

L'éditorialiste ajoute ensuite ceci:

[...] en préconisant de modifier fondamentalement le mandat de la commission [...] les conservateurs ont fait preuve d'un jugement discutable.

\* \* \*

[Français]

**L'INDUSTRIE DE LA RADIODIFFUSION**

**M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Patrimoine canadien.

Lors de la dernière campagne électorale, le gouvernement libéral avait promis de résoudre la situation concernant la possibilité d'avoir accès au poste de télévision RAI International ici, au Canada. Encore une fois, le Parti libéral a maintenu sa promesse quand, le 13 mai dernier, le CRTC autorisait la diffusion de la chaîne RAI International au Canada.

Ma question est très simple. Quand les Canadiens pourront-ils visionner RAI International dans leur propre maison?

● (1445)

**L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très heureuse d'annoncer qu'à compter d'aujourd'hui, RAI International est disponible chez Rogers et le sera bientôt chez Vidéotron.

*Questions orales*

On sait tous que cette décision rendue par le CRTC le mois dernier accroîtra la diversité du contenu dans notre système de radio-diffusion, qui est considéré comme l'un des meilleurs au monde.

Je veux aussi dire aux députés que RAI International présentera, dimanche, une émission spéciale diffusée dans le monde entier, et qui sera présentée simultanément...

**Le Président:** Le député de Windsor—Tecumseh a la parole.

\* \* \*

[Traduction]

**L'ÉTHIQUE**

**M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD):** Monsieur le Président, aujourd'hui, nous avons entendu la vice-première ministre et le leader du gouvernement à la Chambre dire que si nous avons des informations, nous devrions les communiquer à la GRC.

Nous avons déjà fait cette demande, mais je la réitère maintenant. Il y a des relevés, des notes de service et des communications qui ont été échangés au sein du cabinet du premier ministre au sujet de l'enregistrement des conversations et de tout cet incident. Je pose aujourd'hui la question à la vice-première ministre: votre ex-premier ministre ayant fait l'objet d'un examen très rapide, accepterez-vous de communiquer cette information...

**Le Président:** Je prierais le député d'adresser ses observations à la présidence, et non pas à la vice-première ministre.

Cette dernière veut peut-être répondre à la question.

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, je ne sais pas trop de quoi parle le député. En fait, je pense que le premier ministre et le gouvernement ont toujours fait preuve d'une ouverture et d'une transparence sans égales.

Il suffit de voir les mesures extraordinaires que le premier ministre a prises afin de divulguer toutes sortes de documents, notamment des documents confidentiels du Cabinet, jamais rendus publics auparavant, et de permettre ainsi au juge Gomery de faire son travail. Je pense que le gouvernement a à coeur non seulement la transparence, mais aussi l'obligation redditionnelle.

\* \* \*

**LE TRANSPORT AÉRIEN**

**Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, j'espère que le premier ministre protégera la vie privée des Canadiens autant que celle de son ministre.

Chaque fois que le gouvernement libéral dialogue avec les États-Unis, les Canadiens s'inquiètent. Après tout, c'est le gouvernement libéral qui discute depuis des années des différends au sujet du bois d'oeuvre et de l'ESB, sans succès. Maintenant, le ministre des Transports dit qu'il est en train de discuter des exigences des États-Unis relatives à la divulgation de renseignements sur la vie privée des passagers des compagnies aériennes qui volent au-dessus du territoire américain sans même y atterrir.

Le gouvernement doit affirmer très clairement que le Canada protégera la vie privée des Canadiens et que cela n'est pas négociable. Le ministre le fera-t-il? Dira-t-il...

**Le Président:** Le ministre des Transports a la parole.

**L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je serai parfaitement clair. J'ai parlé ce matin avec le secrétaire américain aux Transports, M. Mineta. Je lui ai dit très clairement que les routes et les destinations canadiennes constituent

des renseignements canadiens et que nous voulons que cela demeure ainsi.

\* \* \*

**LES GARDERIES**

**Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC):** Monsieur le Président, nous avons appris ce matin que le ministre du Développement social négociait avec le chef de l'opposition libérale au Nouveau-Brunswick. Les familles et le premier ministre de cette province ont fait comprendre très clairement qu'ils tenaient à la liberté de choix. Le ministre devrait écouter les familles du Nouveau-Brunswick au lieu de donner des conseils politiques à son collègue libéral de cette province.

Quand le ministre avouera-t-il qu'aucun discours politique ne changera quoi que ce soit au fait que les familles rejettent un système de garde à deux volets et réclament plutôt la liberté de choix?

**L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai rencontré aujourd'hui le chef de l'opposition du Nouveau-Brunswick. Nous n'avons discuté que de questions de négociation, et nous avons dit que les négociations avec la province avaient progressé au point que les fonctionnaires s'étaient entendus. Nous pensions pouvoir faire une annonce, mais elle n'a pas eu lieu. Il s'agit d'un accord très semblable à celui qui a été conclu avec cinq autres provinces et à d'autres accords actuellement en négociation.

**Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC):** Monsieur le Président, espérons que l'accord laisse la liberté de choix.

L'éditorial du *Moncton Times and Transcript* disait aujourd'hui: « Il est inepte et peu clairvoyant que le gouvernement fédéral impose une solution unique au Nouveau-Brunswick. » Nous ne saurions être plus d'accord.

Une analyse différenciée selon le sexe qu'on a faite du plan des libéraux montre qu'il y a discrimination contre les femmes qui font du travail par quarts, contre les femmes qui habitent ou travaillent en dehors des villes, et contre les femmes qui choisissent de travailler à la maison à mi-temps ou à plein temps.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi le plan libéral de garde d'enfants ne facilite pas le choix pour toutes les femmes?

● (1450)

**L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, il y a un an, il ne se dessinait pas un très fort mouvement en faveur d'une grande initiative ambitieuse en matière d'éducation préscolaire et de garde d'enfants. L'impulsion est venue de l'engagement que le gouvernement actuel a pris pendant la campagne électorale de l'an dernier. C'est de là que tout est venu. En dehors de cet engagement, rien ne laissait présager un déblocage de ce dossier.

Si certains veulent parler de discrimination, on peut dire qu'un montant de 320 \$ pour les enfants des familles à faible revenu, au moyen d'un allègement fiscal, est une vraie discrimination.

*Questions orales*

**M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC):** Monsieur le Président, mardi, j'ai demandé au ministre du Développement social combien coûterait la mise en place complète de sa bureaucratie des garderies. Il m'a répondu que personne ne peut le savoir; pourtant, le Nouveau Parti démocratique, qui a rédigé le budget fédéral de cette année, semble le savoir. Selon lui, il en coûtera 10 milliards de dollars par année. D'après des centrales syndicales, des groupes du secteur des garderies et d'autres partisans de cette bureaucratie du ministre, il pourrait en coûter plus de 10 milliards de dollars.

Le ministre devrait cesser d'é luder la question. Combien en coûtera-t-il dans l'avenir immédiat pour mettre en place l'ensemble de votre bureaucratie des garderies?

**Le Président:** Je prie le député de Nepean—Carleton de s'adresser à la présidence.

Le ministre du Développement social a la parole.

**L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit au député l'autre soir, nous n'en sommes qu'aux premiers stades de la mise en place de notre système d'éducation préscolaire et de garde. Nous voulons instaurer un véritable système, de la même manière que le système d'éducation et le système de santé, qui ont été élaborés sur plus de 100 ans.

À cette époque, personne ne savait quelle importance prendraient ces systèmes et combien ils coûteraient; mais, en rétrospective, nous voyons l'importance qu'ont pris à nos yeux le système de santé et le système d'éducation.

**M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC):** Monsieur le Président, le ministre vient, dans les faits, d'admettre qu'il faudra 100 ans pour achever la mise en oeuvre de son programme. Nous savons qu'il nous faudra 100 ans pour le payer.

Cette bureaucratie coûtera 10 milliards de dollars par année ou davantage. Les libéraux n'ont prévu qu'un milliard de dollars au budget. Cela laisse un trou noir de 9 milliards. N'est-il pas exact que la seule façon de payer ces 10 milliards de dollars pour cette bureaucratie, c'est d'augmenter les impôts des familles et des parents?

**L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.):** Monsieur le Président, l'instauration de ce genre de système est financée par les parents et les familles, de la même manière qu'ils financent les systèmes de santé et d'éducation. Il nous suffit de demander à n'importe quel Canadien s'ils souhaitent bénéficier de ces deux systèmes que nous avons pu mettre en place dans notre pays au cours des 100 dernières années.

\* \* \*

[Français]

**LE DÉPUTÉ DE NEWTON—DELTA-NORD**

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, le chef de cabinet du premier ministre ne se serait pas limité à faire miroiter une récompense future au député conservateur, mais il aurait considéré aussi intervenir dans le contentieux que le député a avec le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, et je le cite: « Je vais aller voir le ministre de l'Immigration et je vais lui dire: "Ne me pose pas de question, mais à 10 h 30, demain, tu fais une déclaration." Mais je fais cela et je le force si nous avons une entente. »

Que le chef de cabinet du premier ministre rende sa demande conditionnelle à une entente auprès du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, n'est-ce pas là une tentative d'acheter le vote d'un député?

[Traduction]

**L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit précédemment, le commissaire à l'éthique est un haut fonctionnaire du Parlement, qui est indépendant. La Chambre a même voté pour sa nomination.

Si je comprends bien, l'affaire lui a déjà été transmise. Si le député a de l'information susceptible d'aider, je lui suggère d'en faire part au commissaire pour qu'il l'examine.

[Français]

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, il n'a pas répondu à la bonne question. Je vais lui donner l'occasion de se reprendre.

Le chef de cabinet en aurait rajouté en suggérant d'intervenir auprès du commissaire à l'éthique justement afin qu'il accélère la production d'un rapport concernant le député.

Devant ces révélations, le gouvernement peut-il nier qu'il était prêt à tout pour sauver sa peau, aller même jusqu'à considérer faire pression sur le commissaire à l'éthique lui-même? N'est-ce pas tout simplement honteux?

• (1455)

[Traduction]

**L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, comme cela a déjà été mentionné plus tôt à la Chambre, aucune offre n'a été faite au député. C'est la directive que le premier ministre a donnée à son chef de cabinet.

Le commissaire à l'éthique est un haut fonctionnaire indépendant. Si le député a de l'information à fournir au commissaire, il devrait la lui transmettre directement plutôt que de faire des allégations à la Chambre.

\* \* \*

**LES PÊCHES ET LES OCÉANS**

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC):** Monsieur le Président, sous les libéraux, la gestion des pêches de la côte Ouest s'est faite au centre-ville d'Ottawa, à des milliers de milles du poisson ou du bateau de pêche le plus proche.

Après des années d'efforts, un accord coopératif s'est traduit par l'établissement d'un groupe représentant les collectivités locales, les gouvernements régionaux, les premières nations et divers secteurs des pêches. Le West Coast Vancouver Island Aquatic Management Board s'est employé à forger un consensus auprès des intéressés et à en informer le MPO.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas renouvelé le financement afin d'assurer la survie de cette initiative de nature communautaire jouissant de larges appuis?

**L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, je reconnais la valeur du travail de ce comité et j'ai ordonné le maintien de son financement.

*Questions orales*

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC):** Monsieur le Président, les promesses sont bonnes à entendre. Nous avons eu vent de rumeurs selon lesquelles les fonds allaient être versés. Je voudrais dire que nos premières nations préfèrent travailler avec leurs voisins...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** À l'ordre. Je ne doute pas que le député de Nanaimo—Alberni apprécie toute l'aide qui lui est fournie sur sa question, mais je n'arrive pas à l'entendre. Le ministre des Pêches et des Océans doit pouvoir entendre la question afin d'être en mesure d'y répondre. Le député de Nanaimo—Alberni a la parole pour finir de poser sa question.

**M. James Lunney:** Monsieur le Président, des promesses, toujours des promesses. Je fais pression depuis un certain temps sur le ministre pour qu'il verse les fonds. Il ne les a pas encore versés. Nous voudrions bien que le chèque parvienne à la côte Ouest. Le gouvernement mine une initiative pour laquelle les collectivisés se trouvant à proximité de la ressource se sont battus et continuent de se battre, une initiative qui pourrait devenir un modèle efficace de gestion de la ressource.

Le ministre renouvellera-t-il le financement aujourd'hui? Enverra-t-il le chèque aujourd'hui?

**L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, cela me rappelle un avocat qui, après avoir obtenu l'acquiescement de son client, a été appelé à dire au juge s'il avait quelque chose à ajouter. Il a dit: « Non, Votre Honneur. J'ai eu satisfaction. »

\* \* \*

[Français]

**LE LOGEMENT**

**Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.):** Monsieur le Président, les coopératives d'habitation sont très importantes dans le secteur du logement au Canada. Des milliers de Canadiens comptent sur un parc de logements à prix modique destinés aux familles dont le revenu est faible ou modeste.

Le ministre peut-il dire à la Chambre quels engagements le gouvernement a pris pour pérenniser les coopératives d'habitation?

[Traduction]

**L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie la députée et tous les membres de son parti pour leurs efforts considérables dans le dossier du logement coopératif. Comme tout le monde le sait, nous avons signé, avec l'Agence d'administration des programmes de logement coopératif, une entente historique qui assurera une meilleure administration et permettra à l'agence de collaborer plus étroitement avec nous à la construction d'un nombre croissant de logements coopératifs.

Je trouve incroyable que le Bloc québécois, qui se dit en faveur du logement coopératif, n'ait jamais cherché à savoir comment nous y sommes arrivés. Permettez-moi de faire une observation.

[Français]

J'ai la ferme conviction que ce genre de collaboration assurera la pérennité et la prospérité des citoyens très importants...

**Le Président:** L'honorable député de Haliburton—Kawartha Lakes—Brock a la parole.

[Traduction]

**L'AGRICULTURE**

**M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC):** Monsieur le Président, partout au Canada, les agriculteurs subissent l'ingérence croissante du gouvernement dans leur vie. Ils sont inquiets de la façon dont l'Agence canadienne d'inspection des aliments gère ses affaires.

Le projet de loi C-27 devrait mettre davantage l'accent sur la réorganisation de l'ACIA, pour qu'elle rende mieux compte de son activité aux producteurs et soit plus attentive à leurs besoins. Le projet de loi ne crée pas de véritable processus d'appel pour les producteurs. Le ministre peut-il nous dire pourquoi?

**L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, je rappelle au député que le projet de loi C-27 a été renvoyé au comité avant la deuxième lecture. Cela a permis aux députés, les ministériels comme ceux de l'opposition, d'apporter au projet de loi les amendements qu'ils jugeaient indiqués. Si le député veut faire ajouter des dispositions précises au projet de loi, je lui recommande de présenter des amendements au comité.

• (1500)

**M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux de constater que le ministre ne s'objecte pas à ce que nous remédions aux lacunes du projet de loi en ce qui concerne le processus d'appel.

Le ministre est-il prêt à s'engager dès aujourd'hui à la Chambre, envers les agriculteurs du Canada, à presser les députés de son parti qui siègent au comité de mettre en place un véritable processus d'appel, afin d'éviter aux agriculteurs de se retrouver devant les tribunaux chaque fois qu'ils contestent une décision de l'ACIA?

**L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, le problème est que le député a foncièrement mal compris comment fonctionne le processus. Le renvoi d'un projet de loi au comité avant la deuxième lecture, une procédure que l'opposition a encouragée le gouvernement à utiliser de façon régulière, et à laquelle le gouvernement a eu recours dans ce cas-ci, permet aux membres du comité de façonner les projets de loi.

C'est ce que fait actuellement le comité. J'espère qu'il terminera son travail sous peu.

\* \* \*

[Français]

**LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ):** Monsieur le Président, on a dépensé plus de 500 millions de dollars pour accélérer le passage des camions aux frontières, afin que les mesures de sécurité ne nuisent pas trop à notre économie. Pendant ce temps, la GRC se traîne les pieds lorsqu'il s'agit de vérifier les dossiers judiciaires des candidats à un emploi dans la fonction publique fédérale. L'attente est d'au moins quatre mois et parfois même de plus d'un an avant d'analyser les empreintes digitales. Plusieurs demandeurs d'emploi perdent ainsi un travail pour lequel on a jugé qu'ils étaient qualifiés. Plusieurs étudiants ne peuvent ainsi occuper l'emploi d'été qui correspond à leur formation.

*Privilège*

Est-ce trop demander que les personnes soient traitées avec le même soin et la même célérité que les camions?

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, le député soulève une question très importante. Il m'a d'ailleurs posé cette même question au comité et je crois qu'un autre député de son parti l'a aussi posée à la Chambre durant la période des questions.

Évidemment, il faut procéder à des vérifications de sécurité. De nos jours, de telles vérifications sont effectuées dans le cas de candidats à des postes au sein du gouvernement du Canada ou des gouvernements provinciaux et chez la plupart des employeurs du secteur privé. Il ne fait aucun doute que nous devons mettre sur pied un système qui permettra d'effectuer rapidement et en temps voulu les vérifications des étudiants qui postulent un emploi d'été de manière à ce qu'ils puissent travailler.

Le commissaire de la GRC se trouvait au comité lorsque le député a soulevé cette question...

**Le Président:** Le député de Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor a la parole.

\* \* \*

**LES PÊCHES ET LES OCÉANS**

**M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.):** Monsieur le Président, dernièrement, le gouvernement a émis une contravention à un chalutier russe, connu sous le nom d'*Odoevsk*. Le ministre pourrait-il faire le point pour la Chambre sur la situation et sur les violations commises sur les Grands Bancs de Terre-Neuve-et-Labrador?

**L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, nous prenons ce genre de cas très au sérieux. La Russie a agi de façon responsable en rappelant le navire et en révoquant son permis de pêche. C'est une bonne nouvelle dans le sillage de la conférence de St. John's où tous les participants internationaux ont convenu qu'il fallait en faire plus pour lutter contre la surpêche en haute mer.

\* \* \*

**PRÉSENCE À LA TRIBUNE**

**Le Président:** À l'ordre. Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Phil Goff, ministre des Affaires étrangères et du commerce et ministre de la Justice de la Nouvelle-Zélande.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC):** Monsieur le Président, comme nous sommes jeudi, le leader du gouvernement à la Chambre aurait-il l'obligeance d'annoncer à la Chambre et au public en général, qui est sans doute impatient de le savoir, quels seront les travaux à venir pour le reste de la semaine et pour la semaine prochaine?

Je me demande s'il est disposé à reconnaître qu'en supprimant les journées de l'opposition en avril afin d'empêcher l'adoption d'une motion de confiance, il doit maintenant inscrire toutes les journées de l'opposition qui restent au calendrier de juin, exactement comme j'ai dit qu'il avait l'intention de le faire au départ.

**L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, avant de fournir la liste des travaux de la semaine, je précise que j'avais dit que je commencerais à inscrire les journées de l'opposition au calendrier avant la fin mai, et c'est exactement ce que j'ai fait. Il en reste plusieurs à inscrire.

Aujourd'hui et demain, bien sûr, sont des journées réservées à l'opposition. Je désigne aussi mardi et jeudi prochains comme journées de l'opposition.

Lorsque nous aurons reçu les rapports des comités sur les projets de loi budgétaires, les projets de loi C-43 et C-48, ces derniers seront assurément nos priorités.

D'ici là, nous aurons la troisième lecture du projet de loi C-22, Loi constituant le ministère du Développement social; l'étape du rapport et la troisième lecture du projet de loi C-26, Loi constituant l'Agence des services frontaliers du Canada; la deuxième lecture du projet de loi S-18, sur le recensement; et le projet de loi C-52, Loi modifiant la Loi sur les pêches.

Nous passerons ensuite à l'étape du rapport et à la troisième lecture des projets de loi qui ont été ou seront bientôt renvoyés par les comités. Il s'agit notamment du projet de loi C-25, Loi sur les systèmes de télédétection spatiale; le projet de loi C-37, Loi sur les télécommunications; le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues; et le projet de loi C-38, Loi concernant certaines conditions de fond du mariage civil. Si nous en avons le temps au cours des trois prochaines semaines, nous commencerons aussi le débat sur les projets de loi qui ont été présentés au cours des dernières semaines.

\* \* \*

● (1505)

**PRIVILÈGE**

L'UTILISATION PAR D'AUTRES DE SITES WEB PORTANT LE NOM DE DÉPUTÉS

**L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** Monsieur le Président, il y a deux jours, j'ai soulevé la question de privilège à la Chambre au sujet du fait que des gens ont saboté le matériel électronique dans les bureaux de députés; il s'agissait en fait des lignes téléphoniques servant aux télécopieurs. Six ou sept députés ont été touchés par ces agissements. Je voudrais donner suite à cela en attirant l'attention de la présidence sur ce qui suit. Il y a maintenant des gens qui pratiquent ce que l'on appelle couramment le cybersquattage. Ainsi, des gens ont détourné le site web de députés pour s'en servir de façon similaire.

Nous ne pouvons pas nous nommer par notre nom à la Chambre, même quand nous parlons de nous-mêmes, mais je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que mon site web personnel, « mon nom ».ca, dont je me suis occupé pendant des années, est maintenant tombé entre les mains d'une organisation appelée Defend Marriage Coalition. Cette organisation dit aux gens comment s'opposer à ce que je vote en faveur du projet de loi C-38, qui porte sur la définition du mariage civil. Elle fait aussi, notamment, des remarques désobligeantes sur moi en tant que député.

Je ferai remarquer à la Chambre que je ne suis pas le seul député touché. Il y a entre 40 et 50 députés dont le nom a été repris de la même façon par cette organisation. J'en ai la liste, et je suis disposé à la remettre à la présidence ou à la déposer, ou encore à faire les deux.

Enfin, dans une quinzaine de cas sur les 50 dont j'ai parlé, les députés sont maintenant victimes de cybersquattage. Autrement dit, non seulement on a pris le contrôle des sites — et bon nombre d'entre eux étaient la propriété des députés et étaient payés par eux-mêmes ou autrement —, mais certains sites ont désormais été convertis pour les fins de ces organisations religieuses de droite.

Par exemple, les noms de site des députés suivants ont été repris par quelqu'un d'autre: les députées de Durham et de Winnipeg-Centre-Sud, du côté libéral, le député de North Vancouver, également libéral, et le député conservateur de South Shore, en Nouvelle-Écosse.

Ce que j'essaie de faire comprendre, c'est que les lignes de télécopieur que nous utilisons pour communiquer avec nos électeurs ont été envahies ou encombrées. Et voici maintenant que nos sites web sont mobilisés par des cybersquatteurs. Un certain nombre d'entre eux se sont non seulement emparés de noms de domaine, mais ils ont aussi publié de l'information sur les députés, se servant du nom du député comme moyen d'accès alors que, dans certains cas, comme le mien, le député détenait ce site depuis des années.

Un seuil a été franchi. J'estime, monsieur le Président, qu'il y a là vraiment matière à soulever la question de privilège. Je demande que l'affaire soit tout de suite renvoyée au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, le seul élément supplémentaire que le député a porté à votre attention concerne un sujet qui est, a toujours été et restera à jamais totalement extrinsèque à la compétence de la Chambre et de la présidence, c'est-à-dire l'enregistrement de noms de domaines sur le web.

Le député d'en face est ferré en procédure parlementaire, mais je dois conclure de ses remarques qu'il est plutôt ignare en matière de pratiques commerciales sur Internet.

• (1510)

**Le Président:** Sincèrement, il n'était pas nécessaire que le député de Calgary-Sud-Est traite un autre député d'ignare.

**M. Jason Kenney:** Je voulais dire au sujet de l'Internet, monsieur le Président.

**Le Président:** Ce n'est guère mieux. Le député aurait pu dire qu'il n'avait pas compris ce point ou je ne sais quoi. Il n'est pas approprié de tenir ce genre de langage à la Chambre.

Je prie le député de faire preuve de retenue.

**M. Jason Kenney:** Monsieur le Président, je serai clair. Mon emploi du mot ignare n'avait rien de péjoratif. Je voulais simplement dire que le député ne semble pas comprendre le processus d'enregistrement des noms de domaines sur Internet.

Je ne vois franchement pas pourquoi le Président devrait prendre la question en délibéré pour déterminer s'il y a atteinte au privilège.

La Chambre des communes, le Parlement du Canada et le gouvernement du Canada ne possèdent, ni ne réglementent, ni ne gèrent de quelque façon que ce soit le processus d'enregistrement des noms de domaines sur Internet.

Il existe des organismes indépendants, les .com, .ca, .org, .net, etc. qui en assurent la gestion sur le plan commercial. Toute suite de lettres constituant un nom peut être enregistrée moyennant versement d'un montant d'argent. Tout député ou citoyen qui souhaite protéger un nom de domaine et en avoir l'exclusivité doit en prendre l'initiative, comme bon nombre d'entre nous l'avons fait.

### *Privilège*

Le député a déclaré que nos sites web avaient été envahis, ce qui n'est clairement pas le cas. Les députés qui exploitent des sites web peuvent se faire rembourser par la Chambre le coût de l'enregistrement du nom de domaine et de l'entretien de leur site.

Je ne pense pas que le député a voulu laisser entendre que des tiers étaient intervenus sur son site parlementaire officiel ou sur ceux d'autres députés. Il veut plutôt dire que des tiers ont fait l'acquisition en toute légalité de noms de domaines sur Internet.

Nous pouvons juger contestables les tactiques de personnes qui choisissent d'agir de la sorte, mais l'exploitation de noms de domaines sur Internet relève de l'entreprise privée et non pas de la Chambre. Le député ne l'ignore pas et ne devrait pas inviter le Président de la Chambre à intervenir dans les affaires d'entreprises privées.

**M. Gary Carr (Halton, Lib.):** Monsieur le Président, je fais partie de ceux dont le nom a été repris.

Le problème, c'est que le site web ressemble à un vrai site. Si les gens allaient le visiter, ils se rendraient compte que ma photo officielle de député a été utilisée afin que le site semble authentique. À un endroit du site, il est écrit que ce n'est pas le site officiel de Gary Carr.

Comme les députés le savent, je suis l'un de ceux qui ont voté contre le projet de loi. La plupart des personnes dont le site web a été détourné avaient voté en faveur du projet de loi. C'est donc dire qu'on a aussi pris le nom de personnes opposées au projet de loi.

Les gens qui consultent ce site peuvent penser qu'il s'agit de mon site officiel, celui portant l'adresse « mon nom ».ca. Il suffit d'une simple erreur, chose qui se produit facilement: une personne tape mon nom, suivi de .com au lieu de .ca. Beaucoup d'entre nous, je crois, n'avaient pas jugé nécessaire de protéger leur nom des cybersquatteurs.

En plus de mettre ma photo officielle de député — qui est très bonne soit dit en passant — sur son site, cette association a indiqué mon numéro de téléphone et mon adresse de circonscription. Quiconque consulte ce site est amené à croire que c'est un site web officiel. Voilà le problème. Dans le bas de la page figure le nom de cette association. C'est très troublant.

Monsieur le Président, j'attends votre décision, qui m'éclairera sur les mesures à prendre.

**L'hon. Don Boudria:** Monsieur le Président, je ne voudrais pas trop insister sur ce point, mais il y a une ou deux choses qui devraient être portées à votre attention. Premièrement, il n'est pas exact de dire que c'est une question de nature strictement commerciale. Les jugements rendus dernièrement dans des affaires de propriété intellectuelle, notamment dans la cause de Julia Roberts, indiquent clairement que ce n'est pas le cas et que l'utilisation des noms de personnes existantes n'est pas simplement une question d'ordre commercial comme le député semble le penser.

### *Privilège*

Le député parle de ce qu'il appelle un recours civil. La Chambre sait que nous sommes des personnalités publiques. Nous sommes tous des députés. Comme le député de Halton l'a dit, ces sites sont conçus pour avoir l'air d'un site officiel. Il y a peut-être des petits caractères dans un coin qui disent qu'ils ne le sont pas, mais on leur donne une apparence très semblable aux sites véritables des députés.

Par ailleurs, dans le cas d'un certain nombre d'entre nous, dont je fais partie, on a piraté un site utilisé depuis longtemps. En fait, dans mon cas, il y a un lien avec ce site dans mon site de la Chambre des communes, et ce lien existe depuis des années. Jusqu'à aujourd'hui, le même problème concernait le site dont l'adresse est mon nom.com. Après que les médias eurent téléphoné un certain nombre de fois à l'organisation, elle a libéré le site mon nom.com mais elle détient encore mon nom.ca. Manifestement, il ne s'agit pas de quelqu'un qui a le même nom que moi.

Il y en a parmi nous qui ont des noms que j'appellerais des noms inhabituels. Je peux le dire parce que c'est mon cas. Je ne connais personne qui porte le même nom que moi, et même s'il y en avait une, elle ne serait probablement pas députée et n'aurait probablement pas ma photo. Ce n'est pas la même chose. Le seuil est très différent, comme l'ont établi des tribunaux internationaux. Le seuil n'est pas le même dans notre cas. Il y a des liens entre nos sites officiels et ces sites. Actuellement, lorsque des gens consultent mon site, ils peuvent voir un lien avec le site mon nom.ca. S'ils cliquent sur ce lien, ils se retrouvent dans un site où ils voient une organisation religieuse faire des remarques désobligeantes à propos d'un député, c'est-à-dire à propos de moi. Personne ne peut affirmer qu'il s'agit d'une utilisation légitime du nom de domaine en question. C'est impossible.

● (1515)

**M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai deux observations à formuler à ce sujet. Ce qui a été exposé à la Chambre ressemble à une imposture ou à un vol d'identité. Ces deux actions ne sont peut-être pas visées par le Code criminel.

La deuxième question, plus importante, que je vous soumetts, monsieur le Président, tient au fait que ces actes d'imposture, de vol d'identité ou d'utilisation de noms de députés peut nuire au travail de députés et peut nuire aux fonctions de la Chambre prise collectivement, car des positions, fausses ou exactes, relativement aux députés et à leur travail, se retrouvent dans le web. C'est là le problème, à mon avis. Il ne s'agit pas seulement d'une question de nom de domaine. Cela concerne les fonctions de la Chambre, ainsi que le bon fonctionnement de celle-ci et de ses députés, pris collectivement.

**M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC):** Monsieur le Président, je crois que je peux vous être utile en vous disant que, à mon avis, vous n'y pouvez rien et vous devriez rejeter la plainte.

Cela a à voir avec l'utilisation que des gens font d'Internet. Pendant que ces choses-là se passaient, je suis allé voir le site sur mon ordinateur et, franchement, c'est un processus dont se servent des gens qui s'intéressent passionnément à la question du mariage.

Je cherchais ces sites et j'ai trouvé celui de la circonscription de Halton. Dans ce cas précis, on peut y lire « Vous pouvez faire confiance à... », puis le site donne l'adresse du député et indique qu'il est en faveur de la définition traditionnelle du mariage.

Dans le cas du député de Glengarry—Prescott—Russell, dans le haut du site web, on trouve la mention « Ceci n'est pas le site web officiel de... », suivie du nom du député. L'avertissement est donc parfaitement clair. Certes, on affiche sa photo et on utilise .ca, comme le député l'a indiqué, mais il n'y peut rien, à part de s'assurer

qu'il a enregistré et sauvegardé toutes les variations de son nom s'il veut éviter que cela ne se produise.

Il n'y a rien que le Président puisse faire. Je ne crois pas que quelque tribunal que ce soit au pays puisse faire quelque chose. Il se trouve simplement qu'Internet fonctionne comme cela et ce qui se passe peut arriver à chacun de nous. J'exhorte le député à écouter ce que disent les électeurs.

● (1520)

**M. Jason Kenney:** Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelque chose, brièvement. Votre Honneur doit comprendre que, par exemple, aux États-Unis, il est pratique courante pour les entrepreneuses d'inscrire le nom de domaine des candidats et, à un certain moment, ces derniers doivent acheter ce nom de domaine en effectuant une transaction commerciale. C'est un usage bien établi. Personne n'a de droit d'antériorité en ce qui concerne ces domaines.

Je souligne en outre que je trouve fort intéressant que le député d'en face ne soulève ce problème que parce qu'il le touche aujourd'hui. Il y a cinq ans, lorsqu'il était chef de l'opposition, le député d'Okanagan—Coquihalla a vu son nom de domaine, soit son nom suivi des suffixes .ca, .org, .net et diverses autres versions, inscrit par des députés du parti d'en face, je présume, et des textes calomnieux ont été rédigés dans des pages web figurant à ces adresses.

Mon propre nom a déjà été utilisé sur Internet dans des adresses de domaine enregistrées par des organisations extrémistes. Or, je n'ai jamais soulevé ce problème, et le député d'Okanagan—Coquihalla ne l'a pas fait non plus, pas plus, je présume, que d'autres députés dont le nom avait déjà été inscrit par d'autres internautes, car nous respectons la liberté d'autrui et nous reconnaissons également qu'il nous incombe de protéger notre propre nom. Si nous ne le faisons pas, ce n'est ni la Chambre des communes ni le gouvernement du Canada qui doivent s'en charger.

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC):** Monsieur le Président, j'écoute cette discussion depuis deux jours. Chose curieuse, lorsque j'ai éprouvé un problème semblable à celui du député et que j'en ai parlé aux députés d'en face, ils ont pris la chose à la légère. Ils ont ri et fait des blagues parce qu'on m'infligeait ce traitement à propos d'une question complètement différente. Il y a ici une certaine hypocrisie à parler de la gravité de l'incident, alors que, lorsque j'ai eu le même problème au sujet d'une autre question, je n'ai reçu aucun appui des gens d'en face et n'ai rien pu faire.

Je me suis adressé aux fournisseurs de services Internet, à ceux qui se servaient de mon nom pour diffuser toutes sortes de faussetés à mon sujet, et ces députés-là ont rigolé et fait des blagues. Maintenant que c'est leur tour de tâter de la même médecine, c'est très grave.

Monsieur le Président, ce genre de problème existe depuis un certain temps, et il y a un peu d'hypocrisie à prétendre maintenant que le problème est très grave.



*Les crédits*

**L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, je reconnais avec mes vis-à-vis que, lorsque le gouvernement n'est pas directement touché, il arrive qu'il ne prend pas au sérieux des choses dont il devrait manifestement s'occuper. Je retiens l'opinion du député d'Elk Island qui a affirmé qu'il se pourrait bien qu'il soit impossible de faire quoi que ce soit en l'occurrence, comme c'est souvent le cas lorsqu'il s'agit d'Internet.

Cependant, je ne crois pas que l'on guérisse le mal par le mal et ce n'est pas parce que l'on n'a pas accordé d'attention à une préoccupation sérieuse exprimée par des députés que je voudrais que le Président s'appuie sur un tel cas de négligence au moment de décider si, oui ou non, il y a là une question dont le Parlement devrait se préoccuper.

Je ne sais trop si cette utilisation de notre nom personnel est, en dernière analyse, une question dont le Parlement devrait se préoccuper, mais je crois qu'il vaut la peine d'y réfléchir. J'invite simplement les députés qui, dans le passé, n'ont pas été pris au sérieux lorsqu'ils ont soulevé la question, à ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Ils devraient peut-être se réjouir que des gens qui ne prenaient pas la question au sérieux s'en préoccupent maintenant et jugent qu'il n'est peut-être pas inutile d'examiner la question. C'est tout ce que je voulais dire.

**Le Président:** Je remercie tous les députés qui ont apporté des précisions à la question que j'ai prise en délibéré. Lorsque je serai arrivé à une décision qui, je l'espère, sera jugée satisfaisante par tous les députés, j'en ferai part à la Chambre au moment opportun.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1525)

[Traduction]

### LES CRÉDITS

#### MOTION DE L'OPPOSITION—L'ASSURANCE-EMPLOI

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**Le Président:** Avant que la Chambre n'interrompe ses travaux pour la période des questions, le député de Windsor-Ouest avait la parole. Il lui reste deux minutes du temps qui lui était accordé pour ses observations.

**M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vais conclure mes observations. Je sais que je partage mon temps avec le député d'Hamilton-Centre. Il me tarde d'écouter ses commentaires sur la question.

Je fais de nouveau appel aux députés pour qu'ils comprennent bien que le député d'Acadie—Bathurst fait une proposition modeste en vue de modifier le système. Il semble y avoir beaucoup de dissension sur ce que nous devrions faire au sujet de l'assurance-emploi au Canada, sur ses conséquences pour les travailleurs et sur la façon de l'améliorer.

Nous voyons notre proposition comme une approche modeste et pratique permettant, avant la suspension des travaux du Parlement ou la chute du gouvernement, d'aider les travailleurs qui cotisent à l'assurance-emploi et qui vivent dans des régions où le taux de chômage dépasse 10 p. 100.

Nous savons que ces régions éprouvent des difficultés. Leur situation est peut-être attribuable à leur environnement ou à des problèmes d'emploi survenus dans le passé et qui sont demeurés irrésolus. Une crise avec un employeur important dans la région les a

peut-être propulsées au-delà du taux de 10 p. 100. Nous ramenons de 14 à 12 le nombre des meilleures semaines de revenu.

Il est ici question d'une dépense évaluée à environ 20 millions de dollars. Elle aiderait les familles et les particuliers à payer leur hypothèque, à trouver un autre emploi et à ne pas accumuler de retard par rapport à leurs autres paiements ou créances.

Cet argent ne serait pas perdu. En fait, il serait dépensé dans la collectivité. Il créerait une stabilité dans des régions où nous savons qu'il existe des problèmes stratégiques particuliers. Il ne faut pas perdre cela de vue parce que, je le répète, c'est une mesure modeste que la Chambre doit adopter malgré ses dissensions. Nous savons que c'est une mesure importante à la fois pour les employeurs et les employés et c'est pour cette raison qu'il faut féliciter le député d'Acadie—Bathurst de l'avoir proposée.

Tous les Canadiens savent que la Chambre est divisée. Il y a une énorme controverse au sujet de toutes sortes de questions comme les conversations enregistrées, les scandales, les dépenses et les décisions concernant notre pays. Nous sommes saisis d'une proposition qui est injustement critiquée et qui vise à rallier les députés afin que nous puissions accomplir quelque chose.

En examinant cette motion, on peut comprendre les répercussions qu'elle aura sur les Canadiens et surtout, comment elle aidera les travailleurs et leur famille. C'est un premier pas dans la bonne direction que la Chambre devrait franchir malgré ses dissensions et qui, surtout, pourrait redonner confiance à la population et lui montrer que nous nous penchons sur des questions ayant des répercussions sur les Canadiens.

Je vais appuyer cette motion du NPD. C'est une motion que tous les députés peuvent appuyer. Elle n'entraînera pas de dépenses importantes ou irresponsables. Celles-ci seront limitées et ciblées, et surtout, elles permettront de redonner des ressources aux contribuables qui cotisent au régime. Ceux-ci cotisent régulièrement à l'assurance-emploi. L'adoption de cette motion permettrait donc d'améliorer un climat très tendu.

**L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, je suis frappé de constater qu'au cours des dernières semaines à la Chambre, voire au cours du dernier mois, nous avons été témoins d'énormément de colère, dans certains cas simulée, dans d'autres bien réelle, mais dans tous les cas liée aux allégations de circulation inappropriée de grosses sommes d'argent, qui se sont parfois avérées. Pourtant, nous sommes en train de discuter de quelque chose qui devrait vraiment susciter la plus grande indignation. Il y a de nombreuses familles dans la circonscription d'Acadie—Bathurst et dans d'autres circonscriptions, un peu partout au pays, qui ont du mal à joindre les deux bouts.

Pour ces Canadiens, ce doit être une source légitime de colère de voir que nous parlons ici quotidiennement de sommes d'argent inimaginables, même dans leurs rêves les plus fous, qui sont allées soit à cet agent de financement, soit à cette agence de publicité, soit à ce valet du Parti libéral. Ces gens demandent uniquement une modification des règlements liés à l'assurance-emploi qui leur permettrait de recevoir une petite mensualité, en l'occurrence une somme tellement minime que la plupart des gens ici n'en tiendraient même pas compte.

*Les crédits*

Pourtant, le gouvernement et l'opposition officielle s'en moquent. Nous ne pouvons pas préciser la position des députés du Bloc québécois parce qu'ils sont tellement aveuglés par leur propre colère que lorsqu'ils ont finalement une occasion de coopérer avec le Nouveau Parti démocratique pour faire avancer le dossier de l'AE, ils n'arrivent pas à faire la part des choses et pour eux l'arbre cache souvent la forêt. Je me demande si le député veut faire un commentaire à cet égard.

● (1530)

**M. Brian Masse:** Monsieur le Président, il est important de prendre note de la frustration apparente des Canadiens. Le député a tout à fait raison: il n'est question que de quelques centaines de dollars. Ces quelques centaines de dollars aideront certaines personnes à faire leur paiement hypothécaire à temps et à payer l'emprunt contracté pour l'achat de leur voiture, afin qu'elles puissent se trouver un nouvel emploi. Elles pourront rembourser à temps les autres dettes qu'elles peuvent avoir contractées. Ces sommes permettront à leurs enfants d'aller à l'école. Il s'agit d'une période de transition.

Ces travailleurs ont versé de l'argent dans ce fonds. Ce n'est pas un cadeau que nous voulons leur faire. Leurs employeurs et eux ont versé de l'argent dans ce fonds. Pour l'amour du ciel, pourquoi, dans cette assemblée divisée, ne pouvons-nous pas poser un geste aussi modeste?

Le député d'Acadie—Bathurst a fait un geste responsable. Il ne s'est pas présenté ici avec une longue liste d'épicerie que personne n'aurait pu appuyer. Il n'a pas dit que nous adopterions une position qui nous permettrait d'attaquer les gens, le gouvernement et les partis d'opposition, et de les mettre dans l'embarras. Il a simplement trouvé une approche raisonnable que tous les députés pourraient appuyer.

Pour les conservateurs, il s'agit d'une réduction d'impôt immédiate pour ces familles. Ils peuvent faire quelque chose. Ils peuvent prendre la parole et livrer la marchandise avec nous, avec le Bloc et avec les libéraux qui appuient cette motion, et ainsi obtenir un changement réel dont profiterait la population.

Dans tout ce débat sur l'assurance-emploi, à quoi servirait-il que nous rejetions cette motion et que nous refusions à ces familles vivant dans des régions où le taux de chômage est supérieur à 10 p. 100 un modeste changement auquel elles pourraient s'accrocher? Que pourrions-nous accomplir en refusant d'apporter un aussi petit changement à un système qui a des incidences quotidiennes sur le bien-être de la population, un changement qui pourrait apporter un peu de stabilité au moment même où ces communautés sont particulièrement touchées par des taux de chômage supérieurs à 10 p. 100? Qu'avons-nous à y gagner?

Je pense que les autres Canadiens seraient d'accord pour que nous apportions ce changement modeste pour aider ces régions des plus vulnérables. Tout ce qui est proposé, c'est de remplacer les 14 meilleures semaines par les 12 meilleures semaines, somme toute un changement très modeste. Je pense que les Canadiens appuieraient cette initiative et qu'ils s'en féliciteraient en sachant que leurs frères et soeurs d'autres régions de notre pays pourraient ainsi tenir le coup.

Je sais que ma communauté paie systématiquement beaucoup d'impôts. Nous n'avons pas d'objection à aider les autres de temps en temps, mais nous voulons avoir l'assurance que notre pays sera là pour nous aider lorsque nous en aurons besoin. C'est pourquoi je pense que nous devrions appuyer cette motion.

**M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NDP):** Monsieur le Président, je voudrais féliciter notre collègue de Windsor-Ouest et, chose certaine, le député d'Acadie—Bathurst qui parraine la motion.

Ils ont tous deux présenté des arguments très efficaces et solides. Je suis sûr que les gens qui nous regardent chez eux, qui sont au chômage ou qui ont un membre de leur famille au chômage et qui n'ont aucun espoir de trouver de l'emploi, prennent ces arguments très au sérieux et se demandent probablement pourquoi ils n'ont pas eu le même effet sur le reste de la Chambre. Je voudrais féliciter ces deux députés pour avoir si bien défendu leur position. Ils ont aussi énoncé les motifs de base qui justifient cette mesure, et ainsi montré pourquoi elle est si raisonnable.

Permettez-moi de me pencher sur certaines questions qui, selon moi, méritent l'attention des députés et qui expliquent pourquoi ils devraient, en fin de compte, appuyer cette motion.

Il n'y a rien de nouveau là-dedans. Ce n'est certes pas une vision tout à fait utopique d'un monde parfait. C'est loin d'être cela. Il est plutôt question d'une mesure qui a été recommandée par l'un de nos comités en février dernier.

Le comité a soumis 28 recommandations portant sur des améliorations à l'assurance-emploi. Les néo-démocrates, les bloquistes et les libéraux ont appuyé le rapport en entier. Les conservateurs ont souscrit à certaines des recommandations. C'est le point de départ et je ne veux pas trop m'attarder à parler aux conservateurs, même si je pense que certains d'entre eux, qui se préoccupent en fait du sort des chômeurs, devraient s'inquiéter de cette question. Il se peut qu'un miracle se produise, qu'ils voient enfin la lumière et qu'ils soient là pour leurs électeurs.

Je me concentre surtout sur les libéraux et les bloquistes, car ensemble, nous pouvons réaliser ce projet. Nous pouvons le faire, car nous avons les voix nécessaires. C'est un gouvernement minoritaire. Nous pouvons unir nos efforts dans ce dossier ou dans tout autre que nous jugeons important et légiférer en ce sens.

Je ne comprends pas pourquoi les libéraux se tiennent à l'écart. S'ils trouvent enfin leur chemin de Damas, ils devraient alors nous envoyer une note. J'aimerais bien me féliciter du fait qu'ils ont joint leurs voix aux nôtres. Notre whip m'a dit que la ministre avait précisé plus tôt que le gouvernement n'allait pas appuyer cette motion. Pourquoi? Pour quelles raisons les libéraux n'appuieraient-ils pas cette motion, alors que tous les membres libéraux du comité ont voté en faveur de ces 28 recommandations il y a deux mois à peine?

Est-ce parce qu'il ne s'agissait que d'un comité et que les libéraux pouvaient alors jouer pour la galerie — qu'ils pouvaient dire une chose, prendre le ton des néo-démocrates et se montrer aussi passionnés que les néo-démocrates pour ensuite se ranger à droite? Est-ce ainsi que les choses se sont passées? Si c'est le cas, alors c'est dégoûtant.

Il ne s'agit pas uniquement d'un débat théorique sur une question ésotérique. Comme mon bon ami de Windsor-Ouest l'a souligné, nous parlons de la capacité des Canadiens à maintenir leur niveau de vie alors qu'ils n'ont plus d'emploi. On ne parle pas de grosses sommes. Je crois que la différence entre les chiffres déjà avancés et ce qu'on propose aujourd'hui est de 20 millions de dollars. Qu'on me corrige si j'ai tort.

*Les crédits*

Il est bien certain qu'en soi, 20 millions de dollars est une somme importante. Toutefois, dans un système qui a permis d'accumuler plus de 50 milliards de dollars en excédents, ce n'est pas énorme. Ce n'est certainement pas suffisant pour que nous puissions dire aux Canadiens qui ont perdu leur emploi qu'ils ne sont pas assez importants pour obtenir l'attention et l'appui de la Chambre. Ce sont des gens honnêtes et travailleurs qui cherchent tout simplement à faire vivre leur famille comme nous tous ici à la Chambre et comme tous les Canadiens.

Nous venons de voir le gouvernement libéral dégager 4,6 milliards de dollars, un cadeau surprise, pour réduire l'impôt des sociétés. Il est étonnant de voir que les libéraux ont trouvé 4,6 milliards de dollars alors que personne n'en avait réellement fait la demande. Ils n'avaient pas eu le mandat de faire une telle chose. La question n'avait pas été soulevée au cours de la campagne électorale. La seule chose que nous, néo-démocrates, avons jamais demandée, c'est que les libéraux évaluent la différence entre ce qu'ils disent et ce qu'ils font, et c'est là un exemple idéal.

• (1535)

Prenons un montant de 4,6 milliards de dollars qui n'a pas été promis, que personne n'a réclamé et pour lequel aucun mandat n'a été donné...

**M. Peter Adams:** Pourriez-vous parler un peu plus fort?

**M. David Christopherson:** Je crierais aussi fort qu'il le faudra pour obtenir un peu de justice pour tous ceux qui aimeraient bien qu'on s'occupe un peu d'eux. C'est bien sûr que je vais crier. Si les travailleurs en chômage pouvaient tous venir se faire entendre, le bruit serait assourdissant. Quelqu'un doit parler en leur nom. Ils ont la chance d'avoir des amis comme les députés d'Acadie—Bathurst et de Windsor-Ouest, qui sont prêts à parler en leur nom parce que vous ne l'êtes pas.

Avant ces 4,6 milliards de dollars, le gouvernement avait 100 milliards de dollars à donner...

**Le vice-président:** J'entends clairement le député, mais il sait évidemment qu'il n'est pas censé s'adresser directement à ses collègues. Je lui demanderais de les désigner par le nom de leur circonscription ou par leur titre.

• (1540)

**M. David Christopherson:** Monsieur le Président, je suis désolé. Je crois que je m'améliore, mais je ne suis pas encore parfait. J'accepte cependant vos observations et je tâcherai de ne plus présenter les choses d'une manière que vous jugez inacceptable. Je présume que je me suis laissé emporter par la colère. Je vous sais gré du ton que vous avez adopté pour me semoncer.

Je faisais valoir que nous venions tout juste d'être témoins d'une réduction d'impôt de 100 milliards de dollars, la plus forte réduction dans l'histoire du Canada. Les libéraux se préoccupaient tellement des entreprises qu'ils ont trouvé 100 milliards de dollars à leur accorder. Tout ce que nous demandons, c'est qu'ils viennent un peu en aide à d'honnêtes Canadiens qui sont inquiets en leur accordant 20 millions de dollars. Ne leur devons-nous pas cela? N'est-ce pas le moins que nous puissions faire?

Je conviens que cela ne changera pas le monde et que ce montant n'est pas énorme, mais c'est là toute la question. Nous tentons de faire fonctionner le Parlement. Nous avons présenté une motion très courte et très limitée. Je sais que beaucoup de militants du milieu de l'assurance-emploi et du mouvement ouvrier sont quelque peu préoccupés du fait que cette motion n'en dise pas plus long. Par votre entremise, monsieur le Président, je leur dis très directement de

songer à tout le mal que nous avons à faire appuyer cette courte motion. Ils auront alors une idée de l'ampleur de la bataille que nous menons.

En essayant de faire fonctionner le Parlement dont le gouvernement est minoritaire, nous avons décidé de choisir une partie des recommandations. N'oublions pas que nous avons tenté de les incorporer dans l'entente, dans le nouveau budget amélioré et équilibré que nous avons négocié avec les libéraux, mais cela a été impossible. C'est pourquoi nous présentons la motion de cette façon.

Je n'arrive vraiment pas à comprendre comment les députés du Parti libéral peuvent appuyer leurs collègues qui ont voté en faveur de cette même recommandation au comité alors que, quand vient le temps de joindre le geste à la parole, ils disparaissent. C'est totalement inacceptable.

J'exhorte les députés du caucus libéral, du moins un nombre suffisant d'entre eux, à revenir sur leur position à ce sujet. Ce n'est pas tant leur demander.

Qu'est-ce que les sans-emploi doivent faire d'autre pour bien se faire entendre ici? Le gouvernement reste impassible pendant que Wal-Mart fait du terrorisme économique au Québec pour empêcher la syndicalisation. Il semble que les libéraux ne veulent pas que les syndicats prospèrent au Canada. Les libéraux tiennent de beaux discours, mais voyez ce qu'ils ont fait ou plutôt n'ont pas fait dans ce cas. Ils se croisent les bras et ne font rien pendant que Wal-Mart élargit son empire non seulement en Amérique du Nord, mais dans le monde entier, en mettant au chômage des centaines de milliers de propriétaires de petites entreprises.

Il me reste à peine plus d'une minute. C'est dommage, car il y a tant à dire.

Pourquoi les petites choses nécessitent-elles les plus grands combats? Nous parlons de 20 millions de dollars qui peuvent faire une différence dans la vie des gens. Ils peuvent permettre à quelqu'un de nourrir sa famille, d'acheter une belle robe à sa fille pour le bal des finissants ou de payer les droits d'inscription de son fils à une équipe locale de sport.

C'est ce dont nous parlons. Il ne s'agit pas de milliards et de milliards de dollars. Nous ne parlons certainement pas des enveloppes bourrées d'argent du scandale des commandites. Nous demandons juste un peu de dignité pour ceux qui ont travaillé fort toute leur vie et qui, sans qu'ils n'y soient pour rien, se retrouvent sans emploi.

Le moins que l'on puisse faire dans un des pays les plus riches et les plus généreux de la planète est d'offrir un minimum d'appui durant la crise qu'ils traversent. Ce n'est pas trop demander en tant que citoyen canadien.

**L'hon. Dominic LeBlanc:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas interrompre le débat, mais il y a eu des discussions entre tous les partis et je crois que vous constaterez qu'il y a une unanimité pour que la motion de voix et moyens n° 9, déposée plus tôt aujourd'hui, soit réputée adoptée avec dissidence.

**Le vice-président:** Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

*Les crédits*

**L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai écouté les observations du député au sujet de l'assurance-emploi, notamment lorsqu'il disait que, d'un certain point de vue, le programme n'est pas suffisamment généreux et qu'il suffirait de 20 millions de dollars de plus pour obtenir des résultats. Je me dois d'apporter certaines précisions à ce sujet.

Premièrement, le budget, le projet de loi C-43 qui est à l'étude et que le député et son parti appuient, prévoit 300 millions de dollars en nouveaux investissements dans le programme d'assurance-emploi. Le gouvernement y injecte donc de l'argent. Cela inclut les trois nouveaux projets pilotes, dont bénéficieront quelque 220 000 personnes chaque année, qui s'appliqueront pendant trois ans dans les régions où le taux de chômage est de 10 p. 100 ou plus.

Ces programmes permettront aux nouveaux arrivants sur le marché du travail et à ceux qui y reviennent après une longue absence d'avoir accès aux prestations d'assurance-emploi après 840 heures de travail lorsqu'ils participent à des programmes d'emploi liés à l'assurance-emploi. Ces programmes permettront également de fonder le calcul des prestations d'assurance-emploi sur les 14 meilleures semaines des 52 semaines précédant la demande de prestations. Je sais que nous discutons d'une modification à la règle des 14 semaines.

Les 300 millions de dollars permettront également d'augmenter le seuil de revenu de travail admissible des prestataires, de manière à leur permettre de gagner le plus élevé de deux montants, soit 75 \$ ou 40 p. 100 des prestations, et à continuer de travailler sans subir une réduction de prestations.

Ce montant doit également être comparé aux 20 millions dont parlait le député. Nous avons réduit les cotisations chaque année depuis plusieurs années, si bien qu'en 2005 les employeurs et les employés paieront 10,5 milliards de dollars de moins en cotisations que ce ne serait le cas selon les tarifs de 1994, c'est-à-dire au début de la période dont nous discutons.

Le député reconnaîtra-t-il que nous avons un programme généreux, que nous tentons de l'améliorer et que nous y investissons beaucoup plus que les 20 millions de dollars dont il parle?

● (1545)

**M. David Christopherson:** Monsieur le Président, notre principale difficulté réside dans le fait que nous ne sommes pas d'accord pour dire que le régime est généreux.

Penchons-nous sur ce qui s'est passé depuis 1990 sous des gouvernements conservateurs et libéraux. Au départ, dans les années 1990, 75 p. 100 des chômeurs bénéficiaient de l'assurance-emploi. Autrement dit, 75 p. 100 des personnes en chômage étaient admissibles à une forme quelconque d'assurance-emploi. Même cette situation n'était pas idéale, mais elle se rapprochait beaucoup plus de l'idéal que celle qui prévaut aujourd'hui. Or, les conservateurs et les libéraux ont fait marche arrière à toute vitesse. Ainsi, à l'heure actuelle, 38 p. 100 seulement des chômeurs reçoivent des prestations. Ce qui veut dire que, à tout moment, deux chômeurs sur cinq reçoivent des prestations d'assurance-emploi. La proportion était deux fois plus élevée dans les années 1990.

Je m'inscris donc en faux lorsque le député parle du régime en vantant sa générosité et ce qu'il a de merveilleux. Je soumetts respectueusement que les faits ne vont pas dans le sens de l'argument selon lequel les libéraux et les conservateurs auraient à coeur les intérêts des chômeurs.

J'attendrai que le député prononce un discours et je profiterai de l'occasion pour lui poser la question suivante. Je lui demanderai comment les libéraux peuvent affirmer qu'ils se soucient des chômeurs alors que, sous leur gouverne, on a vu une réduction très considérable des prestations et de l'admissibilité. Pourtant, les entreprises, elles, bénéficient de millions et de milliards en largesses. Pas besoin d'être la tête à Papineau pour savoir à quelle enseigne ils logent.

\* \* \*

**LES VOIES ET MOYENS**

## L'ACCORD SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, essayons de nouveau. Il y a peut-être eu un peu de confusion plus tôt.

[Français]

Des discussions ont eu lieu entre les partis. Je pense que la Chambre donnera son consentement unanime pour que la motion n° 9 des voies et moyens, dont l'avis a été déposé plus tôt ce matin, soit réputée adoptée avec dissidence.

[Traduction]

**Le vice-président:** Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

● (1550)

**LES CRÉDITS**

## MOTION DE L'OPPOSITION — L'ASSURANCE-EMPLOI

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Mississauga—Brampton-Sud.

Je suis heureux de participer à ce vigoureux débat sur l'assurance-emploi. Il est très important que la Chambre, de temps à autre, se penche sur cette question très importante.

Au cours de la période de 10 ou 15 ans dont il est souvent question ici, il y a eu des changements extraordinaires dans la nature du travail au Canada et de la population active elle-même. Celle-ci est beaucoup plus englobante qu'elle ne l'a jamais été. Le pourcentage de la population qui travaille — hommes et femmes, personnes handicapées ou non — a augmenté de façon extraordinaire pendant cette période, et c'est tant mieux. Je crois que cette évolution s'est reflétée dans la transformation que le programme d'assurance-emploi a subie pendant ces années.

Je crois que nous avons maintenant, parmi les pays industrialisés, le taux le plus élevé de participation à la population active, et ce n'est pas rien. Cela veut dire par exemple que, lorsque nous disons que le taux de chômage au Canada est de 6,8 p. 100, il s'agit de 6,8 p. 100 d'un nombre beaucoup plus élevé qu'il ne l'était il y a 10 ou 15 ans.

*Les crédits*

Depuis plus de 60 ans, l'assurance-emploi est un élément essentiel du dispositif social au Canada. Du début jusqu'à aujourd'hui, les gouvernements ont adapté le programme à l'évolution des besoins. Le gouvernement actuel ne fait pas exception.

Le gouvernement reconnaît qu'il est important que le programme soit adapté aux besoins, et j'en ai dit un mot dans mon entrée en matière. Par les propositions du budget de 2005 — qui est malheureusement encore à l'étude à la Chambre — sur le taux de cotisation et l'annonce subséquente de la bonification des prestations, nous avons répondu à bon nombre des préoccupations les plus pressantes.

Voici ce que les Canadiens souhaitent nous voir faire, croyons-nous: une étude et des délibérations attentives, suivies de décisions éclairées qui reposent sur des éléments rigoureusement vérifiés pour soutenir ce programme remarquable. C'est précisément la démarche que le gouvernement du Canada a suivie pour proposer un nouveau mécanisme d'établissement des taux de cotisation.

Nous étions conscients du fait que le mécanisme prévu dans la Loi sur l'assurance-emploi laissait à désirer. Au moment du budget de 2003, nous nous sommes donc engagés à examiner le processus d'établissement des taux et nous avons lancé des consultations publiques.

Nous avons promis que le nouveau processus reposerait sur cinq principes: il devait être transparent et se dérouler aux yeux de tous; les taux de cotisation devaient être établis sur la base de conseils indépendants et non d'après les seuls caprices du gouvernement; le produit des cotisations devait correspondre aux coûts du programme pour que s'équilibrent chaque année les rentrées et les débours; les taux de cotisation devaient atténuer les effets des cycles économiques; ils devaient rester relativement stables pour que les employeurs et les employés sachent à quoi s'en tenir d'une année à l'autre.

Les consultations ont été menées auprès d'intervenants très divers. Nous avons recueilli le point de vue de représentants du monde des affaires et des syndicats, d'économistes et d'experts, de commissaires à l'assurance-emploi représentant les travailleurs et les employeurs, de même que de membres du grand public.

Dans le budget de 2005, qui est toujours à l'étude, le gouvernement du Canada propose un nouveau mécanisme permanent d'établissement des taux. Ce mécanisme respecte les cinq principes définis en 2003 et tient compte de l'opinion des divers intervenants et du comité permanent, et il est conforme à ce que souhaite la vérificatrice générale, ce qui est important.

La Commission de l'assurance-emploi aura le pouvoir légal d'établir les taux à compter de 2006. Pour ce faire, elle tiendra compte du principe de correspondance entre les recettes tirées des cotisations et le coût prévu du régime, ce dont j'ai déjà parlé. Elle tiendra aussi compte du rapport de l'actuaire en chef dont l'indépendance a été renforcée par un lien hiérarchique fonctionnel avec la commission.

• (1555)

Cela signifie que, pour la première fois, l'actuaire en chef qui calcule les taux sera expressément mentionné dans la loi. C'est là une amélioration.

La commission tiendra compte des observations du public et, au besoin, retiendra les services de spécialistes de l'établissement des taux. Le gouvernement du Canada ne sera plus tenu d'approuver le taux. Nous parlons donc d'un mécanisme d'établissement des taux indépendant, logique et transparent.

En renforçant l'indépendance de la Commission de l'assurance-emploi dans l'établissement des taux d'assurance-emploi et en augmentant la transparence du processus, les nouvelles mesures répondent aux préoccupations soulevées par les intervenants et par le comité permanent.

Pour ce qui est de la hausse des prestations d'assurance-emploi, le gouvernement a adopté une approche similaire et a tenu compte des recommandations de divers intervenants de même que des résultats des processus permanents de surveillance et d'évaluation. Cela s'est traduit par l'annonce récente de l'affectation d'environ 300 millions de dollars à une hausse ciblée des prestations, ce qui répond par le fait même à certaines recommandations du comité permanent.

Parallèlement au budget de 2005, le gouvernement a annoncé trois projets pilotes liés aux problèmes les plus pressants auxquels sont confrontés les Canadiens qui se tournent vers l'assurance-emploi. Ces projets seront menés dans toutes les régions où le taux de chômage est élevé.

Ces projets pilotes visent à évaluer les effets des mesures suivantes sur le marché du travail: premièrement, permettre aux personnes qui entrent sur le marché du travail ou qui y reviennent après une absence prolongée de toucher des prestations après 840 heures de travail, plutôt que 910, lorsque les prestations sont liées à des programmes d'emploi de l'assurance-chômage; deuxièmement, calculer le montant des prestations d'assurance-emploi en fonction des revenus des 14 meilleures semaines au cours des 52 semaines précédant une demande de prestations, de sorte que les prestations correspondent mieux à l'historique d'emploi à plein temps du prestataire; troisièmement, relever le seuil de revenus pendant une période de prestation pour permettre aux prestataires de retirer le montant le plus élevé de 75 \$ ou de 40 p. 100 des prestations, afin de les encourager à accepter un emploi sans que cela réduise leurs prestations.

Ces projets pilotes seront menés pour voir quels seront les effets des trois mesures et quels en sont les véritables avantages pour les prestataires.

En plus de ces projets pilotes, le gouvernement a annoncé dans le budget la poursuite, pour une deuxième année, du projet pilote consistant à fournir aux travailleurs des régions où le taux de chômage est élevé, cinq semaines supplémentaires de prestations ordinaires. Ce projet permet aux travailleurs confrontés à des débouchés restreints de faire face à l'écart de revenu annuel.

De plus, le gouvernement a reconduit jusqu'en octobre 2006, les mesures transitoires sur les questions transfrontalières touchant l'assurance-emploi au Québec et au Nouveau-Brunswick en attendant la fin de l'examen des limites des régions économiques aux fins de l'assurance-emploi.

Ces mesures témoignent de l'engagement du gouvernement à veiller à ce que l'assurance-emploi continue à répondre aux besoins des travailleurs canadiens.

Cette approche fonctionne bien. Des rapports de contrôle et d'évaluation successifs montrent que, dans l'ensemble, le marché du travail est solide et le régime d'assurance-emploi est efficace pour la majorité des Canadiens. Le gouvernement entend continuer de suivre de près et d'évaluer le régime pour s'assurer qu'il est adapté aux besoins des Canadiens.

*Les crédits*

Nos mesures représentent une démarche équilibrée et ancrée dans la réalité qui tient compte des avis des intervenants, qui se fonde sur des éléments probants et qui permet d'accroître l'indépendance et la transparence des mécanismes qui régissent le régime d'assurance-emploi.

Nous continuerons dans la même voie parce que le gouvernement s'est engagé à veiller à ce que le régime d'assurance-emploi continue à répondre aux besoins du marché du travail et de l'ensemble des Canadiens.

[Français]

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, il y a une question que j'aimerais poser à mon collègue de Peterborough. Comment peut-il tenir un tel discours à la Chambre des communes alors que, lorsqu'il siégeait avec moi au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, il a recommandé l'option des 12 meilleures semaines?

Avant les élections de 2004, les libéraux sont allés partout au Canada. Après les élections, ils ont continué. De fait, ils sont revenus au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre et ont recommandé cette option des 12 meilleures semaines.

[Traduction]

Aujourd'hui, nous discutons d'une motion qui propose de tenir compte des 12 meilleures semaines de revenus. Je voudrais demander à mon collègue de Peterborough comment il peut dire devant tous les Canadiens ce qu'il vient de dire, alors qu'il faisait partie du comité sur l'assurance-emploi et qu'il avait alors recommandé qu'on tienne compte des 12 meilleures semaines. Un rapport a été déposé à la Chambre des communes, dans lequel il recommande les 12 meilleures semaines. Il a fait la même recommandation avec le projet de loi C-2 en 2001. Il l'a fait deux fois. Comment peut-il dire aujourd'hui que le gouvernement prend la bonne décision? Il tient deux discours différents. Je voudrais qu'il me dise ce qui le motive. Comment peut-il agir ainsi?

• (1600)

**L'hon. Peter Adams:** Monsieur le Président, il est vrai que je suis fier d'être membre de ce comité et que j'apprécie le travail qu'il a fait.

J'ai parlé tout à l'heure d'une approche équilibrée. Il s'agit d'une approche équilibrée à l'égard d'un programme qui touche des millions de personnes et qui coûte des milliards de dollars. Dans une approche équilibrée, il faut tenir compte de ce fait et accepter que les millions de personnes concernées, tant les personnes qui travaillent que celles qui ne travaillent pas, méritent qu'on tienne compte de toutes les variables lorsque la commission doit prendre des décisions de gestion et lorsque vient le temps de fixer les taux.

Mon collègue a parfaitement raison lorsqu'il dit que le comité permanent a fait toutes sortes de recommandations. Certaines recommandations touchaient une partie du programme d'assurance-emploi et d'autres recommandations touchaient une autre partie. Soit dit en passant, chaque recommandation prise isolément présente un avantage, mais en fin de compte, lorsqu'on fait partie du gouvernement, il faut prendre des décisions fondées sur une perspective globale. Par exemple, au fil des ans, la période de versement des prestations de maternité et des prestations parentales a augmenté au Canada. Elle est passée à un an. Cette mesure n'était pas nécessaire il y a 10 ou 12 ans, mais maintenant nous en avons besoin. Nous avons aussi besoin d'autres mesures, comme les nouvelles prestations de compassion.

Bref, je réponds à mon collègue que, compte tenu de tous les changements et de toutes les variables relatifs au programme

d'assurance-emploi, je crois que nous devrions retenir les 14 meilleures semaines. Voyons voir quel sera l'effet de cette mesure.

**M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD):** Monsieur le Président, j'ai entendu ce qu'a dit le député de Peterborough. Il a terminé en disant qu'il avait tenu compte de toutes les variables, ou quelque chose du genre. Je dois dire aux députés que la seule variable est que la whip est venue dire que la position du député allait changer lorsque la Chambre serait saisie de ce dossier.

Il s'agit d'une réponse totalement inadéquate à une question très directe. Je viens de Hamilton. Nous aimons que les choses soient claires et nettes. Le député a dit devant le comité qu'il trouvait que c'était une bonne idée. Il a voté en faveur de la recommandation. Aujourd'hui, quelques mois plus tard, il change son fusil d'épaule. Cela mérite une explication.

**L'hon. Peter Adams:** Monsieur le Président, je crois — et je suis convaincu qu'un de mes collègues me rafraîchira la mémoire — qu'il n'est question que d'une des 29 recommandations ou plus que nous avons étudiées. Donc, en quelque sorte, c'est un point qui peut sembler mineur, mais qui ne l'est pas.

Nous avons lancé le projet pilote des 14 semaines et on nous exhorte maintenant, au pied levé, à passer à 12 semaines.

Je n'aime pas les sous-entendus à propos de la whip de mon parti. Elle est une personne admirable et notre meilleure amie. Elle est une personne juste et humaine pour qui j'ai un profond respect. Je trouve désolant que des collègues laissent entendre qu'une telle personne, une si excellente députée, me traiterait d'une façon exagérément sévère.

**M. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir faire part de mes observations aujourd'hui. J'ai une question pour mon collègue, mais je la poserai plus tard.

Le débat d'aujourd'hui porte sur l'assurance-emploi. Je vais m'assurer que les observations que je fais dans le cadre de ce débat mettent l'accent sur une démarche transparente et équilibrée. Je suis heureux de commenter aujourd'hui la motion présentée par le député d'Acadie—Bathurst.

En février, le gouvernement a lancé un projet pilote visant à déterminer si, au cours des trois prochaines années, une nouvelle méthode de calcul du montant des prestations encouragera les travailleurs à accepter des offres de travail qui, autrement, pourraient réduire leurs prestations hebdomadaires.

Cette nouvelle méthode de calcul préconise qu'on se fonde sur les 14 meilleures semaines de revenu de l'année précédant la demande de prestations pour déterminer les prestations d'assurance-emploi à verser aux travailleurs sans emploi dans les régions à taux de chômage élevé. Comme nous l'avons entendu, le député, dans sa motion, préconise plutôt un calcul fondé sur les 12 meilleures semaines de revenu.

La Chambre sait fort bien que l'assurance-emploi est un élément clé du filet de sécurité sociale et de l'économie du Canada. L'année dernière, le régime d'assurance-emploi a permis à au-delà de 2 millions de Canadiens de toucher plus de 13 milliards de dollars de revenu sous forme de prestations.

*Les crédits*

Le gouvernement s'est engagé à veiller à ce que le régime reste souple afin que les Canadiens puissent y avoir recours lorsqu'ils en ont besoin. Voilà pourquoi nous surveillons et nous évaluons ce programme chaque année. Cet examen constant du régime, dont les résultats sont publiés annuellement dans les rapports de contrôle et d'évaluation, confirme que, dans son ensemble, le marché du travail est solide. Il confirme également que le régime d'assurance-emploi, y compris les mesures actives prévues afin d'aider les gens à développer leurs compétences, sert bien la majorité des Canadiens.

Le gouvernement reconnaît aussi que la conjoncture du marché du travail varie d'une région à l'autre du pays et à l'intérieur de certains secteurs de l'économie. Depuis 1996, nous avons apporté des améliorations à notre régime d'assurance-emploi en tenant compte de l'évolution constante du marché du travail. Les investissements à ce titre totalisent maintenant plus de 2,5 milliards de dollars par année, ce qui correspond au chiffre mentionné par mon collègue. À mon avis, c'est une amélioration importante.

Pour apporter ces améliorations, on s'est fondé sur les constatations contenues dans le rapport annuel de contrôle et d'évaluation du programme ainsi que sur les recommandations formulées par divers intervenants.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à répondre aux besoins les plus pressants des travailleurs canadiens qui doivent compter sur les prestations d'assurance-emploi. C'est justement ce que les améliorations que nous avons récemment annoncées nous ont permis de faire. Ces nouvelles améliorations sont des mesures importantes qui nous amèneront chaque année à investir 300 millions de dollars de plus à ce chapitre et à venir en aide à plus de 220 000 Canadiens d'un océan à l'autre.

Parmi les nouvelles améliorations apportées aux prestations d'assurance-emploi, mentionnons trois projets pilotes dans des régions où le taux de chômage est élevé.

Le premier projet pilote doit permettre d'évaluer l'incidence sur le marché du travail de la réduction du seuil d'admissibilité pour les personnes qui entrent sur le marché du travail ou qui y reviennent après une période d'absence prolongée. Ces personnes pourront ainsi toucher des prestations d'assurance-emploi après 840 heures d'emploi assurable, au lieu des 910 heures actuellement prescrites, lorsque les prestations sont liées à des programmes d'emploi de l'assurance-emploi. On prévoit que, chaque année, plus de 16 000 personnes pourront profiter de ce projet pilote.

Dans le cadre du deuxième projet pilote, nous vérifierons l'incidence sur le marché du travail des mesures permettant aux prestataires de calculer leurs prestations d'assurance-emploi selon le revenu de leurs 14 meilleures semaines au cours des 52 semaines précédant leur demande de prestations ou depuis leur dernière demande de prestations, selon la période la plus courte. Je tiens à ajouter que cette démarche est semblable à celle fondée sur les « 12 meilleures semaines », recommandée par le comité permanent pour le calcul des prestations. Le gouvernement a toutefois opté pour une démarche qui concilie la nécessité d'assurer aux travailleurs un revenu décent tout en maintenant les incitatifs au travail.

Pour les travailleurs canadiens intermittents, cette amélioration signifie que le montant de leurs prestations d'assurance-emploi sera davantage fonction du niveau de leur rémunération durant leurs périodes de travail à plein temps. Cette initiative permettra de déterminer l'incidence sur le marché du travail de l'amélioration des incitatifs offerts aux travailleurs pour qu'ils acceptent le travail qu'on leur offre, notamment des semaines de travail réduites. On prévoit

que chaque année plus de 200 000 Canadiennes et Canadiens profiteront de cette mesure.

Notre troisième projet pilote permettra d'augmenter le seuil de revenus admissibles en période de prestations. Comme la Chambre le sait bien, les dispositions relatives au travail en période de prestations offrent aux sans-emploi qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi la possibilité de toucher un certain montant sous forme de revenu d'emploi sans que leurs prestations ne soient réduites.

Afin d'encourager les gens à accepter le travail qu'on leur offre, notre projet pilote de trois ans permettra d'augmenter ce montant, de sorte que les prestataires pourront gagner le plus élevé des deux montants suivants, soit 75 \$ ou 40 p. 100 du montant de leurs prestations hebdomadaires, avant que leurs prestations soient réduites. Chaque année, plus de 220 000 Canadiennes et Canadiens habitant dans les régions où le taux de chômage est élevé devraient profiter de cette mesure.

● (1605)

En outre, nous poursuivrons pour une deuxième année un projet pilote lancé en 2004. Ce projet pilote offre aux travailleurs cinq semaines supplémentaires de prestations d'assurance-emploi dans les régions où le taux de chômage est élevé. Il a pour but d'aider à réduire l'écart du revenu annuel des travailleurs dont les débouchés d'emploi sont limités.

Nous comptons également prolonger d'une autre année, soit jusqu'en octobre 2006, l'application des mesures de transition dans les régions économiques de l'assurance-emploi du Nouveau-Brunswick et du Bas-Saint-Laurent/Côte-Nord, au Québec. En vertu de ces dispositions, les prestataires de ces deux régions ont besoin d'accumuler moins d'heures pour avoir droit aux prestations d'assurance-emploi et toucher des prestations plus longtemps.

Le gouvernement est conscient que l'assurance-emploi n'est qu'un des éléments de la solution aux problèmes auxquels les Canadiennes et les Canadiens doivent faire face dans le domaine de l'emploi. Nous savons qu'il faut également renforcer les capacités des collectivités et stimuler l'économie locale afin d'offrir des possibilités d'emploi durables.

C'est la raison pour laquelle nous travaillons en étroite collaboration avec les organismes de développement économique régional, les employeurs, les groupes communautaires et les représentants syndicaux afin de trouver de nouveaux moyens de résoudre ces problèmes à long terme.

Pour toutes ces raisons, j'estime que la façon dont le gouvernement aborde le mode de calcul du taux de prestations est équilibrée et répond aux besoins des travailleurs canadiens. Je peux assurer à la Chambre que le gouvernement du Canada est conscient des problèmes auxquels doivent faire face certains prestataires de l'assurance-emploi.

Nous nous engageons à faire en sorte que cet important régime continue à répondre aux besoins des Canadiennes et des Canadiens.

● (1610)

**Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, mon collègue semble indiquer qu'on met à l'essai un certain nombre de projets différents. Il a affirmé que nous devons trouver une approche équilibrée, de manière à ce que l'assurance-emploi ne soit pas perçue comme un mode de financement de l'emploi, pour ainsi dire, dans une région.

*Les crédits*

Je suis curieuse de savoir s'il voit les choses ainsi parce qu'il n'y a pas suffisamment d'argent dans la caisse de l'assurance-emploi ou parce qu'il pense plutôt que les gens qui font un travail saisonnier ne veulent pas vraiment travailler pendant une partie de l'année.

Je dois admettre que certains députés me donnent l'impression qu'ils pensent que les travailleurs saisonniers ne veulent pas vraiment travailler tout le temps et, donc, ne méritent pas que leur assurance-emploi entre en vigueur lorsqu'ils n'ont pas de travail pendant une partie de l'année puisque leur emploi est à caractère saisonnier. Je me demande si cela ne serait pas au lié au fait de ne pas reconnaître que la situation de l'emploi varie selon les régions et qu'on ne peut pas nécessairement occuper un travail donné pendant toute l'année.

Le raisonnement du député tient-il au fait qu'il n'y a pas assez d'argent dans la caisse de l'assurance-emploi ou est-ce qu'il tombe dans le piège consistant à penser que les bénéficiaires de l'assurance-emploi ne veulent pas travailler?

**M. Navdeep Bains:** Monsieur le Président, en réponse à la question de la députée, je dois faire remarquer que je n'ai aucunement affirmé que des gens ne veulent pas travailler.

Je crois qu'il est bien établi que le programme de l'assurance-emploi traduit la vigueur de l'économie. Les taux de chômage dans tout le pays sont au plus bas depuis longtemps. L'économie va très bien. Je crois que la tâche du gouvernement, et celle des parlementaires qui sont les mandataires de notre magnifique pays, consiste à créer des emplois.

Lorsque nous parlons de certains programmes de l'assurance-emploi, par exemple en ce qui concerne le congé parental ou le congé pour raisons familiales, il faut dire que ce ne sont pas seulement des particuliers qui s'en prévalent, mais aussi des employeurs.

Je crois que cette question prête un peu à confusion. Je suis d'avis que l'enjeu devrait être la vigueur de l'économie, de même que l'idée selon laquelle le programme d'AE devrait exister pour venir en aide aux gens, mais nous avons aussi l'obligation de veiller à créer des emplois et de la richesse.

**L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention de mon collègue de Mississauga—Brampton-Sud. Ce dossier est difficile, car nous avons tous de la sympathie pour les gens sans emploi, surtout pour ceux qui se retrouvent dans cette situation fréquemment ou pendant de longues périodes.

Dans le contexte de l'économie moderne, il n'est pas rare de voir des gens changer d'emploi et avoir différentes carrières au cours de leur vie. La situation est différente d'il y a 10 ou 15 ans. Il faut également dire que la nature de notre main-d'oeuvre a changé et que le nombre de travailleurs a énormément augmenté, à un point tel que le taux de chômage s'établit maintenant à 6,8 p. 100 à l'échelle nationale. Au début des années 90, soit il y a 10 ou 15 ans, comme je le disais plus tôt, le taux de chômage était de 12,2 p. 100. Le taux de chômage idéal serait de zéro, mais c'est impossible compte tenu du fait qu'il y a des gens qui sont entre deux emplois.

Dans les provinces atlantiques, au Québec et en Ontario, le taux de chômage est respectivement passé de 15,7 à 10,4 p. 100, de 14,3 à 7,9 p. 100, et de 11,5 à 6,8 p. 100. Dans les provinces de l'Ouest, il est passé de 10,2 à 5,1 p. 100. Parmi les pays du G7, c'est le Canada qui connaît, à l'heure actuelle, le moins de chômage à long terme. Cela s'explique par la croissance de l'emploi dont a parlé ma collègue. Il est très important de créer de l'emploi.

La situation des chômeurs me tient vraiment à coeur, mais le programme d'assurance-emploi s'adresse à la fois aux travailleurs et aux chômeurs. J'aimerais savoir ce qu'en pense mon collègue.

• (1615)

**M. Navdeep Bains:** Monsieur le Président, comme il l'a précisé très clairement, le programme d'assurance-emploi vise deux clientèles, soit les travailleurs qui ont perdu leur emploi et ceux qui ont toujours un emploi mais vivent une situation professionnelle transitoire. En prenant du recul on voit que le programme d'assurance-emploi fait partie du tissu social que nous avons mis sur pied au pays. C'est un programme social très important dont profitent bon nombre de Canadiens.

Comme je l'ai souligné dans mes observations, des milliers, si ce n'est des millions de Canadiens d'un bout à l'autre du pays profitent du programme d'assurance-emploi. C'est un programme qui est très bien géré et qui l'a été depuis les dernières années par notre gouvernement.

Je suis d'accord avec les commentaires de mon collègue. Le programme d'assurance-emploi comporte deux volets. Nous devons assurer la force de l'économie et créer de l'emploi.

**L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, j'interviens dans ce débat sur la motion présentée par mon parti pour tenter de combler une lacune dans le programme canadien d'assurance-emploi. Je partagerai mon temps de parole, avec plaisir d'ailleurs, avec la députée de Churchill.

[Français]

Cette motion tient compte d'un aspect des problèmes qui affectent les travailleurs et travailleuses canadiens, pour lesquels le député d'Acadie—Bathurst a lutté sans relâche depuis ses premiers jours dans cette Chambre, il y a huit ans, et pour qui j'ai le plus grand respect.

[Traduction]

Les députés savent bien que dans toutes les régions du pays, d'un océan à l'autre, il y a des communautés dans lesquelles les problèmes de chômage sont endémiques. Compte tenu des activités économiques saisonnières de ces régions, les hommes et surtout les femmes qui y vivent ont beaucoup de difficultés à trouver un emploi stable à long terme qui leur permette de faire vivre leur famille. Soumis au gré des fluctuations du marché saisonnier de l'emploi, bon nombre de travailleurs n'auront tout simplement pas droit à des prestations d'assurance-emploi en raison des restrictions que leur impose leur emploi saisonnier.

[Français]

Un bon nombre de travailleurs touchés sont des femmes et des personnes autochtones. Plusieurs d'entre eux sont parmi les plus vulnérables de notre main-d'oeuvre et ont souvent des emplois au salaire minimum. Après le calcul de toutes les déductions, leur paie nette correspond à seulement 55 p. 100 de leur salaire. Essayez d'imaginer comment il est possible pour une famille de vivre avec seulement 55 p. 100 du salaire minimum.

Il est grand temps que le gouvernement du Canada prenne des mesures pour régler ces injustices systématiques.

Si l'on calcule les prestations à partir des 12 meilleures semaines de travail au lieu de 14, on réussit à réduire les périodes sans travail qui, actuellement, réduisent le montant des prestations reçues. Voilà une approche beaucoup plus juste et équitable.



*Les crédits*

[Traduction]

Au cours des dernières années, le système d'assurance-emploi est encore moins venu en aide aux gens qu'il était censé protéger. Lorsque seulement de 35 à 40 p. 100 des travailleurs sont admissibles aux prestations qu'ils ont payées au moyen de leurs cotisations, le programme comporte visiblement une faille. Ceux-là même qui paient le programme ne sont pas admissibles aux prestations lorsqu'ils en ont besoin. Il y a quelque chose qui ne va pas.

Depuis 12 ans, les Canadiens écoutent les explications des libéraux sur la réforme de l'assurance-emploi. À chaque campagne électorale, les libéraux promettent de corriger les défaillances de ce système, mais, une fois au pouvoir, les gouvernements libéraux s'empressent d'oublier leurs propres engagements à l'égard des travailleurs et de leurs familles. Nous avons vu cela de nombreuses reprises.

Les libéraux savent que leurs politiques causent beaucoup de tort aux travailleurs dans de nombreuses régions du pays; mais ils refusent tout simplement d'apporter de véritables changements, même lorsqu'ils ont sous les yeux les preuves et les recommandations en ce sens, et même lorsque certains de leurs propres députés ont contribué à formuler les recommandations en question.

Les libéraux aiment alléguer qu'établir les prestations en fonction de 14 semaines incite les travailleurs à garder leur emploi, comme si ces hommes et ces femmes qui triment dur avaient un tant soit peu le choix. Le gouvernement voudrait faire croire aux Canadiens que ce sont les travailleurs saisonniers qui s'accrochent à l'assurance-emploi. C'est là une attitude néfaste, condescendante et négative envers ceux qui font leur travail comme nous devons tous le faire dans notre société.

Ce ne sont pas du tout les travailleurs qui s'accrochent à l'assurance-emploi. C'est plutôt le gouvernement fédéral qui s'y accroche. Il y a trouvé une source de recettes qui lui permet d'alléger énormément l'impôt des entreprises tout en maintenant cette sorte de programme. Il y a 46 milliards de dollars dans la caisse noire que constitue le fonds de l'assurance-emploi; à qui appartient cet argent? Aux travailleurs. Ils l'ont accumulé à leur propre intention pour le jour où ils en auront le plus besoin, où leurs familles n'auront plus de travail, sans que les travailleurs ne l'aient voulu, mais bien, dans le cas dont nous parlons aujourd'hui, à cause du caractère saisonnier de leur emploi, donc, pour le jour où tout simplement ils ne toucheront plus de paie. C'est le régime auquel ils ont contribué pour s'assurer d'avoir un petit revenu, de manière à pouvoir nourrir leurs enfants. C'est de cela dont il s'agit.

• (1620)

[Français]

Le gouvernement continue d'injecter des centaines de millions de dollars de plus dans le système grâce aux cotisations des travailleurs et travailleuses, soit plus que les montants qu'il verse en prestations. Le NPD n'est pas le seul à réclamer des changements. La vérificatrice générale n'a pas cessé de demander au gouvernement de réformer l'assurance-emploi.

[Traduction]

En réalité, au Canada, bien des activités doivent avoir lieu et nous nous attendons tous à ce qu'elles aient lieu. Cependant, elles ne peuvent se dérouler que pendant certaines périodes de l'année. Prenons par exemple les pêches et l'agriculture en Nouvelle-Écosse, la pêche au crabe à Terre-Neuve ou les pêches sur la côte nord de la Colombie-Britannique. Dans ces secteurs, il faut travailler quand

c'est la saison et trouver une autre occupation pour le reste de l'année. C'est vraiment une situation difficile.

Notre motion propose des conditions d'admissibilité plus équitables pour les travailleurs saisonniers qui n'arrivent pas à trouver d'autre travail, afin qu'ils reçoivent des prestations suffisantes pour tenir jusqu'à la saison suivante. Il n'est pas possible de faire la récolte ou de pêcher le crabe des neiges en janvier et rien ne peut changer cette réalité. À moins de dire qu'on ne veut pas que ces industries existent, il faut alors prévoir un système qui permet aux familles de survivre si leur pourvoyeur n'arrive pas à trouver une autre occupation.

Nous ne sommes pas les seuls à faire cette recommandation. Elle nous vient en fait du comité permanent constitué de députés de tous les partis, qui sont allés un peu partout au pays pour entendre des témoins.

[Français]

C'est la même chose quant à l'industrie forestière. Que ce soit à The Pas au Manitoba, à Charlevoix au Québec, à Prince George en Colombie-Britannique, les ouvriers forestiers se retrouvent sans travail pendant la saison morte.

Nous proposons simplement de leur rendre justice.

Dans plusieurs régions du pays, l'industrie touristique est en pleine expansion et attire des centaines de milliers de touristes. Cela est bon, mais il n'y a pas beaucoup de localités qui peuvent attirer des touristes 12 mois par année. De Summerside à Sault Ste. Marie en passant par Whitehorse, lorsque les kiosques d'information, les attractions touristiques, les sites historiques et les festivals ferment leurs portes pour la saison, on devrait assurer à ces travailleurs et travailleuses des prestations d'assurance-emploi pour les aider à joindre les deux bouts jusqu'à la réouverture de la saison touristique.

[Traduction]

Notre motion n'a pas une très vaste portée. Elle ne remédie absolument pas aux divers problèmes que comporte le programme d'assurance-emploi. La motion reprend simplement une initiative importante contenue dans une recommandation du comité permanent et vise à la faire adopter par la Chambre, afin d'obtenir une modification.

D'ailleurs, cette modification est très importante parce qu'elle peut être mise en oeuvre maintenant et qu'elle aurait des répercussions pour les travailleurs qui verraient des résultats immédiatement, non dans plusieurs années d'ici. De plus, elle permettrait d'aider certains de nos concitoyens qui sont le plus dans le besoin. C'est un modeste pas en avant, mais c'est un progrès essentiel dans une longue bataille pour élargir l'admissibilité à l'assurance-emploi, pour la rendre plus équitable et pour améliorer les prestations pour lesquelles ces travailleurs ont cotisé.

• (1625)

[Français]

Dans tous les programmes importants du gouvernement comme l'assurance-emploi, il y aura toujours des gens qui ne répondent pas aux critères du système. La motion présentée aujourd'hui veut remédier à ces lacunes et aider des milliers de Canadiens qui vivent dans les régions frappées par le chômage et qui doivent travailler dans des industries qui n'offrent pas des emplois à l'année.

[Traduction]

Cette mesure va aider les gens. Elle ne remplacera pas une réforme totale, mais elle est positive pour les Canadiens.

*Les crédits*

**M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD):** Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Toronto—Danforth, notre chef, de sa participation au débat d'aujourd'hui. Je pense qu'il est important de reconnaître ses efforts à ce chapitre. Il s'agit d'un dossier d'une grande importance. Comme nous l'avons déjà dit, c'est une mesure modeste dans un dossier qui divise énormément la Chambre.

J'aimerais que le député nous fasse part de ce dont il a été témoin lorsqu'il a sillonné le pays pour rencontrer les familles. Je voudrais qu'il nous indique ce que ces dernières lui ont dit à propos de l'instabilité liée au travail et de ses effets sur leur vie et leur avenir. Nous parlons de régions ayant un taux de chômage supérieur à 10 p. 100, où les résidents ont de la difficulté à planifier quoi que ce soit à cause de l'instabilité du travail. Cette motion propose une amélioration modeste.

Le député pourrait-il nous rapporter ce que les Canadiens lui ont dit vouloir que le gouvernement fasse pour les aider et leur faciliter la vie? Ils ne veulent pas qu'on les abandonne à leur sort. Ils veulent un coup de main. Ils ont versé de l'argent dans ce fonds pour s'assurer que leurs espoirs se concrétisent.

**L'hon. Jack Layton:** Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Il ne fait aucun doute que ce député se bat pour les travailleurs de sa collectivité, sur de nombreux fronts.

Ma visite dans la circonscription du député d'Acadie—Bathurst, grand défenseur de cette question, m'a frappé. Comme nous le savons, le député est un champion de la réforme de l'assurance-emploi. Il parle avec beaucoup de passion de la situation des familles.

Lors de ma visite, j'ai eu la chance de rencontrer un grand nombre de travailleurs. La plupart était des femmes. Ces gens ont un très faible revenu, mais ils sont extrêmement fiers du travail qu'ils font. Le travail dans les usines de transformation du poisson est dur. Il fait froid dans ces usines afin que le poisson dont nous aimons nous régaler — moi le premier — demeure frais. Je suis reconnaissant que quelqu'un accomplisse, dans un environnement froid, ce dur travail de filetage du poisson pour que nos familles aient accès à ce produit merveilleux.

Ces usines dépendent de l'arrivée du poisson. Quand il y a du poisson, il y a du travail. Je dois dire que ce travail n'est pas très bien rémunéré. Les salaires sont bas et le travail est pénible, mais les employés qui préparent ces aliments pour nous et nos familles répondent à l'appel.

Quand il n'y a plus de poisson et qu'il n'y a rien d'autre à transformer, l'usine doit évidemment fermer. Soudain, ces personnes qui ont cotisé au programme d'assurance-emploi, par le biais de retenues à la source versées dans la caisse dont nous parlons, n'ont pas accès à ces fonds, même si la caisse affiche un excédent de plusieurs milliards de dollars, pour obtenir un peu d'aide pour nourrir leurs familles.

Je parie que plusieurs de ces travailleurs n'ont simplement pas les moyens d'acheter le poisson frais que nous mangeons; le poisson que nous achetons à l'épicerie et qu'ils ont emballé pour nous. Ils ne peuvent même pas s'en acheter. Ils peuvent aussi devoir aller à la banque alimentaire. Ce travail peut nuire à leur santé. Je sais que des accidents de travail se produisent. Ce travail n'est pas facile. Ces personnes ont du mal à joindre les deux bouts dans les périodes où il n'y a pas de poisson à transformer.

Analysons ce que disent vraiment ceux qui tentent d'insinuer que ces travailleurs ne veulent pas travailler ou qu'il nous faut attendre de voir si les incidences sur le marché du travail sont positives ou

négatives. Ils essaient de dire que si nous donnons à ces travailleurs un accès équitable à leur propre argent dans la caisse d'assurance-emploi, ces derniers ne travailleront pas.

C'est une insulte, rien de moins. Ce n'est pas juste. C'est un manque de respect à l'égard des travailleurs du pays dans nos collectivités et nos industries clés, et il est temps que ça change. Notre motion constituerait un petit pas pour reconnaître que ces travailleurs méritent que nous les respections.

• (1630)

[Français]

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Verchères—Les Patriotes, La déportation des Acadiens.

[Traduction]

**Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat sur notre motion de l'opposition.

La motion elle-même ne corrige pas tous les défauts du régime d'assurance-emploi. Cela a été reconnu aujourd'hui. Les autres partis de l'opposition nous ont critiqués en disant que nous aurions dû régler tous ces problèmes grâce à une seule motion de l'opposition. Ces deux partis d'opposition auraient également pu saisir plusieurs occasions de le faire, mais ils ne l'ont pas fait. Je tiens à ce que tous soient conscients du fait que nous ne tentons de corriger qu'une seule lacune du régime d'assurance-emploi.

Ma circonscription, terres et eau, représente environ les quatre cinquièmes de l'ensemble du territoire du Manitoba. Seulement 80 000 électeurs y vivent, dont plus de la moitié des premières nations de la province.

Dans ma circonscription, un grand nombre de gens occupent des emplois saisonniers dans le secteur forestier, comme l'a mentionné le député de Toronto—Danforth. Un bon nombre travaillent dans le secteur de la pêche et d'autres dans le tourisme, comme guides ou assistants. Grâce à cette motion, leur revenu familial augmenterait à coup sûr. Cela ne fait aucun doute. Leurs communautés s'en trouveraient par le fait même enrichies.

Les gens qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi ne prennent pas de vacances aux îles Cayman, au Mexique ou à Hawaï pour dilapider leur argent. Ils achètent du lait et du pain pour se nourrir. Ils dépensent cet argent dans leurs communautés locales. Sans leurs prestations d'assurance-emploi, beaucoup d'entre eux devraient avoir recours à l'assistance sociale, mais ils ne veulent pas en arriver là. Ils ont gagné honnêtement le droit de recevoir leurs prestations d'assurance-emploi.

*Les crédits*

Ce qui est arrivé, c'est que, année après année, le gouvernement a réduit les prestations d'assurance-emploi. J'ai travaillé pratiquement chaque année depuis l'âge de 12 ans. J'ai travaillé chaque été. J'ai été employée à plein temps depuis l'âge de 17 ou 18 ans. Pendant ce temps, j'ai occupé des emplois d'été qui commençaient en mai et se terminaient en septembre, soit un nombre de semaines suffisant pour recevoir des prestations d'assurance-emploi.

En tant que jeune mère nouvellement mariée j'ai déménagé à l'endroit où j'habite maintenant et j'ai pu recevoir l'assurance-emploi durant un certain temps. Je continuais cependant à chercher du travail. Je ne restais pas là à ne rien faire en me disant que j'avais de l'argent plein les poches. Les députés ne doivent pas perdre de vue que je recevais probablement un pourcentage beaucoup plus élevé que bien des gens aujourd'hui. Je continuais à chercher du travail et je suppose que la plupart des prestataires de l'assurance-emploi voudraient en faire autant.

Après la naissance de chacun de mes enfants, j'ai été en mesure de recevoir des prestations de maternité puisqu'il existait un programme qui aidait à absorber certains coûts. Notre jeune famille a pu ainsi se tirer d'affaires. Je suis retournée au travail dans tous les cas. Je suppose que la plupart des prestataires de l'assurance-emploi voudraient en faire autant. Cependant, on ne peut pas leur en vouloir de ne pas travailler s'ils habitent des localités où il n'y a pas d'emploi.

Ceux qui sont contre cette motion laissent entendre que les chômeurs devraient se rendre à un autre endroit du pays en utilisant les grosses économies qu'ils ont dû amasser alors qu'ils occupaient des emplois saisonniers qui leur permettaient à peine de nourrir leur famille. Leur bas de laine doit être bien garni, se disent ceux qui sont contre cette motion, de sorte que, lorsqu'ils sont en chômage, ils devraient se payer un voyage de 2 000 \$ ou 3 000 \$ pour se rendre à un endroit du pays où ils pourraient trouver du travail pour quelques semaines. N'est-ce pas assez ridicule à votre goût?

Ce sont des personnes qui ne sont pas en mesure de franchir de telles distances sans argent. Le régime d'assurance-emploi prévoyait antérieurement des montants pour la réinstallation temporaire, mais ce n'est plus le cas. On a aboli ce volet du régime.

Mais en plus de supprimer ces budgets et de réduire les prestations, on a établi une échelle de pourcentages qui fait que les gens qui ont été bénéficiaires une fois vont avoir comme punition de toucher moins s'ils le sont à nouveau.

● (1635)

Tout ce que propose la motion, c'est de remettre une partie de l'argent dans le régime. Ce serait différent s'il n'y avait pas d'argent, mais le gouvernement utilise à d'autres fins quelque 46 milliards de dollars provenant des cotisations d'assurance-chômage. Est-ce équitable? Est-ce juste? Est-il équitable que tous ces travailleurs qui cotisent à leur régime d'assurance ne puissent obtenir des prestations décentes parce que le gouvernement entend utiliser l'argent, comme le disait le député de Toronto—Danforth, pour accorder quelque 4,6 milliards de dollars de réductions d'impôt aux sociétés?

Où le bât blesse-t-il? Qui les députés représentent-ils à la Chambre? Est-ce que ce ne sont pas les travailleurs et les employeurs qui ont versé cet argent?

Ne devrions-nous pas augmenter les prestations et remettre une partie de l'argent aux collectivités? Cet argent ne doit pas servir à payer des vacances aux îles Caïmans ou au Mexique. Il revient à des collectivités comme Prince Rupert, The Pas, Thompson, Bras d'Or, Acadie—Bathurst, et de nombreuses autres. Je suis certain qu'une

partie de l'argent se retrouverait aussi en Alberta, aussi riches que puissent être ses habitants. Nous entendons tous parler de la richesse des habitants de l'Alberta, mais je sais qu'il y a des chômeurs dans cette province, des personnes qui ont besoin de plus d'argent, qui veulent travailler, mais qui se retrouvent parfois sans emploi.

L'argent se trouve bel et bien dans le programme d'assurance-emploi, mais le gouvernement veut l'utiliser à d'autres fins. Comment les libéraux osent-ils agir ainsi? Comment ont-ils l'audace de parler, à la Chambre, de leur remarquable excédent budgétaire, après avoir si souvent réduit les prestations d'assurance-emploi?

Les personnes qui souscrivent une police d'assurance pour leur maison ou pour leur automobile exigeront une bonification des avantages si le régime d'assurance s'enrichit. N'est-ce pas? Les gens ne s'attendent pas à ce que leur compagnie leur réclame 500 \$ de plus et qu'elle augmente d'une autre tranche de 500 \$ la franchise applicable en cas d'accident. Les gens ne l'accepteraient pas. Si la compagnie réalise des profits et ne dépense pas l'argent, les gens réclameront une amélioration des avantages. Ils demanderont une réduction de leur franchise. Et à juste titre: cet argent leur appartient.

Dans le cas présent, c'est notre argent et celui de notre employeur. Nous voulons en profiter. Il n'y a pas de différence. Nous voulons que le régime soit amélioré. Nous disposons des fonds nécessaires. D'aucuns disent que ce sont des dépenses irresponsables, mais ce n'est tout simplement pas le cas. C'est de l'argent qui se trouve déjà dans le fonds d'assurance-emploi.

Maintenant, pour que le régime reste honnête et pour que le gouvernement continue de le gérer honnêtement, il ne fait pas de doute qu'un fonds distinct doit être créé. Je crois savoir que n'on entendra dire que la vérificatrice générale pense que le fonds de l'assurance-emploi devrait être versé dans les recettes générales et que le gouvernement devra, à terme, combler la différence. Comme il y a 46 milliards de dollars dans le fonds, ce sera toute une différence à combler. Cela ne me satisfait pas.

En fait, on peut améliorer les prestations en réaménageant le régime d'assurance-emploi. C'est une façon d'améliorer le régime que nous préconisons. Il y a suffisamment d'argent dans le régime. Ne pas le faire serait irresponsable et inacceptable. Franchement, j'estime que le fait d'empêcher les travailleurs de profiter de l'argent que les employeurs et eux ont versé au régime sous forme de cotisations équivaut à de l'extorsion.

Nous pouvons améliorer le régime. Nous devons l'améliorer. C'est ce que nous proposons aujourd'hui. Nous proposons d'améliorer les prestations en réduisant le nombre de semaines nécessaires pour devenir admissibles. Nous ne demandons rien de déraisonnable. Nous ne demandons pas la lune. Nous ne demandons pas d'impôts supplémentaires. Les cotisations ont déjà été payées et les fonds sont là. J'espère que tous les députés appuieront cette motion.

● (1640)

[Français]

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, j'ai bien apprécié le discours de la députée.

*Les crédits*

Nous voyons tous la mauvaise foi évidente qui émane du côté libéral, notamment du député de Bourassa. Ce dernier était à Jonquière en 2000 pour promettre à des travailleurs syndiqués, des métallos si je me souviens bien, des modifications à l'assurance-emploi qui ne sont jamais venues. Cette semaine encore, on m'a rapporté qu'au comité, il a tout fait pour retarder l'étude d'un projet de loi touchant l'amélioration d'un aspect de l'assurance-emploi.

Dans le fond, les libéraux fédéraux ne sont-ils pas tout simplement les tenants d'un néolibéralisme que l'on dénonce à l'échelle de la planète, qui vise à détériorer les conditions de travail et de vie des travailleurs et des travailleuses pour en faire des instruments plus flexibles au service de la grande entreprise? Puisqu'ils sont incapables d'avoir un revenu adéquat, on les oblige ainsi à accepter n'importe quel emploi. En ce sens, on peut dire que les libéraux contribuent à la détérioration des conditions de travail partout au Canada.

Je pose la question à la députée. N'a-t-on pas affaire à une politique néolibérale tout simplement?

[Traduction]

**Mme Bev Desjarlais:** Monsieur le Président, cela ne fait aucun doute. On peut certainement avoir cette impression. Honnêtement, je ne crois pas que chacun de mes collègues du Parti libéral pense ainsi. Je crois qu'ils se font entraîner dans une mauvaise direction par un organe qui exerce un contrôle dominant et qui leur dit qu'ils doivent agir de telle manière parce qu'il veut réduire l'impôt des entreprises. Je pense que bon nombre de députés ministériels se font avoir, et en arrivent à croire qu'ils ne peuvent rien faire pour les travailleurs.

Il est clair que si les travailleurs de l'industrie de la pêche ou de l'industrie forestière ne bénéficient pas d'une aide dans les périodes creuses, ils devront déménager ou avoir recours à l'aide sociale, ou leur industrie disparaîtra. Peut-être existe-t-il un plan peu scrupuleux visant à les éjecter afin qu'une grande entreprise prenne le contrôle de l'industrie de la pêche? Nous entendons toutes sortes d'histoires.

Je demande à mes collègues du parti au pouvoir de ne pas se laisser duper par les députés de ce même parti qui cherchent à servir les intérêts des grandes entreprises.

**M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC):** Monsieur le Président, j'ai été employeur pendant un certain nombre d'années et le plus important actif de ma société était mon personnel. L'assurance-emploi représentait certes une grosse dépense pour mon entreprise, mais je n'ai jamais rechigné à payer mes cotisations.

Il m'est arrivé à diverses reprises, quand j'étais employeur, d'embaucher des gens qui venaient me voir parce qu'il leur manquait une semaine ou deux pour être admissibles à l'assurance-emploi. Je les ai embauchés même si je n'avais pas vraiment besoin d'eux. Je voulais simplement m'assurer qu'ils travaillent le nombre de semaines requis parce qu'ils avaient payé leurs cotisations et qu'ils le méritaient bien.

Cependant, je me suis absenté de la Chambre à plusieurs reprises aujourd'hui. Je vois les députés ministériels, en face, qui s'intéressent tellement à cette motion aujourd'hui, et qui se sont récemment alliés aux députés néo-démocrates sur le budget. Tout ce que j'ai entendu à plusieurs reprises de ce côté-là, c'est à quel point le Parti conservateur a tort. Or, ce n'est pas le Parti conservateur qui est au pouvoir depuis 12 ans et qui a apporté une foule de ces changements.

J'appuie de tout coeur nombre d'opinions qui ont été formulées là-bas, mais nous devons nous rappeler d'où tout cela vient. Parfois, quand on veut avoir le soutien de quelqu'un, on ne tape pas sans

cesse sur ceux qui sont susceptibles d'accorder leur soutien. Je vous laisserai sur un conseil.

**Le vice-président:** Je rappelle aux députés qu'ils doivent s'adresser à la présidence. La députée de Churchill a la parole.

**Mme Bev Desjarlais:** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je répons. Il faut avoir suivi le débat toute la journée pour voir d'où les premiers coups sont partis avant que les autres ne commencent à revenir. Ce serait sans doute agréable s'il n'arrivait pas, parfois, qu'on se lance et se relance la balle, monsieur le Président, et qu'il vous faille l'attraper au milieu pour que cela cesse.

Pour ce qui est du budget, le Nouveau Parti démocratique a appuyé un budget apportant des changements qui correspondaient à ce que nous souhaitions. Je dois avouer qu'au fil des ans, il m'est arrivé d'appuyer des éléments venant des conservateurs, lorsque ces éléments étaient bons, bien que ce ne soit pas arrivé très souvent. J'ai appuyé des éléments venant du Bloc. Nous avons tous fait cela.

Toutefois, à propos de notre débat d'aujourd'hui, mon collègue et moi-même avons déjà parlé de problèmes d'emploi. Je sais qu'il a des opinions vraiment très proches des nôtres sur plusieurs sujets. Dans ce cas-ci, il devrait étudier la question et voter en conséquence sur la motion plutôt que mentionner tout ce qui s'est produit à la Chambre ou s'y produira au cours des prochaines années.

● (1645)

[Français]

**M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ):** Monsieur le Président, on pourrait intégralement faire nôtres les propos des derniers intervenants, particulièrement ceux du chef du NDP. Il a tout à fait raison de dire que les besoins sont grands. Les difficultés vécues par les sans-emploi et, par conséquent, leurs familles sont le résultat de politiques inacceptables. Telles ont été qualifiées ces politiques tout à l'heure par un de mes collègues néo-libéraux. En effet, elles reposent sur un concept de refus total d'améliorer le sort de ces gens, afin de placer les priorités ailleurs.

Là où notre opinion diverge — soit dit en passant, mes collègues et moi allons voter en faveur de cette proposition —, car notre perception est différente, c'est dans l'approche. On dit que les besoins sont très considérables. Alors, pourquoi ne prend-on pas les moyens nécessaires qui seront à la hauteur de ces besoins?

Il y a quelque chose qui ne fait pas de sens en ce qui a trait à l'approche. Elle semble reposer sur une espèce de gêne de se considérer — je ne sais pas trop — comme étant des gens exigeants ou déraisonnables. Pourtant, les 28 recommandations du Comité permanent des ressources humaines et du développement des compétences nous donnent une idée de l'ampleur des mesures qui doivent être prises afin de régler cette problématique.

Dans les circonstances, les besoins sont trop criants pour adopter une attitude de gêne du fait qu'on est peut-être déraisonnables. À cet égard, nous avons beaucoup de difficultés à comprendre l'approche du NDP.

En politique, vous en conviendrez, il est souvent question de perception. On peut difficilement éviter de les considérer dans une situation semblable. Avec considération à mes collègues du NPD, je veux leur dire que nous avons comme perception que le gouvernement libéral n'a pas voulu froisser les alliés circonstanciels afin que le budget soit adopté.

En même temps, le gouvernement libéral n'a pas voulu donner comme perception qu'il abandonnait les chômeurs, puisqu'il les avait abandonnés lors de la négociation sur le budget. Il devait donc essayer de trouver une mesure timide qui, bien sûr, n'était pas à la hauteur des besoins, afin de laisser croire que le NPD avait obtenu des gains.

Nous voulons voter en faveur de cette motion et j'invite tous les collègues à faire de même. Cependant, elle n'est pas à la hauteur. La perception que la population et nous-mêmes en retiendrons est celle que je viens de décrire.

L'approche parcellaire du NPD nous ne la partageons pas. Toutefois, l'approche que nous partageons est celle qui a été soutenue par le collègue du NPD jusqu'à tout récemment, c'est-à-dire jusqu'au moment du débat et du vote en deuxième lecture du budget. Nous considérons — je le dis avec beaucoup de considération pour nos collègues — que le NPD a abandonné les chômeurs dans toute cette dynamique.

Était-ce leur intention? Je ne leur en prête pas. Je pense qu'ils sont sincères, tout comme nous, de vouloir corriger la situation du chômage. Toutefois, ils ne prennent pas les bons moyens pour le faire quant aux questions stratégiques que j'ai décrites tout à l'heure.

• (1650)

Le 13 décembre, la sénatrice, Mme Pierrette Ringuette, qui était du groupe de travail nommé par le premier ministre, inscrivait sa dissidence en préconisant les 12 semaines. Cependant, tout comme le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, elle n'y mettait pas la condition de 10 p. 100 de taux de chômage. C'est donc dire qu'on commence, à ce moment-là, à diluer la recommandation comme telle.

Le 16 décembre, le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées présentait la première phase de son rapport, soit les huit premières recommandations, des recommandations unanimes. Dans le rapport, on retrouvait bien sûr la recommandation de mettre en place la caisse autonome d'assurance-emploi — afin que le gouvernement cesse de tripoter dedans —, avec une administration composée de commissaires émanant des deux groupes qui cotisent à cette caisse, soit les employeurs et les employés. On y prévoyait tout le mécanisme pour faire en sorte de gérer cette caisse de façon autonome, avec sécurité et, surtout, dans l'intérêt des travailleurs et des employeurs qui y cotisent, particulièrement les chômeurs, bien sûr.

Le 15 février, la deuxième partie de ce rapport était déposée. Il y avait 28 recommandations en tout. Parmi celles-ci, à la recommandation 14, on retrouve effectivement la mesure des 12 semaines, mais sans lui accoler la condition de 10 p. 100 et plus du taux de chômage dans chacune des régions. Cela explique pourquoi on ne peut endosser le raisonnement du NPD à cet égard.

Le 23 février, la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences d'alors, députée de Westmount—Ville-Marie, mettait de l'avant et déposait trois mesures. En tout cas, son comté n'est pas le plus pauvre au pays. Au Québec, c'est là qu'on

### *Les crédits*

a le plus haut taux de revenus et le plus bas taux de chômage. Donc, l'une de ces mesures est les 14 meilleures semaines avec l'indicateur de 10 p. 100 et plus du taux de chômage.

Ce qu'on retrouve dans la motion du NPD, malheureusement, c'est cette influence de la mesure de la ministre d'alors.

Enfin, le projet de loi C-280, déposé par mon collègue de Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, vient institutionnaliser la création de la caisse autonome de l'assurance-emploi. Le dossier de l'assurance-emploi est porté à l'attention de toute la Chambre. Pour toutes ces mesures qui ont été avancées, ce travail, cette progression faite par les parlementaires et par la Chambre, les collègues du NPD étaient avec nous. Ils s'y sont associés. Je pense sincèrement qu'ils croient comme nous que toutes ces mesures doivent être adoptées.

Je mais me répéter. Ce n'est pas pour les disputer, mais je pense qu'entre nous, il faut se dire les vraies choses. Nous avons beaucoup de difficultés à comprendre pourquoi, aujourd'hui, la mesure devant nous n'est pas à la hauteur. En termes de perception, elle vient assumer une autre fonction que celle visée par les préoccupations émanant du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Yves Lessard:** Je ne sais pas s'il est de coutume à la Chambre d'avoir des gens qui viennent parler comme s'il y avait une réunion. Il me semble qu'il y a un seul forum ici, soit celui de la Chambre des communes.

**Le vice-président:** Je peux entendre le député.

• (1655)

[Traduction]

Je pourrais peut-être inviter les gens à tenir leurs conversations privées dans l'antichambre.

[Français]

L'honorable député de Chambly—Borduas a la parole.

**M. Yves Lessard:** Merci, monsieur le Président. Je ferai remarquer aux honorables collègues qui viennent de sortir que nous avons été très respectueux lorsqu'ils sont intervenus. Nous n'avons pas tenu de forum parallèle.

Je conclurai la deuxième partie de mon intervention de la façon suivante. Je veux simplement attirer l'attention de mes éminents collègues du NPD, qui s'apprentent à voter en faveur du budget. Ont-ils lu le budget? J'imagine que oui. L'ont-ils lu attentivement?

Je voudrais les renvoyer aux pages 278 et 280. La mesure proposée ici par le NPD engendre entre 100 et 125 millions de dollars en nouveaux coûts pour le gouvernement. Une partie de la somme de 320 millions de dollars est déjà engagée, lorsqu'on réduit le nombre de semaines par la mesure des 14 semaines. C'est donc peu compte tenu du budget annuel de 16,3 milliards de dollars de cette année qui vient de s'écouler.

### *Les crédits*

Examinons le budget. Ce qui me frappe beaucoup dans ce budget, c'est la mesure que s'apprête à adopter le NPD. Le gouvernement dit qu'il doit accroître l'efficacité des dépenses. À cette fin, il a amorcé, le 16 décembre 2003, un vaste exercice visant à examiner les dépenses du secteur public et à faire passer les dépenses effectuées dans des secteurs de faible priorité — pour lui — à des secteurs de priorité plus élevée. Il confie au Comité d'examen des dépenses du Cabinet un certain nombre de mandats relativement à la réduction des coûts. Il dit: « Les économies déterminées dans le cadre de l'examen des dépenses peuvent assurer au gouvernement une source supplémentaire de fonds qu'il pourra investir dans les priorités d'aujourd'hui et les débouchés de demain. »

En ce qui concerne ces compressions, dont le mandat est confié audit Comité d'examen des dépenses, on indique, à la page 280: « Une tranche d'environ 2,3 milliards de dollars des économies totales sera réalisée en améliorant l'efficacité du programme d'assurance-emploi et une autre tranche de 155 millions fera de même du Régime de pensions du Canada (RPC).» Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie des coupes dans le fonctionnement de l'assurance-emploi. Nos collègues rétorqueront que ce n'est pas nécessairement dans les prestations; ces coupes peuvent survenir dans le personnel, etc. Cela ne change rien, ce sont quand même des coupes dans le système.

Au Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, mon collègue d'Acadie—Bathurst a présenté une motion visant à nommer, dans chacun des bureaux d'assurance-emploi, un conseiller pour aider les chômeurs à se débrouiller dans le système. On l'a rejetée. Non seulement on n'ajoutera pas d'argent, mais on se mettra à sabrer à hauteur de 2,3 milliards de dollars.

Les collègues du NPD se pêtent les bretelles en disant être allés chercher 4,3 milliards de dollars lors de la négociation concernant le budget. Or, le premier ministre a mentionné que, de cette somme, seulement 1 milliard de dollars représente de l'argent frais. Quand on fait le compte, on s'aperçoit que ce sont les chômeurs qu'on a sacrifiés.

Aujourd'hui, j'invite les députés du NPD qui voteront à bien examiner cela. Demain, après-demain ou au lendemain du vote, je les invite à expliquer leur décision aux chômeurs, alors qu'autrefois ils faisaient campagne avec nous pour restaurer tout le régime d'assurance-emploi et faire en sorte que les sommes détournées, comme l'a expliqué plus tôt ma collègue, servent aux chômeurs. Non seulement ne vont-ils plus dans ce sens, mais en appuyant ce budget, nos collègues se trouveront à autoriser des coupes à hauteur de 2,3 milliards de dollars.

● (1700)

C'est cela qu'il faut regarder.

Il y a d'autres aspects. Je m'excuse, je ne veux pas qu'on se noie dans les chiffres, mais puisque nous y sommes, prenons les grandes mesures correctrices. Le gouvernement a fait pour 46 milliards de dollars de dommages aux chômeurs. C'est le montant qui a été détourné, car on avait réussi à faire des surplus en comprimant les mesures d'accessibilité. Je répète pour les gens qui n'ont pas saisi que pour toutes les personnes qui cotisent à l'assurance-emploi et qui un jour seront mises à pied, seulement 38 p. 100 d'entre elles pourront espérer recevoir des prestations parce que les contraintes sont telles qu'elles ne pourront pas être admissibles.

Si on prenait globalement les 28 recommandations du Comité permanent du développement des ressources humaines, du déve-

loppement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées et qu'on les mettait en application dans leur totalité, et en considérant la mesure concernant les prestations qui passeraient de 55 p. 100 à 60 p. 100 du revenu, cela donnerait 1,9 milliard de dollars de dépenses supplémentaires.

On va me demander si cela amènerait une augmentation des cotisations. La caisse d'assurance-emploi a fait un surplus de 3,3 milliards de dollars l'année passée. Bon an, mal an, cela a été de 3 à 7 milliards de dollars de surplus par année. Tout ce dont on parle au sein du gouvernement libéral, c'est de l'éventualité de baisser les prestations. Ceux qui y cotisent disent que le montant des prestations n'est pas le problème — ils sont capables de payer cela —, ce sont les prestations que l'on reçoit ou l'incapacité de pouvoir les recevoir.

Annuellement, on a ces surplus qu'on aura encore cette année. Cette année, ils seront de 2,2 milliards de dollars. Cela est au-delà de toutes les prestations, même en ayant baissé les cotisations de 3 ¢ en décembre. Il reste encore le retour dans la caisse des 46 milliards de dollars qui ont été volés, je pense que c'est le bon terme. Il faut que cela revienne dans la caisse.

Bref, ce que nous disons, c'est que nous allons appuyer la motion, mais que c'est une motion qui n'est pas à la hauteur de la problématique. C'est une motion qui ne vient pas soulager les problèmes causés par les mesures restrictives du gouvernement libéral. Nous le déplorons.

Nous invitons la Chambre non seulement à voter en faveur de cette recommandation, mais, dès aujourd'hui, de prendre la résolution de voter en faveur du projet de loi C-280, qui est à l'étude en comité, et de commencer à réfléchir sérieusement à restaurer correctement le programme d'assurance-emploi. À cet égard, nous invitons nos collègues du Parti conservateur et également les libéraux, s'il leur reste encore un peu de bon sens et surtout un peu de sensibilité envers les plus démunis de notre société, à se rallier à nous pour voter dans le sens que je viens d'indiquer.

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député de Chambly—Borduas de son intervention et de son appui presque timide. La raison pour laquelle je dis cela, c'est que je regrette la manière dont le Bloc québécois réagit à notre motion.

Je ne sais pas si le député en question ou les autres députés de la Chambre des communes s'en souviennent, mais, il n'y a pas tellement longtemps, j'ai soumis à la Chambre un projet de loi proposant 15 changements à l'assurance-emploi. Malheureusement, les libéraux et les conservateurs ont voté contre.

Cette motion, aujourd'hui, vise à obtenir au minimum 20 millions de dollars pour aider et soulager les gens des régions où il faut avoir travaillé pendant 12 semaines pour se qualifier à l'assurance-emploi et où s'applique le diviseur 14 qui diminue le montant des prestations.

J'aurais préféré entendre le Bloc féliciter le NPD pour avoir proposé une telle mesure. Si nous avons si mal fait, si nous avons fait honte aux travailleurs et aux travailleuses, si nous ne sommes pas à la hauteur pour les défendre, demain, le Bloc québécois aura l'occasion de faire mieux en présentant une motion de l'opposition. Je lui recommande donc de proposer cette motion qu'il souhaite tant soumettre à la Chambre. Je peux lui garantir que nous voterons en faveur d'une telle motion.

*Les crédits*

Ce n'est pas que je désapprouve les propos du député du Bloc. C'est vrai que la motion ne va pas assez loin. Par contre, nous voulons au moins essayer d'aller chercher quelque chose pour aider les travailleurs de la Côte-Nord, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, au Québec, de Caraquet et de Shippagan, au Nouveau-Brunswick, et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Les libéraux voteront contre la motion; c'est ce qu'a annoncé le ministre ce matin. Cela démontre à quel point ils se préoccupent peu de l'assurance-emploi. Les libéraux disent non même au petit peu que nous souhaitons aller chercher. Je suis fier de montrer aux travailleurs et aux travailleuses à quel point les libéraux ne sont pas prêts à les appuyer.

Nous n'avons pas présenté une motion comparable au projet de loi que j'avais soumis, contenant 15 changements proposés. Les libéraux l'avaient refusé, prétextant que je voyais trop grand. En revanche, j'ai proposé le changement le plus minime qui pourrait cependant aider bien des travailleurs de la Gaspésie, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador et de partout au Canada où le taux de chômage est tel que les gens auraient à travailler seulement 12 semaines pour se qualifier à l'assurance-emploi. C'est ce que j'ai présenté.

C'était mon commentaire. J'aimerais aujourd'hui que le Bloc québécois se joigne au NPD, plutôt que de le critiquer. Il a effectivement annoncé son intention de voter en faveur de la motion. Si nous avons si mal fait, demain, dans le cadre de la journée de l'opposition qui lui est consacrée, le Bloc pourra présenter une motion en faveur des travailleurs, qu'il dit appuyer. Je le mets au défi de présenter demain une motion à propos de l'assurance-emploi visant à appuyer les travailleurs et les travailleuses, dont il se dit le grand défenseur.

● (1705)

**M. Yves Lessard:** Madame la Présidente, d'abord, je ne prétends pas que le NPD ne serait pas à la hauteur. La proposition ou la solution n'est pas à la hauteur. Le NPD pourrait être à la hauteur s'il entreprenait une démarche portant sur une politique qui n'est pas parcellaire, telle une politique qui fait que l'on résout une partie du problème, alors que l'on discrimine ailleurs.

Le collègue nous invite à débattre de l'assurance-emploi pendant une journée. Si d'aventure nous le faisons, nous le ferions sur l'ensemble des recommandations. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas déposé de projets de lois assortis de solutions partielles. Nous avons déposé deux projets de loi: le projet de loi C-280 concernant la caisse autonome d'assurance-emploi — pour les mêmes raisons que l'on connaît très bien — afin de mettre à l'abri des voleurs à la tire ladite caisse, et le projet de loi C-278 concernant l'ensemble des mesures. C'est ce qu'il faut mettre en avant. Le député a fait la même chose, mais il faut en rester là. Une mesure, comme celle que le NPD propose aujourd'hui, fait l'affaire du gouvernement libéral. En effet, on s'évertue pendant toute une journée à débattre d'une chose aussi limitée par rapport à l'ampleur du problème, alors que l'on sait d'avance que les libéraux vont voter contre cette mesure. Ils sont contre cela. Le collègue lui-même le reconnaît. Pourquoi perdre du temps au sujet de quelque chose qui ne répond pas à la problématique?

**Une voix:** L'intelligence des finalités.

**M. Yves Lessard:** Bien oui. Il faut donc qu'il y ait quelque chose de cohérent, soit une cohésion dans l'action entre les partis au regard des objectifs que l'on vise. Cependant, il ne faut pas que quelqu'un prétende avoir une solution temporaire qui soulagera et qui fera en sorte que des gens souriront en coin. Ainsi, peut-être que quelques-

uns de notre groupe seront élus. Cela ne fonctionne pas de cette façon. Les gens ne s'attendent pas à cela de notre part. Ils s'attendent à avoir des politiques, qui sont portées et défendues par le parti, et à ce qu'on le fasse de façon suffisamment intelligente pour pouvoir convaincre les autres collègues de la nature de la problématique.

C'est un problème de société; ce n'est pas un problème de comté. Il s'agit de savoir si l'on prend parti pour les plus démunis de notre société ou si l'on continue à travailler contre eux, avec leur argent, celui-là même qu'ils ont mis de côté pendant toute leur vie, en travaillant pour se payer une assurance, si jamais ils avaient le malheur de perdre leur emploi. C'est vraiment une conception sociale que l'on devrait partager. Si on ne la partage pas, on se retrouvera toujours avec des gens comme il en existe au Parti libéral.

J'invite nos collègues qui ont déjà cheminé chez les conservateurs à partager cela avec nous et à voter en ce sens.

● (1710)

**M. Raynald Blais (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, BQ):** Madame la Présidente, je voulais prendre le temps, tout de même, de féliciter mon collègue de Chambly—Borduas pour son excellent discours. Je représente une région où la question du chômage est très préoccupante. On le vit chaque jour. Actuellement, des gens qui travaillent dans les usines se posent la question, à savoir combien de temps encore ils pourront travailler. Ce sont seulement quelques semaines. On recherche des montants d'argent pour pouvoir finalement réussir à obtenir leur admissibilité à l'assurance-emploi, car ils ne travailleront pas suffisamment de semaines.

Le dossier de l'assurance-emploi — comme en a témoigné le collègue de Chambly—Borduas —, est un dossier beaucoup plus complexe et vaste qu'une simple mesure. Cela me fait penser, à la limite — j'aimerais avoir les commentaires du député de Chambly—Borduas à ce sujet —, à une tentative de négocier la pauvreté morceau par morceau. Lorsqu'on a eu le temps de le faire, au moment du budget, les gens du NPD se sont tus à ce sujet. Ils ont été absents du débat relatif à la pauvreté des chômeurs et des chômeuses et aux problèmes vécus dans les régions. Ils ont en effet été complètement absents du débat d'alors. Aujourd'hui, on voudrait revenir un peu sur le passé, en essayant de régler le problème à la pièce. Je pense que c'est une mauvaise stratégie et un mauvais choix. En ce sens, j'aimerais entendre le député de Chambly—Borduas.

**M. Yves Lessard:** Madame la Présidente, je serai bref, effectivement.

Il faut réaliser qu'ici, en tant que parlementaires, nous avons à administrer un pays, non pas une partie du pays. C'est donc dire que l'on doit se préoccuper de l'ensemble des gens touchés par la question du chômage, non pas seulement d'une partie. Il ne faut donc pas voir seulement une blessure; il faut voir ce qui cause l'ensemble des blessures. C'est ce qu'il faut corriger.

Ce qui cause l'ensemble des blessures, c'est une politique qui blesse à peu près tout le monde en ce moment et à laquelle il faut s'attaquer. Mon collègue de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine a tout à fait raison à cet égard. Il est question des personnes âgées, des femmes et des jeunes qui subissent une discrimination à l'égard de l'emploi et du chômage. Il est aussi question des immigrants que l'on fait travailler ici, auxquels on fait payer des prestations d'assurance-emploi et qui n'y ont même pas droit, et j'en passe.

C'est tout cela qu'il faut régler d'un coup, par une politique cohérente qui se tienne.

*Initiatives parlementaires*

[Traduction]

**L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD):** Madame la Présidente, que le compte rendu indique bien aujourd'hui que lors du débat sur l'assurance-emploi et sur les mesures que la nation pourrait prendre pour aider les chômeurs, plutôt que de s'en prendre aux libéraux et aux conservateurs, qui n'appuieront pas cette motion et qui ont la réputation de ne pas être disposés à prendre les mesures nécessaires pour les chômeurs au Canada, le Bloc québécois a passé la journée à s'en prendre au NPD.

Cela montre bien la mesquinerie collective que l'on peut voir en politique. Nombre de gens à l'extérieur du Québec pensent que le Bloc québécois est une forme de parti social-démocrate. On entend dire dans le reste du pays que le Bloc québécois est progressiste et social-démocrate.

Pourtant, que fait ce parti lorsqu'il a l'occasion de travailler avec un véritable parti social-démocrate en vue d'aider vraiment les chômeurs au Canada? Ses députés passent toute la journée à râler et à tempêter contre le NPD, tant et si bien que j'ai cru, à un moment donné, que le leader parlementaire du Bloc québécois allait exploser.

Nous sommes comme ces petits cochons qui ont bâti leur maison en briques. Les députés du Bloc québécois peuvent râler et tempêter tout leur saoul, car longtemps après qu'ils seront partis, il y aura encore un parti social-démocrate à la Chambre pour défendre les chômeurs, comme le faisait le NPD avant même que le député de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine sache où se trouvaient les édifices du Parlement.

Il y a 25 ou 26 ans, depuis que je suis député, que nous défendons les chômeurs et nous les défendions bien avant que je sois élu député. Le fait d'avoir été assis dans cette enceinte toute la journée à écouter mes amis séparatistes s'adonner à de la basse politicaillerie a été tout un défi émotionnel pour moi.

Mon temps de parole est écoulé, car autrement je poursuivrais sur ma lancée, comme vous vous en doutez, mais les gestes que vous faites, madame la présidente, semblent m'indiquer que la journée est terminée. Par respect, je vais donc m'asseoir.

● (1715)

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** Comme il est 17 h 15, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, toutes les questions nécessaires pour disposer de la motion de l'opposition sont réputées mises aux voix, et le vote par appel nominal est réputé demandé et reporté au mardi 7 juin 2005, à la fin de la période prévue pour les initiatives ministérielles.

**L'hon. Dominic LeBlanc:** Madame la Présidente, des discussions ont eu lieu entre les partis et vous trouverez, je crois, le consentement unanime pour considérer qu'il est 17 h 30.

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

### LOI SUR LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL

**Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ)** propose que le projet de loi C-360, Loi visant la prévention du harcèlement

psychologique en milieu de travail et modifiant le Code canadien du travail, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** Avant d'aborder les affaires émanant des députés, j'ai une courte déclaration à faire au sujet des dispositions du projet de loi C-360, Loi visant la prévention du harcèlement psychologique en milieu de travail et modifiant le Code canadien du travail.

[Traduction]

Comme elle le fait dans le cas de toutes les initiatives parlementaires, la présidence a examiné le présent projet de loi afin de déterminer si ses dispositions nécessitaient une recommandation royale, ce qui empêcherait la présidence de mettre le projet de loi aux voix à l'étape de la troisième lecture.

Nous avons pour pratique de soulever cette question au sujet des projets de loi d'initiative parlementaire avant que la Chambre ne prenne une décision à l'étape de la deuxième lecture.

Le projet de loi C-360 propose d'offrir une protection contre le harcèlement psychologique en milieu de travail en instaurant une procédure permettant aux employés de demander une enquête sur leur cas et la prise de mesures correctives ou disciplinaires.

Cette mesure législative contient une disposition qui semble proposer une dépense que seul l'État peut recommander en vertu de notre régime parlementaire.

L'article 8 constitue un comité des plaintes en matière de harcèlement psychologique, composé d'au plus cinq membres nommés à titre amovible par le commissaire pour un mandat renouvelable d'au plus trois ans. De toute évidence, cela entraîne de nouvelles dépenses dans un but distinct.

● (1720)

[Français]

Ainsi, dans son état actuel, je ne pourrais accepter de mettre aux voix la question à l'étape de la troisième lecture du projet de loi, à moins que celui-ci ne reçoive une recommandation royale.

[Traduction]

Aujourd'hui, toutefois, le débat se poursuit sur la motion portant deuxième lecture, tel que prévu, et la motion fera l'objet d'un vote à la fin du présent débat à l'étape de la deuxième lecture.



*Initiatives parlementaires*

[Français]

## DEUXIÈME LECTURE

**Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ):** Madame la Présidente, j'ai bien écouté la mise en garde que vous avez faite quant à ce projet de loi. Par contre, on peut penser à la Commission des relations de travail, qui dispose déjà de commissaires qui pourraient être investis du mandat prévu par le projet de loi. Quant aux représentants des employés et des employeurs, dans son processus, ladite commission fait déjà appel à eux. Je voulais tout simplement vous le rappeler. Cela pourrait ne pas entraîner de débours.

Bien qu'il existe une politique afin de contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail au sein de la fonction publique fédérale, les faits nous prouvent que sa mise en application est incertaine, voire déficiente. Il en résulte des préjudices graves, des injustices à l'endroit d'employés ou de gestionnaires qui, bien malgré eux, sont victimes de harcèlement.

Il existe de nombreux exemples de ces victimes qui, soit par manque de mesures précises qui devraient être mises en avant par l'employeur, soit par peur, n'ont pas dénoncé le harcèlement qu'elles ont subi et se sont retrouvées lésées et injustement pénalisées. Il existe aussi de nombreux exemples de victimes qui ont porté plainte et ont vu leur plainte non considérée ou traitée de façon inadéquate, ou ont perdu leur emploi.

Ces dernières années, j'ai rencontré plusieurs de ces victimes. C'est à la suite de l'étude de leur dossier et de l'accompagnement que je leur ai offert, ainsi qu'aux nombreux cas qui sont en suspens depuis plusieurs années, que je présente ce projet de loi.

La politique actuelle a été mise en place en 1994. Elle a subi plusieurs modifications depuis ce temps, mais elle continue de laisser place à des comportements inacceptables, parce qu'elle n'est pas appliquée correctement et qu'elle n'assure pas un traitement objectif de la plainte. Aussi, le processus de traitement de la plainte est-il laissé aux gestionnaires, qui, souvent, sont ceux qui abusent de leur pouvoir ou ignorent ce qu'est véritablement le harcèlement.

Actuellement, le processus s'effectue ainsi. Il existe une politique, l'employé qui est harcelé fait appel à son supérieur immédiat afin de pouvoir traiter sa plainte, une plainte écrite en bonne et due forme. Toutefois, c'est le gestionnaire immédiat qui décide si, effectivement, il y a harcèlement ou non.

Dans le cas où le gestionnaire immédiat fait le harcèlement, il décidera alors qu'il n'y en a pas. La personne doit donc faire appel au palier régional. Que fait l'intervenant du palier régional pour savoir ce qui s'est passé? Il va voir le gestionnaire immédiat, qui, lui, a décidé que la plainte de harcèlement n'était pas fondée. La personne peut alors s'adresser au troisième palier, c'est-à-dire au sous-ministre ou au ministre. Encore là, on revient voir le gestionnaire immédiat.

Si le gestionnaire immédiat décide que la plainte de harcèlement est fondée, a-t-il l'expertise nécessaire pour la traiter? On en doute.

Actuellement, 40 p. 100 des ministères ont adopté intégralement, en juin 2001, la politique du Conseil du Trésor. Environ 15 p. 100 des ministères ont opté pour l'annexion à la politique d'un document expliquant la position du ministère et la méthode de règlement privilégiée par ce dernier. Finalement, seulement 45 p. 100 des ministères ont choisi de distribuer une politique distincte à leurs employés.

Je suis au courant de cas de harcèlement psychologique qui traînent en longueur depuis quatre ou cinq ans à Justice Canada, à Citoyenneté et Immigration Canada, au Service correctionnel du

Canada, au ministère de la Défense nationale, à Transports Canada, à Santé Canada, à Environnement Canada et à Industrie Canada.

● (1725)

Les sociétés de la Couronne sont également des sociétés régies par le Code canadien du travail où l'on rencontre des cas de harcèlement psychologique, par exemple Bell Canada, la Société canadienne des postes, Statistique Canada, la Commission de la capitale nationale et NAV CANADA, qui était autrefois une section contrôlée par Air Canada.

Nous avons déjà là un premier exemple de ce qui cause le problème: le Conseil du Trésor édicte une politique dont l'application est déficiente. De plus, nous n'avons aucune obligation de résultat, aucune garantie que les ministères appliqueront correctement et adéquatement une politique et que le processus de traitement de la plainte sera suivi dans le meilleur intérêt de la victime.

Ces dernières années, plusieurs études ont été réalisées sur les impacts et les préjudices causés par la violence psychologique. Celle du Bureau international du travail représente l'étude la plus approfondie sur ce sujet. On y décrit la violence verticale, c'est-à-dire le comportement abusif ou tyrannique d'une personne en autorité vis-à-vis d'un subalterne ou d'un pair. La personne qui se comporte de cette façon blessante cherche à amoindrir un ou plusieurs employés en utilisant des moyens vindicatifs, cruels, malicieux ou humiliants. Par exemple, le harceleur rend la vie difficile à ceux ou celles qui ont la capacité de réaliser son propre travail mieux que lui-même; il s'adresse au personnel en criant; il insiste sur le fait que seule sa façon de faire est la bonne; il refuse de déléguer le travail remis et enlève les responsabilités sous prétexte d'incompétence. Il existe bien d'autres actions.

La violence peut aussi se traduire de façon horizontale, soit du harcèlement psychologique exercé par un groupe à l'encontre d'un individu. Ainsi, plusieurs personnes s'allient, se regroupent pour persécuter un employé ciblé en faisant constamment des remarques négatives à son sujet, en l'isolant, en faisant courir toutes sortes de fausses informations sur cette personne.

Un gestionnaire peut subir du harcèlement horizontal lorsqu'il arrive dans une section ou un département donné et que les employés décident, par hasard, qu'ils ne veulent pas de ce gestionnaire. Tout comme un employé il peut, par ses pairs, subir du harcèlement psychologique.

Le projet de loi que je présente définit, à l'article 2, ce qu'est le harcèlement. Il s'agit de toute conduite, de tout comportement qui porte atteinte à la dignité d'une personne, qui vexe, qui discrédite, qui humilie, qui intimide, qui entrave le travail de quelqu'un, qui s'exprime sous forme d'abus ou de menaces. C'est aussi tous les cas où une personne se sent maltraitée, menacée, intimidée ou agressée dans le contexte de son travail par des rumeurs malveillantes, des jurons et des injures.

Cette violence sur le lieu de travail provient d'un ensemble de facteurs et de causes qui inclut, bien sûr, l'individu lui-même, le milieu et l'organisation du travail. Nous faisons affaire, lorsqu'on parle de violence psychologique, avec des humains dont les comportements et les réactions sont sujets, notamment, aux changements et au climat dans l'organisation du travail. La mondialisation, avec tous les changements qu'elle apporte, s'en rapproche considérablement. En effet, cela crée un stress nouveau portant tout le monde à vouloir conserver son emploi. Pour ce faire, on est bien souvent porté à discréditer l'autre.

*Initiatives parlementaires*

La marge est mince entre la gestion et le harcèlement. Il est difficile de savoir s'il y a intimidation ou violence en milieu de travail. D'après de nombreuses études, la différence entre une gestion efficace et la violence psychologique est très subtile.

• (1730)

Cependant, on ne considère généralement pas comme de la violence psychologique ou de l'intimidation les commentaires objectifs formulés dans le but de fournir une rétroaction constructive, mais plutôt comme une aide pour que l'employé améliore son travail.

Devant ce fait, il est donc primordial qu'une plainte de harcèlement soit rapidement traitée par une personne compétente.

Le projet de loi reprend, en substance, la Politique actuellement en vigueur. Je répète: le projet de loi reprend, en substance, la Politique actuellement en vigueur, mais pas parce qu'on est contre ou que je suis contre la politique. Cette politique est comme un fromage gruyère. Elle n'a pas de mordant et n'offre aucune protection à la victime.

Le projet de loi reprend la Politique en y ajoutant à l'article 3, paragraphe 4, l'obligation de diligence, de sorte que la plainte soit traitée rapidement. De même, à l'article 5, elle mentionne qu'une personne agira à titre de commissaire à la prévention du harcèlement psychologique en milieu de travail. Il devra être une entité neutre et indépendante qui, parce qu'il aura une expertise et une expérience, parce qu'il connaîtra ce qu'est le harcèlement psychologique, pourra s'adjoindre, tel que mentionné à l'article 8, des personnes bien au fait de cette problématique, soit un comité des plaintes en matière de harcèlement psychologique. Il pourra traiter les plaintes, décider et ordonner des gestes à poser afin de rendre justice. Des mesures correctives doivent être prises et diverses formes de dédommagement mises de l'avant afin d'assurer justice aux victimes. Le projet de loi, à l'article 17, paragraphe 2 offre cette latitude au commissaire.

Afin d'assurer l'impartialité du processus, le projet de loi ajoute, dans la composition du comité, un représentant de l'organisation syndicale et un représentant de l'employeur. D'une part, parce qu'ils ont l'obligation, selon les lois du travail actuel, de représenter l'employé victime. On parle ici du syndicat. D'autre part, parce qu'ils ont la responsabilité d'assurer à l'employé un milieu de travail exempt de harcèlement. On parle ici de l'employeur.

De plus, comme l'un et l'autre sont responsables, en partie, du climat de travail d'une organisation, il est de bon aloi de les intégrer tous les deux dans ce fameux comité. L'article 18 du projet de loi oblige le commissaire à présenter au Parlement un relevé de ses activités découlant de l'application de cette loi. Il est extrêmement important que cet agent indépendant rende des comptes au Parlement. Il y va de sa crédibilité et de son efficacité.

Aussi, il faut calculer que les parlementaires sont redevables de la gestion du gouvernement auprès de la population. Il est donc normal qu'ils sachent ce qui se passe et comment on traite le personnel.

Le projet de loi aidera aussi l'employé victime de harcèlement, lui permettant ainsi de protéger sa santé ainsi que ses droits. En attendant que sa plainte soit reconnue comme fondée par le comité, l'employé pourra déposer tout grief ou tout recours prévu par une loi fédérale ou toute autre loi en vigueur au Canada.

Ainsi, tout autre employé qui serait témoin d'une situation de harcèlement psychologique aura l'obligation de dénoncer la situation, de sorte qu'il ne joue pas le rôle de complice de ce qui se passe.

Le harcèlement psychologique ou moral est un processus de destruction morale. Il peut conduire à la maladie mentale et au

suicide. Il s'agit d'un comportement grave auquel on doit réagir très rapidement et sur lequel on ne peut pas fermer les yeux. Voilà pourquoi le projet de loi prévoit à l'article 3, au paragraphe 4 et 5, des amendes et/ou des poursuites envers des gestionnaires ou des fonctionnaires qui ont connaissance de tels gestes et ne réagissent pas.

Finalement, le projet de loi modifie la section 15.1 du Code canadien du travail, afin d'y intégrer la notion de harcèlement psychologique et protéger ainsi tous les travailleurs canadiens qui sont régis par le Code et qui travaillent pour des sociétés de la Couronne et/ou des entreprises canadiennes.

• (1735)

Le projet de loi que je présente aujourd'hui ne comporte pas de couleurs politiques. Je veux bien le dire et le répéter, il est le fruit d'une vaste concertation d'employés victimes de harcèlement psychologique, que j'ai rencontrés à plusieurs reprises et qui m'ont aidé à formuler ce projet de loi avec les gens de la Chambre, et de syndicats désireux d'améliorer le climat au sein des organisations de travail.

Je terminerai en disant que le Canada est le cinquième pays au monde où il se produit le plus de harcèlement psychologique au travail, selon le Bureau international du travail. Il y a seulement la France et la Belgique qui ont osé proposer des lois. Si cette loi était adoptée, nous serions le troisième pays au monde à avoir une loi. Nous ferions office de leader en matière de protection des droits des travailleurs. On offrirait aux travailleurs canadiens la garantie d'un traitement juste et équitable.

Ce que je demande à mes collègues de la Chambre, c'est d'accepter ce projet de loi en deuxième lecture, de sorte qu'on puisse l'étudier en comité et que je puisse faire témoigner tous les gens de tous les ministères qui sont confrontés avec le harcèlement psychologique.

**Mme Pauline Picard (Drummond, BQ):** Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de plaisir que je veux féliciter ma collègue de Terrebonne—Blainville, qui a mis beaucoup d'efforts et une somme de travail incroyable pour en arriver à nous présenter le projet de loi C-360 qui est devant nous. Je voulais aussi vous inviter à lire le rapport qu'elle a produit. Il est fort intéressant. Il nous explique ce qu'est le harcèlement psychologique et quelles sont les conséquences sur la santé et sur l'environnement de la personne qui est abusée.

Ma collègue insiste, et je suis d'accord avec elle, pour présenter ce projet de loi qu'elle défend avec vigueur. Je l'en félicite encore parce que je trouve cela très important qu'on puisse adopter une telle loi pour aider les victimes de harcèlement psychologique. En effet, le harcèlement psychologique est très pernicieux, insidieux et mène souvent au harcèlement physique alors que les femmes sont victimes de violence conjugale. Cela commence souvent par le harcèlement psychologique. On ne devrait donc pas retrouver ce genre de harcèlement, surtout dans les institutions régies par le Code canadien du travail.

Je voudrais poser une question à ma collègue. Elle nous a parlé tout à l'heure de la politique fédérale qui existe actuellement et qui devrait régir le harcèlement psychologique. Elle a mentionné que cette politique était comme un fromage gruyère. Cela veut dire c'est qu'elle est pleine de trous.

*Initiatives parlementaires*

Je voudrais qu'elle nous en parle. Quels sont les insuffisances qu'on retrouve dans cette politique, qui font en sorte qu'on n'arrive pas, dans les institutions fédérales, à contrer le harcèlement psychologique?

• (1740)

**Mme Diane Bourgeois:** Madame la Présidente, je voudrais remercier ma collègue, la députée de Drummond. Elle a raison. C'est vrai que, depuis 2000, depuis que je suis à la Chambre des communes, on m'approche pour me signaler des cas de harcèlement psychologique. Sur mon territoire se trouvent des établissements fédéraux. Bien sûr, c'est par l'intermédiaire des gens qui y travaillent que je me suis intéressée au harcèlement psychologique. J'ai tenté, par tous les moyens, de faire valoir les droits de ces victimes dont le harcèlement a été reconnu par l'établissement, mais qui n'ont pas encore obtenu gain de cause.

Comme je le disais, la politique est comme un fromage de gruyère. Elle est un incitatif mis en place par le Conseil du Trésor pour amener les gestionnaires des établissements à faire de la prévention en matière de harcèlement psychologique. Ce n'est pas une mauvaise chose en soi. Je lui reconnais beaucoup d'éléments positifs. Toutefois, les gestionnaires l'utilisent à leur guise.

Plus tôt, j'ai donné des chiffres quant aux ministères qui l'appliquent ou non et quant à ceux qui ont leur propre politique. Cela n'a pas de bon sens. D'une part, il n'y a pas de traitement uniforme. D'autre part, c'est le gestionnaire qui décide s'il y a harcèlement psychologique. Dans tous les cas que j'ai mentionnés plus tôt, dans tous les ministères, il s'avère que c'est le gestionnaire qui commettait le harcèlement.

Cela étant dit, il n'existe pas d'autre loi qui aidera ces gens en attente d'un règlement depuis cinq ou six ans. Une seule plaignante, Joanna Gualtieri, a reçu du gouvernement 8 millions de dollars après que sa plainte a été reconnue. Cependant, les autres n'ont pas la capacité de se défendre. Grâce à une loi, par contre, on pourrait les aider et justice serait rendue.

[Traduction]

**M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.):** Madame la Présidente, je suis très heureux de participer au débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-360, Loi visant la prévention du harcèlement psychologique en milieu de travail et modifiant le Code canadien du travail.

Notre vis-à-vis a relevé un problème qui nous préoccupe également de ce côté-ci de la Chambre. Le gouvernement et d'autres institutions sous réglementation fédérale accordent de plus en plus d'attention aux questions touchant le milieu de travail physique et psychologique.

Le harcèlement en milieu de travail et la façon de l'identifier, de le contrôler et d'y répondre au besoin, est une question que les fonctionnaires du Programme Travail du ministère prennent très au sérieux et c'est une chose que le gouvernement suit de très près. Nous avons toujours été bien décidés à créer des milieux de travail où tous les employés sont traités avec respect et dignité en tout temps. Nous prenons diverses mesures pour atteindre ces objectifs.

Je vais commencer par mettre la question en contexte.

Comme les députés le savent, le Code canadien du travail est formé de trois parties. La partie I traite des questions touchant les relations de travail comme la syndicalisation, la négociation collective, la médiation, la conciliation et le reste. La partie II traite des questions de sécurité et de santé au travail et la partie III concerne les normes du travail comme les congés, les avantages pour

obligations familiales et notamment les congés parentaux, et elle porte également sur le harcèlement sexuel.

Le projet de loi C-360 propose des modifications à la partie III du Code canadien du travail. Je le répète, cette partie renferme diverses dispositions sur le harcèlement sexuel. Les employeurs doivent s'assurer qu'aucun employé ne fait l'objet d'harcèlement sexuel. Ils sont également tenus, après consultation des employés ou de leurs représentants, de diffuser une déclaration en matière de harcèlement sexuel. Le projet de loi C-360 va ajouter le harcèlement psychologique. Cependant, cette proposition est peut-être prématurée.

La partie III du code fait à l'heure actuelle l'objet d'un examen approfondi indépendant. De plus, le projet de loi est présenté dans le but de s'attaquer au harcèlement psychologique à l'égard de fonctionnaires fédéraux, mais la partie III du code ne s'applique pas à la fonction publique, et elle n'est donc pas l'instrument approprié pour régler cette question.

Étant donné que le groupe cible du projet de loi C-360 est la fonction publique fédérale, il est important de noter que le Conseil du Trésor a déjà mis en oeuvre des politiques au sujet du harcèlement en milieu de travail. En fait, le Conseil du Trésor a rendu publique une politique pour protéger ses employés contre le harcèlement il y a plus de 20 ans. À ce moment-là, il a été le premier employeur au Canada à inclure dans ses politiques le harcèlement personnel et l'abus de pouvoir comme des formes de harcèlement.

En plus des organismes centraux, les sociétés d'État peuvent mettre en oeuvre leurs propres programmes de lutte contre le harcèlement en milieu de travail. La fonction publique du Canada fait déjà beaucoup pour prévenir le harcèlement en milieu de travail et protéger ses employés. Mes collègues donneront de plus amples renseignements sur les mesures que le gouvernement du Canada a prises pour faire en sorte que ses milieux de travail soient exempts de harcèlement. Ils le feront peut-être plus tard au cours de ce débat. Permettez-moi de revenir au Code canadien du travail.

Nous estimons que la bonne façon de modifier une mesure législative aussi complexe que celle-là est de l'examiner dans son intégralité en consultant soigneusement et longuement les représentants des employeurs et des employés. Le Code canadien du travail est une mesure législative importante. La partie III établit les conditions de travail minimales qui visent à favoriser des milieux de travail justes, stables et coopératifs, tout en maintenant la flexibilité.

Si les députés s'en souviennent, en décembre dernier, le ministre du Travail a annoncé un examen important de la partie III du Code par l'entremise d'une commission indépendante dirigée par Harry W. Arthurs. Cet examen, qui fait suite à des examens antérieurs des parties I et II du Code, est en cours. Comme on prévoit que l'examen donnera lieu à des propositions de modification de la partie III, il ne serait pas opportun de présenter des modifications ponctuelles comme celles que propose le projet de loi C-360. En revanche, il y a de nombreuses raisons pour lesquelles il était opportun de procéder à un examen de la partie III. En fait, cette section du Code n'avait pas été examinée exhaustivement depuis près de 40 ans.

L'examen actuel de la partie III portera sur la nature changeante du travail, sur l'économie du savoir et sur la nécessité d'un apprentissage à grande échelle. Cet examen tient compte de la concurrence intense au sein du marché mondial qui s'accompagne de pressions accrues sur la productivité et sur la capacité de répondre aux attentes dans le milieu de travail.

*Initiatives parlementaires*

● (1745)

L'examen portera également sur les nouveaux contextes de travail et les nouveaux rapports employeur-employé, notamment l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée et la nécessité de tenir compte de l'évolution des structures familiales. Les questions démographiques, dont le vieillissement de la population active et l'accroissement de la diversité au sein de la population, seront également abordées.

Afin de bien comprendre le contexte général, le commissaire Arthurs a lancé une série de projets de recherche dont les résultats seront rendus publics.

M. Arthurs veut entendre les Canadiens. Ils sont invités à présenter leurs vues sur ces questions de même que sur toute autre question connexe. Les personnes qui présenteront des mémoires sont encouragées à tenir compte des répercussions de leurs recommandations sur les travailleurs et leurs familles, sur les employeurs, sur les collectivités et également sur l'économie canadienne.

On s'attend à ce que le commissaire Arthurs présente son rapport à la ministre au début de 2006. Un groupe d'experts et des représentants spéciaux des entreprises et des travailleurs seconderont le commissaire. Nous avons demandé à M. Arthurs de s'efforcer, dans toute la mesure du possible, de présenter des recommandations faisant consensus. J'estime que les consultations et l'atteinte de consensus sont des éléments extrêmement importants du travail du commissaire.

N'oublions pas que d'autres gouvernements ont des préoccupations semblables pour le bien-être des travailleurs. Comme ma vis-à-vis l'a souligné, le Québec a adopté une loi contre le harcèlement psychologique en juin 2004. Il s'agissait de la première loi du genre en Amérique du Nord. La nouvelle loi fait l'objet d'un examen et un rapport d'évaluation devrait paraître en 2006. Nous étudierons ce rapport et suivrons de très près l'évolution du dossier au Québec.

Le gouvernement oeuvre sur différents fronts pour s'occuper des questions soulevées dans le projet de loi C-360. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes tout aussi préoccupés que n'importe qui d'autre par les situations dénoncées.

Nous félicitons la députée pour avoir soumis la question à la Chambre. Nous sommes aussi intéressés à aborder les sujets semblables. Cependant, en raison de l'examen qu'est en train d'effectuer le commissaire Arthurs et en raison d'autres éléments que j'ai mentionnés, il se pourrait que le projet de loi n'obtienne pas l'appui d'un nombre suffisant de députés.

● (1750)

**M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC):** Madame la Présidente, je désire aussi prendre la parole au sujet du projet de loi C-360. Il ne fait aucun doute que la prévention du harcèlement psychologique est la meilleure façon de combattre ce phénomène au travail, et les employeurs doivent être en première ligne du combat.

Toutefois, un conflit n'est pas toujours chose facile à gérer: il peut impliquer le milieu de travail, l'employeur, des employés entre eux, la disposition physique du milieu de travail, des loyautés, des émotions et les subtilités générales d'un milieu de travail. La situation est d'autant plus compliquée qu'une blessure physique est facilement reconnaissable et, d'une certaine façon, facile à évaluer, alors qu'un préjudice psychologique n'est pas aussi facile à établir ou à évaluer. Ce n'est toutefois pas une raison pour éviter de s'attaquer au problème du harcèlement psychologique en milieu de travail.

Le projet de loi donne du harcèlement psychologique une définition très large. Il le définit comme une conduite vexatoire, ce

qui, essentiellement, désigne tout acte causant des tracasseries ou des soucis ou simplement des tracasseries sans motifs valables, se manifestant par des comportements ou des paroles, des actes ou des gestes qui sont hostiles, inopportuns et non désirés, qui porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du fonctionnaire et qui entraîne, pour celui-ci, un milieu de travail néfaste.

Ce projet de loi ressemble beaucoup à la loi qui est en vigueur au Québec depuis peu, et qui n'a pas encore donné lieu à des réactions ou à des rapports d'une ampleur suffisante pour pouvoir en évaluer l'efficacité. Voici quelques commentaires faits au sujet du projet de loi:

Le caractère vexatoire est généralement évalué du point de vue de la personne qui vit la situation ou qui la rapporte...

Les gestes hostiles à l'endroit d'un employé ne sont pas nécessairement flagrants. En fait, il n'est pas indispensable qu'un tel geste ait un caractère agressif pour être considéré comme hostile. Par exemple, un employé pourrait être la victime de commentaires, d'actions ou de gestes qui, pris séparément, semblent inoffensifs ou insignifiants mais qui, pris globalement, peuvent être considérés comme du harcèlement...

L'expression « non désirés » renvoie à tout comportement contestable. De fait, la victime ne doit pas nécessairement exprimer verbalement son opposition à un tel comportement, mais l'élément essentiel permettant d'établir l'existence du harcèlement est le caractère non désiré du comportement. Les faits en question doivent pouvoir être objectivement perçus comme non désirés.

Ce que j'essaie de démontrer, c'est que la subjectivité et l'objectivité interviennent à la fois et que cela rend d'autant plus difficile l'évaluation de la situation lorsque tous ces facteurs interviennent dans un milieu de travail. Un certain jugement de valeur intervient dans ce genre de situation et ceux qui auraient le plus à dire au sujet de la façon dont il faudrait procéder ou du contenu de la loi sont les employeurs, les employés, les syndicats, la direction et toutes les autres parties prenantes à diverses activités.

Il est donc très important que toute cette question soit définie de la manière la plus large possible, après des consultations les plus vastes possible. Je ne crois pas que cela puisse se faire dans le cadre d'un projet de loi d'initiative parlementaire.

De plus, le harcèlement psychologique est associé à un abus de pouvoir et il comprend un certain nombre d'actions, y compris le fait de nuire de n'importe quelle manière à la carrière de l'employé.

Le projet de loi a une vaste portée. Il prévoit la mise en place d'un système très exhaustif. Il traite de mécanismes de rapport, de plainte et d'examen et de la nomination d'un commissaire chargé de surveiller la loi et son application. Il prévoit la création d'un comité pouvant comprendre jusqu'à cinq personnes et chargé d'examiner les plaintes en matière de harcèlement psychologique. Il prévoit la mise en place d'une autre structure bureaucratique qui s'occupera d'un problème en milieu de travail, alors que nous disposons peut-être déjà d'autres mécanismes et dispositions pour régler ce problème de harcèlement en milieu de travail.

Conformément à la partie II du Code canadien du travail, un examen sur la santé et la sécurité au travail est actuellement en cours. Cet examen porte sur toute la question de la violence psychologique.

● (1755)

Ce comité d'examen de la réglementation comprend un groupe de travail chargé d'examiner toutes les préoccupations et positions des syndicats et de la partie patronale, mais aussi de différents représentants des employés, comme le Congrès du travail du Canada, les Travailleurs canadiens de l'automobile, l'Alliance de la Fonction publique du Canada et le Syndicat canadien de la fonction publique, et d'un certain nombre de représentants des employeurs.

*Initiatives parlementaires*

Ce n'est pas comme si le harcèlement psychologique était quelque chose d'inconnu ou d'étranger. C'est quelque chose dont il est question dans les conventions collectives. Les mécanismes de grief permettent de régler ce problème, et certaines règles ont été établies à cet égard. La common law et les tribunaux se sont penchés sur cette question, sur celle des licenciements indirects, etc. Ce n'est pas une question totalement nouvelle. On se penche déjà sur ces questions dans le cadre de l'examen sur la santé et la sécurité au travail qui a été mis sur pied et auquel du personnel a été affecté.

L'examen de l'ébauche de règlement vise notamment à trouver une solution au problème de la violence en milieu de travail qui peut se traduire par des actions directes et indirectes visant des employés qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou en raison de leur emploi, sont menacés, subissent des préjudices ou sont assujettis à une action que l'on pourrait raisonnablement imaginer leur être préjudiciable.

L'un des problèmes importants qu'examine le groupe est la prévention de la violence en milieu de travail. Il est en train de proposer un certain nombre de principes importants, tels que l'obligation de maintenir un milieu de travail sain, sûr et libre de toute violence. Selon ce principe, il faut prévoir l'attention, les ressources et le temps nécessaires pour empêcher la violence en milieu de travail et les dangers qu'elle représente, ce qui comprend notamment les conduites comme l'intimidation, l'aguichage de même que les comportements abusifs ou agressifs. Il doit y avoir des mesures de prévention et de protection contre la violence en milieu de travail.

Il est important de prévenir ce type de comportement abusif. Il est important également d'entendre tous les intéressés. Il y a un processus d'examen en cours sur la partie II et tous les intéressés y participent.

Il y a un autre examen, qui a été mentionné il y a quelque temps, sur la partie III du Code canadien du travail. Cet examen, réalisé par le professeur Arthurs, a une grande portée. Le projet de loi vise à modifier la partie III du Code canadien du travail en ajoutant le harcèlement psychologique à l'article qui traite du harcèlement sexuel.

La question a déjà été soulevée devant le professeur Arthurs, qui prévoit effectuer une vaste étude dans plusieurs villes et dans d'autres collectivités du pays, c'est-à-dire dans de grands centres et de petits centres. Il a l'intention de solliciter divers acteurs dans de grandes et de petites entreprises. Il leur permettra d'envoyer leurs commentaires par l'internet ou encore de présenter des mémoires. Il est accompagné d'un comité d'experts formé pour pouvoir traiter tous ces problèmes.

C'est pourquoi il me semble que ce projet de loi n'arrive pas au bon moment.

L'une des personnes consultées a déclaré ce qui suit:

La réglementation sur la violence en milieu de travail (conçue par un comité comprenant des représentants de l'État, des employeurs et des syndicats), qui doit être bientôt publiée dans la Gazette du Canada, vise à combattre le problème des menaces associées à l'intimidation.

Par ailleurs, la même personne a ajouté:

Mais, peut-être que, ce qui compte avant tout, c'est que le problème fait l'objet de l'examen de la partie III effectué par Harry Arthurs. Manifestement, la présentation d'un projet de loi d'initiative parlementaire sur ce sujet n'est pas justifiable à ce stade-ci. Monsieur Arthurs traitera de la question dans son rapport puisqu'elle a déjà été soulevée lors des consultations qu'il effectue.

De plus, le projet de loi C-360 créerait une nouvelle structure bureaucratique dont l'existence n'est pas justifiée.

Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle structure bureaucratique. Nous disposons déjà des moyens et des mécanismes pour nous

occuper de ce problème. Il faut trouver le juste équilibre entre les intérêts de tous. Ce ne sont pas seulement les employeurs qui sont touchés, mais également les employés.

Nous devons être prudents parce que les conséquences seront importantes. Les conséquences involontaires seront importantes. Nous devons nous assurer que nous adoptons une approche logique, que nous faisons un examen dans les règles de l'art et que nous prenons suffisamment de temps pour nous assurer que le résultat est acceptable tant pour les syndicats que pour les employeurs. Toutes les personnes concernées doivent y trouver leur compte, qu'il s'agisse de cadres ou d'employés.

• (1800)

**M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD):** Madame la Présidente, c'est pour moi un plaisir de prendre la parole au sujet de ce projet de loi d'initiative parlementaire. Ce projet concerne une question importante au sujet de laquelle nous ne faisons pas preuve de la diligence qui s'impose et au sujet de laquelle nous ne parlons pas assez.

Le projet de loi C-360 porte bien son nom. Son objet fait beaucoup parler. Il est important de noter qu'au départ la députée qui l'a présenté contribue à un débat important. Elle affirme que le Parlement a un rôle à jouer pour corriger un grave problème dans nos milieux de travail.

Je crois comprendre que le commissaire Arthurs rédige un rapport et que d'autres personnes du domaine public débattent de la question. Nous devrions les inviter au comité. Nous devrions faire avancer ce projet de loi, voter pour et entendre ces gens au comité. C'est une façon raisonnable de nous assurer que nous ne finirons pas avec un rapport du gouvernement oublié sur une tablette ou un processus qui laisse des questions très importantes hors du ressort et du contrôle des députés du Parlement.

Je veux parler de l'importance d'aborder cette question aujourd'hui. Les députés ont l'occasion non seulement de sensibiliser la population davantage au harcèlement psychologique en milieu de travail, mais aussi de dire aux Canadiens qu'il faut que le Code canadien du travail traite de cette question d'une manière beaucoup plus approfondie. En tant que législateurs, nous avons la responsabilité et le devoir d'adopter des lois ou de les modifier pour refléter les changements en milieu de travail.

Le titre du projet de loi C-360 est Loi visant la prévention du harcèlement psychologique en milieu de travail et modifiant le Code canadien du travail. Il comporte un très bon sommaire, qui se lit comme suit:

Dans un premier temps, le texte définit le harcèlement psychologique et l'abus de pouvoir puis oblige l'administration publique fédérale à offrir aux fonctionnaires un milieu de travail qui en soit exempt. Il crée une obligation pour tout fonctionnaire de dénoncer les conduites contraires à ces principes.

Le texte prévoit également l'exercice de recours et l'imposition d'amendes et de mesures correctives lorsque le fonctionnaire qui a produit une dénonciation est victime de représailles.

Finalement, il modifie le Code canadien du travail pour qu'y soient ajoutés les cas de harcèlement psychologique.

*Initiatives parlementaires*

Étant donné le climat qui règne et les soupçons qui pèsent sur le Parlement en raison du scandale des commandites, par exemple, je suis préoccupé. Dans le passé, le Nouveau Parti démocratique a exercé des pressions pour que l'on adopte une mesure sur la protection des dénonciateurs. Nous pensions à tous les fonctionnaires qui avaient peur de perdre leur emploi ou qui craignaient de ne pas pouvoir avoir de l'avancement s'ils parlaient ou posaient des gestes qui mettaient leur employeur en cause. Ces fonctionnaires craignent que l'on restreigne leurs responsabilités ou qu'on les place dans une position où ils auront à faire face à des menaces de la part de leurs gestionnaires ou de leurs superviseurs.

Cette mesure met en avant un aspect de la responsabilité publique que les Canadiens réclament. Les Canadiens veulent que les gens se sentent libres de se manifester sans se faire intimider.

Imaginez un peu ce qui se serait produit si les travailleurs avaient pu jouir d'une telle liberté avant le scandale des commandites et s'ils n'avaient pas eu peur de se manifester. Je pense à d'autres cas, comme le cas Radwanski, où les employés se sont sentis intimidés. Je pense au ministère de la Santé où des membres exceptionnels de la profession médicale ont fait des révélations. Ils travaillaient pour Santé Canada et agissaient dans l'intérêt public, mais ils ont été pris à parti par leur propre ministère au nom d'intérêts politiques et bureaucratiques manifestement plus tenaces que n'importe quelle personne.

Il est très important que nous nous penchions sur le problème du harcèlement psychologique si nous voulons que les dénonciateurs et autres puissent jouir d'une réelle liberté et pour assurer un certain niveau de responsabilité dans le milieu du travail.

• (1805)

J'aimerais revenir sur l'un des articles de l'exposé des motifs de ce projet de loi parce qu'il est important de le remettre dans le contexte de la main-d'oeuvre canadienne changeante. On y définit ainsi le Code canadien du travail:

Attendu que la Loi canadienne sur les droits de la personne interdit la discrimination fondée sur un motif de distinction illicite tel la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation de famille, la déficience ou l'état de personne graciée...

Nous parlons ici de harcèlement psychologique. Je me souviens d'un temps où la discrimination fondée sur la race et le genre n'étaient pas considérées comme une infraction grave sur le marché du travail. Certains employés atteignaient ce qu'on pourrait appeler un plafond de verre auquel se sont butées et se butent toujours un grand nombre de femmes dans la société canadienne, mais c'était plus évident. Les gens de race différente et ceux des minorités visibles vivent une situation semblable.

De plus, il était autrefois acceptable dans la société canadienne de se moquer de la race d'une personne, de son handicap ou de son orientation sexuelle. Je connais d'ailleurs certaines personnes qui sont toujours de cet avis.

Ma femme est membre d'une minorité visible. Il est arrivé que des gens me racontent des plaisanteries en s'imaginant que, parce que je suis un homme de race blanche, j'accepterai des remarques racistes méprisables et que je les comprendrai. Ces gens sont étonnés lorsque je leur dis que ce n'est pas acceptable, qu'ils m'insultent et que de tels commentaires n'ont pas leur place dans un lieu de travail. C'est pour cela qu'il existe des lois contre ces situations.

À mon avis, nous n'avons pas suffisamment prêté attention au harcèlement psychologique. Encore une fois, je pense à la liberté d'expression des dénonciateurs et à la nécessité d'éviter qu'ils se

sentent sanctionnés ou rabaissés lorsqu'ils signalent des situations inacceptables qui surviennent au travail.

Les personnes raisonnables appliqueront la loi comme il se doit. Les personnes raisonnables ne tiennent pas à créer de problèmes au travail. Elles veulent arriver le matin au travail dans un environnement sûr et c'est pour cela qu'il existe des lois. Nous voulons améliorer ces lois pour que les gens puissent se rendre au travail en sachant qu'ils y jouissent de la liberté d'expression, mais qu'ils n'y feront pas l'objet de discrimination. Les gens ne veulent pas être rabaissés au travail. Ils ne veulent pas perdre leur estime de soi parce que quelqu'un fait quelque chose ou dit quelque chose pour les rabaisser afin de se sentir plus puissant, de se mettre en valeur ou tout simplement d'intimider. Je peux affirmer ici que cela se produit.

Je veux affirmer que, lorsque des choses graves de cette nature se produisent, il faut que la victime ait un recours et puisse porter plainte en sachant qu'elle sera traitée avec justice. Il y aurait une définition claire. Je crois que ce serait une façon intelligente de traiter ce type de problèmes plutôt que de procéder au cas par cas, comme cela se fait actuellement.

Ce projet de loi protégera non seulement ceux qui se sentent harcelés, mais aussi ceux qui seront accusés de cette forme de harcèlement, parce que le commissaire désigné fera preuve d'une diligence raisonnable. J'aime la disposition du projet de loi qui prévoit la désignation d'un commissaire. Une structure de comité sera mise sur pied; le commissaire devra respecter cette structure. Le comité fera appel à des personnes à l'extérieur du milieu de travail et dispensera des conseils. Je pense que c'est un cadre sain, notamment s'il y a des décisions difficiles à prendre.

Parlant de décisions, la personne qui sera reconnue responsable en subira les conséquences. Je pense que cela permettra d'enrayer, en partie, certains problèmes mineurs de harcèlement. Les gens y penseront à deux fois avant de se livrer à du harcèlement parce qu'un mécanisme sera prévu à cet égard. J'ai vu bien des cas de harcèlement manifeste.

J'ai travaillé au nom de personnes ayant un handicap. Grâce aux lois plus sévères, les personnes handicapées pour lesquelles je travaillais ne pouvaient se voir refuser un emploi d'emblée parce qu'elles étaient dans un fauteuil roulant, car il est maintenant possible de travailler en collaboration afin de prévoir les aménagements nécessaires et de veiller à ce que ces personnes soient employées. Cela a suffi à mettre un terme à une partie de ce harcèlement.

• (1810)

Je pense qu'il vaut la peine que le projet de loi se rende au moins à l'étape de l'étude en comité; nous pourrions ainsi entendre les groupes qui, au dire des autres partis, ont des solutions à tous les problèmes.

[Français]

**Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ):** Madame la Présidente, mes premiers mots vont pour féliciter ma collègue de Terrebonne—Blainville qui a fait un excellent travail quant à ce projet de loi. Le travail accompli pour élaborer et mener à bien ce projet de loi a nécessité une bonne analyse du terrain, de grandes consultations judicieuses, de l'acharnement au travail, beaucoup d'énergies, de ressources, mais surtout beaucoup de cœur. Quand un projet de loi offre tous ces ingrédients, c'est un bon projet de loi, et il ne peut pas faire autrement que de connaître le succès à un moment donné. La présentation que la députée nous a faite était également très judicieuse. Elle était très révélatrice. Pour toutes ces raisons, je remercie ma collègue.

De plus, le harcèlement psychologique est un sujet difficile et dont on parle depuis trop longtemps. C'est un peu comme le harcèlement sexuel. On en a parlé pendant longtemps avant de créer des lois pour y mettre un frein, et cela a fonctionné. Ce sera la même chose pour le harcèlement psychologique. C'est une préoccupation de notre société.

En effet, à ce sujet, le gouvernement du Québec a déposé un projet de loi en ce sens, il y a exactement un an. Ce projet de loi est devenu une loi. Je vous en parlerai tout à l'heure. En effet, il ne faut pas nécessairement punir le harcèlement psychologique; il faut le bannir et l'éliminer. C'est en ce sens que doivent aller les projets de loi. Il doivent démontrer un effet persuasif plus important que de simples politiques ou la bonne volonté des gestionnaires et des autres collègues. Il faut absolument qu'il y ait une loi.

Mme Marie-France Hirigoyen, psychanalyste et psychiatre, a bien défini le harcèlement psychologique. Je vous lis cette définition:

Le harcèlement moral au travail se définit comme toute conduite abusive (geste, parole, comportement, attitude...) qui porte atteinte, par sa répétition ou sa systématisation, à la dignité ou à l'intégrité psychique ou physique d'une personne, mettant en péril l'emploi de celle-ci ou dégradant le climat de travail.

Le projet de loi C-360 répond bien à l'objectif de contrer le harcèlement psychologique selon cette définition. C'est un projet de loi qui vise la prévention du harcèlement psychologique, comme je le disais plus tôt. Il s'applique non seulement à tous les fonctionnaires, mais aussi à toutes les personnes qui oeuvrent sous le Code canadien du travail. Ce sont les gens qui travaillent dans le milieu de la radio, de la télévision, des banques, des céréalières, des ports et des aéroports.

Au Québec, cela crée deux catégories de travailleurs. Vous savez qu'au Québec, il y a un excellent projet de loi pour contrer le harcèlement psychologique. Cela a fait exactement un an le premier juin qu'il est entré en vigueur. Le 10 juin prochain, il y aura un colloque pour en faire le bilan. Cependant, il y a déjà eu des bilans.

Bref, au Québec, il y a deux catégories de travailleurs. Il y a ceux qui sont régis par le Code québécois du travail. Ils représentent environ 3 millions de personnes. Ils ont droit, par exemple, au retrait préventif. Ils bénéficient d'une loi antibiseurs de grève et aussi d'une loi contrant le harcèlement psychologique. De plus, 10 p. 100 des travailleurs — dont 8 p. 100 sont régis par le Code canadien du travail — ne sont pas protégés par ces protections.

Deux soeurs, deux frères vivant dans la même maison peuvent travailler sous des conditions très différentes. Sont nettement désavantagées les personnes qui travaillent sous le Code canadien du travail. Au Québec, il ne faut plus qu'il y ait deux catégories de travailleurs.

Au Bloc québécois, nous avons une bonne solution à cela. Cela s'appelle la souveraineté du Québec. On en reparlera à un autre moment.

En attendant la souveraineté du Québec, il faut que le Code canadien du travail s'applique de la même façon que le Code québécois du travail. Entre autres, une des bonnes façons de ce faire serait d'accepter ce projet de loi sur le harcèlement psychologique.

La loi, au Québec, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2004. C'est une législation innovatrice et unique en Amérique du Nord. Tout le monde en convient. Ces derniers jours, il y a eu un premier bilan. À ce moment-là, soit le 28 mai, 2 266 plaintes avaient été formulées concernant le harcèlement psychologique. C'est presque 2 300. La plupart de ces plaintes étaient fondées; très peu étaient frivoles. Aujourd'hui, 45 p. 100 de ces dossiers sont réglés, et les personnes ayant déposé des plaintes ont vu leurs relations de travail assainies.

### Ajournement

C'est important de le dire, parce que c'est la raison pour laquelle on fait une loi comme celle-là.

Évidemment, 27 p. 100 des gens se sont désistés. En effet, quand il y a un nouveau projet de loi, certains ne comprennent pas trop jusqu'où ils peuvent aller.

• (1815)

Cadrent-ils dans la définition du harcèlement psychologique? Effectivement, 27 p. 100 des dossiers se sont conclus par un désistement, et c'est très bien ainsi.

Comme je l'ai dit plus tôt, un colloque se tiendra le 10 juin prochain, où l'on fera le bilan de cette loi. Ce sera d'ailleurs le bon moment pour en parler ici aussi.

Soit dit en passant, au Québec, deux tiers des PME comptant 50 employés et plus ont adopté des mesures pour prévenir le harcèlement psychologique. Alors que l'on craignait qu'il y ait de plus en plus de cas judiciaires de conflits de travail, l'effet a été tout autre. Cela a tout simplement eu un effet persuasif sur l'amélioration des relations de travail.

En janvier dernier, les ministres du Travail des provinces du Canada, dont le Québec, ont tenu une réunion à Toronto. Ils ont discuté des problèmes de santé, de sécurité, de mieux-être au travail, de la conciliation travail-vie personnelle et aussi du harcèlement psychologique. Ils ont reconnu l'unicité et les mérites de la loi québécoise. Ils ont rencontré des syndicats, le patronat et des gens de l'État. Ils ont étudié la législation québécoise. Le ministre de l'Ontario a déclaré qu'il était clair qu'il existait un lien étroit entre la santé et la sécurité des travailleurs et le succès d'une entreprise, parce que des travailleurs en santé, physique comme mentale, oeuvrant en toute sécurité augmentent la productivité des entreprises et assurent leur compétitivité.

Je termine sur ceci. On a mentionné plus tôt que la Commission Arthurs étudiait la troisième partie du Code canadien du travail. Cependant, on est capable de mâcher de la gomme et de marcher en même temps: on peut étudier ce projet de loi en comité, tout en laissant Harry Arthurs faire son travail.

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée, et l'ordre est reporté au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Français]

LA DÉPORTATION DES ACADIENS

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les Patriotes, BQ):** Madame la Présidente, je désire profiter de cette occasion qui m'est offerte pour réitérer ma position face à l'attitude actuelle de la Couronne britannique relativement à la Déportation des Acadiens et Acadiennes, qui a eu cours au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et l'apparent laisser-faire de l'actuel gouvernement canadien dans ce dossier.

### Ajournement

D'entrée de jeu, je souhaiterais, à l'instar de la ministre du Patrimoine canadien, affirmer que la proclamation royale du 9 décembre 2003 constitue un geste historique qui fut certes bienvenu. Cependant, alors que le gouvernement semble estimer que cela est suffisant, qu'il est maintenant temps de tourner la page, de passer à un autre appel, je suis de celles et ceux qui prétendent le contraire. Bien que je l'aie affirmé à maintes reprises en cette Chambre, je me permets de le répéter ce soir.

Ce n'est pas au Canada, ni même à la Couronne canadienne de présenter des excuses ou de simplement reconnaître les préjudices causés au peuple acadien lors de la Déportation puisque le Canada, tel qu'on le connaît aujourd'hui, n'existait pas encore au moment de la perpétration des horreurs qu'ont eu à subir les Acadiennes et Acadiens.

C'est à l'autorité au nom de laquelle ces gestes condamnables ont été perpétrés, à savoir la Couronne britannique, cette même autorité qui doit, à tout le moins, assumer la responsabilité morale de ces tragiques événements, c'est à cette autorité, dis-je, de poser les gestes appropriés dans les circonstances. Ce n'est donc pas à la Gouverneure générale du Canada de se prêter à cet acte solennel, mais bien à la reine elle-même.

À cet égard, Sa Majesté a, il y a quelques jours, effectué un voyage officiel au Canada. Alors que les visites au Canada de la reine sont si peu fréquentes, n'aurait-il pas été possible pour elle, en marge de ses visites en Saskatchewan et en Alberta, de faire un tout petit arrêt en sol acadien? J'en suis convaincu.

Cependant, force est de constater que le gouvernement aura préféré demeurer sourd aux demandes pressantes de nombreux intervenants qui réclament que la Couronne britannique reconnaisse les préjudices causés au peuple acadien lors de ces terribles événements qui ont détruit la vie de milliers d'innocents. Ce faisant, on a semblé n'accorder de l'importance qu'à un épisode présumément heureux de l'histoire canadienne, soit le centenaire de l'entrée de deux provinces dans la fédération en évitant ainsi de soumettre la reine à un anniversaire moins glorieux, plus sombre, mais tout aussi important dans l'histoire des peuples qui ont façonné le Canada et l'Amérique tout entière, c'est-à-dire le 250<sup>e</sup> anniversaire de la Déportation des Acadiens et Acadiennes par les autorités britanniques.

Curieusement, cet anniversaire semble suffisamment important pour que Patrimoine Canada finance des activités le soulignant, mais pas assez pour en saisir la Couronne britannique au nom de laquelle ces gestes ont été posés et qui rendent aujourd'hui nécessaire cette triste commémoration.

La ministre devrait convenir avec moi qu'il aurait été logiquement facile et humainement salutaire d'inscrire à l'agenda de Sa Majesté ce détour obligé, sans doute dérangent pour la Couronne, mais combien espéré, noble et riche de sens pour tous les Acadiens, y compris pour les descendants de ces malheureux déportés dispersés çà et là autour du globe.

Il aurait été si simple pour celle qui est à la fois souveraine du Canada et du Royaume-Uni de faire siens les termes de la proclamation royale canadienne et de reconnaître, en sa qualité d'héritière de la Couronne britannique, qu'un acte répréhensible et d'une grande cruauté a été posé à l'endroit de certains des sujets de l'un de ses prédécesseurs, en contravention flagrante des dispositions de la *Magna Carta*.

Rappelons-nous que celles et ceux qui ont été spoliés de leurs biens et embarqués de force sur des navires de misère au moment de mettre le feu, sous leurs yeux, à leurs bâtiments, n'étaient somme

toute que d'ingénieux agriculteurs qui n'aspiraient qu'à vivre en paix en terre d'Amérique.

Venons-nous de rater ce rendez-vous tant attendu avec l'histoire? Je le crains fort. Cependant, je persiste à croire que si la ministre du Patrimoine canadien et ce gouvernement mettaient autant d'efforts à plaider cette noble cause devant leur souveraine qu'à s'accrocher au pouvoir et à défendre leur intégrité à tout jamais entachée, Sa Majesté, que l'on dit d'une grande sagesse, ne pourra qu'accéder à cette humble requête de la part de ses loyaux sujets.

● (1820)

[Traduction]

**L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Madame la Présidente, c'est un fait bien connu que l'expulsion des Acadiens de leurs terres, au XVIII<sup>e</sup> siècle, est un épisode extrêmement triste et tragique de l'histoire de notre grand pays. Nous connaissons tous le récit de l'expulsion et de la survie des Acadiens et du courage dont ils ont fait preuve. Cela témoigne de leur courage et des qualités extraordinaires dont ils ont fait preuve à l'époque et dont ils font toujours preuve aujourd'hui. Ils ont survécu à force de persévérance, envers et contre tous.

C'est pour cette raison que le gouvernement du Canada a signé une proclamation royale en décembre 2003, un document qui décrit de façon fort pertinente et éloquente la souffrance et la perte subies par les Acadiens qui ont été bannis de leurs terres. Pour commémorer cet événement, le gouvernement a désigné le 28 juillet journée officielle de commémoration.

Le député du Bloc québécois n'a visiblement pas apprécié que la reine ne se rende pas sur la côte est. J'attire l'attention du député sur le fait que le gouvernement du Canada ne décide pas de l'itinéraire de la reine. Elle décide elle-même quel est son emploi du temps. Le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires collaborent afin de donner à la reine la possibilité de visiter les endroits où nous aimerions qu'elle se rende. Elle s'est déjà rendue dans les provinces atlantiques.

J'aimerais également attirer l'attention de la Chambre sur le fait que la reine et Son Altesse Royale sont venus célébrer le centenaire des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta. La reine et le duc se sont joints aux Canadiens de l'Ouest pour célébrer cet événement important qui rend également hommage à l'esprit des bâtisseurs de la nation de cette partie de notre grand pays, notamment les peuples autochtones, les négociants en fourrure, les Métis, la police montée du Nord-Ouest, les travailleurs des chemins de fer et les milliers d'immigrants qui ont fait la force de l'Ouest et du Canada.

Pour l'édification du député, l'invitation avait été transmise au palais de Buckingham en janvier 2000, par la Gouverneure générale, à la demande du premier ministre. Comme la reine est très en demande, nous devrions lui rendre hommage pour avoir pris le temps de venir au Canada pour commémorer avec nous le centenaire de la Saskatchewan et de l'Alberta.

La planification de la visite de 2005 avait commencé en 2003. C'est seulement en septembre 2004 que l'itinéraire a été finalisé. Il est important de mentionner autre chose. La reine a visité notre pays pendant son jubilé d'or en 2002. Elle s'est alors rendue au Nunavut, en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario et au Nouveau-Brunswick.



Je crois que rien de fera jamais l'affaire des députés d'en face. Plutôt que de se plaindre et de trouver à redire sur la reine, ils devraient remercier le gouvernement du Canada pour ce qu'il a fait en reconnaissant comme il se doit les grands sacrifices historiques qu'ont endurés les Acadiens et en leur rendant hommage pour ce chapitre incroyable et extraordinaire de l'histoire de notre pays. Ils devraient également remercier la reine d'être venue au Canada pour célébrer le centenaire de l'Alberta et de la Saskatchewan.

● (1825)

[Français]

**M. Stéphane Bergeron:** Madame la Présidente, comme la ministre du Patrimoine canadien, le secrétaire parlementaire s'efforce d'employer un vocabulaire réducteur qui veut faire passer pour des seigneurs celles et ceux qui croient encore à la justice.

En effet, le 23 février dernier, je demandais simplement à la ministre du Patrimoine canadien si elle entendait intervenir de nouveau auprès de la reine afin de lui demander expressément de se rendre en Acadie pour lui permettre de poser les gestes qui s'imposent à l'endroit du peuple acadien.

Pour toute réponse, la ministre a badiné en affirmant ne pas contrôler l'agenda de la souveraine. En répondant ainsi, la ministre a non seulement fait de l'esprit avec une question qui méritait pourtant plus de retenue et de considération, mais elle a par ailleurs carrément éludé la question que je lui adressais alors.

Je me permets donc de la répéter, en espérant, cette fois, que le secrétaire parlementaire évitera les phrases creuses et manifesterà un peu plus d'égard pour celles et ceux qui attendent patiemment cette reconnaissance royale. Quand ce gouvernement, comme le suggérait d'ailleurs Sheila Copps, la prédécesseure de l'actuelle ministre du Patrimoine canadien, demandera-t-il formellement à la souveraine de se rendre à Grand-Pré, en Acadie, pour y faire lecture de la proclamation royale dont il semble si fier?

### Ajournement

[Traduction]

**L'hon. Keith Martin:** Madame la Présidente, il se peut que le député n'ait pas écouté mon discours. Je vais donc en répéter les grandes lignes. Je vais dire une fois de plus comment notre gouvernement a commémoré cette période extraordinaire et profondément tragique de notre histoire, qui remonte à 250 ans, pour rendre hommage aux Acadiens qui vivent dans notre pays aujourd'hui, pour rendre hommage à leur histoire et aux membres de leurs familles qui ont dû consentir d'énormes sacrifices à cette époque lointaine.

Nous avons signé une proclamation royale en 2003. Nous avons également rendu hommage aux Acadiens en proclamant le 28 juillet jour officiel de commémoration. Je voudrais également signaler une fois de plus au député que la Reine a visité le Nouveau-Brunswick durant l'année de son jubilé d'or, en 2002.

La reine règne sur l'ensemble du Commonwealth, qui s'étend tout autour du globe. Elle ne peut être partout en même temps. Elle nous a cependant fait l'honneur de fréquentes visites et le député du Bloc devrait signer une lettre où il remercierait la reine d'avoir visité le Canada une fois de plus.

● (1830)

[Français]

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée.

[Traduction]

La Chambre s'ajourne donc jusqu'à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)



# TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 2 juin 2005

**AFFAIRES COURANTES**

**Voies et moyens**

**Avis de motion**

M. Scott ..... 6521

**Réponse du gouvernement à des pétitions**

M. LeBlanc ..... 6521

**Les comités de la Chambre**

**Comptes publics**

M. Williams ..... 6521

**Questions au *Feuilleton***

M. LeBlanc ..... 6521

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

**Les crédits**

**Motion d'opposition — L'assurance-emploi**

M. Godin ..... 6521

Motion ..... 6521

Mme Redman ..... 6521

Motion ..... 6521

M. Lévesque ..... 6524

Mme Crowder ..... 6524

M. Carrier ..... 6524

Mme Stronach ..... 6525

M. Godin ..... 6527

M. LeBlanc ..... 6528

M. Vincent ..... 6528

**AFFAIRES COURANTES**

**Les comités de la Chambre**

**Citoyenneté et immigration**

Mme Redman ..... 6528

Motion ..... 6528

Adoption de la motion ..... 6529

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

**Les crédits**

**Motion de l'opposition—L'assurance-emploi**

Motion ..... 6529

M. Van Loan ..... 6529

M. Godin ..... 6530

M. André ..... 6531

**AFFAIRES COURANTES**

**Les comités de la Chambre**

**Patrimoine canadien**

Mme Redman ..... 6531

Motion ..... 6531

Adoption de la motion ..... 6531

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

**Les crédits**

**Motion de l'opposition—L'assurance-emploi**

Motion ..... 6531

M. Hearn ..... 6531

M. Masse ..... 6533

M. Gauthier ..... 6533

M. Godin ..... 6535

Mme Desjarlais ..... 6536

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) ..... 6536

M. Martin (Winnipeg-Centre) ..... 6536

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) ..... 6539

M. Vincent ..... 6540

M. Adams ..... 6540

Mme Boivin ..... 6541

M. Godin ..... 6542

M. Adams ..... 6543

M. Vincent ..... 6543

M. Julian ..... 6544

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) ..... 6545

Mme Crowder ..... 6545

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) ..... 6547

M. Masse ..... 6547

M. Warawa ..... 6547

Mme Boivin ..... 6549

Mme Desjarlais ..... 6549

M. Devolin ..... 6549

M. Masse ..... 6550

M. Martin (Winnipeg-Centre) ..... 6551

M. Masse ..... 6551

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

**Mélanie Bérubé**

Mme Folco ..... 6552

**Le Parti conservateur du Canada**

M. Abbott ..... 6553

**Les affaires autochtones**

Mme Neville ..... 6553

**La Société Alzheimer de Lanaudière**

M. Paquette ..... 6553

**La United Jewish Appeal Federation**

Mme Kadis ..... 6553

**Le Parti libéral du Canada**

M. Grewal (Newton—Delta-Nord) ..... 6553

**Les arts et la culture**

M. Maloney ..... 6554

**La condition féminine**

Mme Brunelle ..... 6554

**La Brant Waterways Foundation**

M. St. Amand ..... 6554

**La sécurité à la frontière**

Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells) ..... 6554

**La justice**

M. Bell ..... 6555

**Les affaires autochtones**

Mme Desjarlais ..... 6555

<b>Le mariage</b>	
M. Gouk .....	6555
<b>Les enfants</b>	
Mme Demers .....	6555
<b>La justice</b>	
Mme Yelich .....	6555
<b>Les aînés</b>	
M. Silva .....	6556
<b>La santé et la sécurité au travail à l'échelle mondiale</b>	
M. Broadbent .....	6556

## QUESTIONS ORALES

<b>Le député de Newton—Delta-Nord</b>	
M. MacKay .....	6556
Mme McLellan .....	6556
M. MacKay .....	6556
Mme McLellan .....	6556
M. MacKay .....	6556
Mme McLellan .....	6557
M. MacKay .....	6557
Mme McLellan .....	6557
M. Duceppe .....	6557
Mme McLellan .....	6557
M. Duceppe .....	6557
Mme McLellan .....	6557
M. Gauthier .....	6557
Mme McLellan .....	6557
M. Gauthier .....	6557
Mme McLellan .....	6558
<b>La santé</b>	
M. Layton .....	6558
M. Dosanjh .....	6558
M. Layton .....	6558
M. Dosanjh .....	6558
<b>Le député de Newton—Delta-Nord</b>	
M. Solberg .....	6558
M. Dosanjh .....	6558
M. Solberg .....	6558
M. Dosanjh .....	6558
M. Lukiwski .....	6558
Mme McLellan .....	6558
M. Lukiwski .....	6559
Mme McLellan .....	6559
M. Duceppe .....	6559
Mme McLellan .....	6559
M. Duceppe .....	6559
Mme McLellan .....	6559
M. Duceppe .....	6559
Mme McLellan .....	6559
M. Duceppe .....	6559
Mme McLellan .....	6560
Mme Guergis .....	6560
M. Valeri .....	6560
Mme Guergis .....	6560
M. Valeri .....	6560
M. Kenney .....	6560

<b>Le Programme de commandites</b>	
M. Kenney .....	6560
M. Brison .....	6560
<b>L'industrie de la radiodiffusion</b>	
M. Pacetti .....	6560
Mme Frulla .....	6560
<b>L'éthique</b>	
M. Comartin .....	6561
Mme McLellan .....	6561
<b>Le transport aérien</b>	
Mme Desjarlais .....	6561
M. Lapierre (Outremont) .....	6561
<b>Les garderies</b>	
Mme Ambrose .....	6561
M. Dryden .....	6561
Mme Ambrose .....	6561
M. Dryden .....	6561
M. Poilievre .....	6562
M. Dryden .....	6562
M. Poilievre .....	6562
M. Dryden .....	6562
<b>Le député de Newton—Delta-Nord</b>	
M. Laframboise .....	6562
M. Valeri .....	6562
M. Laframboise .....	6562
M. Valeri .....	6562
<b>Les pêches et les océans</b>	
M. Lunney .....	6562
M. Regan .....	6562
M. Lunney .....	6563
M. Regan .....	6563
<b>Le logement</b>	
Mme Ratansi .....	6563
M. Fontana .....	6563
<b>L'agriculture</b>	
M. Devolin .....	6563
M. Mitchell .....	6563
M. Devolin .....	6563
M. Mitchell .....	6563
<b>La sécurité publique</b>	
M. Ménard (Marc-Aurèle-Fortin) .....	6563
Mme McLellan .....	6564
<b>Les pêches et les océans</b>	
M. Simms .....	6564
M. Regan .....	6564
<b>Présence à la tribune</b>	
Le Président .....	6564
<b>Les travaux de la Chambre</b>	
M. Hill .....	6564
M. Valeri .....	6564
<b>Privège</b>	
<b>L'utilisation par d'autres de sites web portant le nom de députés</b>	
M. Boudria .....	6564
M. Kenney .....	6565
M. Carr .....	6565

M. Lee .....	6566
M. Epp .....	6566
M. Breitzkreuz .....	6566
M. Blaikie .....	6567

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

#### Les crédits

##### Motion de l'opposition—L'assurance-emploi

Motion .....	6567
M. Masse .....	6567
M. Blaikie .....	6567
M. Christopherson .....	6568
M. Adams .....	6570

#### Les voies et moyens

##### L'Accord sur les revendications territoriales

M. LeBlanc .....	6570
Motion d'adoption .....	6570
Adoption de la motion .....	6570

#### Les crédits

##### Motion de l'opposition — L'assurance-emploi

Motion .....	6570
M. Adams .....	6570
M. Godin .....	6572
M. Christopherson .....	6572
M. Bains .....	6572
Mme Desjarlais .....	6573
M. Adams .....	6574
M. Layton .....	6574
M. Masse .....	6576

Mme Desjarlais .....	6576
M. Paquette .....	6577
M. Schellenberger .....	6578
M. Lessard .....	6578
M. Godin .....	6580
M. Blais .....	6581
M. Blaikie .....	6582
( Le vote par appel nominal est réputé demandé et reporté.) .....	6582

### INITIATIVES PARLEMENTAIRES

#### Loi sur la prévention du harcèlement psychologique en milieu de travail

Mme Bourgeois .....	6582
Projet de loi C-360. Deuxième lecture .....	6582

#### Décision de la présidence

La présidente suppléante (L'hon. Augustine) .....	6582
---	------

#### Deuxième lecture

Mme Bourgeois .....	6583
Mme Picard .....	6584
M. Lee .....	6585
M. Komarnicki .....	6586
M. Masse .....	6587
Mme Lavallée .....	6588

### MOTION D'AJOURNEMENT

#### La Déportation des Acadiens

M. Bergeron .....	6589
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	6590

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**